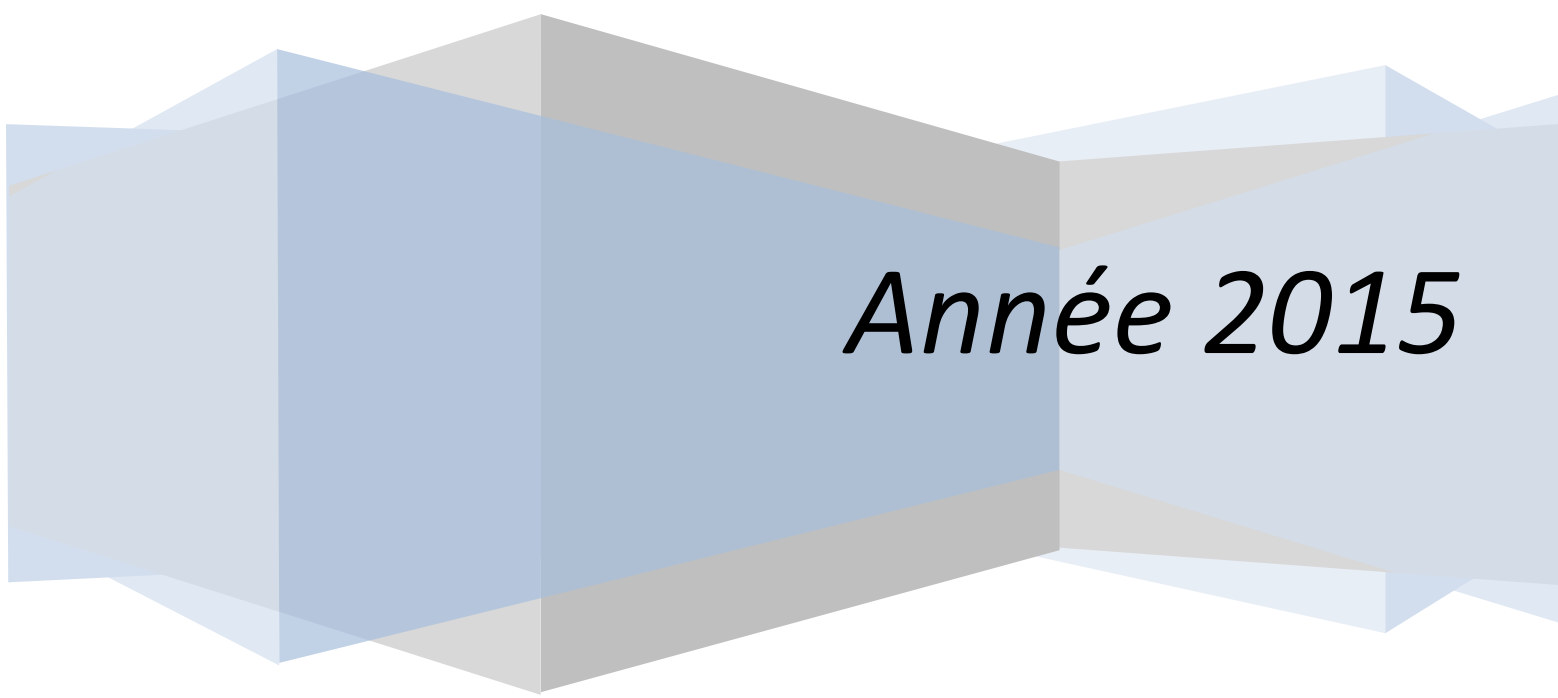




Rapport d'activité

Juin 2016

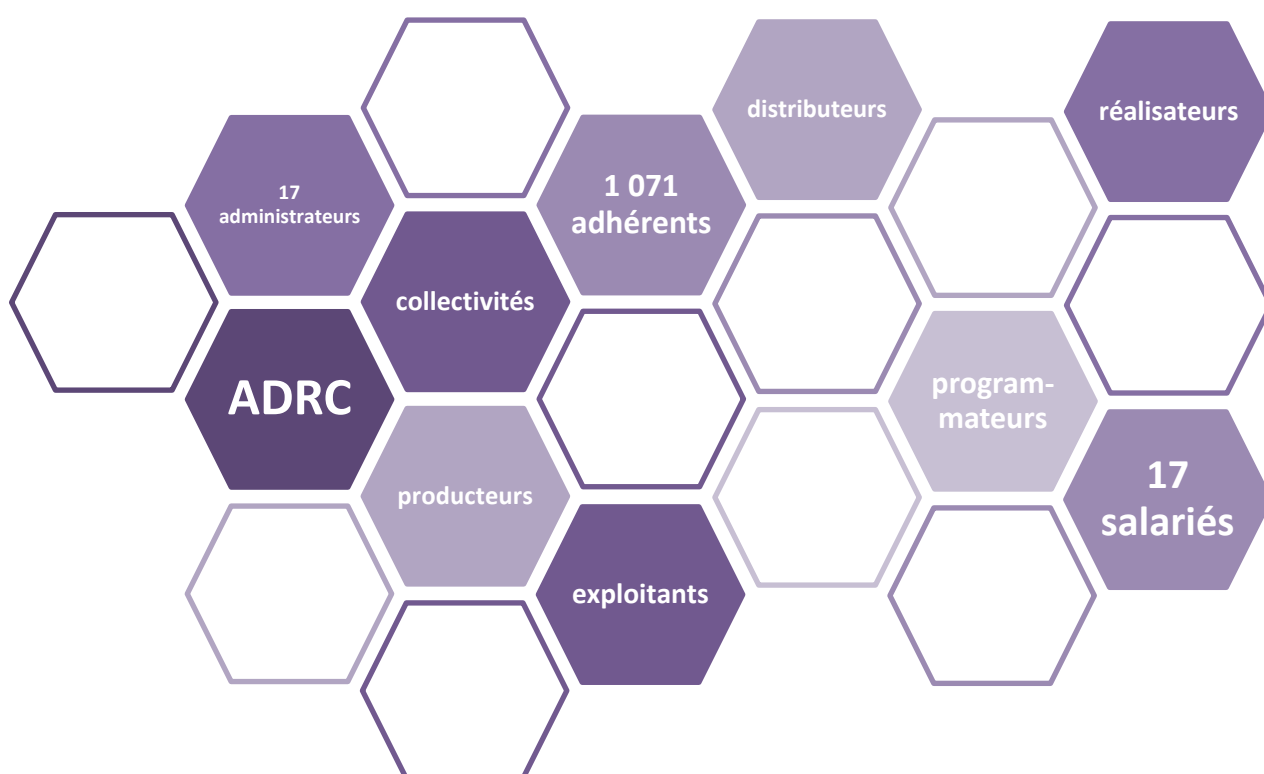


Année 2015

Table des matières

L'ASSOCIATION ADRC	5
1. LES ADHÉRENTS.....	6
2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
3. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 JUIN 2015.....	15
4. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ÉLU LE 27 MAI 2014	26
5. LE PERSONNEL DE L'ADRC EN 2015.....	27
6. CENTRE-RESSOURCES : SITE INTERNET.....	28
DEPARTEMENT ETUDES ET CONSEILS.....	31
1. L'ACTION DU DÉPARTEMENT ETUDES ET CONSEILS	33
2. BILAN D'ENSEMBLE DES INTERVENTIONS SUR PROJETS EN 2015	35
3. CONSULTATIONS, ÉTUDES DE PROJETS ET CONCOURS EN 2015	37
4. ASSISTANCE À PROJET ET ÉTUDES DE FAISABILITÉ	39
5. DEMANDES D'INFORMATIONS ET DE CONSEILS.....	40
6. ÉCHANGES D'INFORMATION AVEC LE CNC ET LES ORGANISMES PUBLICS.....	41
7. BILAN DES SUITES DONNÉES AUX INTERVENTIONS 2013 ET 2014.....	42
8. ÉTUDE « PARC DE SALLES DANS LES DOM »	43
9. ACCESSIBILITÉ	50
10. CARTOGRAPHIE – ÉVOLUTIONS DU PARC DE SALLES.....	53
11. DOCUMENTS ET JOURNÉES DE RÉFLEXION	54
12. PHOTOOTHÈQUE	56
13. PARTICIPATION À DES ACTIONS DE FORMATION.....	57
DEPARTEMENT REPERTOIRE	59
1. MISSIONS ET SERVICES	61
2. BILAN DES ACTIONS 2015 – AIDE À LA DIFFUSION	61
3. BILAN DES ACTIONS 2015 – ACCOMPAGNEMENT.....	68
4. SERVICE À DESTINATION DES SALLES – MISE EN RÉSEAU ET CENTRE-RESSOURCES	74
L'ACCES AU FILM	81
1. POUR L'ACCÈS DES TERRITOIRES ET DES PUBLICS AU CINÉMA	83
2. ACCÈS AUX FILMS ET CONCENTRATIONS : LES ACTIONS ADRC.....	89
3. LES INTERVENTIONS DE L'ADRC EN 2015	101
4. CIRCULATIONS ADRC ET CONTRIBUTIONS NUMÉRIQUES.....	108
5. LOCALITÉS DESSERVIES	117
6. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE PAR RÉGIONS ADRC.....	118
7. RÉPARTITION PAR DISPOSITIFS D'INTERVENTION	132
8. RÉPARTITION PAR NATIONALITÉS DES FILMS.....	135
9. RÉPARTITION SELON L'AMPLEUR DE DIFFUSION DES FILMS	138
10. PART DE L'ART ET ESSAI.....	140
11. RÉPARTITION PAR DISTRIBUTEURS	144
12. RÉPARTITION DES ENTRÉES	148
13. L'APPORT ÉCONOMIQUE TRÈS POSITIF DE L'ADRC	152
ANNEXES	154

L'association ADRC



- **Les adhérents**
- **Le Conseil d'Administration**
- **L'Assemblée Générale du 18 juin 2015**
- **Le Conseil d'Administration élu le 27 mai 2014**
- **Le personnel de l'ADRC en 2015**
- **Centre-ressources : Site Internet**

1. Les adhérents

Au 31 décembre 2015, l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma comptait **1 071 adhérents**, contre 1 135 en 2014, soit **la première diminution notable du nombre d'adhérents (- 5,6 % par rapport à 2014)**.

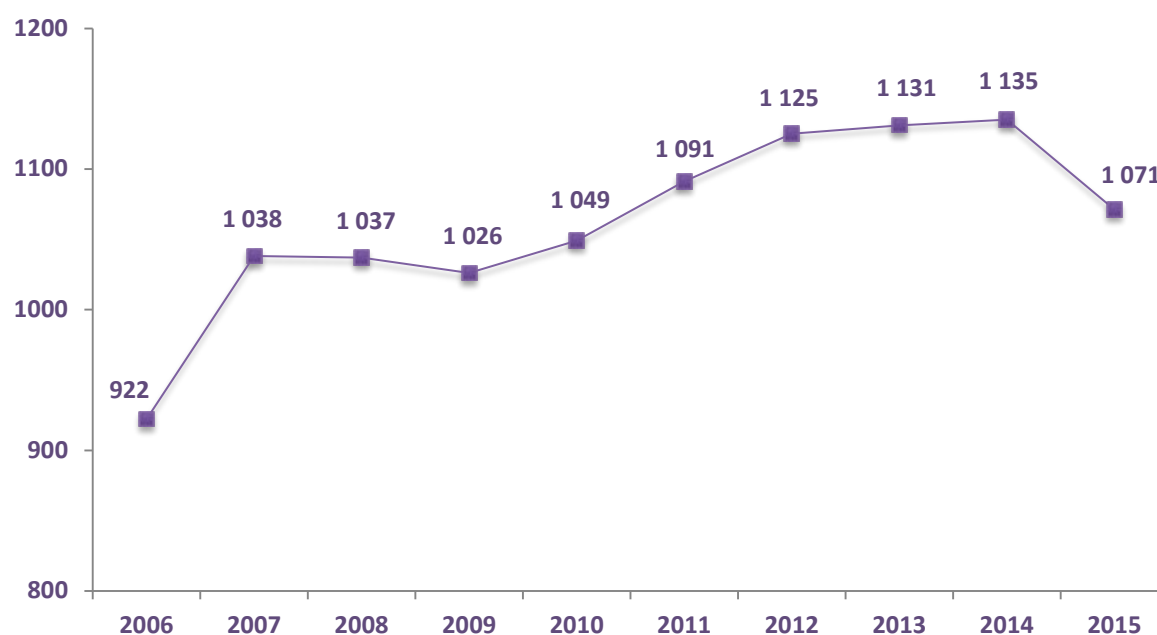
La répartition par collèges se présente ainsi :

- 866 exploitants (- 1 %)
- 19 ententes ou groupements de programmation (=)
- 32 sociétés de distribution (- 27 %)
- 27 producteurs (- 18 %)
- 34 réalisateurs (- 28 %)
- 93 collectivités locales (- 19 %)

Dans le collège des collectivités, il faut noter que les communes de moins de 10 000 habitants forment aujourd'hui 43 % du total des collectivités adhérentes, les collectivités rassemblées dans les trois autres catégories (de 10 000 à 20 000 habitants ; de 20 000 à 50 000 habitants ; et collectivités de plus de 50 000 habitants) représentent 57 % des adhésions de cette catégorie.

L'évolution du nombre total d'adhésions de 2006 à 2015 montre tout de même une augmentation totale de plus de 16 %.

Evolution des adhésions à l'ADRC



L'évolution du nombre d'adhérents de 2006 à 2015 pour chacune des catégories se présente ainsi :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Exploitants	724	806	794	792	816	843	872	897	877	866
Programmateurs	16	13	14	14	13	19	18	18	19	19
Distributeurs	36	35	46	49	52	53	50	40	44	32
Producteurs	25	42	34	34	32	30	32	31	33	27
Réalisateurs	27	40	40	34	33	35	33	32	47	34
Collectivités	94	102	109	103	103	111	120	113	115	93
Total	922	1 038	1 037	1 026	1 049	1 091	1 125	1 131	1 135	1 071

2. Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration élu en mai 2014 s'est réuni à trois reprises en 2015 : le 5 février, le 9 avril et le 8 octobre 2015.

5 février 2015 – Décisions du C.A.

1. INTERVENTIONS 2014 POUR L'ACCÈS AUX FILMS - EXÉCUTION DU BUDGET CONTRIBUTION

Un premier bilan des interventions 2014 a été présenté. **3 148 circulations ADRC** pour **194 films** ont été mises en place grâce à l'ADRC, soit une progression de 3,5 % par rapport à 2013 (3 041 circulations). Pour la deuxième fois, ce total dépasse les 3 000 circulations, c'est-à-dire le plus haut niveau depuis la création de l'Agence.

Cette progression est le fait des interventions destinées aux demandes des villes moyennes (+ 107 %) alors que le dispositif destiné aux petites villes est en léger recul de 2,3 %.

La part des **films recommandés AE** s'établit à **85,6 %**, et **92,3 %** des films étaient de **diffusion réduite ou moyenne** (jusqu'à 300 établissement en sortie nationale).

Parmi ces 3 148 circulations, **304 circulations** – pour **87 films** – ont été **reprises par les distributeurs dès le démarrage des circulations ADRC** grâce à des arrêts « secs » (sans continuation) enregistrés par les distributeurs concernés. Ces 304 circulations reprises n'ont pas généré de contribution numérique ADRC puisqu'elle avait été engagée initialement par le distributeur.

Ainsi, seulement 2 844 circulations ADRC ont été génératrices de parts de contribution ADRC en 2014, soit une progression de 5 % par rapport à 2013.

Cependant, du fait de la mise en place, à la fin du mois de mai 2014, du nouveau mode de fonctionnement dit de « reprise continue » par les distributeurs, tout au long de la durée des circulations ADRC, le taux de contribution par circulation ADRC a fortement diminué au 2^{ème} semestre : de 0,84 en moyenne en 2013 (1 circulation ADRC générait 0,84 CN), il est passé à une moyenne de 0,61 de janvier à septembre 2014, et est estimé à 0,50 pour les 3 derniers mois.

De ce fait, ce système conçu et mis en place par l'ADRC, a non seulement permis d'assumer, avec le budget CNC initial de 957 800 €, cette progression des interventions 2014, mais permet encore de dégager un solde positif de ce budget 2014, estimé en février 2015 à environ 164 000 €.

Concernant le budget supports 2014, il est rappelé qu'il permettra également d'absorber la progression d'activité 2014, avec un léger solde positif qui était estimé, pour la demande de budget 2015, à 44 000 €. Mais étant donné le grand nombre de factures non reçues à la fin janvier, il n'est pas encore possible d'affiner ce chiffre pour l'année. Il est rappelé que le budget était de 390 000 € en 2014.

Les administrateurs se sont félicités du travail effectué qui a permis à l'ADRC de répondre pleinement à sa mission essentielle sur l'accès aux films des salles, tout en gérant au mieux les budgets qui sont octroyés à ces actions.

2. BUDGETS 2015

Les budgets 2015 de l'ADRC ont été présentés aux administrateurs tels qu'ils ont été approuvés par le CNC, après la réunion budgétaire CNC-ADRC du 4 décembre 2014 qui avait été préparée par les réunions du Bureau les 14 et 15 octobre 2014. Six documents de présentation des budgets sont remis aux administrateurs.

Budget accès aux films

La base d'évaluation était de **3 000 circulations génératrices de CN pour l'année 2015.**

. Subvention support 2015 : 103 000 € sur un budget total de 341 000 €, 238 000 € étant constitués de ressources ADRC (solde du budget supports 2014 + reprise des provisions échues pour factures non parvenues d'un montant de 194 000 €).

. Budget CNC contributions :

Initialement estimé à 970 000 €, il sera vraisemblablement diminué du solde positif 2014 présenté auparavant. Il est rappelé que ce budget est géré directement par le CNC avec la PROCIREP.

Budget de fonctionnement

Exécution du Budget 2014 :

L'estimation arrêtée pour les réunions du Bureau ADRC d'octobre 2014 établit un **solde positif de 9 200 €**, après déduction des surcoûts de changement de locaux d'un montant provisoire maximum de 36 013 €.

Avant ces surcoûts, le solde positif 2014 est estimé à 45 213 €. Il est principalement constitué d'économies importantes sur les salaires et charges (- 21 846 €) et les autres dépenses (- 17 467 €), ainsi que d'une progression des ressources propres de 5 900 € (cotisations et produits financiers). L'économie sur les salaires et charges est principalement constituée par la nouvelle mesure gouvernementale d'allègement des charges pour les associations.

Ce solde positif devrait s'avérer plus important, notamment du fait de la négociation sur le montant des surcoûts. Il sera déterminé par le travail de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes pour l'établissement du bilan 2014.

Budget 2015 :

La subvention demandée est de **1 288 000 €**, pour un budget de **1 429 000 €**. Les ressources hors subvention sont de 141 000 €.

La diminution de la subvention demandée est de :

- . 144 000 € par rapport à 2014, année atypique de changement des locaux, qui comprenait de ce fait une subvention exceptionnelle à ce titre de 96 000 € ;
- . 64 000 € par rapport à 2013 (- 4,7 %), année à « périmètre » comparable.

Concernant les salaires et charges, ils diminuent de 22 000 € par rapport au budget initial de 2014, notamment grâce à la reconduction en 2015 de l'allègement gouvernemental des charges pour les associations. Pour les salaires, le Bureau de l'ADRC avait décidé de les maintenir au niveau de 2014 (inchangé depuis 2012) à l'exception de six salariés. Ils diminuent néanmoins de 2 000 € du fait d'une salariée ayant démissionné et remplacée à un moindre niveau de salaire.

Concernant les dépenses Locaux, l'économie estimée pour 2015 en rapport aux dépenses 2013 (année pleine dans les locaux précédents) est au minimum de 78 000 €, soit 33 % de moins en rapport au niveau de loyer 2013 non réévalué. Il est estimé à - 40 % en rapport à un loyer 2013 réévalué en 2014 et 2015.

Les administrateurs ont approuvé ces budgets 2015.

3. DATES CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La date du C.A. d'approbation des comptes 2014 et de préparation de l'A.G. 2015 est fixée au jeudi 9 avril après-midi.

La date de l'A.G. 2015 est pour sa part établie au mardi 5 mai en matinée (horaires prévus 10 h – 14h30, avec un buffet à partir de 12h30-13 h).

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23/09/2014

Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

9 avril 2015 – Décisions du C.A.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU C.A. DU 5 FÉVRIER 2015

Après lecture par les administrateurs, le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

2. RAPPORT FINANCIER 2014

Les comptes de l'année 2014 ont été arrêtés avec un excédent de 67 K€. Le projet de rapport financier est lu par M. Renaud REISSIER, Expert-comptable. M. Yves LE BIHAN, Commissaire aux comptes, répond aux questions des administrateurs. Il précise que l'excédent 2014 vient abonder le fonds de roulement de l'association qui ressort à 233 K€ à fin 2014 et retrouve ainsi quasiment son niveau de 2011, après sa diminution en 2012 en raison d'une charge exceptionnelle de 103 K€ pour restructuration de l'équipe de l'ADRC. Le bilan a confirmé l'augmentation de l'excédent budgétaire évoqué lors du Conseil d'administration du 5 février. La réalisation du budget fonctionnement 2014 est arrêtée avec un solde positif de 50 333 €,

après déduction des surcoûts pour changement de locaux de 27 327 € dont la renégociation a connu une issue favorable à l'ADRC (au lieu des 36 013 € provisionnés initialement pour le C.A. du 5 février).

Le projet de rapport financier sur les comptes 2014 est approuvé à l'unanimité.

3. RAPPORT MORAL 2014

Après lecture par les administrateurs, et présentation par Jean-Michel GÉVAUDAN des corrections déjà opérées après les lectures de membres du Bureau de l'association, deux ajouts au texte sont débattus et approuvés. Ils concernent d'abord le constat de la concentration de diffusion des films résultant de l'implantation de nouveaux multiplexes, constat qui doit être resitué en rapport aux observations et interventions de l'ADRC. D'autre part, la progression importante en 2014 des interventions de l'Agence pour les villes moyennes doit également être explicitée et contextualisée en fonction des années précédentes, l'ADRC retrouvant en 2014 en numérique toutes ses possibilités d'intervention comme précédemment en argentique.

Avec ces deux ajouts au texte, le projet de rapport moral est approuvé à l'unanimité et sera donc ainsi présenté aux adhérents.

4. BILAN ACCÈS AUX FILMS 2014 – COMPTES DES CONTRIBUTIONS

Après résolution du litige avec Mars Films sur le film *12 Years a Slave*, à l'initiative de l'ADRC, le bilan 2014 s'établit à 3 173 circulations pour 194 films. Les circulations ADRC reprises à leur démarrage par les distributeurs sont au nombre de 304 sur 87 films. Ainsi, le nombre de circulations ADRC génératrices de contributions numériques est de 2 869.

Grâce au nouveau mode de fonctionnement conçu et mis en place par l'Agence au cours de 2014, de reprise continue au fil des semaines, le taux de contribution par circulation ADRC est descendu à 0,564 en moyenne pour l'année 2014, au lieu de 0,85 en 2013. De ce fait, le nombre de contributions attribuées en 2014 est de 1 618, soit un montant de 760 460 €.

Ainsi, le budget initial a pu financer la progression des interventions en 2014 (+ 4,3 %), et permet même de dégager un excédent évalué à 197 420 € à ce jour.

Le montant des versements de la PROCIREP aux salles sur les contributions ADRC, entre 2012 et la fin 2014, a été présenté aux administrateurs. En rapport aux contributions confirmées par l'ADRC sur la même période, ces versements représentent 66,4 % des attributions ADRC. En rapport aux 4 173 contributions attribuées par l'Agence de 2012 à fin 2014, ils représentent 58,4 % de celles-ci.

Les administrateurs expriment à nouveau leur satisfaction que l'ADRC ait pu ainsi résoudre la contrainte budgétaire de 2014, tout en répondant à l'accroissement des besoins des salles, et permettre même au CNC de réaliser des économies sur le budget contributions. Par ailleurs, ils approuvent la proposition d'informer la PROCIREP du détail des villes bénéficiaires des extensions distributeurs liées aux interventions ADRC destinée aux villes moyennes afin que son travail soit facilité quant au repérage des extensions dues par les distributeurs.

5. ORGANISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2015

En raison de changements dans les dates des commissions nationales Art et Essai, la date de l'A.G. n'est plus le 5 mai, mais devient le 18 juin 2015. La lettre de convocation qui sera signée par le Président de l'ADRC est présentée aux administrateurs.

Les documents destinés aux adhérents, et approuvés lors de ce C.A., seront édités et envoyés dans les deux semaines à venir.

6. ACTIVITÉS 2015

Les résultats décevants de l'offre de films d'auteur au premier trimestre 2015 expliquent le recul des interventions ADRC sur cette période (- 17 % de circulations), et surtout le fait qu'aucun de ces films n'ait fait l'objet de demande pour les villes moyennes en raison de cette fragilité de leurs résultats à leur démarrage.

7. INFORMATION SUR LA MISSION DOM ADRC-CST

La première partie du rapport au CNC de cette mission d'expertise sur le parc de salles domien sera remise le 17 avril. En cours de rédaction, elle dresse les constats des conditions de l'homologation et de l'accessibilité des établissements de ce parc qui sont au nombre de 43 dans le contexte de cette étude.

Suivront des analyses évaluant les conditions et les enjeux d'évolution de ce parc.

Concernant le fonctionnement des salles, et leur offre de cinéma, ces éléments doivent ultérieurement faire l'objet d'enquêtes spécifiques en lien avec des acteurs locaux.

8. RAPPORT MARS 2014 DU CGEFI SUR L'ADRC

En réponse à la demande des administrateurs de l'ADRC rappelée lors du C.A. du 5 février 2015, le rapport du CGEFI (Ministère de l'Economie et des Finances) sur les agences dites de « petite taille » et concernant l'ADRC a été communiqué à l'Agence quelques jours avant le présent C.A. Il est remis aux administrateurs.

Ce rapport dresse le constat des évolutions et réformes du fonctionnement de l'ADRC jusqu'en 2014, notamment au niveau de ses financements et budgets.

Sa recommandation pour l'ADRC est :

« Compte tenu des réformes qui viennent d'être mises en œuvre et des économies réalisées sur les subventions versées par le CNC, grâce à la numérisation des films, la mission d'évaluation considère qu'il n'est pas nécessaire de réformer à nouveau l'ADRC et ses interventions.

Toutefois, elle recommande, à fin 2015, un bilan de la réforme liée à l'introduction du numérique, pour mesurer ses effets et surtout, pour définir les conséquences à tirer de la fin des besoins de financement des salles pour leur équipement numérique et donc des contributions auxquelles sont assujettis les distributeurs. Cette réflexion devrait conduire à un document d'orientation pluriannuel liant l'ADRC au CNC. »

Les administrateurs pourront donc envisager prochainement avec le CNC cette recommandation.

8 octobre 2015 – Décisions du C.A.

1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAL DU C.A. DU 9 AVRIL ET DE L'A.G. DU 18 JUIN 2015

Après lecture par les administrateurs, les procès-verbaux ont été approuvés à l'unanimité avec les modifications apportées par Mme Jeanne SEYVET, Médiatrice du cinéma.

Le Conseil d'administration a été préparé par une réunion du Bureau de l'ADRC le 24 septembre 2015, établissant notamment les bases de proposition pour la demande budgétaire 2016.

Budgets accès aux films : Pour les estimations budgétaires, tant 2015 que 2016, les administrateurs demandent qu'elles soient réévaluées avec la plus grande prudence car les tensions sur l'accès aux films ne se relâchent pas, bien au contraire, et les performances des films à venir ne doivent pas être surestimées. Le Délégué général de l'ADRC affinera ainsi, pour la demande de subvention 2016, les bases budgétaires approuvées au C.A. du 8 octobre et figurant ci-dessous, avec les données constatées du mois d'octobre.

2. BUDGET ACCÈS AUX FILMS 2015

En fonction de la progression des interventions globales en 2015 par rapport à 2014 (+ 2 %), le total 2015 des circulations est estimé entre 3 400 à 3 500, avec 500 à 600 circulations reprises par les distributeurs, soit une estimation de 2 900 à 3 000 circulations génératrices de contributions.

Par précaution, le taux de CN/circulation est estimé à 0,45 pour l'année 2015. Il était de 0,564 en 2014 et 0,85 en 2013. Cette baisse est la conséquence du nouveau mode de fonctionnement des circulations ADRC dit de « reprises continues » initié et mis en place par l'ADRC en 2014.

Ainsi, le **budget contributions** de 2015 (1,003 M€) devrait connaître un **solde positif se situant entre 0,410 à 0,350 M€**. Ce solde viendra en ressources pour le budget contributions 2016.

Pour le **budget supports**, avec une part patrimoine devant se réaliser à son niveau initial de 0,035 M€, la consommation du budget 2015 est estimée entre 0,335 M€ à 0,340 M€. Le budget global 2015 de 0,341 M€ devrait donc être quasiment entièrement consommé.

3. BUDGET ACCÈS AUX FILMS 2016

Par mesure de précaution présentée précédemment, les estimations pour 2016 doivent être établies sur les bases suivantes, devant être affinées avec les données du mois d'octobre pour la demande de subvention 2016 au CNC :

- . Circulations totales, avec reprises distributeurs : de 3 600 à 3 700 circulations ;
- . Circulations génératrices de contributions : de 3 000 à 3 200, et donc 500 à 600 circulations reprises ;
- . Taux de CN/circulation estimé à 0,55.

Budget contributions : En fonction du solde estimé du budget 2015 (0,350 à 0,410 M€), le besoin 2016 s'établit entre 0,450 à 0,390 M€.

Budget supports : Avec une part patrimoine réévaluée à 0,060 M€, intégrant les besoins en programmes courts, notamment pour le jeune public, le besoin de subvention 2016 est estimé entre 0,300 à 0,360 M€, après déduction d'une reprise de provisions FNP (factures non parvenues) de 0,037 M€ pour l'exercice 2016. Le taux de DCP/circulation est estimé au même niveau qu'en 2015 (0,72), de même que le coût moyen du DCP (120 € TTC).

Ainsi, les budgets demandés au CNC pour 2016 sur l'accès aux films seront inférieurs à ceux accordés pour 2015 (0,909 M€), entre 10 à 20 % inférieurs.

4. CIRCULATIONS ADRC DÉMATÉRIALISÉES

Il est demandé que l'Agence réalise une étude des coûts actuels proposés par les divers opérateurs pour la diffusion dématérialisée des films. Il est précisé qu'il n'est a priori pas souhaitable qu'il y ait pour l'ADRC un prestataire unique.

5. BUDGET FONCTIONNEMENT 2015

L'estimation de réalisation du budget fait apparaître un **équilibre à 1 447 450 €** (avec une reprise minime de réserves en recettes estimée à 150 € pour équilibrer le budget), en progression de 18 450 € par rapport au budget initial.

Cette évolution est liée à une nouvelle action, avec son financement, intégrée ultérieurement à la demande du CNC pour une mission ADRC-CST dans les DOM devant être effectuée en urgence au premier trimestre 2015.

6. BUDGET FONCTIONNEMENT 2016

Le budget de fonctionnement 2016 est **approuvé à 1 453 000 €** pour la demande de subvention 2016.

Il comprend une **progression de subvention de 44 000 €** par rapport à 2015 (1,332 M€ contre 1,288 M€). Mais la subvention 2015 était en recul de 44 000 € par rapport à 2014, hors subvention exceptionnelle locaux (- 140 000 € en intégrant cette subvention), et en recul de 64 000 € par rapport à 2013.

Les dépenses progressent de 24 000 € par rapport à 2015, mais diminuent de 58 000 € par rapport à 2013 (pleine année dans les anciens locaux). Les dépenses locaux progressent de manière minime par rapport à 2015 (+ 1 500 €) mais diminuent de 76 600 € par rapport à cette année 2013.

Il est proposé par les administrateurs une progression globale des salaires bruts de 2 %, après 3 années de blocage des salaires, hormis des augmentations ponctuelles en 2015 (6 salariés, ne faisant pas partie des salaires les plus importants). Cette proposition est liée aux importantes économies pérennes réalisées par un travail accru de gestion et contrôle des interventions en continu. Le poste salaires et charges progresse ainsi de 22 000 € par rapport à 2015, mais de seulement 6 000 € par rapport à 2013.

Les recettes hors subvention diminuent de 20 000 € par rapport à 2015, et s'enregistrent principalement au niveau des produits financiers et des cotisations adhérents.

BUDGET GLOBAL CNC 2016

La demande globale de subvention ADRC est ainsi en diminution par rapport à 2015, diminution estimée à environ 5 % (en fonction du chiffrage finalisé de l'accès aux films), soit de l'ordre de 110 000 €.

7. COTISATIONS ADHÉRENTS ET TARIFS ÉTUDES

L'application du principe d'**augmentation tous les deux ans** a été approuvée pour 2016 ainsi :

1. Etudes

a) Rapport d'expertise après déplacement sur site

Pour 2012/13	380 € exploitants	<u>2016/17</u>
	670 € collectivités	
Pour 2014/15	400 € exploitants	420 € exploitants
	750 € collectivités	800 € collectivités

b) Mission d'assistance pluriannuelle à projet

2012/13	2 300 €	
2014/15	2 500 €	2 700 €

2. Adhésions

Catégories	2014/2015	<u>2016/2017</u>
Exploitants	85	90
Réalisateurs	50	60
Distributeurs	220	230
Producteurs	220	230
Programmateurs	220	230
Collectivités 1 (- 10 Khab)	120	130
Collectivités 2 (10 à 20 Khab)	175	190
Collectivités 3 (20 à 50 Khab)	270	290
Collectivités 4 (+ 50 Khab)	440	460

3. L'Assemblée Générale du 18 juin 2015

Christophe RUGGIA, Président de l'ADRC, ouvre l'Assemblée générale. Il remercie la FÉMIS et notamment Marc NICOLAS d'accueillir l'ADRC, ses adhérents et administrateurs, pour leur Assemblée générale 2015. Il remercie les adhérents de leur présence et toutes les personnes invitées pour leur participation.

Avant d'entamer l'ordre du jour par les questions statutaires, Jean-Michel GÉVAUDAN indique que l'Assemblée générale peut valablement avoir lieu puisque le quorum statutaire, qui est de 263 adhérents présents ou représentés, est dépassé avec 492 adhérents présents ou représentés. Il présente par ailleurs les 3 documents de 4 pages qui ont été remis aux présents – en plus des rapports moral et financier qui avaient été envoyés précédemment avec la convocation – concernant les activités 2014 sur l'accès aux films, le département Etudes et conseils aux salles, et enfin sur la diffusion des films de patrimoine. Il indique également qu'un document leur a été remis, relatif à « l'agenda d'accessibilité programmée », document que Christian LANDAIS – architecte-conseil de l'ADRC – viendra présenter.

1. RAPPORT FINANCIER

Jean-Michel GÉVAUDAN indique que M. Yves LE BIHAN, Commissaire aux comptes, va venir à la tribune des administrateurs dès son arrivée pour répondre aux questions des adhérents sur la certification des comptes de l'association.

Christophe RUGGIA, Président de l'ADRC, passe la parole à Patrick BROUILLER, Trésorier de l'association, pour la lecture du rapport financier.

Cette lecture effectuée, dans l'attente de questions des adhérents, Jean-Michel GÉVAUDAN rappelle que l'ADRC a changé de locaux en juin 2014 afin précisément de réaliser des économies conséquentes sur ses budgets.

Michel FERRY ajoute que l'économie réalisée ne sera pleinement visible qu'à partir de 2015 car ce changement de locaux a bien entendu généré en 2014 des surcoûts pour lesquels l'ADRC a bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 96 000 €.

Jean-Michel GÉVAUDAN précise que cette subvention s'amortira, en raison des économies qui sont réalisées, en un peu plus qu'un an et demi.

Concernant les comptes relatifs aux budgets d'accès aux films pour 2014, il fait mention du nouveau système de gestion des contributions ADRC mis en place après l'Assemblée générale de 2014, et qui a permis, à budget constant, de pouvoir assumer la progression des interventions en 2014, en assurant pour les salles l'un des cœurs de ses missions : le meilleur accès aux films. L'ADRC avait débattu, avec les adhérents à l'Assemblée générale 2014, de cette question essentielle des solutions de financement de la progression de ses interventions en 2014.

Patrick BROUILLER ajoute que la solution qui a dû être trouvée et mise en place très rapidement par l'ADRC – c'est-à-dire en faire plus avec les mêmes moyens – est particulièrement importante en regard des effets d'une concentration continue, que les exploitants indépendants dénoncent avec constance et insistance, et contre laquelle rien d'essentiel n'a été mis en place.

Et aujourd'hui c'est à l'ADRC de trouver les solutions concrètes, quotidiennes, à des problèmes structurels qui s'accroissent. Cela nécessite entre autres une vigilance constante, et une rigueur de gestion dont les heureuses conséquences sont présentées aujourd'hui.

Il est rappelé que trois résolutions doivent être votées quant au rapport financier : l'approbation du rapport financier, l'affectation du résultat au report à nouveau, et le quitus aux administrateurs. Jean-Michel GÉVAUDAN précise, à propos du solde positif des comptes 2014, de 66 547,70 €, qu'il viendra abonder les fonds propres de l'association, les reconstituant à leur hauteur de 2011 comme cela est indiqué dans le rapport moral, après la charge exceptionnelle de 2012.

M. LE BIHAN fait mention du solde positif de l'exercice 2014, et notamment des négociations heureuses sur le changement de locaux, qui permet effectivement de reconstituer des fonds propres à leur hauteur de 2011.

Il mentionne que les produits financiers se sont avérés plus importants que prévus en 2014 – à 12 276 € – mais diminueront sensiblement en 2015 du fait du remboursement au CNC en 2015 du solde de 640 000 € des comptes internégatifs.

Concernant la certification des comptes de l'ADRC pour l'exercice 2014, il n'a pas de remarque particulière à faire, hormis les bons résultats de cette gestion.

Le Président, Christophe RUGGIA, faute d'autres questions concernant le rapport financier, soumet au vote l'approbation du rapport financier.

Le rapport financier pour l'année 2014 est approuvé à l'unanimité.

Il fait voter la deuxième résolution financière pour l'affectation du résultat au report à nouveau, dont le texte est : « *le résultat positif de l'exercice 2014 à 66 547,70 € et est affecté au report à nouveau du passif du bilan. Le total des fonds propres s'établit à 233 000 €* ».

La résolution n° 2 est approuvée à l'unanimité.

Il propose enfin au vote la troisième résolution financière : « *l'Assemblée générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion* ».

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

2. RAPPORT MORAL

La lecture du rapport moral est répartie entre le Président, Christophe RUGGIA, et Michel FERRY. Le rapport moral est applaudi.

Après cette lecture, le Délégué général, Jean-Michel GÉVAUDAN précise, quant à certaines données provisoires mentionnées dans le rapport, que celui-ci a été rédigé en fin du premier trimestre 2015, et lu donc en juin.

Christophe RUGGIA interroge la salle sur les éventuelles questions ayant trait au rapport moral.

René PARMENTIER, exploitant à Ars-sur-Moselle près de Metz, prend la parole pour exprimer ses préoccupations devant la multiplication des complexes des grands groupes d'exploitation, le développement de la concentration qui en résulte, et les décisions néfastes prises en CDAC, puis en recours en CNAC, sur ces implantations sans que les représentants du CNC obtiennent une régulation efficace permettant de protéger les équilibres économiques déjà fragiles des exploitants indépendants, notamment de la petite exploitation.

Il précise qu'il est à l'origine d'un recours en CNAC d'une nouvelle implantation dans l'agglomération de

Metz, recours qui a été débouté. Ainsi, c'est donc un groupe d'exploitation qui aura selon lui le monopole d'exploitation dans cette agglomération importante. Aussi il demande ce qu'il en est aujourd'hui, enfin, d'une application intelligente du rapport de M. Serge LAGAUCHE sur ces questions.

Michel FERRY répond que de très nombreux exploitants souhaitent que la mise en œuvre des préconisations du rapport devienne enfin effective, et y compris du côté des élus. Le constat est que beaucoup de ces implantations sont faites pour créer du flux dans des zones commerciales, et non en fonction d'un besoin d'accès au cinéma, disons culturel, apparaissant dans une zone.

Patrick BROUILLER s'inquiète du fait que, face à ces évolutions inquiétantes pour la diversité du cinéma, les exploitants ne réagissent souvent qu'à partir du moment où ils peuvent être personnellement touchés par de tels projets de grande envergure, à des fins moins cinématographiques que de commerces de grande distribution.

Les organisations professionnelles doivent être systématiquement alertées sur ces projets, et d'autre part les exploitants doivent aussitôt se saisir du problème, et non pas au dernier moment, car sans exploitants concernés ces organisations ne peuvent être pleinement efficaces.

Par ailleurs, il décrit le montage commercial de projets comme ceux qu'évoquait Michel FERRY. Ainsi, proche de Saint-Quentin-en-Yvelines, en région parisienne, une nouvelle acceptation de CDAC va se traduire par l'émergence de 18 écrans supplémentaires, en 2 établissements, alors que la zone comprend notamment des salles Art et Essai qui font leur travail.

Et l'exploitante d'un de ces nouveaux équipements – de 10 salles en l'occurrence – se réjouit de ne devoir investir que 2 millions d'euros pour 10 salles, parce que la SEM à l'origine de l'aménagement de l'ensemble de la zone commerciale construit la coque du multiplexe et négocie un bail emphytéotique avec l'exploitant. Et celui-ci, pour un bail de 40 ou 50 ans, récupérera son investissement de 2 millions grâce à l'aide automatique, sans que la question de l'aménagement social et culturel du territoire ne se pose à aucun moment.

Il précise que c'est cela que les pouvoirs publics laissent faire sans régulation, par posture ultra-libérale, alors que les leviers d'action existent. C'est la diversité et le pluralisme des salles qui sont ainsi délibérément sacrifiés au profit de quelques opérateurs dominants.

Sans la possibilité de mobiliser et de regrouper l'aide automatique pour financer de tels projets, il y en aurait vraiment beaucoup moins. Il s'agit donc d'une question éminemment politique.

L'ADRC ne peut avoir vocation à agir directement contre cela, mais elle en assume au quotidien les conséquences, une régulation concrète à son niveau, et en fonction des moyens qui lui sont octroyés.

Sans l'ADRC, conclue-t-il, quel serait l'accès aux films pour toutes les salles qui bénéficient de son action ?

Christophe RUGGIA ajoute que c'est aujourd'hui, avec la 3^{ème} session des assises, que ces questions essentielles vont se jouer, après la question de la production, puis celle de la transparence. Ces questions sont aussi très sensibles, et les affrontements sont réels dès lors qu'elles commencent à être abordées.

Il rappelle que cela fait plus de 15 ans que ce dossier est jugé capital, et qu'il s'avère malgré tout toujours différé, voire refusé. Aujourd'hui, il est donc très important que l'ensemble des acteurs économiques indépendants soient solidaires pour travailler au fond sur ces questions. Il ajoute que le modèle économique

général du cinéma est en train d'évoluer, et que si l'arrogance de certains existe toujours, leur poids économique n'est sans doute plus le même. L'enjeu actuel est donc crucial.

Mme Jeanne SEYVET, Médiatrice du cinéma, et administratrice de droit de l'ADRC, intervient pour rappeler qu'elle a instruit le dossier de recours du projet évoqué de l'agglomération de Metz. Etant donné ses fonctions, elle rappelle qu'elle n'a pas à être en guerre contre les multiplexes, que la question ne se pose évidemment pas ainsi. Mais il y a effectivement des zones où l'implantation d'un nouveau multiplexe est contraire à l'intérêt général et qu'il faut alors veiller à bien le défendre.

Elle constate que ces interventions en CNAC, même sérieusement argumentées, ne suffisent pas à l'évidence à emporter une décision. Les observations faites sur la nécessité d'articuler les réactions d'exploitants avec l'action de leurs représentations syndicales ou professionnelles sont importantes à cet égard. Mais il convient aussi d'anticiper ces évolutions, en étant vigilants, par exemple en lien avec les communes, en faisant éventuellement des propositions, en participant à ces questions d'aménagement d'un territoire, et non attendre que les processus évoluent sans que les exploitants concernés y jouent leur rôle.

Par ailleurs, elle ajoute qu'il convient d'analyser précisément ces évolutions. Le CNC peut faire ces analyses, l'ADRC à son niveau peut en faire également, et ces connaissances peuvent être essentielles pour une meilleure appréhension des enjeux et des questions qui peuvent se poser, en évaluer les conséquences. Les membres de ces commissions doivent disposer des éléments d'analyse.

Michel FERRY répond qu'hélas, à plusieurs reprises dans ces commissions, les éléments d'analyses qui pouvaient être disponibles n'intéressaient visiblement pas les membres de ces instances de décision, les opinions, sinon les décisions, étant déjà faites. Par ailleurs, il précise que la question n'est pas d'être par principe contre les multiplexes, ou les circuits, la question est celle du rééquilibrage des rapports de force, de plus en plus en faveur des opérateurs dominants. Et les exploitants indépendants eux, n'ont évidemment pas les mêmes moyens pour gérer des procédures, et rester vigilants comme Madame la Médiatrice en évoque la nécessité.

Mme Jeanne SEYVET répond que les commissions ont un peu évolué, et que cela doit donc être fait avec constance.

Jean-Jacques GEYNET, exploitant à Beauvais et administrateur de l'ADRC, intervient pour rappeler que le choix politique, les accords politiques locaux sont déterminants dans ces questions, et qu'ils sont souvent établis en amont du débat, entre quelques élus déterminants pour le projet en question, avec parfois des montages financiers déjà actés. Dès lors, le débat ne peut quasiment plus exister et les exploitants ne peuvent alors qu'être démunis. Aussi, c'est ce type de processus de décision qui s'établit en dehors, ou en amont, d'un débat véritable sur des questions d'aménagement culturel du territoire, qui doit être fondamentalement revu. Ce qui ramène au rapport de Serge LAGAUCHE.

François AYMÉ, exploitant à Pessac et Président de l'AFCAE, intervient pour préciser que la question de la concentration évoquée fait bien partie des priorités de l'AFCAE et est inscrite dans l'ordre du jour des réunions à venir.

Lionel BERTINET, Directeur adjoint du cinéma au CNC, répond à la remarque quant à « l'application intelligente » du rapport LAGAUCHE par la nécessité d'une transposition complète car aujourd'hui seule une partie de ces préconisations ont été traduites, notamment dans le code du cinéma par la loi PINEL en 2014.

Ainsi, l'indépendance des CNAC cinéma par rapport à celle du commerce, son fonctionnement relevant désormais du code du cinéma et non du code du commerce.

Par ailleurs, le critère du maintien du « pluralisme cinématographique » fait pleinement partie des critères déterminant les décisions des CNAC. Il indique qu'il reste à établir la composition, à vocation plus culturelle comme Serge LAGAUCHE le préconisait dans son rapport, de la CNAC. Ce point devrait être modifié au niveau législatif.

Concernant les assises, il indique qu'elles abordent les sujets les plus complexes, et le CNC ne considère pas que les problèmes de diffusion des films soient réglés, puisque l'ADRC a su être réactive pour gérer au mieux, à moyens constants, la progression des demandes des salles.

L'activité de l'ADRC est le reflet des constats des difficultés que connaissent les salles à cet égard, mais ce constat n'est pas partagé par toutes les organisations professionnelles, et il y a encore moins d'unanimité sur les moyens à mettre en œuvre pour pallier ces difficultés. Le besoin est également au niveau de la réflexion sur les outils à mettre en place, au-delà du maintien évidemment de l'activité de l'ADRC.

Jean-Michel GÉVAUDAN constate que, comme prévu, les divers points politiques constituant le rapport moral ont suscité de nombreuses et fortes interventions et questions, instaurant très largement le débat qui suit habituellement l'Assemblée statutaire.

Avant de continuer ces débats, en fonction de l'horaire, il propose de faire procéder d'abord au vote sur le rapport moral.

Christophe RUGGIA soumet l'approbation du rapport moral au vote des adhérents.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Suite du débat

Nadège LAUZZANA, élue locale à Agen, et administratrice de l'ADRC, intervient pour rappeler l'importance de l'investissement des élus sur les projets d'équipements de qualité, comme elle a pu le faire à Agen, dans un contexte compliqué, en faveur d'un nouvel établissement Art et Essai.

Elle juge que l'information des élus composant les CDAC et CNAC est effectivement très importante, que les salles sont porteuses de projets culturels, et peuvent être également un élément d'une dynamique commerciale, mais qu'elles ne sauraient être réduites à cette seule dimension commerciale. Il faut donc travailler au niveau territorial sur les périmètres décisifs, et s'adresser donc aux élus d'agglomération et de région. L'ADRC doit impérativement continuer son travail de pédagogie et de lien entre les élus locaux et les professionnels.

Lionel BERTINET fait observer que dans les schémas d'organisation territoriale – les SCOT – il n'y a quasiment pas de réflexion sur les problématiques cinématographiques.

Alain AUCLAIRE, nouveau Président de la Commission Nationale Art et Essai, et expert en matière de cinéma désigné par le CNC auprès des CNAC, juge que l'application du rapport LAGAUCHE est évidemment très souhaitable. Mais il ne faudra pas en attendre un renversement des priorités établies par ailleurs. Il rappelle que, par jurisprudence du Conseil d'Etat, le critère de suréquipement ne peut plus être mis en avant par les CDAC ou les CNAC. Les seuls critères qui constituent encore des moyens de débat en faveur du cinéma sont

l'aménagement culturel du territoire et la diversité culturelle. Il s'agit donc d'un cadre juridique contraignant.

Dans le rapport LAGAUCHE il est aussi question de modifier la composition des CDAC, un seul expert étant présent au titre du cinéma, et que cette commission ne soit plus départementale, mais régionale. C'est, selon Alain AUCLAIRE, très important car ces CDAC fonctionnent beaucoup par intérêts de proximité dans un sens qui n'est pas le meilleur, comme a pu le dire précédemment Jean-Jacques GEYNET.

Or, une grande part des projets en question sont portés par des promoteurs immobiliers, beaucoup plus puissants que les opérateurs cinématographiques nationaux, et le cinéma n'y est donc au mieux qu'un supplément agréable assurant un flux de consommation plus étendu dans le temps, et éventuellement socialement. Il s'agit donc d'un rapport de forces très déséquilibré, où les questions d'aménagement global du territoire et d'emploi prédominent constamment, celle aussi du prix des places, mais où les préoccupations d'ordre culturelle sont accessoires.

Il est donc très important selon lui que ces deux uniques critères à coloration culturelle fassent l'objet d'une réflexion et d'un travail de précision, de définition de la part de tous les acteurs du cinéma concernés.

Qu'est-ce qu'une ZIC – zone d'influence cinématographique – au périmètre éminemment variable en fonction des projets, ou des soi-disant experts en présence ? Que veut dire l'inégalité d'accès aux films, de manière concrète ? Que recouvre la notion de diversité culturelle ? Toutes ces notions s'avèrent incompréhensibles pour la plupart des élus locaux et nécessitent donc qu'elles soient définies et précisées, y compris à l'échelle territoriale.

Enfin, il demande si l'on dispose de suffisamment d'études économiques, et sociales, du côté du cinéma et de ses enjeux, par rapport à la masse des éléments administratifs et extra-culture soumis aux membres de la commission ? Il estime que non. Il n'y a quasiment aujourd'hui que les données globales fournies par le CNC, et celles des demandeurs des projets, déterminées évidemment par leur intérêt propre. La notion de concentration nécessite d'ailleurs d'être elle aussi définie et précisée, voire contextualisée.

Christian LANDAIS – architecte-conseil de l'ADRC, et responsable de son département Etudes et conseils – présente le document relatif à l'accessibilité remis aux adhérents présents à l'Assemblée générale.

Tout d'abord il se réjouit des débats précédents sur les questions d'aménagement culturel du territoire en matière de cinéma, débats peu fréquents à ce niveau, malgré leur importance en fonction des évolutions qui ont été présentées auparavant. Il souligne à son tour l'enjeu essentiel de l'information des élus auquel l'ADRC travaille en constance depuis de nombreuses années, mais avec beaucoup plus de difficultés depuis les diverses réformes territoriales qui s'enchaînent et rendent plus compliquées et rares ces relations nécessaires.

À propos du nouvel équipement d'Agen, il ajoute qu'il a nécessité beaucoup de travail de conviction, comme Nadège LAUZZANA l'a présenté. Cet établissement s'est vu tout dernièrement décerner un prix d'architecture, ce qui est rare pour un établissement cinéma, et il faut s'en réjouir. Christian LANDAIS voit un enjeu important, dans une évolution de concentration de l'exploitation qui a été précisée auparavant, dans le fait de jouer la qualité architecturale des lieux de proximité comme élément distinctif.

Concernant l'accessibilité, l'année a été très riche en termes de travail avec l'ensemble des acteurs impliqués, le CNC, le Ministère, la FNCF, la CST, et donc l'ADRC. En mars 2014 est ainsi apparu le « vade-mecum » consultable sur le site de la FNCF. En septembre ont été mis en place les agendas d'accessibilité programmée sur la base du constat qu'au 1^{er} janvier 2015, l'ensemble des établissements recevant du public ne seraient pas accessibles, et qu'il fallait mettre en place une programmation.

Pour le 26 septembre 2015, un dépôt de demande d'agenda d'accessibilité programmée doit donc être effectué. Or actuellement on peut constater, notamment du côté des collectivités territoriales, que ce travail n'est pas fait, et cela parce que l'enjeu financier sur cette accessibilité des lieux recevant du public est énorme.

Christian LANDAIS rappelle donc que pour ce 26 septembre 2015 ces demandes d'agenda doivent être déposées. La FNCF vient de faire apparaître une lettre sur son site Internet sur cette question. Ce dépôt d'agenda consiste à faire un diagnostic, étudier les solutions de mise en accessibilité, leur coût, et un calendrier. Cela ne peut évidemment se faire en quelques jours.

Il constate également que si le travail s'effectue avec l'exploitation, cela est beaucoup moins le cas au niveau des collectivités. Ce qui implique que pour toutes les salles associatives dépendantes de collectivités, ou les salles publiques, il faut envisager au plus tôt cette question d'agenda avec leur référent dans la collectivité.

Christian LANDAIS signale la présence dans la salle de M. Eric ALEXANDRE, qui représente la Déléguée ministérielle à l'accessibilité, et pourra également répondre aux questions des adhérents de l'ADRC.

RAPPORT MORAL DE L'ASSOCIATION ADRC POUR L'ANNÉE 2014

Présenté par Christophe RUGGIA, cinéaste, Président de l'ADRC

Chères adhérentes, chers adhérents,

Pour la deuxième année consécutive, après 2013 où elle avait mis en place 3 041 circulations, l'activité de l'ADRC pour l'accès des salles aux films a dépassé le chiffre des 3 000 circulations, précisément 3 173 pour 194 films.

Ainsi, ces deux années, qui sont les deux premières de pleine activité numérique, sont aussi celles de sa plus forte activité sur l'accès aux films depuis sa création. Nous l'évoquions déjà l'année dernière, cela n'est évidemment pas le fruit du hasard, comme nous vous proposons de le voir plus loin.

La progression d'activité a également caractérisé, à nouveau, toutes les actions de notre département Répertoire qui enregistre ainsi la confirmation des efforts engagés par l'ADRC depuis 15 ans dans ce domaine. Ce développement se traduit par l'augmentation des salles bénéficiaires, des films proposés, des programmations confirmées, et des entrées réalisées, sans oublier les accompagnements et animations effectués en soutien à ces offres multiples. Un document spécifique vous présente l'ensemble de ces actions.

Il faut souligner que près de 90 % de ces programmations ADRC de répertoire concernent des salles de villes petites ou moyennes. L'objectif majeur de cette mission confiée à l'Agence en 1999 était le développement de la diffusion des films de patrimoine en salles, une diffusion qui auparavant se limitait, la plupart du temps, à Paris et aux plus grandes villes. Nous pouvons nous réjouir que cet objectif soit atteint, et que ce développement continue grâce à la motivation des salles, de leurs réseaux régionaux, et du soutien national de l'AFCAE.

Ce développement est notamment lié à l'accès ADRC sans minimum garanti (MG), et traduit aussi en partie les problèmes posés aux salles par des politiques commerciales de MG qui leur sont trop souvent imposées, et pénalisent ainsi leur volontarisme culturel dans un domaine qui est déjà, pour elles, économiquement difficile. De cela, par contre, l'ADRC ne peut se satisfaire.

Notre département Etudes et conseils, de son côté, s'est pleinement mobilisé auprès du groupe accessibilité mis en place au CNC et animé par Nicole DELAUNAY. Ce groupe réunit l'ensemble des acteurs professionnels, publics et associatifs impliqués dans cette question. L'ADRC apporte ainsi en permanence son expertise sur tous ces dossiers, souvent délicats. Cette expertise précieuse est reliée à ses compétences techniques et son expérience continue des projets de salles qu'elle accompagne dans les territoires tout au long de l'année.

L'ADRC agit aussi bien à la demande de l'exploitation privée, associative, que des salles gérées par les municipalités. Ces actions correspondent à des unités urbaines de toutes tailles, depuis les grandes agglomérations, avec des salles à programmation spécifiquement Art et Essai, jusqu'aux territoires ruraux où l'existence d'équipements culturels à vocation large est une composante essentielle de la dynamique locale.

Pour toutes ces exploitations, le département Etudes de l'ADRC est le seul organisme offrant un conseil et un accompagnement dans les domaines architecturaux, urbains, et économiques dans une optique d'aménagement culturel du territoire.

Le parc français comprend plus de 1 600 salles de un à trois écrans, soit 80 % des établissements, et plus de 1 300 d'entre eux sont situés dans des communes de moins de 20 000 habitants, soit 66 % de l'ensemble. Ces salles rencontrent des difficultés particulières au regard de leur nécessaire adaptation aux normes techniques, et aux exigences de confort des spectateurs, compte tenu de la concurrence d'établissements plus récents, et avant tout de multiplexes dont l'implantation ne se ralentit pas.

Vous le savez, l'année 2014 a connu une hausse globale de fréquentation d'environ 15 millions d'entrées, avec plus de 208 millions de spectateurs, après une année 2013 en recul de 10 millions d'entrées sur l'exercice précédent. Cette progression est liée aux performances de quelques films français, dont 3 ont franchi la barre des 5 millions d'entrées, Qu'est-ce qu'on a fait au bon dieu ? culminant même à plus de 12 millions. Sur environ 700 films sortis en 2014, les 30 premiers en termes d'entrées réalisées – soit 4 % des films – concentrent près de 42 % de la fréquentation annuelle.

Si cette hausse de fréquentation en 2014 a été plus importante pour la petite et la moyenne exploitation que pour la grande – ce qui est habituel dans ce type de variation, de même que la progression plus forte de la province par rapport à Paris – cette grande exploitation, soit 12 % environ des établissements actifs, concentrent 65 à 67 % des spectateurs annuels ces dernières années. Et en fonction des données du Film Français pour 2014, les 150 premiers établissements – soit 7,4 % du parc - représentent 56 % de la fréquentation nationale.

Les études annuelles de l'ADRC établissent, pour leur part, que la diffusion des films se concentre en 2014 à 80 % en moyenne – hors Île de France – sur les sites clés, prioritaires pour les distributeurs, soit environ 10 % des localités équipées d'une salle (études sur un échantillon de 62 films en 2014).

Selon les régions, cette concentration moyenne varie de 72 % pour la région de Marseille, à 91 % pour l'Est de la France.

Ces données structurelles révèlent les causes de l'ampleur et de l'importance des interventions de l'ADRC. En 2014, 92,3 % des 3 148 circulations ADRC ont été faites sur des films de diffusion réduite et moyenne (80 à 300 établissements en sortie nationale).

S'il est encore trop tôt à ce jour pour disposer de chiffres fiables sur la fréquentation Art et Essai, la part d'intervention de l'ADRC, très majoritaire dans ce domaine, manifeste la forte demande d'accès des salles. Rappelons que les films porteurs du secteur AE constituent l'enjeu concurrentiel majeur entre tous les types de salles.

En 2014, cette part d'intervention AE de l'ADRC progresse fortement, avec 85,6 % des 3 148 circulations effectuées sur des films recommandés. Il se vérifie à nouveau que le rôle de l'Agence sur l'accès aux films porteurs AE est tout à fait décisif pour les salles classées, un accès qui conditionne fondamentalement leur viabilité économique et donc aussi leur possibilité d'offrir à leurs publics des films plus exigeants et/ou d'économie plus fragile. Mais son rôle est également décisif pour la diversité d'offre des salles non classées qui, dans leurs territoires, souhaitent développer cette diversité. Il s'agit là, on le sait bien, d'un double enjeu capital pour la vitalité du cinéma en France.

Les interventions ADRC sont directement liées aux effets des concentrations d'exploitation et de diffusion des films. À cet égard, la question des implantations croissantes de multiplexes des grandes enseignes devient plus que jamais cruciale en termes d'aménagement du territoire.

C'est bien ce que le sénateur Serge LAGAUCHE a établi dans son rapport de mars 2014. Ses préconisations visent à garantir un meilleur aménagement culturel du territoire en matière de cinéma, et ainsi qu'il l'écrit, « [à assurer] une diversité et une coexistence plus sereine entre établissements Art et Essai et établissements à programmation plus généraliste, et remplir la mission d'intérêt général veillant à assurer une garantie d'un pluralisme dans l'exploitation cinématographique ».

Le pluralisme sous-entend aussi un rapport de complémentarité entre les différents types de salles, et non cette domination et cette concurrence conçue uniquement comme un moyen de prédation contre les indépendants et les plus fragiles.

Or les décisions récentes de CDAC et de CNAC en faveur de l'implantation de nouveaux multiplexes de grandes enseignes dans des zones déjà très équipées, notamment pour l'Île de France et l'agglomération de Bordeaux, semblent continuer à ignorer ces justes et nécessaires objectifs.

Pourtant, les concentrations de diffusion qui s'opèrent au bénéfice du parc des multiplexes, et au détriment de l'accès aux films de toutes les autres salles, montrent clairement, comme dans la région lyonnaise par exemple, les déséquilibres territoriaux qui résultent d'une telle pratique, préjudiciable au principe de large accès des publics aux œuvres. Et par ce fait, pour compenser ce déséquilibre territorial, les interventions de l'ADRC ne cessent de progresser en réponse aux besoins des salles. Cette région lyonnaise est ainsi devenue la première région d'intervention de l'Agence en importance.

Il faut donc, encore et encore, rappeler que le cinéma n'est pas un secteur strictement libéral, mais une économie encadrée dont les mécanismes redistributifs répondent à l'intérêt général défini par des lois.

Par ailleurs, le constat ne cesse hélas de se vérifier que sur la plupart des films, et avant tout ceux de l'Art et Essai porteur, la diffusion numérique favorise ou accélère leur concentration.

L'une des conséquences tangibles de cette évolution est que l'intervention de l'ADRC n'a jamais été aussi importante que depuis ces deux dernières années, les premières de sa pleine activité numérique.

On entend parfois que les actions de l'ADRC permettraient aux distributeurs de limiter leur diffusion aux salles qui s'imposent à eux. C'est confondre la cause et la conséquence.

La concentration économique du cinéma au niveau des grandes villes avait motivé la création publique de l'ADRC en 1982. Les concentrations conjointes actuelles, accélérées par l'économie numérique de diffusion qui évalue la nécessité de chaque salle en fonction de son poids concurrentiel, ou de son potentiel de rentabilisation rapide, sont les raisons des difficultés d'accès aux films d'un nombre croissant de salles, et donc de l'intervention de l'ADRC qui s'avère plus nécessaire que jamais.

Les nouveaux problèmes d'accès aux films des villes moyennes révèlent particulièrement cette évolution. Ces villes constituent le premier front de cette concentration liée au nouveau raisonnement économique de la diffusion numérique en salles. La définition actuelle de la ville moyenne s'opère par défaut : elle est celle qui reste au bord du plan de diffusion, alors que tous les sites devenus « obligés » pour les distributeurs y sont, eux, systématiquement intégrés.

La progression des interventions de l'ADRC de 2013 à 2014 est constituée par le doublement – plus 122 % – de ses circulations en faveur des villes moyennes, alors que les circulations pour les petites villes se sont maintenues sensiblement au même niveau (- 2,3 %).

En 2013, ses dispositifs numériques destinés aux villes moyennes n'étaient pas encore pleinement opérationnels, et ne pouvaient donc répondre aux nouveaux besoins de ces salles. L'Agence a alors réformé en octobre 2013 son mode d'action pour les villes moyennes en l'assouplissant, afin d'être plus réactive. Mais elle a établi en même temps la nécessité d'un effort des distributeurs qui doivent désormais assumer au moins 25 % de l'intervention ADRC spécifiquement demandée pour les villes moyennes.

Et cela a réellement fonctionné : aux 362 circulations ADRC destinés en 2014 aux villes moyennes se sont ajoutés 253 accès distributeurs pour ces localités, soit 70 % des circulations de l'Agence.

L'ADRC a ainsi rendu à nouveau opérationnel l'ensemble des outils d'intervention qui la caractérisaient en argentique.

L'Agence a également trouvé la solution financière pour le budget des contributions ADRC permettant d'assumer et assurer jusqu'en fin d'année l'augmentation de ses interventions.

Après les concertations menées avec les professionnels, nous avons débattu avec nos adhérents, lors de notre A.G. du 27 mai 2014, de la meilleure solution pour gérer cette situation alors que le CNC ne pouvait garantir une progression de ses moyens.

La solution a dès lors été conçue, à l'issue de notre A.G., par l'équipe de l'ADRC qui l'a aussitôt testée pendant trois mois : par le dialogue avec les distributeurs, permettre la reprise par eux de circulations ADRC au fil des semaines, dès lors que se confirment des arrêts sans continuation sur leurs films.

Cette solution, définitivement adoptée par nos administrateurs, a permis de réaliser des économies importantes sur le budget initial des contributions ADRC, et de pouvoir ainsi répondre pleinement aux besoins des salles jusqu'à la fin de l'année, sans devoir contraindre a priori leurs demandes justifiées. La mission fondamentale de l'ADRC sur l'accès aux films est ainsi préservée dans ce contexte de concentration et de tensions concurrentielles accrues.

La Présidente du CNC a publiquement félicité l'Agence, lors du congrès de la FNCF à Deauville, pour la réactivité dont elle a fait montre alors que les problèmes à résoudre se révélaient au fil des mois.

Mais, comme nous l'avions dit et répété l'année dernière, nous sommes tous éminemment conscients que cette régulation « de terrain », et cette réactivité qui caractérise effectivement l'ADRC, ne peuvent suffire à rétablir des équilibres structurels rompus, ou corrompus, entre les divers acteurs de la diffusion du cinéma en salles.

L'action de l'ADRC ne peut bien évidemment pas se substituer à une régulation nécessaire des pouvoirs publics, politiquement affirmée, selon des objectifs de pluralisme culturel et économique à nouveau revendiqués.

Car sans cette volonté politique, pour combien de temps encore pourra-t-on parler de pluralisme ?

Merci pour votre attention.

RAPPORT FINANCIER – COMPTES 2014

Les comptes de l'année 2014 qui vous sont aujourd'hui présentés ont été arrêtés avec un excédent de 67 K€.

En 2014, nos produits de fonctionnement s'élèvent à 1 503 K€ contre 1 492 K€ en 2013. La baisse du poste subvention de fonctionnement, de 1 354 K€ à 1 340 K€ s'explique par le reclassement, comme les années passées, d'une partie de cette subvention de fonctionnement en subvention d'investissement. Il s'agit des investissements réalisés dans nos nouveaux locaux à hauteur de 88 K€. Nos recettes propres sont en progression, en particulier celles correspondant aux cotisations des adhérents qui s'élèvent à 122 K€ contre 113 K€ fin 2013. Les charges de 2014 se sont élevées à 1 436 K€ contre 1 474 K€ en 2013. Cette baisse des charges est principalement à rattacher au changement de locaux dans lesquels nous sommes arrivées le 1^{er} juin 2015 avec une franchise de loyer de six mois.

Le résultat financier 2014 est excédentaire de 18 K€ contre 26 K€ en 2013. Cette évolution tient compte à la fois de la diminution de la rémunération et de l'en-cours. Le fonds de roulement compte tenu de l'excédent de 2014 progresse de 65 K€. Il ressort à 233 K€ fin 2014 contre 168 K€ fin 2013. Le fonds de roulement a été reconstitué à son niveau de 2011.

L'actif immobilisé varie significativement du fait du changement de siège social de l'Agence, il passe de 46 K€ fin 2013 à 109 K€ fin 2014.

Le poste valeurs mobilières de placement de 1 688 K€ contre 1 881 K€ est constitué par des fonds sans risque, SICAV de trésorerie et des comptes sur livret destinés aux associations. Cette diminution correspond à la baisse logique du financement par le CNC du budget « supports des films » lié au passage au numérique. La trésorerie courante s'élève à 15 K€.

Les fonds associatifs s'élèvent à 286 K€ contre 156 K€ fin 2013, la variation s'explique par l'excédent dégagé et par la variation du poste subventions d'investissement.

Les dettes de l'Association sont constituées par des dettes fournisseurs auprès des prestataires numériques à hauteur de 275 K€ contre 357 K€ l'année précédente. Cette nouvelle baisse de l'en-cours fournisseurs s'explique toujours par le passage de l'argentique au numérique. Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 200 K€ contre 198 K€ fin 2013.

Les autres dettes de l'Association soit 1 002 K€ contre 1 170 K€ correspondent aux financements du CNC au titre de l'accès aux films non encore utilisés au 31 décembre 2014. Ces dettes comprennent aussi le solde de 640 K€ au titre de l'aide Internégatif qui a été reversé en mars 2015.

COMPTE COPIES : Compte de mandat qui n'est pas géré au sein du compte de résultat.

Le total des subventions reçues en 2014 par l'ADRC au titre de l'accès aux films s'est élevé à la somme de 89 K€. Le total de la facturation des prestataires numériques en 2014 s'est élevé à la somme de 342 K€. Pour mémoire, le total du budget accès aux films en fin d'année 2014 était de 390 K€.

4. Le Conseil d'Administration élu le 27 mai 2014

Président	M. Christophe RUGGIA, réalisateur
Membres de droit	Mme Jeanne SEYVET, Médiatrice du Cinéma – CNC M. Patrick RAUDE, Président de la Commission d'aide sélective à la création et à la modernisation des salles de cinéma M. Raoul PECK, Président de l'École Nationale Supérieure des Métiers de l'Image et du Son (FÉMIS) M. Pierre-William GLENN, Président de la Commission Supérieure Technique de l'Image et du Son (CST)

Membre d'honneur	M. Alain AUCLAIRE
-------------------------	-------------------

Élus des Collèges d'adhérents (élus par les votes des adhérents à l'Assemblée Générale du 27 mai 2014)

Collège des Collectivités Territoriales

Mme Nadège LAUZZANA (Agen, Titulaire) [suppléant : M. Jean-Patrice GAUTIER (Argelès)]
M. Serge LAGAUCHE (Créteil agglomération, Titulaire) [suppléante : Mme Sylvie SIMON-DECK (Créteil)]
M. Jean-Philippe ALLARDI (Sceaux, Titulaire) ou M. Serge KUBRYK (La Tranche-sur-Mer, Suppléant) pourront participer aux CA avec voix consultative, étant arrivés à égalité de voix, selon la décision de l'AG.

Collège des Réalisateurs

M. Michel FERRY (Titulaire) [suppléant : M. Martin PROVOST]
M. Philippe MUYL (Titulaire) [suppléante : Mme Émilie DELEUZE]

Collège des Producteurs

M. Patrick SOBELMAN (AGAT Films, Titulaire) [suppléant : M. Philip BOEFFARD, Nord-Ouest Production]

Collège des Exploitants

M. Patrick BROUILLER (Asnières, Epernay..., Titulaire) [suppléant : M. Alain BOUFFARTIGUE (Auch)]
Mme Catherine CAVELIER (Nantes, Titulaire) [suppléante : Mme Claudette LEFLAMAND (Douarnenez)]
M. Jean-Jacques GEYNET (Beauvais, Titulaire) [suppléant : M. Xavier BLOM (Massy)]
M. Christophe MAFFI (Aubenas, Titulaire) [suppléant : M. Christophe FOURNIER (Louhans)]

Collège des Distributeurs

M. Michel SAINT-JEAN (Diaphana, Titulaire) [suppléant : M. Eric LAGESSE, Pyramide]
M. Eric VICENTE (Sophie Dulac, Titulaire) [suppléant : M. Étienne OLLAGNIER, SDI]

Collège des Programmateurs

M. Francis FOURNEAU (Cinexpansion Val-de-Loire, Titulaire) [suppléant : M. Emmanuel BARON, VÉO]

Un représentant du Ministre de la Culture et de la Communication, le contrôleur d'État auprès du CNC et le Directeur Général du CNC assistent également de droit aux séances avec voix consultatives.

5. Le personnel de l'ADRC en 2015

Délégué général	Jean-Michel GÉVAUDAN
Département Diffusion	Solenne BIANCO Audrey BOURIC Cécile CAMILLERI Emmanuel DIDIER Benoît GAURIAU Adrien SOUSTRE Nicolas VILLETTE Louis BÈGUE (base de données, informatique)
Département Répertoire / Patrimoine	Rodolphe LERAMBERT Anne RIOCHE
Département Études et Conseils	Christian LANDAIS Matthieu BOURRIER Sébastien MORVAN
Gestion et Comptabilité	Ngoc Suong GRAS
Secrétariat	Sylvie LECAMUS Catherine MARCHAND

6. Centre-ressources : site Internet

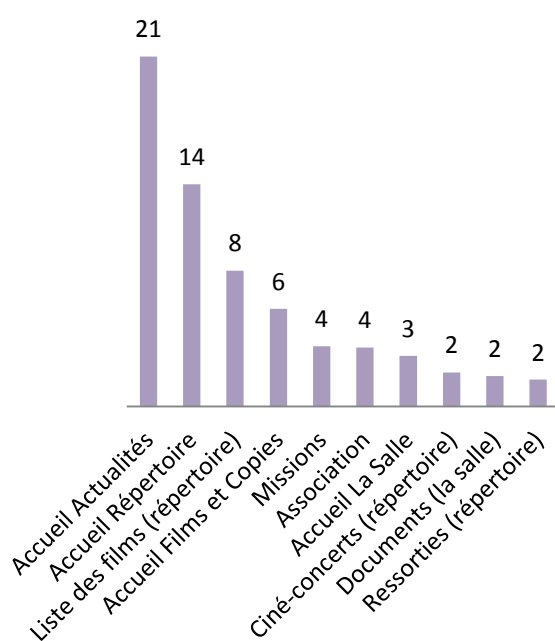
Le site Internet ADRC

Statistiques de consultation

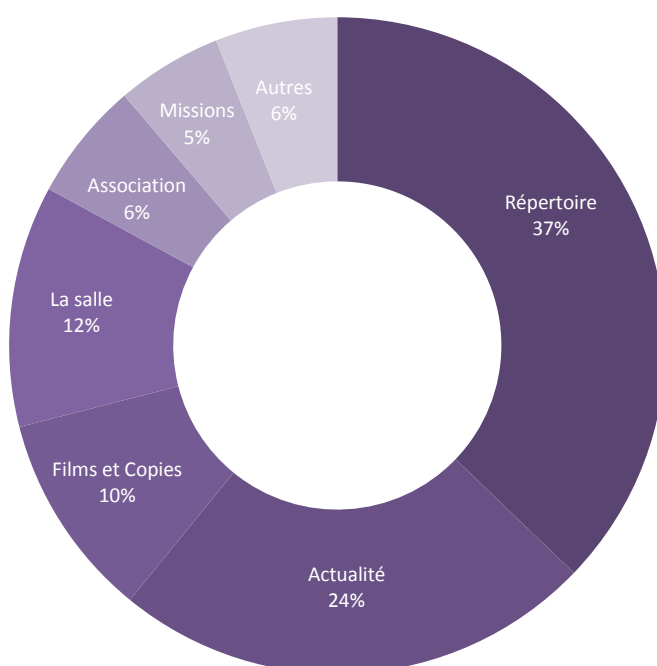
En 2015 le site Internet de l'ADRC a reçu en moyenne chaque mois près de 1 934 visiteurs pour un total de 23 200 visites, soit une diminution de la fréquentation de 10 % par rapport à l'an passé.

Pages les plus consultées

■ % du total des pages vues



Visites par sections du site



Organisation du site

Le site a été régulièrement mis à jour en 2015 ; et des documents d'actualités ont été publiés, et mis à jour, pour améliorer l'information des adhérents : rapport d'activité, documents du département Répertoire sur les cycles, films et les ciné-concerts proposés...

Le site Internet de l'Agence est organisé selon six parties :

- **la section ACTUALITES** propose un agenda des actions, les publications disponibles, y compris la Lettre d'information et la liste des dernières nouveautés du site.
Nouveauté 2015 : Une page sur l'actualité de l'accessibilité des salles et des œuvres comprenant les informations, le contexte réglementaire et les documents ADRC.
- **L'ASSOCIATION ADRC** : comprend les informations relatives à la structure et au fonctionnement de l'association, notamment ses statuts.
- **les MISSIONS et SERVICES** : présente les différentes missions confiées par les pouvoirs publics à l'Agence, de même que les départements qui constituent son organisation et par lesquels elle intervient.
- **les FILMS et COPIES** : comprend toutes les informations concernant les interventions de l'ADRC pour l'accès des salles aux films. Sont ainsi exposés les divers modes et principes d'intervention de l'Agence en réponse aux demandes des salles.
Une page concernant les contributions numériques ADRC a été créée afin de présenter leurs modes de fonctionnement ainsi que la caisse de répartition.
Enfin, des liens vers d'autres sites permettent dans cette partie d'accéder à des informations relatives au calendrier de sortie des films.
- **la SALLE DE CINEMA** : présente tous les types d'interventions et de prestations de l'ADRC concernant la salle de cinéma :
 - les études,
 - les conseils et l'assistance architecturale,
 - les manifestations et parrainages,
 - la documentation et la photothèque,
 - l'atlas régional de la cartographie des salles de cinéma, réalisé chaque année par l'ADRC.
 Sont aussi présentés des exemples d'études et d'interventions, et diverses illustrations, relatives à cette mission fondamentale et constitutive de l'ADRC.
Nouveauté 2015 : Une page sur l'actualité de l'accessibilité des salles et des œuvres (cf. actualités).
- **les FILMS DU RÉPERTOIRE** : correspond à toutes les actions et services mis en place par l'Agence relatifs à la diffusion et à l'accompagnement des films de Répertoire.
Y sont présentés notamment : les principes généraux, la diffusion des copies et les modalités d'accès, les différents cycles et films proposés, les différentes actions d'accompagnement des œuvres, la recherche des ayants droit des films, ainsi que les lettres d'information publiées et les partenariats.
Nouveauté 2015 : Une page contenant l'ensemble des avant-programmes proposés en partenariat avec l'ACPA (Association des cinémas de proximité en Aquitaine), visible en ligne directement sur le site de l'Agence. Cette série de courts entretiens avec des spécialistes du cinéma, diffusés en avant-programme de films de patrimoine, sont disponibles gratuitement en DCP.

ADRC

2015

CINEMA

Accès salles

- ## Rapport d'activité ADRC 2015

1. L'action du département Etudes et Conseils

Principes d'actions

Le rôle du département Etudes et conseils est d'être au contact du terrain, en lien avec les porteurs de projets et leurs architectes. Il s'agit d'une action d'évaluation, de proposition, de conseil, d'avis d'opportunité. Le département a la double particularité d'agir auprès des porteurs de projets de cinémas ancrés dans un territoire local et d'avoir la connaissance de réalisations dans toute la France. Cette action est sur un double niveau de compétence, à la fois locale (connaissance des contraintes des cinémas des villes petites et moyennes) et comme « centre-ressources » au niveau national (multiples configurations et situations géographiques).

Depuis sa création, les interventions de l'ADRC se situent au confluent de l'économie et de l'aménagement du territoire dans un secteur en développement : l'aménagement culturel du territoire. La réforme de l'ADRC en 1998 a permis d'intensifier les actions de conseil auprès des porteurs de projets, en intervenant en amont de la procédure d'aide sélective, au moment où l'opportunité de l'opération n'est pas encore établie.

Le domaine d'expertise et d'études de l'Agence porte :

- sur des salles (et des projets),
- sur des sites, des villes, des agglomérations urbaines,
- sur des territoires (principalement départements et régions),
- sur les problèmes de fonctionnement des salles, sur les relations entre exploitants et collectivités territoriales.

Les interventions peuvent concerner un **projet précis** (modernisation, réhabilitation ou création de salle), ou être orientées vers l'analyse transversale des besoins d'un milieu urbain ou rural (contributions aux études de faisabilité et aux études d'opportunité), ou être étendues à l'expertise des études de marché et aux programmations culturelles.

Elles peuvent aussi contribuer à **l'élaboration de politiques cinématographiques locales** et répondre au souci de départements ou de régions d'améliorer le fonctionnement du **parc de salles** de leur territoire. Dans ce cas, elles se situent dans un cadre départemental (les Alpes-Maritimes, le Tarn, la Guadeloupe) ou régional. Les études régionales récentes :

- « *Le parc des salles de cinéma en région Centre : adaptation des salles* », à la demande de la Région Centre en collaboration avec Centre-Images (CiClic) et l'ACC (Association des Cinémas du Centre), 2008/2009.
- « *Evolution des salles de cinéma vers la projection numérique en région Rhône-Alpes* », à l'initiative de la Région Rhône-Alpes, en collaboration avec le SLEC (Syndicat Lyonnais des Exploitants de Cinéma) et les associations régionales de salles ACRIRA, ECRANS (Ardèche-Drôme) et GRAC, 2009/2010.

Certaines études, bien que centrées sur les questions architecturales, sont des éléments fondateurs d'une politique territoriale.

On peut citer, par exemple :

- « Cinémas du Plateau de Brie – Seine-et-Marne (Coulommiers, Provins, Bray-sur-Seine) », 2003.
- « Filière des cinémas du Pays du Grand Amiénois (Poix-de-Picardie, Albert, Doullens) », 2011-2012.

Il faut noter enfin que les interventions de l'Agence peuvent se dérouler en France métropolitaine mais aussi dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer (mission en Guadeloupe et Martinique en 2002 et en 2007; expertise à La Réunion en 2011-2012). En 2015, à la demande du CNC l'ADRC a réalisé conjointement avec la CST, une étude sur le parc des cinémas des départements d'outre-mer (Océan Indien et Antilles-Guyane) préalable à l'application de la TSA à ces départements.

Outre ces interventions, le département Etudes élabore au service des exploitants et des collectivités mettant en place une opération d'aménagement cinématographique, ainsi que pour leurs partenaires techniques (programmistes, architectes), un ensemble de **documents « ressources »** publiés soit annuellement (*Coûts prévisionnels des projets de salles soumis à la commission d'aide sélective du CNC*), soit ponctuellement (*Guide des économies d'énergie dans les salles de cinéma* ; *Guide pratique d'étude des projets de salles de cinéma* en 2003 et 2007). L'Agence organise également des colloques scientifiques et des journées d'études sur les sujets relevant de son domaine d'action (colloque *Le Cinéma dans la cité* à Paris en 2000 ; journée d'études *Collectivités territoriales et salles de cinéma* à Auch en 2003).

Enfin, elle participe ou initie en collaboration avec des organismes de formation (FNCC, FÉMIS, etc.) à des sessions destinées aux élus, aux fonctionnaires territoriaux, aux professionnels de l'exploitation, aux étudiants désireux de se former à ces métiers.

Modalités d'intervention

L'Agence est sollicitée le plus souvent avant la mise au point du projet architectural, ce qui lui permet d'apporter une contribution aux études de faisabilité, à la recherche du site d'implantation ou du meilleur parti d'aménagement et de proposer différents scénarios de restructuration. Elle cherche à favoriser le dialogue entre exploitants, architectes et collectivités. Le département *Etudes et conseils* est amené à travailler sur les programmes mis en concours par les collectivités territoriales et à participer, à la demande des porteurs de projet, au choix du maître d'œuvre.

Dans de nombreux cas, les interventions s'étendent sur deux années, soit par la complémentarité entre étude de faisabilité économique et étude de faisabilité architecturale, soit de plus en plus souvent par l'approfondissement du projet architectural lui-même.

L'avis de l'Agence peut être sollicité sur le cahier des charges des études de marché ou pour l'expertise des résultats de ces études.

Interventions de l'Agence et actions du CNC

Par rapport à la procédure de l'aide sélective, l'intervention de l'Agence relève du conseil et non de l'injonction impérative. Elle se situe très en amont de l'instruction du dossier par le CNC, intervenant dans les phases pré-opérationnelles d'études ou dans les avis d'opportunité d'un projet.

D'autre part, le CNC, les DRAC et d'autres organismes officiels peuvent faire appel à l'Agence lorsque leurs services ont été alertés par une particularité du projet : coût d'aménagement, non-viabilité du projet, difficultés d'insertion du projet sur son territoire.

2. Bilan d'ensemble des interventions sur projets en 2015

En 2015, l'ADRC a effectué des interventions, tant au niveau de la préconisation architecturale, des assistances à projet, des études de faisabilité, que des actions de conseil à maîtres d'œuvre, formation ou jury de concours.

Les interventions (consultations, études et avis sur projets, assistance et études de faisabilité) sur 30 projets (22 en 2014) ont été réalisées à la demande :

- d'exploitants privés pour 6 dossiers ;
- d'associations pour 11 dossiers ;
- de collectivités territoriales ou structures publiques pour 13 dossiers.

Evolution du parc de cinémas et salles de proximité

En 2015, le parc français de salles comprend 1 593 établissements de un à trois écrans, soit 78 % des établissements, et 1 350 établissements situés dans des communes de moins de 20 000 habitants, soit 66 % de l'ensemble. **Ces salles de proximité rencontrent des difficultés particulières au regard de leur nécessaire adaptation aux normes techniques et aux exigences de confort des spectateurs, compte tenu de la concurrence d'établissements neufs ou récemment rénovés.** Les travaux nécessaires de mise en accessibilité conformément à la loi de 2005 et la mise en place des ADAP conduisent les exploitants de toutes catégories à conduire des opérations de restructuration globale. L'année 2015 a poursuivi le cycle d'investissement entamé à la suite de la numérisation du parc de salles.

De ce fait, l'ADRC est intervenue à de nombreuses reprises pour des interventions en matière architecturale, à la demande d'exploitants, quel que soit le mode de gestion (exploitants privés, associations, salles gérées par les municipalités). Ces actions de conseils correspondent à des unités urbaines de toutes tailles, depuis les grandes agglomérations avec des établissements spécifiquement Art et Essai jusqu'aux territoires ruraux, où l'existence d'équipements culturels à vocation large reste nécessaire à la dynamique locale.

Pour tous ces exploitants, le département Etudes de l'ADRC est le seul organisme offrant un conseil et un accompagnement dans les domaines architecturaux, urbains et économiques dans une optique d'aménagement culturel du territoire.

Plusieurs remarques générales peuvent être formulées :

- L'année 2015 reste marquée par un nombre élevé des missions d'assistance, s'inscrivant dans la durée au rythme des principales phases des projets ; soit dix dossiers. Ces missions génèrent un accompagnement important sur plusieurs années des porteurs de projets avec des dossiers complexes impliquant de nombreux interlocuteurs ;
- Le nombre des consultations et d'études de projets, premier niveau d'intervention du département Etudes, s'élève à vingt dossiers ; les décisions des pouvoirs publics nationaux et des collectivités territoriales pour faciliter la transition numérique, ont contribué à la relance de nombreux projets ;
- Les projets de salles recevant l'appui des collectivités s'intègrent fréquemment à des projets de centralité urbaine avec une démarche de développement durable ;

- Il est à noter que le département Etudes a été fortement mobilisé au 1^{er} semestre 2015 par l'étude commandée par le CNC sur le parc d'établissements cinématographiques des DOM réalisé conjointement avec la CST (Antilles – Guyane, La Réunion – Mayotte).

Les mises aux normes d'accessibilité tout comme les situations de concurrence difficiles – établissements situés dans la zone d'attraction d'équipements neufs – amènent les responsables des établissements à envisager plus globalement la rénovation et la restructuration de leurs salles. Dans de très nombreux cas, l'adaptation des établissements existants aux normes techniques, aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées et aux exigences de confort des spectateurs est particulièrement difficile. En effet, ces évolutions sont consommatrices d'espace et les salles ne disposant que d'un ou deux écrans, qui forment la majorité des salles concernées par les interventions, rencontrent à cet égard des difficultés particulières.

Dans le contexte actuel de tensions budgétaires pour l'Etat et les collectivités locales, les porteurs des projets sollicitent de nombreux conseils en amont pour la préparation du montage technique, juridique et financier de leurs dossiers. Le département Etudes de l'ADRC apparaît ainsi légitimement comme un expert auprès des exploitants et des collectivités souhaitant engager un projet de création ou de transformation d'un établissement cinématographique.

Parmi les plus importants projets suivis en 2015, il faut noter des projets participant de centralité urbaine dans des villes moyennes (ex. Bellegarde-sur-Valserine, Melun, Millau, Pau, Saint-Nazaire) avec pour certains des situations de forte concurrence où le département Etudes a un rôle de diagnostic, d'expertise et même de « médiation » ; des projets de nouveaux complexes de centre-ville sont aujourd'hui en phase opérationnelle (ex. Bayonne, Albert) ; et enfin, des projets privés sont en études ou en chantier (ex. Aubenas, Beauvais, Lecci).

On peut remarquer que 17 % des missions de diagnostic, d'études de projet et d'assistance concernent des Villes Moyennes (50 000 à 250 000 entrées annuelles) ou Grandes Villes. **Les projets situés dans les Petites Villes (moins de 50 000 entrées) s'élèvent à 83 %.** Cette proportion est plus favorable pour les projets Petites Villes qu'en 2012, 2013 et 2014.

La transition numérique s'est aujourd'hui généralisée et a permis à sa suite la mise en œuvre de rénovations. Les données suivantes présentent de manière détaillée les interventions de chaque type.



"Le Palace" à Equeurdreville – Architecte : Cabinet Boisroux

3. Consultations, études de projets et concours en 2015

Le département *Etudes et Conseils* est intervenu dans 20 sites pour **une consultation consistant au diagnostic architectural** des salles existantes et des évolutions souhaitables avec évaluation des coûts, ou dans **une pré-étude de faisabilité** pour les établissements en création. Ce rapport vaut souvent avis d'opportunité.

AIGUILLON-SUR-MER	Pays-de-la-Loire	Le Goéland	Réhabilitation	Public
AUBIGNY	Pays-de-la-Loire	Le Carfour	Rénovation + Accès PMR	Association
BAR-SUR-AUBE	Grand Est	Le Vagabond	Rénovation + Accès PMR	Privé
CARENTAN	Normandie	Le Cotentin	Rénovation + Accès PMR	Public
CAUDEBEC-EN-CAUX	Normandie	Le Paris	Rénovation	Public
DOMONT	Ile-de-France	L'Ermitage	Extension	Public
GENÇAY	Aquitaine-Poitou- Charentes-Limousin	Cinéma de Gençay	Rénovation + Extension	Association
INZINZAC-LOCHRIST	Bretagne	Le Vulcain	Rénovation + Accès PMR	Association
LA FERTE-BERNARD	Pays-de-la-Loire	Le Palace	Rénovation + Accès PMR	Public
LE POULIGUEN	Pays-de-la-Loire	Pax	Extension	Association
MOREZ	Bourgogne- Franche Comté	Le Casino	Reprise - Rénovation	Public
NORT-SUR-ERDRE	Pays-de-la-Loire	Paradiso	Transfert + Extension	Association
PAU	Midi-Pyrénées- Roussillon	Méliès	Transfert + Extension	Public
PITHIVIERS	Val-de-Loire	Pithi-Ciné	Rénovation	Public
SAINT-NAZAIRE	Pays-de-la-Loire	Jacques Tati	Transfert - extension	Public
SAINT-PIERRE-SUR-DIVES	Normandie	Le Rex	Extension ou Transfert	Association
SAINT-POL-SUR-TERNOISE	Hauts-de-France	Le Régency	Transfert + Extension	Association
SALIES-DE-BÉARN	Aquitaine-Poitou- Charentes-Limousin	Le Saleys	Rénovation + Extension	Association
SEMUR-EN-AUXOIS	Bourgogne- Franche Comté	Etoile Cinéma	Rénovation + Extension	Association
THORENS-GLIÈRES	Rhône-Alpes- Auvergne	Le Parnal	Rénovation + Accès PMR	Association

Dans certains cas, le département Etudes procède à **des études sur plans**, soit à la suite du diagnostic et mise en place du projet par l'architecte ou en cas d'urgence en amont d'une future intervention. Une intervention de ce type a eu lieu cette année, pour le projet d'ouverture d'un complexe Art et Essai de 3 écrans à Fort-de-France, projet porté depuis plusieurs années par le réalisateur Willy RAMEAU, et suivi depuis 2003 par le département Etudes de l'ADRC.

FORT-DE-FRANCE	Martinique	Compagnie du Pax	Création	Privé
----------------	------------	------------------	----------	-------

Ce rendez-vous à Paris prolongeait la réunion tenue à la DRAC Martinique lors de l'étude du parc des cinémas des DOM de mars 2015. Il a réuni les différents représentants de la Compagnie du Pax (Willy RAMEAU, Jean-Michel GIRON, Assima BELKACEM) avec Christian LANDAIS, ce qui a permis de faire le point sur les propositions de nouvelle localisation formulées par la ville de Fort-de-France. Des échanges ultérieurs ont permis au département Etudes de faire une analyse préliminaire du site proposé.

*Les interventions du département Etudes prennent en certains cas la forme de **réunions d'études des projets** réunissant les divers interlocuteurs, et tout particulièrement les exploitants, les architectes et les collectivités qui s'associent au projet.*

SALLES DE PROJECTION DU CNC

Dans ce cadre, le CNC a sollicité le département Etudes pour la conception des salles de projection du futur siège à Denfert. Après l'accompagnement de l'étude de faisabilité en 2014, les premières esquisses établies par l'architecte choisi pour la maîtrise d'œuvre (Agence Bouchaud) ont été analysées par le département Etudes en octobre et novembre 2015.



“Le Long Court” à Coutances – Architecte : Pierre Chican

4. Assistance à projet et études de faisabilité

Les interventions d'assistance à projet ou les pré-études de faisabilité sont plus approfondies et permettent aux porteurs de projet, adhérents à l'ADRC, d'être accompagnés lors du déroulé de l'opération.

Les études peuvent porter sur les domaines suivants :

- les choix urbanistiques : site potentiel d'implantation et projet urbain,
- le choix du programmiste, la validation et le contrôle du programme,
- la faisabilité de l'opération et l'estimation financière du projet,
- la participation au jury de concours et à la commission technique,
- l'information sur les modes de financement des projets,
- l'avis aux phases APS et APD.

En revanche, le département Études n'assure pas de mission de maîtrise d'œuvre et ne peut participer au choix des entreprises. De même, il n'assure pas de conduite d'opération au sens de la loi MOP. Ces interventions sont réservées aux adhérents de l'ADRC.

L'année 2015 se caractérise par un nombre élevé de dossiers d'assistance dont la nature est toujours plus complexe. Le nombre de ces missions d'assistance à projet s'est élevé à 10 dossiers durant l'année, faisant l'objet d'une convention entre le bénéficiaire de l'assistance et l'Agence.

BELLEGARDE-SUR-VALSERINE	Rhône-Alpes-Auvergne	Les Variétés	Transfert + Création	Public
BEAUVAIS	Hauts-de-France	Cinespace	Extension	Privé
FEURS	Rhône-Alpes-Auvergne	Ciné Feurs	Transfert + Extension	Association
FITZ-JAMES	Hauts-de-France	Création	Création	Privé
FOUGÈRES	Bretagne	Le Club	Rénovation + Extension	Association
LECCI	Corse	Création	Création	Privé
MELUN	Ile-de-France	Les Variétés	Réhabilitation ou Transfert	Public
MILLAU	Midi-Pyrénées-Roussillon	Les Cinémas de Millau	Réhabilitation ou Transfert	Public
PONT-L'ABBÉ	Bretagne	Création	Création	Public
TEMPLEUVE	Hauts-de-France	Modern Ciné	Transfert + Extension	Public

5. Demandes d'informations et de conseils

De nombreux exploitants privés, associations ou collectivités ont contacté le département Etudes en 2015 en vue de demandes d'informations ou de documentation, ou d'une future consultation ou mission d'assistance.

Les questions abordées sont transversales et amènent fréquemment l'Agence à assister les demandeurs dans la concrétisation de leur projet :

- en leur adressant les documents élaborés par l'Agence (« *Créer ou rénover un cinéma - guide pratique des projets de salles* », *Coûts de construction des salles de cinéma, liste Intervenants*), ainsi que les documents de synthèse sur les normes AFNOR des salles, la mise en accessibilité des cinémas et les sources de financement des créations et rénovations de salles),
- en les informant sur les dispositifs de soutien mis en place par le CNC,
- et sur les documents conçus par des partenaires professionnels (« *Salles de cinéma, salles de projection. Conception, réalisation, exploitation* », coédité par la CST et Dunod, « *Guide technique de la cabine numérique* » conçu par la CST et la FNCF, *Vade-mecum Accessibilité* de la FNCF, les documents produits par la DMA (Délégation ministérielle à l'accessibilité), les marchés publiés au BOAMP...).

Parmi près de 50 demandes de ce type, citons celles des collectivités ou des exploitants des communes suivantes :

Amboise
Baccarat
Cassis
Conflans-Sainte-Honorine
Divonne-les-Bains
La Courneuve
La Penne-sur-Huveaune
La Plaine des Palmistes (La Réunion)
Lamastre
Lit-et-Mixe
Montauroux

Neuville-sur-Saône
Nuits-Saint-Georges
Quintin
Royan
Saint-Martin-de-Ré
Saint-Ouen-l'Aumône
Thiers
Tonneins
Toulouse
Vertou
Voreppe

6. Échanges d'information avec le CNC et les organismes publics

À l'occasion de chaque commission d'aide sélective à la création et à la modernisation des salles de cinéma, le département Etudes de l'Agence transmet au service Exploitation du CNC l'ensemble des informations dont il dispose sur les dossiers en commun qui seront étudiés pour une prochaine commission.

Des réunions régulières avec le service Exploitation du CNC ont été mises en place depuis 2007. Le département Etudes de l'Agence a formulé en 2015 plusieurs avis pour les commissions d'aide sélective du CNC, soit pour les projets suivis par le département Etudes, soit pour ceux transmis par le service de l'Exploitation. En 2015, suite à des échanges avec le CNC, il est apparu nécessaire de renforcer l'analyse en amont par le département Etudes des projets soumis en aide sélective. Une pré-analyse de l'ensemble des projets est donc opérée. Ainsi, certains projets donnent lieu à des échanges avec l'architecte maître d'œuvre pour améliorer les dispositions architecturales avant le passage en commission.

La commission a bénéficié en 2015 d'avis du département Etudes pour les projets suivants :

Lecci : création d'un complexe de 4 écrans dans un complexe de loisirs proche de Porto-Vecchio

Marseille : transformation d'un ancien café-théâtre en salle Art et Essai, place Jullien

Rumilly : création d'un nouvel établissement de 3 écrans

Lyon – CNP : réhabilitation de deux salles Art et Essai dans la presqu'île de Lyon après leur rachat

Lyon – Comoedia : extension et restructuration du complexe Art et Essai lié à la création d'un hôtel

Paris (Artistic Athévains) : création d'une activité Art et Essai dans un théâtre du 11^{ème}

La Haye-du-Puits : réhabilitation et mise en accessibilité d'un cinéma de proximité

Pontivy : réaménagement et extension d'un complexe de 4 écrans en périphérie

Rillieux-la-Pape : création d'un complexe Art et Essai de 3 écrans adossé à un centre culturel

Vertou : création d'un accueil et mise en accessibilité d'une salle de proximité

Les conseillers *cinéma et audiovisuel* en DRAC peuvent solliciter le concours du département Etudes.



“Le Cristal” à Aurillac – Architectes: Linéaire A & Randja

7. Bilan des suites données aux interventions 2013 et 2014

L'analyse des suites données aux interventions de diagnostic et d'assistance du département Etudes des années 2013 et 2014 permet de connaître les projets de salles réalisés ou engagés à la date du 20 mai 2015.

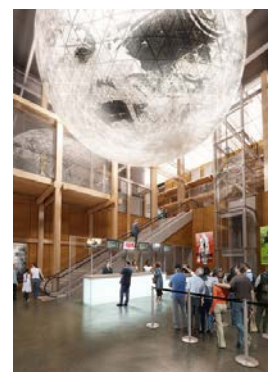
Sur 34 interventions en assistance ou diagnostic, 10 projets sont achevés ou actuellement en chantier. Il faut ajouter 13 projets qui sont en études dont un certain nombre en phase opérationnelle. La majorité des projets en réalisation ont donné lieu à examen par la commission d'aide sélective à la création et à la modernisation de salles.

Agen	Doullens	Pauillac
Ars-sur-Moselle	Equeurdreville	Plaisance-du-Touch
Alès	Gourin	Poix-de-Picardie
Ars-sur-Moselle	Le Teil	Saint-Michel-sur-Orge
Aubenas	Marseille (Th. Gyptis)	Sarrebourog
Bayonne	Montreuil (93)	Stenay
Berck-sur-Mer	Mourenx	Villard-en-Boège
Bourganeuf	Noisiel	Villedieu-les-Poêles

La commission a donné un avis positif à ces dossiers. Sur les deux années 2013 et 2014, les projets ayant obtenu une aide sélective représentent **un total de travaux de 25 millions d'Euros HT et un montant d'aide sélective de 3,5 M€**. Treize (13) projets en phase d'études vont entrer en phase opérationnelle dans le courant de l'année 2016.

L'année 2015 a vu l'ouverture de projets suivis en assistance par le département Etudes : le Méliès à Montreuil, Le Palace à Equeurdreville, Le Trianon à Poix-de-Picardie et le cinéma de Villedieu-les-Poêles.

Le projet de Montreuil a été suivi aux différentes étapes : programmation, jury de concours, nombreuses réunions de calage du projet (avec maîtrise d'ouvrage, association, architecte, scénographe) jusqu'en phase APD. Le projet de Poix-de-Picardie s'intègre dans un projet concerté du Pays du Grand Amiénois avec deux autres cinémas (Doullens, Albert).



"Le Méliès" à Montreuil – Architecte : Bernard Ropa

8. Etude « Parc de salles dans les DOM »

Le CNC a missionné en janvier 2015, l'ADRC conjointement à la CST pour mener un audit du parc des cinémas des 5 départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte). Cette connaissance du parc de ces territoires était un préalable à la mise en place de la TSA à partir du 1^{er} janvier 2016 et l'application des réglementations du code du cinéma. Cette réforme aura de nombreuses implications sur les salles des DOM.

L'ADRC et les DOM

Depuis 1983, l'Agence a régulièrement mené des missions en outre-mer s'agissant d'un enjeu d'aménagement du territoire important (Antilles 1985 et 1990, La Réunion 1984 et 1993). Des expériences de circulations de films avaient alors été mises en place pour améliorer l'accès de certaines salles. Plus récemment, le département Etudes est intervenu pour certains projets de reprise ou de rénovation :

- Guadeloupe (2003) : Reprise et réouverture du cinéma « La Renaissance » à Pointe-à-Pitre (commune)
- Martinique (2003) : Reprise et réouverture du cinéma de Sainte-Luce (commune)
- Guadeloupe (2007) : Réouverture du « Vertou Palace » à Petit-Bourg (Jean-Marc CÉZAIRE et commune)
- La Réunion (2012) : Réouverture du cinéma « Casino » au Port (commune et FIFA)

Ces missions ont souvent été l'occasion d'organiser des rencontres avec les différents acteurs, l'Agence ayant été régulièrement sollicitée en raison des difficultés d'accès aux films Art et Essai. En effet, dans ces territoires, les circuits d'exploitation qui ont une offre principalement généraliste ont également un mandat de distribution. L'Agence avait opéré une expérience pilote en 2003 en Guadeloupe par la mise en circulation de copies du film *Le Pianiste* – Palme d'Or 2002 – qui avait démontré qu'une offre Art et Essai pouvait rencontrer un public. Régulièrement, le département Etudes est sollicité pour la création de nouveaux cinémas avec une offre Art et Essai, en particulier pour le projet du Pax à Fort-de-France à l'initiative d'un producteur-réalisateur (Willy RAMEAU) depuis plus de dix ans. Récemment, il s'est créé en Guadeloupe une association : l'APCAG (pour le développement de l'Art et Essai en Guadeloupe). Cette association adhérente à l'AFCAE est intervenue dans le cadre du plan Etat-Région pour la structuration du réseau de salles communales et coordonné leur numérisation. Des contacts se sont noués avec l'ADRC avec la chargée de mission en formation à la FÉMIS en 2014.

À La Réunion, en collaboration avec un distributeur réunionnais, l'Agence avait mis en place entre 2008 et 2011 des circulations de films Art et Essai. La numérisation des salles des DOM a permis un accès au film plus rapide pour ces territoires.

OBJECTIFS DE L'ETUDE 2015 ET ORGANISATION

La mission interministérielle d'expertise pour l'extension de la politique de soutien du CNC aux départements d'outre-mer de novembre 2013 a permis l'adoption par le Parlement en décembre 2014 de l'extension de la TSA. Son application suivra un régime progressif de 2016 à 2022 pour permettre aux entreprises d'absorber cette réforme, allant de 1 % jusqu'au taux appliqué en métropole à terme.

Le CNC, afin d'évaluer la situation du parc de salles des DOM, a souhaité disposer d'une étude permettant d'identifier, d'une part leur situation vis-à-vis des normes cinématographiques en vue de l'homologation des différents cinémas et d'autre part, les besoins de mise en accessibilité et de modernisation pour anticiper l'enveloppe d'intervention du CNC dans le cadre de l'aide sélective aux salles.

L'étude a été commandée conjointement à l'ADRC et à la CST. L'Agence par ses missions précédentes avait déjà pu nouer des contacts avec certains professionnels et conseillers des DAC, tandis que la CST était intervenue en expertise auprès des opérateurs principaux, tout en disposant de données techniques par les intégrateurs - installateurs. L'articulation s'est faite naturellement entre normes AFNOR cinéma, accessibilité et modernisation globale. L'Agence a donc coordonné la mission en étroite collaboration avec la CST, avec les différentes DAC. La mission sur place a été assurée pour l'ADRC par le département Etudes (Christian LANDAIS et Matthieu BOURRIER) et pour la CST par Alain BESSE.

Après un repérage avec les conseillers cinéma des DAC, **la mission s'est attachée à analyser 38 établissements comportant 78 écrans**, dépassant le champ strict des salles de cinéma. Par exemple, à La Réunion, les dispositifs scolaires dans une démarche de desserte du territoire, fonctionnent à la fois dans les cinémas et dans des lieux de spectacles ou polyvalents. Ils peuvent être le point de départ d'une offre cinématographique, notamment pour les communes des Hauts (communes de montagne). Certaines salles qui n'ont pas encore basculé en projection numérique ont été intégrées à l'étude. Enfin, la question des circuits itinérants est essentielle pour ces territoires, notamment à Mayotte où l'offre de salles de cinéma se limite à un seul établissement.

La mission sur place s'est organisée sur 2 sessions : du 16 au 24 février pour l'Océanie (La Réunion – Mayotte) et du 2 au 13 mars pour les départements Américains (Guadeloupe – Martinique – Guyane). Les prises de rendez-vous ont été favorisées par deux acteurs et leur connaissance de terrain (Armand DAUPHIN, coordinateur de dispositifs scolaires à La Réunion et Patricia MONPIERRE, chargée de mission APCAG – Guadeloupe) en complément des conseillers des DAC. Outre les différentes visites de salles et contacts avec les exploitants ou responsables de salles, des rencontres plus institutionnelles se sont déroulées (DAC de La Réunion et de Guyane, Région Guadeloupe, Département de Guyane).

Le rapport qui a compilé et analysé de nombreuses mesures et éléments structurant chaque site, y compris mode de gestion, a donné lieu à la remise du rapport au CNC le 20 avril 2015. Il comporte trois tomes :

- Document de synthèse sur la conformité et les investissements nécessaires avec fiches récapitulatives par département et salles, identifiant pour chaque chapitre (homologation, accessibilité) les mises aux normes et enjeux financiers par masse, et nécessités de projet global (112 pages)
- Rapport sur l'homologation des salles, traité par la CST (278 pages)
- Rapport sur l'accessibilité des salles, traité par l'ADRC (368 pages)
- Note d'analyse - conclusions et enjeux de développement

Une réunion de restitution a eu lieu au CNC, le 2 avril, avec M. Lionel BERTINET, Directeur adjoint du cinéma au CNC, l'étude étant présentée par l'ADRC (Jean-Michel GÉVAUDAN, Christian LANDAIS et Matthieu BOURRIER) et la CST (Angelo COSIMANO, Alain BESSE) en présence du service de l'Exploitation du CNC.

CONCLUSION DE L'ÉTUDE

La ventilation entre les 5 départements des 38 établissements expertisés est celle-ci :

- La Réunion : 19 établissements et 40 écrans
- Mayotte : 1 établissement mono-écran, 1 circuit itinérant, 1 projet dans un centre-culturel
- Guadeloupe : 10 établissements et 14 écrans, 1 circuit itinérant, 3 projets
- Martinique : 4 établissements et 13 écrans, 1 circuit itinérant, 1 projet
- Guyane : 4 établissements et 11 écrans, 1 circuit itinérant

Au terme de l'étude, il est apparu qu'aucun des établissements n'était totalement conforme aux règles actuellement en vigueur, autant pour l'homologation que pour la mise en accessibilité. Cependant, dans une grande majorité des cas, les travaux pour rendre conformes les établissements aux conditions d'homologation sont minimales : pour l'essentiel, il s'agit de distances au 1^{er} rang un peu trop faibles au regard des tailles d'écrans ou de courbures d'écrans importantes. Les principaux investissements sont concentrés dans les équipements Image et Son. Les équipements de billetterie pour l'essentiel ne sont pas conformes. L'entretien du matériel et la responsabilisation des personnels posent question, problèmes renforcés par leur insularité. Des actions de formation seraient nécessaires.

En ce qui concerne la mise en accessibilité, ces départements ne sont pas avancés sur le sujet et le délai des ADAP sera utile pour progresser. La plupart des salles visitées ne sont pas conformes à la réglementation, indépendamment de la possibilité de dérogations. Des dispositions partielles ont pu être prises mais sont limitées à l'accès en fauteuil roulant. L'accessibilité sensorielle aux films est peu présente. La segmentation entre réglementations AFNOR cinéma et Accessibilité n'est pas toujours opérante car intervenir sur la pente d'une salle a des répercussions en chaîne en termes de flux. Dans certains cas, le cumul des contraintes d'homologation et d'accessibilité pose la nécessité de projets globaux mais les maîtres d'ouvrage n'ont pas toujours connaissance des conditions d'homologation des établissements par le CNC.

L'ensemble des investissements d'adaptation des établissements aux normes en vigueur ont été estimés à 5,5 M€ HT, hors réhabilitations lourdes qui nécessitent un projet global et transversal. Le besoin d'investissement sur les équipements Image-Son et d'homologation (billetterie et caractéristiques dimensionnelles comprises) a été estimé autour de 3,5 M€ et les travaux de mise en accessibilité autour de 2 M€ HT (nonobstant les éventuelles dérogations et les projets de réhabilitation lourde).

La Réunion (19 établissements)

Le territoire est structuré et dynamique. Aux deux acteurs principaux (ICC et MauRéfilms), s'ajoutent des salles de spectacles ou polyvalentes qui accueillent des séances scolaires dans l'ensemble de l'île. La programmation est globalement généraliste avec une petite offre Art et Essai, plus développée pour MauRéfilms. L'arrivée d'un nouvel acteur pour la distribution de films blockbusters (Com+) a encore renforcé l'offre généraliste. L'offre Art et Essai s'exprime au travers de nombreux festivals (FIFAI, Festival Film de La Réunion, etc.). Enfin, des municipalités souhaitent maintenir des salles abandonnées par les exploitants : au Port, le Casino pour une exploitation sur l'année avec le FIFAI ; à Saint-Benoît, secteur délaissé à l'est de l'île, la ville veut rouvrir le cinéma pour une offre de proximité. Il y a un véritable tissu cinématographique. Le soutien du CNC pourra libérer des énergies et accompagner une mise en réseau.

Mayotte (1 établissement, 1 circuit itinérant, 1 projet)

Dans ce nouveau département, l'offre culturelle est à construire. Il existe une salle mono-écran à Mamoudzou gérée par le Département et programmée par ICC. Elle peut-être homologuée mais des travaux d'accessibilité sont nécessaires. Une seconde salle pourrait se créer à Chirongui au sud de l'île, choix pertinent car la population se déplace peu. Le projet a été revu en renforçant l'offre cinématographique et pourrait devenir la salle pilote du circuit itinérant « Musafiri » en charge des dispositifs scolaires. Cela permettrait le développement du circuit itinérant créé en 2010.

Guadeloupe (10 établissements, 1 circuit itinérant, 3 projets)

On ne constate pas de véritable dynamique aux Antilles, cependant deux événements sont à noter : la construction d'un multiplexe concurrent au circuit Elysé à Pointe-à-Pitre initié par « Carribean cinéma » (construction prévue en 2016) et la création d'une association (APCAG) pour la promotion du cinéma Art et Essai en Guadeloupe. L'APCAG adhérente de l'AFCAE, est missionnée par le plan Etat-Région d'une mission de diffusion et d'appui aux salles. Elle mène des actions d'animation, de circulations de films et participe à l'organisation d'événements (Festivals). Le réseau se structure autour les cinémas du Lamentin, du Moule et du circuit itinérant Cinéwoulé qui coordonne les dispositifs scolaires.

Il n'y a qu'une salle en Grande Terre (Le Moule, salle de spectacles) malgré une démographie positive et la scène nationale Art'chipel à Basse-Terre, sans offre cinéma, ne peut jouer un rôle de levier culturel. Si des collectivités soutiennent leurs cinémas, on ne sent pas une volonté globale de développement. Cependant, la double évolution (concurrence et structuration d'un réseau indépendant) pourrait permettre une diversification de l'offre.

Martinique (1 établissement équipé et 1 non équipé, 2 réouvertures, 1 projet)

Hormis le multiplexe Madiana, il n'y a plus de salles actives. L'Atrium (scène nationale) à Fort-de-France qui n'est pas encore équipée en numérique organise des séances Art et Essai au multiplexe. Deux collectivités ont la volonté de rouvrir leur cinéma : Sainte-Marie et Les Anses d'Arlet. Depuis l'abandon du projet au Robert, l'Excelsior de Sainte-Marie serait la seule salle au nord de l'île. Ce cinéma dispose de beaux volumes, mais sa fermeture – cause de sa dégradation – et son importance (cinéma, restaurant, salon) font qu'une rénovation importante est nécessaire. Des premières études ont été menées. L'Atlas aux Anses d'Arlet, petite salle de type « cinéma Paradiso » attachante en centre-ville, ne correspond à aucune norme. Elle ne peut être homologuée en l'état, l'option serait de la maintenir en point de circuit ou d'étudier une restructuration lourde. Il y a une volonté municipale et une étude faisabilité est lancée en 2016.

Le circuit itinérant Cadice-Cinéwoulé coordonne les dispositifs scolaires. On peut espérer que le projet « Pax » dans le centre-ville de Fort-de-France redonne une dynamique avec l'action de son exploitant-animateur, Willy RAMEAU.

Guyane (4 établissements, 1 circuit itinérant)

Ce vaste département comporte 4 établissements situés dans les communes importantes. Le multiplexe Agora (Matoury) et l'Urania (Kourou) sont exploités par le circuit Elysé, le cinéma Eldorado à Cayenne a été repris par le propriétaire des murs et la salle municipale de Saint-Laurent-du-Maroni est programmée par

Filmdis. Le cinéma de Kourou programme des films européens en lien avec son public. Des travaux de modernisation seraient nécessaires à Saint-Laurent, ville en fort développement démographique et Kourou. La salle Eldorado programme des films Art et Essai négociés avec les distributeurs en 35 mm ou Blu-ray. L'équipement en projecteur 2K est programmé. Nous nous interrogeons sur le devenir de cette salle au centre-ville de Cayenne : le propriétaire qui est cinéophile aura-t-il les moyens de la maintenir alors que des travaux lourds de mise en accessibilité sont nécessaires ? Compte tenu de la géographie de Guyane, l'action des circuits itinérants (et des dispositifs scolaires) pour la diffusion des films est essentielle. Le circuit sous tutelle du conseil général, en repli, fonctionne à la demande des collectivités, notamment dans les EPAD. Un embryon de circuit sur les écarts du Maroni, à Maripasoula serait en projet.

La question des Circuits Itinérants

En outre-mer, la question des circuits itinérants est importante, ils sont souvent la seule alternative à l'offre généraliste, en charge des dispositifs scolaires. Mais ils fonctionnent plutôt par des opérateurs qui interviennent à la demande des communes pour des séances en plein air. De ce fait, il est difficile d'appliquer une tarification et ainsi mobiliser de la TSA. C'est bien la raison pour laquelle Jean-Marc CÉSAIRE qui dirige le circuit itinérant de Guadeloupe (Cinéwoulé) étudie une solution de salle gonflable climatisée avec la société Dorléans adaptée de celle utilisée au Festival de Dinard. Le circuit de Mayotte développe plutôt un système de chapiteau. Enfin, une question à la fois technique et de stratégie se pose, les projecteurs 2K ne sont pas « tropicalisables ». En Guyane et à Mayotte, en dehors des unités urbaines, il n'y a pas de culture ni d'habitude de fréquentation du cinéma. Il serait sans doute judicieux de présenter des séances en vidéo-projection au plus près des populations pour générer une appétence et monter ensuite la gamme de qualité technique des projections itinérantes.

Les suites de l'étude

Les contacts noués lors de l'étude se sont poursuivis par différents échanges avec les porteurs de projets. Les réouvertures du cinéma Casino du Port (La Réunion) et du cinéma Atlas aux Anses d'Arlet (Martinique) à l'initiative des collectivités sont à l'étude. Le département Etudes et conseils va suivre ces deux projets en mission d'assistance.

Les premiers dossiers d'homologation et de demande d'aide sélective sont adressés au CNC en 2016. Des réunions sur la distribution dans les DOM, auxquelles participe l'Agence, sont organisées par le CNC.

LA RÉUNION



Le Port, "Le Casino" (La Réunion)



Saint-Paul, "CinéCambaie" (La Réunion)

SYNTHESE ET ENJEUX À DEVELOPPER

L'étude commandée par le CNC a permis d'identifier des axes de développement pour l'aménagement de ces territoires : il s'agit d'existants à renforcer ou de potentialités de diversité (Art et Essai, Jeune Public), de desserte du territoire, ou la nécessité d'une réhabilitation globale.

	Diversité	Territoires	Projet global
GUADELOUPE	Lamentin (programmation Art et Essai, accueil du FEMI), APCAG Le Moule (programmation Art et Essai, accueil du FEMI), APCAG Gourbeyre (potentialité, accueil dispositifs et du FEMI), APCAG L'Artchipel (potentialité en cas d'équipement numérique)	Le Moule (seule salle de la Grande-Terre, au nord, en fort développement démographique) Marie Galante (El Rancho, seule salle de cinéma de cette dépendance) Gourbeyre (par défaut d'offre satisfaisante à Basse-Terre) Capesterre et Pointe-Noire (pour une offre de proximité)	Le D'Arbaud (cinéma classé des années 1940 qui mériterait une rénovation de qualité) Capesterre (aménagée au coup par coup, elle nécessiterait une réhabilitation globale) Marie Galante – El Rancho (bâti dégradé aménagé au fil du temps, nécessite une réhabilitation lourde)
MARTINIQUE	L'Atrium (la scène nationale est volontaire pour reprendre une offre Art et Essai et accueillir des festivals) Le Pax (création d'une offre Art et Essai au centre de Fort-de-France, animée par Willy RAMEAU)	Sainte-Marie (seule salle du nord de l'île de belle échelle depuis l'arrêt du projet au Robert) Les Anses d'Arlet (seule salle du sud de l'île, historique « cinéma Paradiso »)	Sainte-Marie (le volume du bâtiment est dégradé depuis l'arrêt d'activité) Les Anses d'Arlet (la salle ne peut être mise aux normes, réhabilitation avec démolition d'un plancher) Fort-de-France - Le Pax (construction d'un complexe en centre-ville)
GUYANE	L'Eldorado à Cayenne (offre diversifiée au centre-ville) Kourou - L'Urania (offre diversifiée)	Saint-Laurent-du-Maroni (salle à l'embouchure du Maroni), développement démographique	Kourou (salle de beau volume dégradée, pas de travaux récents) Saint-Laurent-du-Maroni (gradinage de la salle par prolongation du balcon) Cayenne - Eldorado (accessibilité difficile, moyens d'investissement de l'exploitant limités)
LA REUNION	Le Lacaze (salle de centre-ville à Saint-Denis : films européens, VO) Saint-Joseph (quelques films Art et Essai dans une offre généraliste) Cambaie (programmation Art et Essai « pépites » au sein du multiplexe) Moulin à café (petite salle avec public d'enseignants, « Art et Essai ») Champ Fleuri (théâtre, Jeune Public, développement de films patrimoine) Le Port (exploitation par l'équipe du Fifai, rôle fédérateur sur l'île) Saint-André (salle de spectacles, position essentielle dans l'est de l'île)	Le Lacaze (salle du centre de Saint-Denis, risque d'être la seule alternative en cas de miniplexe ICC), Saint-Joseph (cinéma au sud de l'île, après Saint-Pierre) Saint-Philippe (cinéma à l'extrême sud de l'île avant le sud sauvage) Cilaos (salle dans une commune isolée des Hauts du volcan) Le Port (salle indépendante à l'ouest de l'île à proximité du multiplexe) Saint-André (salle à l'est de l'île) Saint-Benoît (salle à l'est de l'île)	Le Ritz à Saint-Denis (établissement à rénover, une salle non-normée) Saint-Joseph (état des années 1970) Plaza Saint-Louis (cinéma de 600 places, le hall est rénové mais la salle mérite un rafraîchissement) Saint-Pierre – Moulin à Café (salle des Hauts de Saint-Pierre, spartiate, dans un bâtiment ancien) Cilaos (salle multimédia, le hall mérite une rénovation) Le Port (ancienne salle à balcon, à réhabiliter globalement)
MAYOTTE	Création d'un cinéma dans le centre culturel de Chirongui (offre diversifiée alternative à Mamoudzou)	Desserte du sud de l'île par un cinéma à Chirongui	Mise en accessibilité du cinéma de Mamoudzou

GUADELOUPE



Le Moule, "Centre Robert Loyson" (Guadeloupe)



Pointe-à-Pitre "Le Rex" (Guadeloupe)

GUYANE



Saint-Laurent-du-Maroni, "Le Toucan" (Guyane)



Matoury (Cayenne), "Agora" (Guyane)

MAYOTTE ET MARTINIQUE



Mamoudzou, "Alpa Joe" (Mayotte)



Schœlcher (Fort-de-France), "Madiana" (Martinique)

9. Accessibilité

Depuis 2013, le responsable du département Etudes de l'ADRC, Christian LANDAIS, participe en tant qu'expert aux travaux du groupe « Accessibilité » mis en place par le CNC. Ce groupe d'abord sous la présidence de Valérie LEPINE-KARNIK puis de Lionel BERTINET, Directeur-adjoint du cinéma au CNC, a réuni l'ensemble des acteurs : FNCF, FNDF, DIRE, SDI, organisations de Producteurs, ADRC, DMA, Ministère de la Culture et de la Communication, Ville de Paris, associations de Personnes Handicapées (APF, UNISDA, CFPSAA, UNAPEI) et différents services du CNC.

Accessibilité des cinémas

Nous avons poursuivi notre collaboration avec Nicole DELAUNAY, chargée de mission « Accessibilité » du CNC. Le département Etudes a apporté des exemples d'interprétation de la réglementation vis-à-vis du fonctionnement des cinémas. Les points de difficultés repérés avaient été ceux-ci : gradinage, sas, sanitaires, luminance. Une concertation a été menée avec les associations de personnes handicapées.

Arrêté spécifique aux établissements à prestation visuelle et sonore

Deux réunions plénières en juillet et avril au Ministère de la Culture et de la Communication se sont déroulées en vue de la rédaction de cet arrêté prévu par loi de 2005. Elles ont réunis à la fois le secteur du Cinéma, du Théâtre, le Ministère de la Culture et de la Communication et les associations de personnes handicapées : FNCF (Erwan ESCOUBET), CNC (Nicole DELAUNAY et service juridique), ADRC (Christian LANDAIS), les différentes organisations de Théâtre, la DGCA - Direction générale de la création artistique du MCC (Michèle KERGOSIEN, architecte-conseil), le Secrétariat Général du Ministère (dont Sandrine SOPHY-SVERET, chargée de mission Accessibilité) et les associations (APF, UNISDA, CFPSAA). Les échanges ont mis en lumière les spécificités des deux secteurs. Le débat s'est notamment polarisé sur les dispositions de luminance pour les personnes mal voyantes ou aveugles et l'accès aux œuvres dont les modalités sont différentes entre cinéma et spectacle vivant.

Le département Etudes a accompagné par différents conseils et informations, les exploitants et les collectivités locales qui devaient déposer leur ADAP avant fin septembre 2015 et dont les dossiers ont été élaborés jusqu'en fin d'année. L'ordonnance mettant en place les agendas d'accessibilité programmée a été publiée en septembre 2014 et l'arrêté spécifique aux établissements existants en décembre 2014 pour la réhabilitation et mise en conformité des cinémas. En règle générale, la mise en accessibilité doit donner lieu à une réhabilitation globale d'un établissement cinématographique.

Accès aux œuvres

De façon précurse, l'ADRC a mis en place à partir du mois de juillet 2013 pour ses circulations, à la demande du CNC, un dispositif de repérage systématique des informations d'accessibilité sur ces films. Ce relevé basé sur les déclarations des distributeurs, permet une statistique fiable sur l'échantillon des films mis en circulation par l'ADRC. Cette analyse est précieuse en complément de la base CINEDI du CNC, une liste des films accessibles est disponible sur le site du CNC.

Ce repérage opéré tous les deux mois, est présenté et diffusé auprès du groupe *Accessibilité* dans un document qui récapitule les différentes actions de l'ADRC (études, patrimoine, diffusion) pour cette problématique. Ce document est disponible sur le site de l'ADRC. Les correspondants régionaux de l'ADRC peuvent indiquer à leurs interlocuteurs ces informations.

L'analyse de l'offre de films accessibles sur trente mois, de juillet 2013 à décembre 2015 démontre que seulement 36 % des films mis en circulation par l'ADRC sont accessibles (186 films sur 516). Pour les films à diffusion importante (plus de 200 copies en SN), le niveau d'accessibilité est important, environ 80 %. Il est encore plus significatif pour les films à très fort tirage (plus de 350 copies), soit 91 %. En revanche pour les films à diffusion moyenne (de 80 à 200 copies en SN), le taux est plus faible : 23 %. Pour les films à diffusion réduite (moins de 80 copies en SN) le taux est encore plus faible : 7 %.

Concernant le champ de l'Art et Essai, la fracture est très prononcée : **26 % des films recommandés Art et Essai disposent d'éléments d'accessibilité alors que 70 % des films non recommandés sont accessibles.** Concernant les films Art et Essai soutenus par le Groupe Actions Promotion de l'AFCAE (59 films), 26 % des titres possèdent des éléments d'accessibilité.

Le clivage est particulièrement présent selon les nationalités d'origine des films : **quand 65 % des films français sont munis d'éléments, seulement 7 % des films européens (non français) le sont. Seuls 15 % des films des Etats-Unis et 4 % des films provenant des aires autres que les Etats-Unis et l'Europe sont accessibles.**

On note cependant une évolution globale positive entre 2013 et 2015 : au deuxième semestre 2015, la part des films totaux accessibles est au plus haut depuis le début du relevé et est largement supérieure au taux de 2014. **La progression constante des productions françaises est très sensible notamment pour l'offre Art et Essai (cf. tableau joint).**

	2 ^e semestre 2013	1 ^{er} semestre 2014	2 ^e semestre 2014	1 ^{er} semestre 2015	2 ^e semestre 2015	ENSEMBLE
Part sur tous les films	40 %	31 %	30 %	38 %	42 %	36 %
Part sur les films à + de 200 SN	76 %	81 %	71 %	86 %	85 %	80 %
Part sur les films à – de 200 SN	23 %	15 %	21 %	21 %	30 %	23 %
Part sur les films à – de 80 SN	7 %	6 %	3 %	6 %	11 %	7 %
Part sur les films AE	25 %	23 %	25 %	26 %	35 %	26 %
Part sur les films non AE	83 %	58 %	90 %	74 %	63 %	70 %
Part sur les films français	53 %	58 %	62 %	75 %	81 %	65 %
Part sur les films français AE	36 %	46 %	53 %	63 %	76 %	54 %

Par ce repérage statistique, on constate ainsi une véritable fracture culturelle, car si les films de diffusion importante disposent d'une forte proportion de titres accessibles, les films à diffusion plus réduite sont faiblement dotés de matériel d'accessibilité.

L'accessibilité des œuvres tient au volontarisme des distributeurs, car si la loi de 2005 donne des obligations explicites aux exploitants d'ERP, pour l'accès aux prestations (donc au film), l'obligation est implicite.

Documents d'accompagnement

Le responsable du département Etudes participe à la rédaction des outils destinés à accompagner les exploitants et les professionnels pour la mise en œuvre de l'accessibilité dans les cinémas.

- Co-Rédaction avec Gilbert LONG, architecte, du VADE-MECUM de la FNCF, « Accessibilité des salles de cinéma » disponible sur le site Internet de la Fédération depuis le mois d'Avril 2014
- Rédaction du chapitre « cadre bâti » du guide « Cinéma et Accessibilité » qui sera publié par le Ministère de la Culture et de la Communication et le CNC en 2017

Ce guide s'adressera aux différents secteurs de la filière. Des réunions de travail se sont tenues en 2015 au Ministère de la Culture et de la Communication avec le CNC et Nicole DELAUNAY, dans le cadre du groupe de pilotage mis en place par Sandrine SOPHYS-VERET, chargée de mission Accessibilité au Ministère de la Culture et de la Communication. Dix réunions du groupe ont permis d'avancer sur le rédactionnel et l'organisation des chapitres et leurs illustrations.

Outre un préambule sur les spécificités des salles de cinéma et la diversité du secteur de l'exploitation, il aborde le cheminement spatial et la gestion des flux dans l'établissement pour l'accessibilité des personnes en fauteuil roulant, et insiste au regard des handicaps sensoriels sur plusieurs points pour répondre aux exigences d'accessibilité de la séance et du film :

- la gestion de la lumière et de l'éclairage, les éveils de vigilance,
- l'environnement signalétique,
- l'organisation des mobiliers d'accueil,
- la gestion du son et de l'acoustique,
- les matériels d'accessibilité sensorielle.

Les chapitres « cadre bâti » et « distribution » s'articulent avec les autres chapitres (Production, Vidéo, Médiation) rédigés par la DCTP (Dir. Création, Territoires et des Publics) du CNC et Patrice FACCHINETTI.

Une page dédiée à l'accessibilité des salles et des œuvres cinématographiques a été mise en place sur le site de l'ADRC (http://www.adrc-asso.org/salle_de_cinema/accessibilite.php) donnant une synthèse de l'actualité sur ce sujet et renvoyant sur des documents ressources.



“Cinos” à Berck-sur-Mer – Architecte : Trace Architectes



10. Cartographie – Évolutions du parc de salles

Le département Etudes a mis en place à partir de 2007, un outil cartographique des établissements cinématographiques. À la suite du rapport de Bertrand EVENO sur les actions de l'Agence à l'ère numérique, deux études du parc d'établissements cinématographiques ont été menées en lien avec les conseillers des DRAC et la Médiatrice du cinéma.

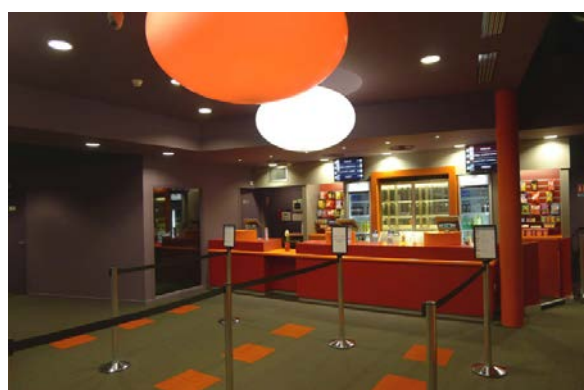
Cartographie – Atlas des établissements cinématographiques

Les interventions du département Etudes pour les projets de salles nécessitaient de prendre en compte l'environnement de ces projets. Un atlas des établissements cinématographiques est donc établi par l'ADRC à partir des données fournies par le CNC chaque année. Cette cartographie prend en compte à la fois les échelles de fréquentation suivant différents seuils et la typologie des différents établissements suivant trois catégories : multiplexes, généraliste, Art et Essai. Pour des raisons de lisibilité, les circuits itinérants n'apparaissent pas sur ces cartes.

Ces carnets de cartes établis à l'échelle régionale et départementale initialement en fonction des besoins du département Etudes et conseils, sont également utiles aux autres fonctions de l'Agence : Diffusion et mission Patrimoine. Ces atlas donnent lieu à une diffusion restreinte au CNC et aux conseillers cinéma des différentes DRAC, notamment en vue des commissions régionale de classement Art et Essai. L'atlas des cartes régionales est disponible sur le site de l'ADRC.

Evolution du parc – projets de salles

Le rapport EVENO évoquait la capacité de l'ADRC à étudier l'évolution du parc de salles. À partir des données recueillies, nous avons établi une cartographie nationale et départementale de l'évolution du parc entre 2008 et 2012. Afin d'anticiper le futur parc d'établissements cinématographiques français, un second atlas situant les projets prévus et autorisés en CDAC et CNAC (données au mois de février 2015) a été établi avec une mise à jour en février 2016. Ces cartes sont très utiles en vue de futures études et analyses, à l'échelle départementale ou régionale dans le contexte des réformes territoriales.



"Cinéma Arcs-en-Ciel" à Hazebrouck – Architectes : Abciss Architectes

11. Documents et journées de réflexion

Analyse des coûts prévisionnels en 2013-2014

L'ADRC réalise chaque année depuis 1983 une analyse des coûts prévisionnels des projets aidés par la commission d'aide sélective du CNC. Depuis plusieurs années, le département Etudes a souhaité mettre cette étude en rapport des évolutions annuelles du secteur du BTP. En effet, le développement des multiplexes a provoqué une mutation du modèle d'aménagement des salles de cinéma. Ce fait a redonné une visibilité aux cinémas avec des écritures architecturales notables, et une meilleure qualité de confort et de taille d'écran en cohérence avec l'évolution des autres équipements recevant du public. Les effets combinés des évolutions réglementaires (normes ERP, loi 2015 accessibilité), les politiques de développement durable et d'économie d'énergie, l'amélioration du confort, accroissent les surfaces nécessaires et le coût des projets.

Les échantillons 2013-2014 des dossiers soutenus par une aide sélective du CNC poursuivent le cycle d'investissement entamé en 2011 après la transition numérique des salles. Le nombre de projets pour 2013 reste important avec 52 projets (63 en 2012). La répartition de l'échantillon présente un nombre de créations ex-nihilo très important (21 projets, 40 %) et une baisse des autres catégories. Les deux typologies les plus lourdes en investissement (création, restructuration) totalisent les deux-tiers des projets. La part des réhabilitations lourdes est importante (23 %), opérations souvent liées aux travaux de mise en accessibilité.

L'échantillon 2014 est particulier, se polarisant sur des projets privés en raison des élections municipales. De ce fait, le nombre de projets pour 2014 est en baisse (36) et le nombre de créations ex-nihilo est réduit (22 %) avec une grande majorité de projets privés (8 sur 9). Les principaux indicateurs sont en baisse : projets (- 30 %), investissement (- 47 %), coût moyen (- 25 %). Les typologies les plus lourdes en investissement (création, restructuration) totalisent 60 % des projets. La part des réhabilitations lourdes est importante (40 %), opérations souvent liées aux travaux de mise en accessibilité.

Ainsi, les ratios confirment les évolutions entamées au début des années 2000. Si l'on trouve encore une différence entre projets publics et privés, elle se réduit avec des projets privés de qualité en retour vers le centre-ville. Le ratio moyen rapporté à la surface reste stable (de 1 400 €/m² pour les contextes simples à 1 800 €/m² pour les opérations complexes). **La moyenne des créations avec contraintes atteint un ratio de 5 500 € par fauteuil.** Cependant, certains projets complexes peuvent comporter d'un ratio jusqu'à 8 000 €/fauteuil. **Les opérations privées sont souvent moins coûteuses autour de 4 500 € par fauteuil**, en raison de capacités d'investissement, de contextes constructifs favorables et de capacité de négociation. L'exigence de confort peut déterminer des ratios de surface jusqu'à 3,5 m² par place impactant le coût du projet. Le niveau d'investissement ne pourra que progresser avec la mise en accessibilité, consommatrice d'espace, et des démarches environnementales. Le document *Coûts prévisionnels des projets de création ou restructuration des salles de cinéma* a été diffusé auprès du Conseil d'Administration de l'ADRC, du CNC, de la FNCF ainsi qu'auprès des syndicats régionaux et associations régionales. Il est disponible, pour les porteurs de projets et nos partenaires professionnels, ainsi que sur notre site Internet.

« Créer ou transformer un cinéma », guide pratique d'étude de projets

La première édition de l'ouvrage « **Créer ou transformer un cinéma** », diffusé par correspondance par l'Agence fin 2003, a été épuisée en fin d'année 2006, ce qui a démontré l'apport de cet ouvrage à la réflexion des professionnels, exploitants, associations et collectivités. La seconde édition est parue en octobre 2007, avec une mise à jour en fonction des évolutions apparues. Cette édition a été enrichie de plus d'un cinquième de la pagination initiale.

L'ouvrage propose une analyse méthodique des questions communes à toute création ou transformation de salle de cinéma. Huit chapitres font le point sur les réglementations administratives et la recherche des financements, mais aussi sur les aspects culturels, architecturaux et urbanistiques, comme les aspects économiques et techniques, qui sont abordés sous forme de fiches pratiques.

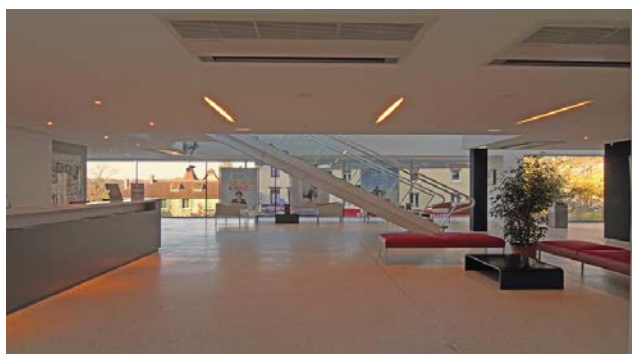
Cette édition est épuisée depuis le mois de mars 2012. Entre 2007 et 2012, près de 480 exemplaires du Guide ont été diffusés. La diffusion s'est établie à environ 80 exemplaires par an, à la demande des porteurs de projets, des DRAC et organismes publics, ou lors d'interventions de formations pour de futurs professionnels, pour les élus locaux en charge des questions culturelles.

Un projet de nouvelle édition est à l'étude, car depuis 2007, des évolutions importantes se sont concrétisées, qu'il s'agisse de la projection numérique ou de l'accessibilité des salles de cinéma.

Enfin, plus globalement, la conception initiale du guide datant de 2003, cette première décennie nécessite, même si les fondamentaux restent d'actualité, de réinterroger la problématique de la salle de cinéma dans une prospective affirmée.

Néanmoins, selon la nature des demandes (exploitants, étudiants FÉMIS, Institutionnels), des copies « papier » ont été adressées, dans l'attente de publication d'une nouvelle version électronique.

Projets	Anizy-le-Château, Clermont-l'Hérault, Créon, Feurs
Institutionnels	Unifrance
Particuliers	9 exemplaires



“Le Long Court” à Coutances – Architecte : Pierre Chican



12. Photothèque

La photothèque de l'ADRC a été initiée en 1989 à partir de l'exposition et l'ouvrage « Cinémas, 12 salles d'aujourd'hui ». Elle comprend en 2015 **des clichés concernant plus de 260 établissements de 181 villes pour un total de plus de 32 000 images** qui présentent les établissements de jour et de nuit. Les divers clichés présentent l'insertion urbaine de ces établissements, leurs salles et leurs divers espaces d'accueil et de circulation, avec les détails les plus significatifs de leur architecture ou aménagement.

Les photographies de ce fonds, **libres de droits de reproduction**, ont été utilisées en 2015 par :

- **Le CNC,** **3 photos** pour l'illustration d'un guide cinéma handicap
 58 photos pour illustrer le stand du Congrès FNCF à Deauville
 - ✓ Agen – Studio Ferry & Cap'Cinéma
 - ✓ Antony – Le Select
 - ✓ Berck-sur-Mer – Le Cinos
 - ✓ Coutances – Le Long Court
 - ✓ La Tranche-sur-Mer – Agnès Varda
 - ✓ Pirou – Le Cotentin
 - ✓ Saint-Philbert-de-Grand-Lieu – Ciné Phil
 - ✓ Sarrebourg – CinéSar
- **Le Brady (Paris 10^e),** 10 photos pour illustrer l'exposition « *Le Brady, 60 ans d'un cinéma de quartier* », à la Médiathèque SAGAN à Paris 10^{ème} du 1^{er} Juin au 18 septembre 2016.

Elles servent également à des exposés faits par des membres de l'Agence, notamment dans un cadre de formation professionnelle pour des élus, des fonctionnaires territoriaux, de futurs professionnels de la diffusion du film et des étudiants d'écoles de cinéma.

Un nouveau reportage a été réalisé en 2015 :

- Aurillac – *Le Cristal* – 323 photos

Bilan : 178 villes, 225 cinémas, plus de 32 000 photos.



“Le Cristal” à Aurillac – Architectes : Linéaire A & Randja

13. Participation à des actions de formation

Formation continue

FÉMIS – Formation continue

Depuis 2010, la FÉMIS a mis en place une formation continue de « Directeur d'exploitation cinématographique ». En 2015, le responsable du département Etudes est intervenu auprès des stagiaires de la formation continue de la FÉMIS afin de leur présenter les actions du département dans le domaine architectural, et les enjeux actuels qui se posent aux salles de proximité. De plus, il a conduit et évalué avec Gérard CLADEL, architecte-urbaniste, un exercice « Géographie, architecture et aménagement des salles ». L'objectif est de conduire les stagiaires à analyser l'insertion urbaine des cinémas et formuler le bilan technique de leur exploitation.

Formation initiale

FÉMIS – Filière « distribution-exploitation »

Depuis la création de la filière (DISTEX), l'architecte-conseil de l'Agence participe avec les différents responsables de cette filière (Jean-Baptiste DIÉRAS, Emmanuel PAPILLON, Jean-Marc QUINTON) à l'organisation du module d'enseignement consacré aux questions de la salle de cinéma sous l'angle architectural et urbain. Le module destiné aux étudiants de la nouvelle promotion s'est déroulé en mai 2015 à Lille.

Sont intervenus notamment dans ce module pour les aspects architecturaux et urbains :

- Christian LANDAIS, architecte-conseil, responsable du département Etudes
- Gérard CLADEL, architecte, spécialiste du projet urbain
- Pierre CHICAN et Oliver BAUDRY, architectes

Le module a débuté par un voyage d'immersion à Lille qui a permis aux étudiants de visiter une diversité de cinémas et de contextes urbains :

- Accueil à la DRAC et présentation de l'agglomération par Philippe TAVERNIER, conseiller cinéma DRAC,
- Visite du cinéma *Le Métropole* avec Delphine VERMOESEN,
- Visite des cinémas *UGC Lille* et *Majestic*, rue de Béthune,
- Visite du cinéma *Ciné Lumières d'Armentières* avec Catherine STELANDRE,
- Visite du cinéma *Kinépolis* de Lomme avec Franck BARRIÈRES,
- Visite du cinéma *UGC* de Villeneuve d'Ascq avec Guillaume TULPIER,
- Visite du cinéma *Le Méliès* de Villeneuve-d'Ascq avec Antoine TILLARD.

Ces deux journées ont été co-organisées par Christian LANDAIS pour l'ADRC et Philippe TAVERNIER pour la DRAC Nord-Pas-de-Calais.

L'architecte-conseil de l'Agence est intervenu ensuite auprès des étudiants de la filière Exploitation en présentant, d'une part, un panorama de l'histoire des salles et des exemples de réalisations architecturales de salles de proximité particulièrement remarquables et en fournissant, d'autre part, une information sur l'évolution des coûts de projets.

Département Répertoire



- Missions et services
- Bilan des actions – Aide à la diffusion
- Bilan des actions – Accompagnement
- Service à destination des salles – Mise en réseau et Centre-ressources

1. Missions et services

Le département Répertoire/Patrimoine de l'ADRC, créé en 1999 à l'initiative du Centre National du Cinéma et de l'image animée et du Ministère de la Culture et de la Communication, est **la seule structure d'intervention qui apporte concrètement aux salles une possibilité d'accès aux films de Répertoire par le financement et la diffusion de copies numériques à des conditions aménagées** (absence de minimum garanti, partage des recettes à hauteur de 50 %). La programmation de ces films à destination principalement des salles des Petites Villes et des Villes Moyennes est réalisée avec l'accord des distributeurs. Les interventions de l'Agence dans le domaine du Patrimoine concernent également :

- **L'édition de documents d'accompagnement** gratuitement mis à disposition des salles et des publics.
- **Le repérage d'intervenants et la prise en charge de leurs déplacements** dans les salles.
- **La diffusion de films muets et la proposition de ciné-concerts** à des conditions aménagées.
- **La proposition d'animations Jeune Public** à des conditions adaptées.
- **L'organisation de visionnements professionnels** de films de Répertoire en régions.
- **Une fonction de centre-ressources** au bénéfice des professionnels. La mission Répertoire assure notamment la collecte des catalogues des distributeurs, qui lui permet de renseigner les exploitants à la recherche de copies et d'ayants droit.

L'ensemble de ces actions a été établi en accord avec tous les professionnels concernés et le Centre National du Cinéma et de l'image animée.

2. Bilan des actions 2015 – Aide à la diffusion

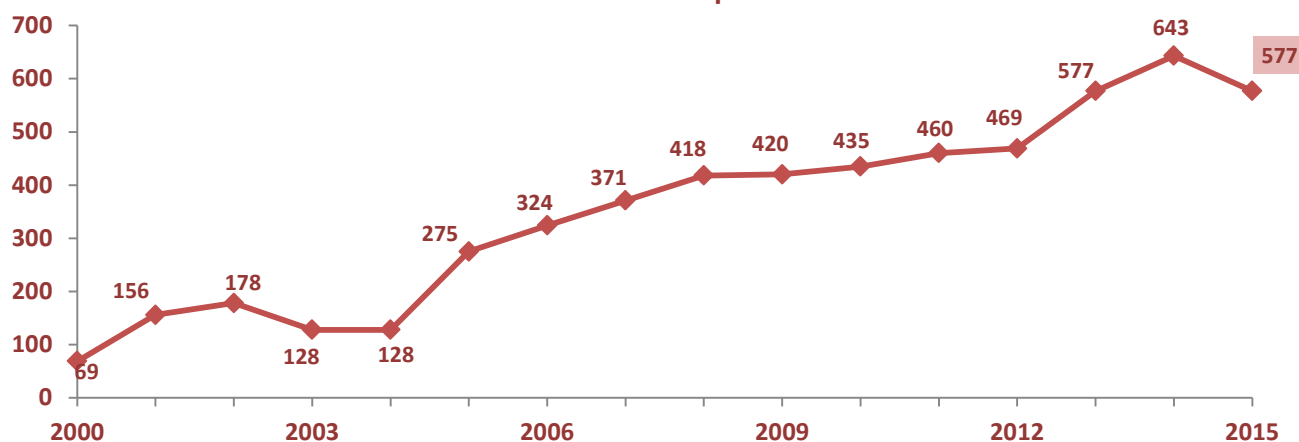
L'année 2015 en chiffres

Après une année 2014 particulièrement dynamique, notre activité enregistre une légère baisse mais reste néanmoins à un niveau très élevé. En 2015, **577 établissements** ont bénéficié d'un accès aux films de Répertoire grâce à l'ADRC soit **28 % du parc des établissements cinématographiques**. Depuis 2010 et le début de la diffusion numérique, le département Répertoire de l'ADRC a enregistré une évolution très importante du nombre d'établissements bénéficiaires de ses actions de diffusion (+ 25 %). **En cinq ans, le nombre de programmations a plus que doublé** passant de 1 431 en 2010 à 3 473 en 2015. 100 nouveaux titres ont été proposés cette année. L'Agence consolide ainsi la constitution de son « catalogue » et permet un accès facilité à 550 longs métrages, en partenariat avec 50 distributeurs. Avec **418 titres diffusés et 93 000 entrées réalisées en 2015**, le taux de sortie des films et la moyenne des entrées par programmation (26) sont en progression. Rappelons que près de 90 % des programmations sont effectuées par des salles des Petites Villes et Villes Moyennes. La plupart de ces établissements étaient peu pris en compte, voire pas du tout, par les distributeurs actifs sur le secteur Répertoire. L'année 2015 voit la confirmation des efforts engagés par l'ADRC depuis 17 ans avec une activité qui a très nettement progressé.

577 salles bénéficiaires en 2015

Le nombre de salles qui ont recours aux copies ADRC Répertoire reste à un niveau élevé, malgré une baisse de 10 % qui s'explique en partie par l'absence d'événement commémoratif et fédérateur à l'image de la rétrospective *La Grande Guerre au cinéma*, proposée l'année passée. La numérisation des salles et des catalogues est un facteur important de ce développement depuis 2010. Soulignons que de nouvelles salles, peu actives auparavant sur ce secteur, ont engagé à nos côtés une action de diffusion pérenne. La souplesse du numérique et l'action de l'ADRC sont des atouts majeurs pour ces salles.

Nombre de salles par années

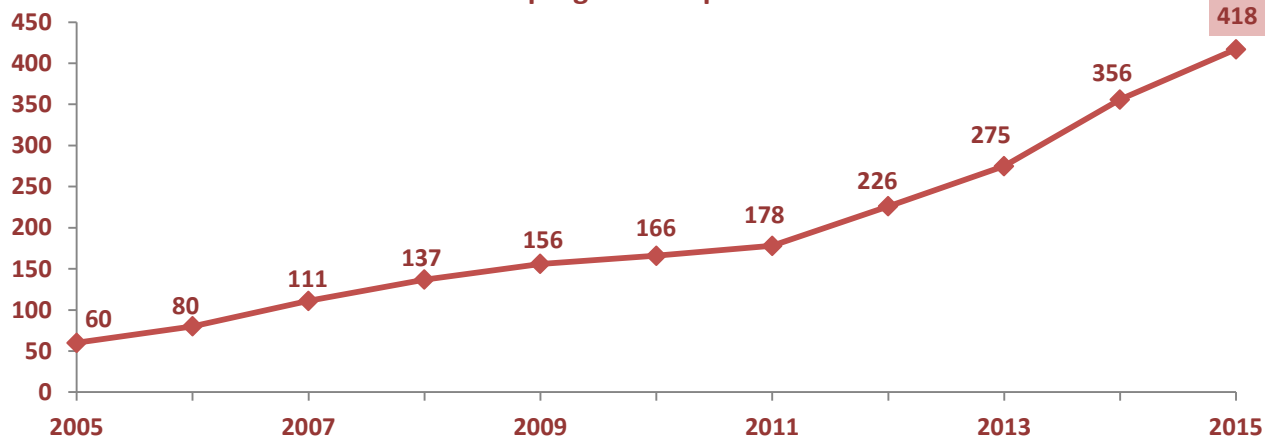


418 titres diffusés en 2015

Sur les 550 titres qui constituent notre catalogue, 418 ont été diffusés en 2015 contre 356 en 2014 et 166 en 2010 (soit une hausse de 151 % en 5 ans). Le nombre de rééditions en hausse et le renouvellement des conventions avec nos partenaires distributeurs permettent d'enrichir notre fonds et d'en assurer une meilleure diffusion dans le temps.

- 80 % des films accessibles en numérique.
- Plus de 100 titres « jeune public ».
- 30 films disponibles en version audio-décrite (AD) et/ou sous-titrée (SME).
- 81 films ont bénéficié de l'aide à la numérisation des œuvres du patrimoine (CNC).

Titres programmés par années



3 473 programmations en 2015

Depuis 2010, une forte croissance du nombre de programmations est observée du fait de la transition numérique. **3 473 programmations ont été enregistrées en 2015** contre 1 431 en 2010. L'envoi et le suivi des films s'effectuent majoritairement sur disque dur. Rappelons que cette gestion très chronophage est assumée par le département. L'année 2015 a permis toutefois de reconduire le partenariat avec VEO permettant des envois via une solution dématérialisée.

Programmations par années



93 000 entrées réalisées en 2015

Après avoir franchi le cap des 100 000 entrées en 2014, nous enregistrons une baisse de 10 % cette année. On remarquera toutefois une hausse des entrées depuis 2010 (+ 69 %) liée d'une part à l'augmentation du nombre de titres et des programmations depuis 2010 et d'autre part, au travail régulier des exploitants en particulier dans les petites villes. **Depuis 2000, plus de 805 000 entrées ont été réalisées tous cycles confondus** témoignant que l'action de l'ADRC qui s'inscrit dans le temps atteint pleinement ses objectifs.

Entrées par années



Nouveaux titres disponibles

Les 100 nouveaux titres proposés en 2015 représentent 29 % des programmations globales (soit 1 023) et 23 % des entrées réalisées (soit 21 650). La programmation de ces titres se poursuit bien entendu en 2016.

TITRES	REALISATEURS	DISTRIBUTEURS
À L'ASSAUT DU BOULEVARD	John Ford	Tamasa Distribution
A TOUCH OF ZEN	King Hu	Carlotta Films
ASCENSEUR POUR L'ECHAFAUD	Louis Malle	Gaumont
AU HASARD BALTHAZAR	Robert Bresson	Tamasa Distribution
AU NOM DU PAPE ROI	Luigi Magni	Acacias Films
BAD BOY BUBBY (1)	Rolf De Heer	Nour Films
BLADE RUNNER	Ridley Scott	Warner Bros
BLOW UP	Michelangelo Antonioni	Théâtre du Temple
CASINO	Martin Scorsese	Mission Distribution
CESAR	Marcel Pagnol	Mission Distribution
CHANGE PAS DE MAIN	Paul Vecchiali	Shellac
CINEMA PARADISO	Giuseppe Tornatore	Acacias Films
CORPS A CŒUR	Paul Vecchiali	Shellac
CROIX DE FER	Sam Peckinpah	Acacias Films
DRAGON INN	King Hu	Carlotta Films
EMILE ET LES DETECTIVES	Gerhard Lamprecht	Splendor Films
EVE	Joseph Leo Mankiewicz	Théâtre du Temple
FANNY	Marc Allégret	Mission Distribution
FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERF	Pedro Almodovar	Tamasa Distribution
FEMMES ENTRE ELLES	Michelangelo Antonioni	Acacias Films
FEMMES, FEMMES	Paul Vecchiali	Shellac
FRENCH CONNECTION	William Friedkin	Capricci Films
GUET-APENS	Sam Peckinpah	Warner Bros
IDENTIFICATION D'UNE FEMME	Michelangelo Antonioni	Gaumont
IL ETAIT UNE FOIS EN AMERIQUE (2)	Sergio Leone	Carlotta Films
IVAN LE TERRIBLE	Serguei Eisenstein	Baba Yaga Films
JEUX D'ÉTÉ	Ingmar Bergman	Carlotta Films
JOE HILL (1)	Bo Widerberg	Malavida
KAGEMUSHA	Akira Kurosawa	Splendor Films
LA CHASSE	William Friedkin	Warner Bros
LA CHEVAUCHEE FANTASTIQUE	John Ford	Tamasa Distribution
LA COUPE A 10 FRANCS	Philippe Condroyer	Madadayo
LA DIXIEME VICTIME	Elio Petri	Carlotta Films
LA HORDE SAUVAGE	Sam Peckinpah	Warner Bros
LA PRISON	Ingmar Bergman	Carlotta Films
LA TAVERNE DE LA JAMAÏQUE	Alfred Hitchcock,	Carlotta Films
LA TAVERNE DE L'IRLANDAIS	John Ford	Théâtre du Temple
LA VALLEE DE LA PEUR	Raoul Walsh	Swashbuckler films
LA VIE PASSIONNEE DE VINCENT VAN GOGH	Vincente Minnelli	Swashbuckler films
L'ARCHE DE MONSIEUR SERVADAC	Karel Zeman	Malavida
L'ARMEE DES OMBRES	Jean-Pierre Melville	Sophie Dulac
L'AUDIENCE	Marco Ferreri	Tamasa Distribution
LE BARON DE CRAC	Karel Zeman	Malavida
LE CERCLE ROUGE	Jean-Pierre Melville	Sophie Dulac
LE CONFORMISTE	Bernardo Bertolucci	Acacias Films
LE COUSIN JULES	Dominique Benicheti	Carlotta Films
LE CRI	Michelangelo Antonioni	Tamasa Distribution
LE CRI DU SORCIER	Jerzy Skolimowski	Mission Distribution
LE DESERT ROUGE	Michelangelo Antonioni	Carlotta Films
LE DOULOS	Jean-Pierre Melville	Sophie Dulac
LE GRAND EMBOUTAILLAGE	Luigi Comencini	Tamasa Distribution

LE SAMOURAÏ	Jean-Pierre Melville	Gaumont
LE SILENCE DE LA MER	Jean-Pierre Melville	Pathé Distribution
LE SOLEIL BRILLE POUR TOUT LE MONDE	John Ford	Acacias Films
L'ECLIPSE	Michelangelo Antonioni	Tamasa Distribution
LES AFFRANCHIS	Martin Scorsese	Warner Bros
LES AVENTURES DU CAPITAINE WYATT	Raoul Walsh	Swashbuckler films
LES AVENTURES FANTASTIQUES	Karel Zeman	Malavida
LES COMMUNIANTS	Ingmar Bergman	Carlotta Films
LES CONTES D'HOFFMANN	Michael Powell	Acacias Films
LES INNOCENTS	Jack Clayton	Théâtre du Temple
LES NERFS A VIF	Martin Scorsese	Théâtre du Temple
LES PIONNIERS DU CINEMA	Collectif	Diaphana
LES VOYAGES DE GULLIVER	Dave Fleischer	Gébeka
LES YEUX SANS VISAGE	Georges Franju	Gaumont
L'ETRAINGLEUR	Paul Vecchiali	Shellac
L'EXORCISTE	William Friedkin	Warner Bros
L'EXTRAVAGANT MR RUGGLES	Leo McCarey	Swashbuckler films
L'USURE DU TEMPS	Alan Parker	Splendor Films
MAGIE	Karel Zeman	Malavida
MARIAGE À L'ITALIENNE (2)	Vittorio De Sica	Carlotta Films
MARIUS	Alexander Korda	Mission Distribution
MONIKA	Ingmar Bergman	Carlotta Films
MORE	Barbert Schroeder	Les Films du Losange
MOUCHETTE	Robert Bresson	Tamasa Distribution
MUSIQUE DANS LES TENEBRES	Ingmar Bergman	Carlotta Films
OBSESSION (2)	Brian De Palma	Carlotta Films
PANDORA	Albert Lewin	Acacias Films
PAT GARRETT ET BILLY LE KID	Sam Peckinpah	Théâtre du Temple
PEPPERMINT FRAPPE	Carlos Saura	Tamasa Distribution
PLACIDO	Luis Garcia Berlanga	Tamasa Distribution
POUR UNE POIGNEE DE DOLLARS	Sergio Leone	Tamasa Distribution
PRIMA DELLA RIVOLUZIONE	Bernardo Bertolucci	Tamasa Distribution
ROCCO ET SES FRERES	Luchino Visconti	Acacias Films
SCUM	Alan Clarke	Solaris
SOLEIL VERT (2)	Richard Fleischer	Swashbuckler films
SORCERER	William Friedkin	Bac Distribution
SWEETIE	Jane Campion	Splendor Films
THE BLUES BROTHERS	John Landis	Splendor Films
THE ROSE	Mark Rydell	Lost Films
TOUS EN SCENE	Vincente Minnelli	Théâtre du Temple
UMBERTO D	Vittorio De Sica	Acacias Films
UN FLIC	Jean-Pierre Melville	Sophie Dulac
UN JOUR A NEW YORK	Stanley Donen	Swashbuckler films
UNE FEMME DANS LA TOURMENTE (1)	Mikio Naruse	Acacias Films
VERS SA DESTINEE	John Ford	Swashbuckler films
VOYAGE DANS LA PREHISTOIRE	Karel Zeman	Malavida
WALKABOUT	Nicholas Roeg	Solaris
WANDA	Barbara Loden	Les Films du Camélia
ZABRISKIE POINT	Michelangelo Antonioni	Théâtre du Temple

1. Films réédités en fin d'année 2015 dont la diffusion ADRC Répertoire débutera en 2016.
2. Films numérisés en 2015 mais dont la réédition en 35 mm est antérieure. La numérisation des catalogues effectuée par les ayants droit se développe avec le soutien fréquent du CNC (aide sélective à la numérisation des œuvres cinématographiques du patrimoine). Le département Répertoire assure, en accord avec les distributeurs, le financement de DCP supplémentaires des titres dernièrement numérisés, sur lesquels il est intervenu au préalable en 35 mm.

Les copies Jeune Public

Les films destinés au Jeune Public sont particulièrement bien représentés au sein du catalogue ADRC Répertoire. En 2015, l'ADRC est intervenue sur les titres suivants :

- **Emile et les détectives** (1931), Gerhard Lamprecht, Splendor Films
- **L'Arche de Monsieur Servadac** (1970), Karel Zeman, Malavida
- **La Magie** (1972), Karel Zeman, Malavida
- **Le Baron de Crac** (1961), Karel Zeman, Malavida
- **Le Voleur de Bagdad** (1970), Michael Powell, Carlotta
- **Les Aventures fantastiques** (1958), Karel Zeman, Malavida
- **Les Pionniers du cinéma** (1939), Collectif, Diaphana Distribution (programme Ecole et cinéma)
- **Les Voyages de Gulliver** (1939), Dave Fleischer, Gebeka
- **Voyage dans la Préhistoire** (1955), Karel Zeman, Malavida

La liste complète des films issus des différents dispositifs est consultable sur le [site Internet de l'ADRC](#).

Ces copies disponibles pour des séances Jeune Public peuvent s'accompagner d'animations avec des intervenants professionnels, ou d'ateliers proposés à des conditions économiques aménagées.

Nos partenaires distributeurs

Un nouveau distributeur, Nour Films (**Bad Boy Bubby** de Rolf De Heer), vient compléter le nombre de nos partenaires en 2015.

L'Agence poursuit son travail avec les distributeurs suivants :

Action-Théâtre du Temple ▪ Ad Vitam ▪ Arkeïon ▪ Artédis ▪ Baba Yaga Films ▪ Capricci Films ▪ Carlotta Films ▪ Ciné Classic ▪ Ciné Sorbonne ▪ Ciné-Tamaris ▪ Cinéma Public Films ▪ Clavis Films Coopérative ▪ DHR ▪ Diaphana Distribution pour MK2 ▪ Disney ▪ ED Distribution ▪ Flash Pictures ▪ Gaumont ▪ Gébeka Films ▪ ISKRA ▪ Le Pacte ▪ Les Acacias ▪ Les Editions Zoroastre ▪ Les Films de Mon Oncle ▪ Les Films du Camélia ▪ Les Films du Losange ▪ Les Films du Paradoxe ▪ Action-Théâtre du Temple p/o Les Grands Films Classiques ▪ Lost Films ▪ Madadayo Films ▪ Malavida ▪ Mission Distribution ▪ Moonriver Entertainment ▪ Orly Films ▪ Pathé Distribution ▪ Potemkine Films ▪ Pyramide Distribution ▪ Shellac ▪ SND ▪ Solaris Distribution ▪ Sophie Dulac Distribution ▪ Splendor Films ▪ Studiocanal ▪ Swashbuckler Films ▪ Tamasa Distribution ▪ UFO ▪ Warner Bros ▪ Zootrope Films.

Les partenariats avec ces distributeurs ont par ailleurs permis d'avoir un accès privilégié aux catalogues et à l'ensemble de leurs activités de diffusion. Rappelons que les distributeurs de films de Patrimoine (sauf inédits) sont exonérés de contributions numériques (VPF).

Accessibilité sensorielle

En 2015, trente films de répertoire sont disponibles auprès de l'ADRC en version audio-décrite (AD) et/ou sous-titrée (SME).

Ces titres ont bénéficié de l'aide sélective à la numérisation des œuvres cinématographiques du Patrimoine (CNC).

- **Boudu sauvé des eaux** de Jean Renoir (Pathé), SME
- **César** de Marcel Pagnol (Mission Distribution), AD et SME
- **Dimanche à Pékin** de Chris Marker (Tamasa), AD et SME
- **Fanny** de Marc Allégret (Mission Distribution), AD et SME
- **French Cancan** de Jean Renoir (Gaumont), AD et SME
- **Junkopia** de Chris Marker (Tamasa), AD et SME
- **L'Homme de Rio** de Philippe de Broca (Les Acacias), AD et SME
- **La Belle équipe** de Julien Duvivier (Pathé), AD et SME
- **La Belle et la bête** de Jean Cocteau (SND), SME
- **La Collectionneuse** de Eric Rohmer (Les Films du Losange), AD et SME
- **La Fin du jour** de Julien Duvivier (Pathé), AD et SME
- **La Jetée** de Chris Marker (Tamasa), AD et SME
- **La Reine Margot** de Patrice Chéreau (Pathé), AD et SME
- **Le Carrosse d'or** de Jean Renoir (Les Acacias), AD et SME
- **Le Genou de Claire** de Eric Rohmer (Les Films du Losange), AD et SME
- **L'Enclos** de Armand Gatti (Clavis Films), AD et SME
- **Les Demoiselles de Rochefort** de Jacques Tati (Ciné-Tamaris), SME
- **Les Enfants du Paradis** de Marcel Carné (Pathé), AD et SME
- **Les Misérables** de Raymond Bernard (Pathé), SME
- **Les Vacances de M. Hulot** de Jacques Tati (Carlotta Films pour Les Films de Mon Oncle), AD et SME
- **Lettre de Sibérie** de Chris Marker (Tamasa), AD et SME
- **Level Five** de Chris Marker (Tamasa), AD et SME
- **Marius** de Alexander Korda (Mission Distribution), AD et SME
- **Parade** de Jacques Tati (Carlotta Films pour Les Films de Mon Oncle), AD et SME
- **Perceval le Gallois** de Eric Rohmer (Les Films du Losange), AD et SME
- **Playtime** de Jacques Tati (Carlotta Films pour Les Films de Mon Oncle), AD et SME
- **Sans soleil** de Chris Marker (Tamasa), AD et SME
- **Trafic** de Jacques Tati (Carlotta Films pour Les Films de Mon Oncle), AD et SME
- **Une femme douce** de Robert Bresson (Les Acacias), AD et SME
- **Voici le temps des assassins** de Julien Duvivier (Pathé), AD et SME

3. Bilan des actions 2015 – Accompagnement

Les documents édités en 2015

Pour chaque circulation de cycles ou de certains films le nécessitant, l'Agence édite des documents mis gratuitement à disposition des salles et des publics. En 2015, sept documents ont été édités par l'ADRC.

Rétrospective John Ford

Textes : Jean-François Rauger.

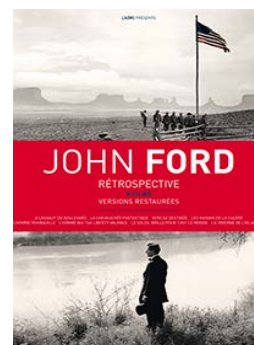
Document édité par l'ADRC en partenariat avec La Cinémathèque française et Yellow Now.

Tirage ADRC : 8 250 exemplaires.

Format dépliant affichette 40/60.

Distribution : Les Acacias, Splendor, Tamasa, Théâtre du Temple, Swashbuckler.

Conception : ADRC.



Rétrospective Jean-Pierre Melville

Textes : Denitza Bantcheva.

Document édité par l'ADRC en partenariat avec Sophie Dulac Distribution et l'AFCAE.

Tirage ADRC : 8 250 exemplaires.

Format dépliant affichette 40/60.

Distribution : Sophie Dulac Distribution, Gaumont, Pathé.

Conception : ADRC.



Rétrospective Michelangelo Antonioni

Textes : Dominique Païni.

Document édité par l'ADRC en partenariat avec La Cinémathèque française.

Tirage ADRC : 6 250 exemplaires.

Format dépliant affichette 40/60.

Distribution : Carlotta Films, Gaumont, Les Acacias, Tamasa, Théâtre du Temple.

Conception : ADRC.



Rétrospective William Friedkin

Textes : Jean-François Rauger.

Document édité par l'ADRC en partenariat avec La Cinémathèque française et l'AFCAE.

Tirage ADRC : 9 350 exemplaires.

Format dépliant affichette 40/60.

Distribution : Capricci Films, La Rabbia/Bac Films, Warner Bros.

Conception : ADRC.



Rétrospective Martin Scorsese

Textes : Kristina Japers et Nils Warnecke.

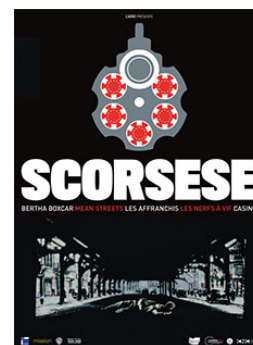
Document édité par l'ADRC en partenariat avec La Cinémathèque française, Lumière 2015 et l'AFCAE.

Tirage ADRC : 8 250 exemplaires.

Format dépliant affichette 40/60.

Distribution : Mission Distribution, Théâtre du Temple, Warner Bros.

Conception : ADRC.



Rétrospective Sam Peckinpah

Textes : Jean-François Rauger.

Document édité par l'ADRC en partenariat avec Capricci, La Cinémathèque française, La Cinémathèque de Toulouse.

Tirage ADRC : 6 250 exemplaires.

Format dépliant affichette 40/60.

Distribution : Les Acacias, Théâtre du Temple, Warner Bros.

Conception : ADRC.



Rétrospective Marcel Pagnol

Textes : Hervé Pichard.

Document édité par l'ADRC en partenariat avec Mission Distribution, La Cinémathèque française, Lumière 2015, CMF-CMP.

Tirage ADRC : 7 250 exemplaires.

Format dépliant affichette 40/60.

Distribution : Mission Distribution.

Conception : ADRC.



Avant-programmes numériques

L'ADRC est partenaire de l'Association des Cinémas de Proximité d'Aquitaine (ACPA) et assure la diffusion d'une série de 12 entretiens avec des spécialistes du cinéma en avant-programme de films. **En 2015, deux nouveaux entretiens ont été proposés : *All about Eve* de Joseph Mankiewicz par NT. BINH et *Rocco et ses frères* de Luchino Visconti par Laurence SCHIFANO. Plus de 50 diffusions ont été effectuées.** La diffusion ADRC (hors région Aquitaine) s'effectue gratuitement, au format DCP et sans KDM et se poursuit en 2016.



Entretiens 2015

Rocco et ses frères de Luchino Visconti (Les Acacias).
Un entretien avec Laurence Schifano, professeure émérite, spécialiste du cinéma italien moderne réalisé par Laetitia Daleme - production ACPA et Imago vidéo (6'42) en collaboration avec l'ADRC.

Eve de Joseph L. Mankiewicz (Théâtre du Temple).
Un entretien avec N.T. Binh (critique de cinéma) réalisé par Laetitia Daleme - production ACPA et Imago vidéo (7'44) en collaboration avec l'ADRC.

La Mort aux trousses d'Alfred Hitchcock (Carlotta Films)

Un entretien avec N.T. Binh (critique de cinéma) réalisé par Laetitia Daleme- production ACPA et Imago avec le soutien de l'ADRC.

Scarface de Howard Hawks (Monnriver)

Un entretien avec Mathieu Macheret (critique de cinéma) réalisé par Laetitia Daleme- production ACPA et Imago avec le soutien de l'ADRC et du Festival International du Film de La Rochelle.

L'Impossible Monsieur Bébé de Howard Hawks (Théâtre du Temple)

Un entretien avec Mathieu Macheret (critique de cinéma) réalisé par Laetitia Daleme - production ACPA et Imago avec le soutien de l'ADRC, du Festival International du Film de La Rochelle, L'ACREAMP et Théâtre du Temple.

La Dolce Vita de Federico Fellini (Pathé Distribution)

Un entretien avec François Aymé (cinéma Jean Eustache à Pessac) réalisé par Laetitia Daleme - production ACPA et Imago avec le soutien de l'ADRC.

Boulevard du crépuscule de Billy Wilder (Splendor Films)

Un entretien avec N.T. Binh (critique de cinéma) réalisé par Erika Laxun et William Quoniou - production ACPA et Marmita Films (6') en collaboration avec l'ADRC.

La Porte du paradis de Michael Cimino (Carlotta Films)

Un entretien avec Jean-Marie Tixier (Maître de conférence en cinéma et littérature, spécialiste du Western) réalisé par Laetitia Daleme - production ACPA et Imago (6'10) en collaboration avec l'ADRC et l'ACREAMP.

Les Parapluies de Cherbourg et **Une chambre en ville** de Jacques Demy (Ciné-Tamaris)

Deux entretiens avec Charlotte Garson (critique de cinéma) réalisé par Laetitia Daleme - production ACPA et Imago (6'18 x 2) en collaboration avec l'ADRC et l'ACREAMP.

Larmes de joie de Mario Monicelli (Les Acacias)

Un entretien avec Marie-Pierre Lafargue (spécialiste du cinéma italien) réalisé de Laetitia Daleme - production ACPA et Imago (6'15) en collaboration avec l'ADRC et l'ACREAMP.

Les Visiteurs du soir de Marcel Carné (Mission Distribution)

Un entretien avec Geneviève Sellier (professeur de cinéma à l'Université Bordeaux 3) réalisé par Laetitia Daleme 6' - production ACPA et Imago en collaboration avec l'ADRC.

Diamants sur canapé de Blake Edwards (Splendor Films)

Un entretien avec Jean-Baptiste Thoret (critique de cinéma) réalisé par Laetitia Daleme - production ACPA et Imago vidéo (6'53) en collaboration avec l'ADRC.

Ces avant-programmes sont consultables en ligne sur le site de l'ACPA et de l'ADRC.

Les ciné-concerts ADRC

Depuis 2004, le département Répertoire permet aux salles (municipales, associatives ou privées) d'organiser des ciné-concerts à des conditions spécialement aménagées. C'est l'occasion pour les programmeurs d'organiser des séances événements, en faisant découvrir les richesses du cinéma muet et de la musique à l'ensemble de leur public, ou plus spécialement au Jeune Public. Ces salles bénéficient ainsi des conditions suivantes :

- Mise à disposition du film à des conditions économiques aménagées.
- Accès à des tarifs négociés auprès de plus de 20 interprètes et compositeurs.
- Prise en charge des frais de déplacement des musiciens.
- Mise à disposition d'un document destiné aux spectateurs sur certains titres.

- **102 ciné-concerts** ont été proposés par l'ADRC dans 91 salles en 2015 (460 salles depuis 2004).

Les films ont été présentés en salles dans diverses formules musicales : solo, duo ou trio, dont les tarifs ont été adaptés aux besoins des exploitants. Les résultats enregistrés depuis 2004 témoignent d'avancées très encourageantes sur l'ensemble du territoire, en particulier dans les Petites Villes avec un soutien fréquent des associations régionales et des collectivités territoriales. Outre les passerelles possibles avec le secteur du spectacle vivant, cette action permet de renforcer l'identité des salles de proximité comme véritables lieux de convivialité.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
<i>Atelier « Eveil musical »</i>			3	19	6		2			1		15	46
<i>Autour des pionniers de l'animation</i>						36	36	2		1		1	76
<i>Chantage</i>											13	21	34
<i>Charley Chase Follies</i>	26	47	10	1	3	4	6	13	15				125
<i>Charlot Festival</i>											13	7	20
<i>Duel (cinémix)</i>						1	3	2					6
<i>En vitesse / Speedy</i>				1	1	18	2	-					22
<i>Etudes sur Paris</i>											1		1
<i>Fantômas</i>											2	2	4
<i>Faut pas s'en faire / Why worry</i>			1	5		1				5			12
<i>Gosses de Tokyo</i>		2	7	2	5	8	1	2		1	2	2	32
<i>Koko le clown</i>										8	8	1	17
<i>L'Aurore</i>		25	10	5	11	5	4	3	5	3	3		74
<i>L'Eventail de Lady Windermere</i>				19	17			3					39
<i>L'Homme à la Caméra</i>				1	5	10	3	1	1				21
<i>La Chute de la maison Usher</i>												5	5
<i>La Jeune fille au carton à chapeau</i>										1			1
<i>La Maison de la rue Troubnaïa</i>							1		1		3		5
<i>La Passion de Jeanne d'Arc</i>						2		1		-		1	4
<i>Laurel & Hardy : The Best</i>								3	14				17
<i>Le Cameraman</i>		1	11	12	11	9	4	3	3	1			55
<i>Le Cinéma de Max Linder</i>										7	3	2	12
<i>Le Maître du Logis</i>						1							1
<i>Le Mécano de la général</i>										3	4	3	10
<i>Les Aventures du Prince Ahmed</i>				7	39	3	5	5	1	1	3	6	70
<i>Les Deux orphelines</i>			10	8		3					1		22
<i>Les Fables de Starewitch</i>								7	1	5		1	14
<i>Les Folles inventions de M. Bricolo</i>									8	13	6		27

<i>Les (Més)aventures d'Harold Lloyd</i>											9	19	28
<i>Les Pionniers du cinéma d'animation</i>												7	7
<i>Les Rapaces</i>				2	2		1						5
<i>Metropolis</i>								2	20	18	3	2	45
<i>Monte là-dessus / Safety Last</i>		20	57	3	5	4	3	6	7	6	5	3	119
<i>Nanouk l'Esquimau</i>											2		2
<i>So This is Paris</i>								2	9	1	1		13
<i>The Lodger</i>							29	39	4	2			74
<i>Trois (Més)aventures d'Harold Lloyd</i>						9	15	10	20	8			62
<i>Trois âges</i>											4	2	6
<i>Une Mémoire en courts Pierre Etaix</i>										3	2		5
<i>Vampyr</i>						1		1	1				3
<i>Vive le Sport / The Freshman</i>			11	24	11	5	2	2	4	2		3	64
Total	26	95	120	109	116	120	117	107	114	90	89	102	1 205



Ciné-concert « *Fatty se déchaîne* ». Trois courtes comédies de Roscoe Arbuckle (Tamasa).

Les animations à destination du Jeune Public

Le département Répertoire de l'ADRC propose à des conditions économiques aménagées des animations à destination du Jeune Public. Ces ateliers pratiques ou ces projections commentées autour des films permettent de manière ludique de découvrir les arcanes du Septième Art. Les séances sont encadrées par des professionnels du cinéma. 37 ateliers ont été proposés en 2015.

Du muet au parlant

Animé par Simon DROUIN, l'atelier « Du muet au parlant » combine un ciné-concert (*Charlot Festival*), un éveil musical et une initiation aux rapports entre le son et l'image. Cette année, cette animation a été présentée dans 15 salles : l'Iris, Questembert ; L'Agnès Varda, Beauvais, Le Palace, Pont-Sainte-Maxence, Le Jeanne Moreau, Saint-Just-en-Chaussée et Le Paul Lebrun, Clermont ; en Basse-Normandie en partenariat avec l'association régionale MACAO 7^{ème} Art dans les cinémas d'Argentan, Flers, L'Aigle, La Ferté Macé, Le Theil-sur-Huisne, Mortagne-au-Perche, Sées ; et en Auvergne en partenariat avec l'association régionale Plein Champ dans les salles de Murat, Saint-Flour et Yssingeaux.

De l'image fixe à l'image animée

Cet atelier créé et animé par Anne GOURDET-MARÈS permet de découvrir les évolutions techniques qui ont permis le passage de l'image fixe à l'image animée. Il a été proposé après la projection de différents films (*Les Aventures du Prince Ahmed, Koko le Clown Les Pionniers du Cinéma* ...) dans les salles suivantes : Le Savoie à Saint-Michel-de-Maurienne, La Salamandre de Morlaix, Les 400 Coups de Châtellerauld, Le Kosmos de Fontenay-sous-Bois, Le Studio d'Aubervilliers, Le Studio 43 de Dunkerque et au Dauphin de Plougonvelin.

Atelier Karel Zeman

Proposé à l'occasion des rééditions de plusieurs titres de Karel Zeman par Malavida Films (*Les Aventures fantastiques* et *La Magie*), cet atelier propose de remonter aux origines du cinéma en retraçant l'histoire de la lanterne magique et les influences du cinéaste tchèque (les romans illustrés, les gravures de Gustave Doré...). La projection de plaques anciennes vient illustrer ce propos. Cette animation a été présentée par Anne GOURDET-MARÈS au Club de Douarnenez et au Quai Duplex de Quimper ainsi que dans les cinémas Atlantic de La Turballe et Pax du Pouliguen.

L'Atelier 3D

En s'appuyant sur la thématique des monstres et la projection en 3D du film *L'Etrange créature du lac noir* de Jack Arnold, cette animation propose de remonter le temps et de découvrir quelques inventions qui ont permis de créer des images en relief, de la stéréoscopie aux anaglyphes jusqu'au cinéma numérique. Anne GOURDET-MARÈS a animé une rencontre au Rex de Villedieu-les-Poêles.

L'Atelier Couleur

Cette animation a été proposée au Select d'Antony et au Cinéma Jacques Tati de Tremblay-en-France, à l'occasion de la 3^{ème} édition du Festival Toute la mémoire du monde Hors-les-murs organisé par La Cinémathèque française, l'ADRC et l'AFCAE en février 2015, pour célébrer l'anniversaire des premiers essais Technicolor (1915). Anne GOURDET-MARÈS est intervenue également au Ciné-Malice de Civray, au Méliès de Melle, à L'Eden de Saint-Jean d'Angély, Le Ciné de Montguyon, Le Cinéma Venise Verte de Saint-Hilaire-la-Palud et aux 400 coups de Châtellerauld. Elle a relaté l'aventure de la couleur au cinéma et en a expliqué les différents procédés après la projection du film de Victor Fleming *Le Magicien d'Oz*.

De l'écrit à l'écran

L'ADRC propose, en collaboration avec Boris HENRY (chargé de cours en Histoire du cinéma aux universités d'Aix-Marseille et d'Avignon et des Pays de Vaucluse) des ateliers sur les adaptations de différents films disponibles auprès de l'ADRC. Après la projection de l'un des films du programme, Boris HENRY incite les jeunes spectateurs à considérer le film en fonction de deux axes. Ses liens avec le roman dont il est tiré et ses spécificités en tant que film. Cette année, Boris HENRY est intervenu en partenariat avec le CLAP Poitou-Charentes pour présenter *Alice* de Jan Švankmajer (d'après Lewis Carroll) au cinéma de Gençay.

Ciné-conte

Partageant un goût prononcé pour l'improvisation et l'écriture, les conteurs Sami HAKIMI et Julien TAUBER ont conçu en partenariat avec le département Pédagogique de La Cinémathèque française deux spectacles à l'occasion des rétrospectives Jacques Demy et Charles Chaplin. Le ciné-conte Jeune Public (*Le Monde enchanté de Jacques Demy*) a été proposé par l'ADRC au cinéma Henri-Georges Clouzot de La Crèche.

Ces actions se renforcent en 2016.

4. Service à destination des salles – mise en réseau et Centre-Ressources

Interventions en salles

Le repérage d'intervenants (universitaires, rédacteurs ou critiques, membres d'associations...) s'est poursuivi en 2015. Une centaine d'intervenants a été repérée depuis la création de la mission. L'ADRC prend en charge les frais de déplacements pour les salles programmant les copies de l'Agence. C'est à l'exploitant de s'entendre avec l'intervenant sur le montant des prestations et sur le mode de règlement.

De nombreuses salles ont accueilli cette année des professionnels pour animer des rencontres avec les publics autour des films : Dijon (L'Eldorado), Gourdon (L'Atalante), Evian (Cinéma Le Royal), Quimper (Quai Dupleix), Thonon-les-Bains (Le France), Mérignac (Cinéma), Châteauroux (L'Apollo), Le Chambon-sur-Lignon (Cinéma Scoop), Agen (Studio Ferry), Beauvais (Le Cinespace). Le département Répertoire de l'ADRC a participé aux frais de déplacements d'intervenants dans le cadre de différentes manifestations telles que *Les Bobines du jeudi* au Méliès de Pau, *L'Université Populaire* du cinéma Jean Eustache à Pessac ou *Le Quai Dupleix* à Quimper.

Mise en réseau

AFCAE

L'Agence poursuit le travail mené avec le groupe Répertoire de l'Association Française des cinémas d'Art et d'Essai. En 2015, des actions complémentaires ont été menées sur les films soutenus par l'AFCAE. Le responsable du département Répertoire de l'ADRC participe activement aux travaux du groupe tout au long de l'année. L'Agence est par ailleurs partenaire des Rencontres Nationales Art et Essai où elle présente chaque année une création originale en ciné-concert. En 2015, il s'agissait du programme *Les Pionniers du cinéma* accompagné par Christian LEROY (piano) et Philippe SAUCEZ (clarinette) au Cinéma Louxor à Paris.

La Cinémathèque française

Les expositions et rétrospectives **Michelangelo Antonioni** (9 avril – 20 juillet 2015) et **Martin Scorsese** (14 octobre 2014 – 14 février 2016) ont permis de renforcer le partenariat avec La Cinémathèque française. En effet, à cette occasion l'ADRC a relayé des cycles ou rétrospectives en salles et a édité un matériel

d'accompagnement en collaboration avec les services de La Cinémathèque. Une offre spéciale a permis en outre aux spectateurs des salles partenaires de l'ADRC de bénéficier d'invitations aux expositions parisiennes. Les rétrospectives John Ford et Sam Peckinpah ont fait également l'objet d'une collaboration avec Jean-François RAUGER (Directeur de la programmation de La Cinémathèque).

Toute la mémoire du monde « Hors-les-murs »

L'ADRC et l'AFCAE se sont associées à la 3^{ème} édition du Festival **Toute la mémoire du monde** organisé par La Cinémathèque française, pour proposer, du 28 janvier au 1er février 2015, un « hors les murs » dans 16 cinémas Art et Essai, à Paris, en Île-de-France et en régions.

Cette année, sept films en distribution ont été proposés au public sur tout le territoire, dont deux de Jean Epstein, issus des collections de La Cinémathèque française et distribués par Potemkine : **La Chute de la maison Usher** (1928) proposé en ciné-concert et **Le Tempestaire** (1947). Dans le cadre de l'hommage à Francis Ford Coppola, **Apocalypse Now** (1979) distribué par Pathé a été programmé dans sa version intégrale. **Le Magicien d'Oz** de Victor Fleming (1939) distribué par Théâtre du Temple a été diffusé à l'adresse du jeune public accompagné de l'atelier « La Couleur du cinéma ». Récemment restaurés, **Les Contes d'Hoffmann**, de Michael Powell et Emeric Pressburger, 1951 (Les Acacias), **Contes cruels de la jeunesse**, de Nagisa Oshima, 1960 (Carlotta Films) et **Mouchette**, de Robert Bresson, 1966 (Tamasa) ont été également proposés aux salles en avant-première de réédition. 1 500 entrées ont été enregistrées.

Association des Distributeurs de Films de Patrimoine (ADFP)

L'Association des Distributeurs de Films de Patrimoine, créée en 2008 par les distributeurs de films de Patrimoine, afin de valoriser leur travail, représente 11 sociétés de distribution indépendantes spécialisées dans la réédition de films de Répertoire et plus de 70 titres réédités en 2015. Le partenariat ADRC/ADFP a permis à nouveau l'organisation de rencontres professionnelles à Toulouse (*Zoom Arrière*), La Rochelle (*Festival International du Film*), et Lyon (*Festival Lumière*), Nantes (*Festival des 3 Continents*). Cette année l'ADRC était partenaire de la première édition du *Festival Play it Again* organisé par l'ADFP et qui s'est déroulé dans 118 salles du 22 au 28 avril 2015.

Associations régionales / Ententes de programmation / Circuits itinérants

L'Agence poursuit le travail étroit mis en place avec l'ensemble des associations régionales et ententes de programmation actives sur le secteur du Répertoire. Il s'agit de : ACAP, ACC, ACCILR, ACOR, ACPA, ACPG, ACREAMP, CI.NE.MA.35, Cinémas 93, Ciné Diffusion, Cinémaginaire, Cinémas du Sud, Cinémas Indépendants de Bourgogne, Cinessonne, Cinéphare, CLAP Poitou-Charentes, De la Suite dans les Images, Écrans VO, Entente de programmation VEO, Entente Saint-Louis, GPCI, GRAC, Graines d'Images, Les Écrans de la Drôme et de l'Ardèche, MACAO, Micromégas, Plan Séquence, Plein Champ, SCALA.

L'Agence travaille également avec près de vingt circuits itinérants parmi lesquels Ciné Ligue Nord-Pas-de-Calais (Lille), Ciné Off (Tours), Ciné Passion en Périgord (Saint-Astier), Cinébus (Sillingy), Cinéfol 31 (Toulouse), Cinéma rural itinérant du Cher (Bourges), Cinémaginaire (Latour-de-France), Cinémobiles / Centre Images (Château-Renault), Cinessonne (Ris-Orangis), Cinéval (Bédarrides), Cinevasion (Rosières), CRPC (Poitiers), Ecran Village (Vernoux-en-Vivarais), Ecrans Mobiles 25 (Besançon), Ecrans Mobiles 74 (Doussard), Les Foyer Ruraux, Cinecran 81 (Albi), Les Tourneurs de l'UDMJC 21 (Dijon), Sceni Qua Non (Nevers).

Le mois du film documentaire

Afin de favoriser la visibilité du cinéma documentaire de patrimoine, Images en bibliothèques et l'ADRC ont renouvelé leur partenariat pour proposer aux salles de cinéma, la programmation durant le Mois du film documentaire, de plus de 10 films de cinéastes qui ont marqué l'histoire du genre (Chris Marker, Agnès Varda, Frédéric Rossif...).

Ciné-ma différence

Le département Répertoire de l'ADRC a mis en place un partenariat avec « Ciné-ma différence ». Cette association propose dans plusieurs villes de France des séances de cinéma aménagées pour des personnes souvent exclues des loisirs culturels : personnes avec autisme ou handicaps multiples ou, plus généralement, un handicap avec troubles du comportement associés. Ces séances, ouvertes à tous, ont lieu à une fréquence régulière dans des salles accessibles aux personnes à mobilité réduite. Plus de quinze titres sont proposés aux salles dont trois ciné-concerts.

Agence du court métrage

L'opération *Une mémoire en courts*, inaugurée en 2001, a permis d'associer le travail de l'Agence du court métrage à celui de la Mission Répertoire de l'ADRC. Le sixième volet de cette collection « Jeunesse des sixties » conçu en 2014 par l'Agence du court métrage avec le soutien du CNC, de l'AFCAE et de l'ADRC est sorti le 3 juin 2015. Ce programme regroupe quatre films, restaurés et numérisés avec l'aide du CNC : *L'Amour existe* de Maurice Pialat, *À la mémoire du rock* de François Reichenbach, *Les Veuves de quinze ans* de Jean Rouch, *Tous les garçons s'appellent Patrick* de Jean-Luc Godard. Il comptabilise 16 programmations gérées par l'Agence du court métrage. Rappelons que l'ADRC peut financer, à la demande des salles, les frais de déplacements des intervenants (universitaires, critiques) qui animent des débats en salles.

Journées professionnelles

Journées de projections, rencontres professionnelles sur la diffusion de films du Patrimoine en salles, et différentes interventions ont rythmé l'année 2015, permettant de répondre aux demandes des exploitants, d'offrir une meilleure visibilité à l'activité du département Répertoire et de placer celle-ci au centre de nombreuses collaborations.

Festival Zoom Arrière à Toulouse

L'ADRC, La Cinémathèque de Toulouse et l'ACREAMP ont organisé les 5 et 6 mars en collaboration avec le Cinéma ABC, l'ADFP et l'AFCAE deux journées professionnelles consacrées à la diffusion et à l'accompagnement des films de répertoire dans le cadre de la 9^{ème} édition du Festival *Zoom Arrière* de Toulouse. Soixante professionnels (exploitants, distributeurs) ont assisté aux projections de 8 films parmi lesquels *Plácido* de Luis Garcia Berlanga (Tamasa), *Le Cousin Jules* de Dominique Benicheti (Carlotta Films) ou encore *Les Contes d'Hoffmann* de Emeric Pressburger et Michael Powell (Les Acacias) dont la séance était présentée par le jury Jeunes du Festival. Proposée après la projection de *L'Armée des ombres* de Jean-Pierre Melville, la rencontre avec Pierre L'HOMME (l'un des plus grands directeurs de la photographie du cinéma français) a été particulièrement suivie et appréciée. Les débats avec les distributeurs et les différents intervenants ont été également très suivis. Eugénie ZVONKINE (Docteur en cinéma, maître de conférences à

l'Université Paris 8) est intervenue pour préparer la diffusion du chef-d'œuvre d'Andreï Tarkovski, **Andreï Roublev** (Baba Yaga Films). Jean-Baptiste GARNERO (Archives françaises du film du CNC) a présenté avec le responsable du Département Répertoire de l'ADRC, le projet de rétrospective consacrée au cinéma fantastique français.

Festival International du Film de La Rochelle

Pour la onzième année, deux journées professionnelles consacrées à la diffusion des films de Patrimoine ont été organisées les 2 et 3 juillet dans le cadre du Festival International du Film de La Rochelle par l'ADRC et l'équipe du Festival en partenariat avec l'association CLAP Poitou-Charentes, l'ADFP et l'AFCAE. Huit films ont été présentés en avant-première de réédition en séance publique : **Fantômas** de Louis Feuillade (Gaumont) présenté en ciné-concert avec Jacques CAMBRA, **Rocco et ses frères** de Luchino Visconti (Les Acacias), **Maggie** d'Alexander Mackendrick, **Les Innocents** de Jack Clayton, **A Touch of Zen** de King Hu, **La Cité des dangers** de Robert Aldrich (Swashbuckler), **L'Usure du Temps** d'Alan Parker (Splendor Films). Signalons que ces films ont tous bénéficié d'une diffusion ADRC. Une rencontre avec les distributeurs de l'ADFP a été l'occasion de présenter un bilan et de tracer les perspectives du *Festival Play it Again*. En collaboration avec *Les Rencontres Nationales Lycéens et Apprentis au cinéma*, plus de cent professionnels (exploitants, coordinateurs du dispositif) ont assisté à la projection du film de William Friedkin **Le Convoi de la peur** (Bac Films) et à la leçon de cinéma de Samuel BLUMENFELD (critique de cinéma au quotidien *Le Monde*). Un rafraîchissement était offert par l'ADRC et le Festival à l'issue de cette rencontre. Ces journées sont devenues un rendez-vous important permettant aux programmeurs de préparer la saison à venir et d'échanger sur les pratiques.

Lumière 2015

Pour cette 8^{ème} édition, le *Festival Lumière*, l'AFCAE et l'ADRC en collaboration avec l'ADFP, les associations régionales et le cinéma Comoedia, ont organisé les 15 et 16 octobre, deux journées de projections de films de patrimoine à destination des professionnels. Près de 70 participants se sont retrouvés à Lyon pour découvrir six films réédités présentés en avant-première parmi lesquels **Blade Runner** de Ridley Scott (Warner Bros.), **Marius** d'Alexander Korda et Marcel Pagnol (Mission), **M** de Joseph Losey (Tamasa), **L'Histoire officielle** de Luis Puenzo (Pyramide), **Joe Hill** de Bo Widerberg (Malavida), **Casino** de Martin Scorsese (Mission). L'ADRC et l'AFCAE sont également intervenus au cours de la **Journée des distributeurs du Marché du Film Classique**.

Festival des 3 Continents

L'ADRC s'est associée pour la première fois au *Festival des 3 continents* (37^{ème} édition) en proposant jeudi 26 novembre une journée professionnelle organisée en partenariat avec Le Cinématographe de Nantes et l'association SCALA. Trente professionnels ont participé à ce premier rendez-vous qui a permis la découverte de raretés du cinéma japonais et Philippin, **Une femme dans la tourmente** de Mikio Naruse (Les Acacias) et **Manille** de Lino Brocka (Carlotta Films). Une avant-première du film **Un jour avec un jour sans** (2015) du grand cinéaste coréen Hong Sang-soo (invité du festival) s'est déroulée également avec succès. Toutes les séances ont été présentées par Jérôme BARON (directeur artistique du *Festival des 3 Continents*). Une rencontre professionnelle a permis à Rodolphe LERAMBERT (responsable du département Répertoire) et Solenne BIANCO (correspondante Grand Ouest) de présenter les différentes actions menées par l'Agence.

Autres visionnements ou rencontres

En 2015, les projections et présentations professionnelles suivantes se sont déroulées le plus souvent en collaboration avec le service Diffusion de l'ADRC et nos partenaires :

- L'ACRIRA a présenté **Le Soleil brille pour tout le monde** de John Ford (Les Acacias) le 3 mars 2015 au cinéma Le jeu de Paume de Vizille.
- **Le Soleil brille pour tout le monde** de John Ford (Les Acacias) a été projeté également le 17 mars au Capitot d'Avignon dans le cadre des Rencontres Cinématographiques du Sud. La séance était présentée par le responsable du département Répertoire de l'ADRC.
- L'association Cinémas du Sud a présenté à ses adhérents le 18 juin 2015 à La Ciotat (Les Lumières) **À l'assaut du boulevard** (1917), film muet de John Ford, retrouvé et restauré par le CNC.
- L'ACRIRA et la Direction des Affaires Culturelles du département de Haute-Savoie ont organisé une journée dédiée aux films de Répertoire à Annecy (MJC Novel) le 10 septembre. Trois films (**Sorcerer** de William Friedkin, **The Rose** de Mark Rydell, **Walkabout** de Nicolas Roeg) étaient projetés suivis d'échanges afin de préparer la saison 2015 du dispositif Cinémémoire. Le responsable du département Répertoire est intervenu pour présenter les actions de l'Agence.
- Dans le cadre des 13^{ème} Rencontres de Charlieu qui se sont déroulées du 2 au 4 septembre, l'ADRC a présenté **Les Nerfs à vif** de Martin Scorsese.
- L'association Cinémas du Sud a proposé une journée de formation consacrée à **L'Homme qui tua Liberty Valance** de John Ford. Une analyse du film et des pistes d'accompagnement ont été proposées par un spécialiste de l'œuvre.
- Dans le cadre de la 6ème édition des *Rendez-vous du cinéma en région Centre-Val de Loire* organisée par l'Association des cinémas du centre (ACC) au cinéma Le Studio de Tours les 20, 21 et 22 novembre, le responsable du département Répertoire a participé à un atelier consacré à la diffusion des films de Répertoire. Modéré par Aurélien AMIOT (Le Petit Casino de Saint-Aignan), cet atelier a réuni 25 participants.

La base de données Ciné-Ressources

La mission Répertoire agit comme centre-ressources pour les professionnels et assure notamment la collecte des catalogues des distributeurs, ce qui lui permet de renseigner les exploitants à la recherche de copies et d'ayants droit. Pour rechercher le distributeur d'un film, les exploitants peuvent consulter, sur la page Ciné-Ressources (La Cinémathèque française), la base de données des films en distribution ADRC. Lorsque le distributeur d'un film a été repéré par l'ADRC, le nom et les coordonnées du distributeur s'affichent. Pour mémoire, cette base de données propose à la fois des informations encyclopédiques et documentaires sur des personnalités du cinéma et les films sortis en salle en France, ainsi que les références du catalogue des collections de La Cinémathèque française et de ses partenaires : Cinémathèque de Toulouse, Cinémathèque Euro-Régionale – Institut Jean Vigo à Perpignan...

Rappelons que cette base de données permet de repérer plus de 12 500 titres et leurs distributeurs. Ce service est également disponible par téléphone auprès de la mission Répertoire.

- 36 099 visites ont été enregistrées sur les pages distributeurs,
- 29 524 visiteurs distincts.

La lettre d'information de l'ADRC Répertoire

Cette « newsletter » trimestrielle sur l'actualité du Répertoire en salles (reprises et rééditions des distributeurs) informe les exploitants, de manière régulière, des actions et propositions de la mission Répertoire (nouvelles copies, accompagnement).

Réalisée en HTML, elle est envoyée aux salles de cinéma, distributeurs, associations nationales et régionales, cinémathèques, partenaires et adhérents de l'ADRC. Cette lettre est également consultable en ligne sur le site Internet de l'ADRC.

Le site Internet de l'ADRC

La rubrique *Films du Répertoire* comprend toutes les informations et documents relatifs au travail de l'Agence dans ce secteur. En 2015, les nombreuses informations ont été mises en lignes (documents d'accompagnement, lettres d'informations, partenariats) ou mises à jour (ciné-concerts, ateliers Jeune Public, intervenants repérés par l'ADRC).

Autres services

Différentes informations ont été communiquées aux exploitants : repérage et proposition d'intervenants, recherches thématiques, documentation. Nous remarquons également au niveau de l'activité de Centres-Ressources une augmentation importante des demandes.

L'accès au film



- Pour l'accès des territoires et des publics au cinéma
- Accès aux films et concentrations : les actions de l'ADRC
- Les interventions de l'ADRC en 2015
- Circulations ADRC et Contributions Numériques
- Localités desservies
- Répartition géographique des circulations par régions ADRC
- Répartition par dispositifs d'intervention
- Répartition par nationalités de films
- Répartition selon l'ampleur de diffusion des films
- Part de l'Art et Essai
- Répartition par distributeurs
- Répartition des entrées
- L'apport économique très positif de l'ADRC

1. Pour l'accès des territoires et des publics au cinéma

L'ADRC intervient pour la meilleure accessibilité au cinéma sur tout le territoire, à l'exception de Paris (qui constitue le marché directeur principal et prioritaire).

Ses actions concernent (à 95 % environ) les localités et salles qui ne constituent pas les marchés directeurs prioritaires des diffuseurs de films. Et elles concernent essentiellement les domaines définissant la diversité du cinéma : l'Art et Essai, les films peu ou moyennement diffusés, les films européens ou de nationalités autres que nord-américaine.

Les interventions de l'ADRC concernent un très grand nombre de localités, et bénéficient ainsi à l'ensemble de nos concitoyens au-delà des villes les plus importantes. **En 2015, ce sont plus de 2 000 localités différentes au total, dont 1 271 localités dotées de salles fixes** (soit 78 % des communes équipées d'une salle de cinéma fixe) qui ont bénéficié de circulations ADRC.

De nombreuses localités ont donc été par ailleurs desservies par des copies ADRC comme **points de circuit itinérant : 800 points de diffusion** ont bénéficié à ce titre d'un accès ADRC.

Les actions de l'ADRC compensent ainsi fondamentalement les concentrations du marché du cinéma sur les films, sur les localités et sur les salles les plus importantes.

Conformément à ses missions, elle intervient concrètement en faveur de l'aménagement culturel du territoire.

La diffusion numérique des films

Cette mutation techno-économique de la diffusion des films était, au moment de son émergence, opportunément présentée par ses opérateurs industriels comme culturellement vertueuse.

En plus de permettre des économies d'échelle (d'autant plus importantes que les territoires à irriguer étaient nombreux, ce qui explique « naturellement » que ses initiateurs étaient les opérateurs du seul cinéma-monde, c'est-à-dire hollywoodien), il était promis, de ce côté-là de l'atlantique, le plus large accès à la culture cinématographique, pour tous, et qui plus est en n'importe quel lieu du territoire... L'on ne raserait demain pas tout à fait gratuitement, mais tout de même, l'accès à la culture, en plus de l'accès aux films les plus rentables, pourrait se réaliser pleinement pour tous les cinémas et tous les territoires...

Mais bien sûr, la réalité des rapports de force est restée tout aussi impitoyable, et le plus souvent, au contraire, continue de s'accroître. Toutes les salles et localités qui n'ont pas l'avantage de faire partie du marché prioritaire des diffuseurs – soit la majorité du parc en termes quantitatifs – sont très loin de voir leurs espoirs se réaliser en termes de programmation optimale d'offre diversifiée qui pourrait ainsi venir répondre aux désirs, voire aux attentes, de leurs publics « divers ». Elles connaissent bien plutôt, avec constance, l'inverse : un accès aux films qui se détériore.

Le constat se répète, année après année : en termes d'accès aux films, une nouvelle fracture géographique s'est bien à nouveau creusée entre les grandes agglomérations et celles qui ont le désavantage économique fondamental de n'être que moyennes ou petites. Et pour les salles classées Art et Essai, cette fracture traverse également les grandes villes – dont Paris – où l'accès à la plupart des films Art et Essai dits « porteurs » constitue une bataille permanente...

La loi a instauré, pour le financement de l'équipement numérique des salles, l'obligation pour le distributeur de versement d'une contribution financière aux salles que celui-ci choisit d'inclure dans la sortie initiale de son film, ou dans son extension de diffusion dans les premières semaines.

Chaque salle qui ne constitue pas une priorité économique, ou qui ne s'impose pas au distributeur en termes de rapport de force, est de cette manière évaluée individuellement, et donc choisie ou pas choisie, d'après un critère de rentabilisation – la plus rapide possible – de cet investissement que doit réaliser le distributeur. Par ailleurs, les salles pouvant venir en concurrence des établissements dominants qui s'imposent aux distributeurs sont régulièrement « retardées », voire refusées dans leur accès au film, reconstituant ainsi une exclusivité temporelle et géographique d'exploitation au bénéfice des opérateurs dominants sur leurs territoires. Ce mécanisme contribue ainsi à renforcer les rapports de force qui ne cessent de s'alourdir dans l'exploitation des films, à la mesure de sa concentration au bénéfice des opérateurs dominants, ré-instituant un accès aux films à plusieurs vitesses, voire la réapparition d'une distinction, ancienne, entre salles d'exclusivité et salles de continuation.

Du côté des villes à forte concurrence, où plusieurs opérateurs nationaux s'affrontent en permanence sur les mêmes films porteurs (ou réputés l'être), y compris dans le champ de l'Art et Essai, tous les établissements dominants se partagent par contre les mêmes films, fragilisant ainsi l'exploitation de nombre d'entre eux, répartie et divisée entre toutes ces salles.

Il y a effectivement une forte pression des opérateurs les plus importants, très dominants en termes de programmation (nous le verrons plus loin), sur les distributeurs. De manière prudente, la Médiation du Cinéma a observé en 2012 « *...que si les plans de sortie n'ont pas démesurément enflé, ils se déploieraient parfois plus généreusement sur les grandes agglomérations au détriment des villes moyennes et petites, et il n'est pas certain qu'un tel choix initial soit justifié économiquement, ni favorable à la durée de vie du film en salles ou propice à la meilleure rencontre de l'œuvre avec son public.* ». Elle notait également, concernant l'évolution du parc de salles, que « *L'activité et le dépôt de projets de création, d'extension ou de rénovation de multiplexes se poursuit de façon particulièrement dynamique, avec 45 projets instruits en 2012 par les commissions départementales d'aménagement cinématographique dont 37 autorisés à ce niveau...* ». **En 2015, ce sont 35 projets qui ont été instruits, dont 31 ont été autorisés en CDAC, seuls 4 ayant été refusés.** La meilleure régulation prônée à ce niveau par Serge LAGAUCHE étant à nouveau repoussée, la « dynamique » de concentration du parc de salles se poursuit donc...

Certaines données établies par le premier **observatoire de la diffusion numérique des films** montraient que cette diffusion numérique, a entre autres, amplifié la mise en place des films des majors, notamment américaines, ou des distributeurs de forte activité, et généré une concentration accrue de l'exposition des films des majors américaines dans les multiplexes (poids plus important des multiplexes dans la sortie nationale de ces films, augmentation sensible du nombre de séances sur les deux premières semaines alors que le nombre d'établissements servis au total dans cette période diminue légèrement).

Quant à l'économie dont bénéficieraient les distributeurs avec la diffusion numérique des films, le constat global – non officiellement ou objectivement établi – fait pour le moins débat entre l'ensemble des distributeurs, et surtout entre la distribution et l'exploitation. Il faut au moins rappeler que les coûts dits techniques sont loin de constituer la majeure part des coûts de distribution, mais représentent en moyenne 23 % du total de ces coûts pour les films français, avec une variation importante, de l'ordre de 14 % selon l'importance de la sortie du film, variant de 13 à 27 %. Ces coûts techniques ont diminué d'environ 3 % en moyenne de 2012 à 2013.

La diffusion numérique des films n'a donc pas fait apparaître d'amélioration généralisée de l'accès aux films, mais une évolution contredisant radicalement les arguments commerciaux initiaux : le renforcement des plus forts, l'affaiblissement des plus faibles. S'agissant encore une fois d'un marché, il est vrai que cela était très prévisible – et un certain nombre l'avait effectivement prédit, se faisant d'ailleurs assez régulièrement qualifier d'oiseaux de mauvais augure... Les évolutions d'autres industries culturelles ne laissaient pourtant guère présager un avenir beaucoup plus radieux que celui qu'elles avaient connu, elles, avant le cinéma.

Non seulement l'accès aux films économiquement majeurs – éminemment concurrentiel – reste pour l'ensemble des lieux non dominants un combat permanent, et souvent plus difficile qu'auparavant. Mais encore, l'accès aux films distinctifs de la culture cinématographique, pour tous ceux qui tiennent à s'en réclamer, demeure lui aussi un combat, encore plus âpre, pour toutes les raisons d'évolutions concurrentielles exposées précédemment.

L'intervention de l'ADRC

Les réalités de fonctionnement de la diffusion numérique des films, loin de concrétiser, pour tous, les espoirs ou les arguments promotionnels de son émergence, ont donc instauré pour la plupart, au contraire, une mise en cause ou une régression de leur accès aux films. À partir du vote de la loi sur le financement numérique des salles en septembre 2010, la gestion effective de l'obligation de contribution que la loi a instituée vient ainsi perturber des pratiques professionnelles que l'on avait pourtant voulu préserver.

Très vite le constat s'est opéré de cette détérioration au détriment de salles et localités qui connaissaient à nouveau une relégation géographique et temporelle dans leur accès aux films, cela pour éviter notamment d'avoir à leur verser la contribution numérique obligatoire dans les toutes premières semaines.

D'autre part, sur des films aux diffusions d'ampleur moyenne ou réduite, les **possibilités de circulation** en régions se sont réduites, les salles démarrant ces circulations connaissant désormais ce problème d'accès sur ces films.

L'ADRC s'était alors trouvée publiquement de plus en plus sollicitée par l'exploitation sur la mise en place rapide d'interventions sur support numérique, à l'instar de ses interventions en 35 mm.

Par ailleurs, les distributeurs eux-mêmes faisaient état de leurs propres difficultés pour répondre aux demandes diversifiées d'accès numérique à leurs films, et souhaitaient eux aussi que l'ADRC puisse intervenir au plus tôt, en bonne intelligence à leurs côtés, sur cette nouvelle diffusion. D'autre part, ils sont fondamentalement en proie aux exigences de plus en plus rigoureuses des programmeurs dominants du parc de salles qui cherchent à réduire, autant que faire se peut, la concurrence d'exploitation des films qu'ils programment.

Les dispositifs d'intervention ADRC

Depuis septembre 1998, l'ADRC gère directement à la demande du CNC, l'ensemble des procédures et budgets destinés au tirage de copies supplémentaires visant à améliorer l'accès au film dans les Petites Villes et les Villes Moyennes, ainsi que pour des villes plus importantes dans le domaine de l'Art et Essai.

Ces procédures ont été actualisées, pour la diffusion numérique, en 2012, 2013 et 2014.

L'ADRC procède au tirage de copies dans le cadre de trois procédures identifiées :

- **Petites Villes** (désormais les villes réalisant jusqu'à 50 000 entrées annuelles) : tirages de copies opérés par l'intermédiaire des correspondants régionaux de l'Agence qui en contrôlent la circulation ;
- **Villes Moyennes** (réalisant de 50 000 à 250 000 entrées annuelles) : tirages contrôlés par l'expertise d'un Comité Technique Professionnel composé à parité d'exploitants, de distributeurs et de producteurs. Les distributeurs doivent mettre en place au moins 60 copies (selon la dernière actualisation) ;
- **Art et Essai** : procédure analogue dans son mode de fonctionnement à celle des Villes Moyennes, mais avec un Comité Technique spécifique, les villes bénéficiaires pouvant être de taille plus importante. Les sorties distributeurs peuvent être inférieures à 60 copies.

À compter d'octobre 2012, l'ADRC a rendu effectifs ses dispositifs d'intervention numérique en **reprenant et adaptant ces trois procédures**, selon la législation et les règles de fonctionnement de la diffusion numérique des films. Ainsi, les administrateurs de l'ADRC ont maintenu avec le numérique l'éventail de ses possibilités d'action sur l'accès aux films, y compris les assouplissements de la procédure dite « Petites Villes » permettant de répondre aux besoins de confirmation anticipée de programmation de villes moyennes sur des films recommandés Art et Essai essentiellement.

L'adaptation numérique

Dans la foulée de la parution du rapport EVENO en mai 2012, le Conseil d'administration de l'ADRC a adopté à l'unanimité les bases de ses dispositifs d'intervention correspondant aux principes devant guider ses actions numériques. Il faut rappeler que le Conseil d'administration de l'ADRC se compose de représentants des divers secteurs directement impliqués par ses missions : exploitants, distributeurs, producteurs, réalisateurs, programmeurs et collectivités territoriales.

Ces bases sont les suivantes :

- l'intervention de l'ADRC se traduit par une circulation de film bénéficiant à plusieurs salles ;
- chaque circulation génère une contribution numérique répartie équitablement entre les salles, chaque salle obtient donc une part égale de cette contribution ;
- **le périmètre de répartition de cette contribution est de six semaines maximum** à compter du démarrage de la circulation ADRC, la circulation pouvant être plus longue mais non la répartition de la contribution ;
- la contribution numérique ADRC est versée par la Caisse de répartition gérée par la PROCIREP d'après les plans de circulation établis par l'ADRC ;

- tous les dispositifs d'intervention – Petites Villes, Villes Moyennes et Art et Essai – sont adaptés et deviennent effectifs sur support numérique ; pour le dispositif dit « Petites Villes », la répartition de la contribution s'opère à raison d'une localité différente par semaine, chaque semaine représentant ainsi une part de $1/6^{\text{ème}}$ de contribution (un partage de la semaine peut s'opérer entre des salles avec un maximum d'une salle par jour mais la contribution ne pourra être attribuée qu'à une salle dans la semaine) ; pour les dispositifs dits « Villes Moyennes » et « Art et Essai », la circulation concerne 3 localités sur 6 semaines, chacune programmant le film 2 semaines, et bénéficie ainsi d' $1/3$ de contribution.

Pour ces deux derniers dispositifs, « Villes Moyennes » et « Art et Essai », comme en argentique, la demande d'accès des salles est relayée par les distributeurs auprès de l'ADRC pour la deuxième semaine d'exploitation du film, avec le plan de diffusion du film mentionnant ses premiers résultats d'exploitation. Cette demande est expertisée par un Comité Technique Professionnel spécifique qui, en lien avec l'ADRC, établit la décision d'intervention et son niveau.

Tous les dispositifs d'aide à l'accès aux films effectifs en argentique – y compris les assouplissements instaurés dans le dispositif Petites Villes et destinés aux demandes de villes moyennes dans le champ de l'Art et Essai où celles-ci peuvent programmer le film deux semaines – ont donc été repris en numérique.

Ainsi, les administrateurs de l'ADRC ont souhaité maintenir toutes les capacités réactives de l'Agence pour la meilleure résolution des problèmes d'accès des salles aux films.

Par ailleurs, en perpétuant le principe de fonctionnement par circulation, ils ont réaffirmé l'objectif volontaire d'une meilleure irrigation culturelle du territoire, notamment sur les films composant la diversité de l'offre cinématographique, alors que l'exploitation des films se concentre dans les plus grands établissements et les villes jugées les plus importantes.

La question des villes moyennes

L'ADRC, avec l'ensemble des professionnels, a dressé **le constat de la détérioration croissante et spécifique de l'accès aux films des villes moyennes**. Elle est notamment le résultat de la concentration liée au nouveau raisonnement économique de la diffusion numérique en salles.

Afin d'être plus réactive sur cette question, l'ADRC a réformé à plusieurs reprises (voir plus loin le chapitre 4) ses dispositifs d'action numérique destinés aux Villes Moyennes en assouplissant leur fonctionnement, mais **en instaurant aussi la nécessité d'un effort de diffusion des distributeurs pour les villes moyennes** dès lors qu'ils sollicitent l'ADRC pour ces localités.

L'ADRC continue de cette manière à assurer sa réactivité d'action au bénéfice de la diversité des salles, des films, et des publics.

BASES DES SYSTEMES ADRC DE CIRCULATIONS NUMERIQUES

Semaines de circulation :

1ère sem	2è	3è	4è	5è	6è
----------	----	----	----	----	----

ADRC = circulations

Une contribution numérique (CN) répartie par circulation ADRC

Répartition équitable de la CN sur **6 semaines** de circulation

Parts de CN versées par la Caisse de répartition, sur indications formalisées de l'ADRC

Dispositif "Petites Villes"	Un établissement - localité, attributaire de CN, par semaine					
Etablissements - Localités :	A	B	C	D	E	F
Contribution numérique (CN) :	1/6 ^{ème}	1/6 ^{ème}	1/6 ^{ème}	1/6 ^{ème}	1/6 ^{ème}	1/6 ^{ème}
Versements : Caisse de répartition sur indications de l'ADRC						
Assouplissement mis en place en <u>octobre 2013</u> : à partir de la 5 ^{ème} semaine, des localités moins importantes (petites villes) peuvent être desservies, ne gardant le film qu'une semaine (dans ce cas la contribution est de 1/6 ^{ème} de CN).						
Dispositifs de base "Villes Moyennes" et "Art et Essai"	3 établissements - localités sur 6 semaines, 2 semaines par localité					
Etablissements - Localités :	A	A	B	B	C	C
Contribution numérique (CN) :	1/3		1/3		1/3	
Versements : Caisse de répartition sur indications de l'ADRC						
Dispositif PV assoupli, dit Art et Essai, destiné aux villes moyennes	Répartition de la CN sur 6 semaines. Possibilité de 2 semaines / localité					
Exemple 1						
Etablissements - Localités :	A	A	B	B	C	D
Contribution numérique (CN) :	1/3		1/3		1/6 è	1/6 è
Exemple 2						
Etablissements - Localités :	A	A	B	C	D	E
Contribution numérique (CN) :	1/3		1/6 ^{ème}	1/6 ^{ème}	1/6 ^{ème}	1/6 ^{ème}
Versements : Caisse de répartition sur indications de l'ADRC						

2. Accès aux films et concentrations : les actions ADRC

L'ADRC n'intervient qu'en fonction et sur la base des demandes précises des salles, et uniquement si une telle demande est formulée par les salles auprès de l'Agence. La diversification de ses interventions traduit ainsi d'abord l'évolution de la demande de diversification des salles.

L'ADRC joue un rôle important dans cette évolution en permettant, notamment au niveau économique (absence de minimum garanti distributeur sur les copies ADRC), l'accès des salles à une réelle diversité de films, y compris quand ils sont diffusés avec un nombre réduit de copies. Il s'agit là d'une constante dans l'évolution des interventions de l'ADRC, mais qui a connu depuis 1999 – année de la mise en place effective de l'internalisation de la fonction de correspondant régional – une accentuation notable.

Ainsi, l'ADRC confirme à la fois son rôle d'intervention correctrice des effets du « marché », et de ressource concrète pour le meilleur accès des salles à la diversité des films qu'elles souhaitent proposer à leurs publics.

Synthèse des interventions 2015

La répartition des circulations ADRC en 2015 selon les procédures		
Procédure PETITES VILLES	230 titres	3 084 circulations
Procédure VILLES MOYENNES	10 titres	186 circulations
Procédure ART ET ESSAI	1 titre	15 circulations
ENSEMBLE	230 titres *	3 285 circulations

* Un titre pour bénéficier à la fois de la procédure PV et VM ou AE

- **77 %** des films et **81 %** des circulations ont concerné des **films recommandés Art et Essai**.
- **90 %** des films, **79 %** des circulations concernaient des **films de diffusion réduite ou moyenne (jusqu'à 300 copies)**.
Dans ces catégories de films, **86 %** des circulations pour **82 %** des titres concernaient des films recommandés Art et Essai. La quasi-intégralité des films de diffusion réduite (- de 80 copies) ont été recommandés Art et Essai (99 %).
- La part des **films de diffusion dite large** (plus de 300 copies) s'élevait à **10 %** des films et **21 %** des circulations.
- **68 %** des films et **80 %** des circulations concernaient des **films européens**.
Les films français représentaient **45 %** du total des films et **60 %** des circulations.
Les films d'autres nationalités qu'européennes ou des USA représentaient **21 %** du total des films pour **11 %** des circulations, ces films étant tous recommandés Art et Essai.
La part des **films des Etats-Unis** était de **12 %** pour **10 %** des circulations, 94 % de ces titres ayant été recommandés Art et Essai.

Pour la troisième année consécutive, après 2013 et 2014 où elle avait mis en place 3 041 puis 3 173 circulations, l'activité de l'ADRC pour l'accès des salles aux films a dépassé le chiffre des 3 000 circulations, précisément 3 285 pour 230 films, soit 19 % de films supplémentaires.

Il se vérifie donc à nouveau que ses années de pleine activité numérique sont aussi celles de sa plus forte activité sur l'accès aux films depuis la création de l'Agence. Cela n'est évidemment pas le fruit du hasard, comme nous allons à nouveau l'analyser.

Diffusion des films et parc de salles : des concentrations encore accrues

La diffusion des films en salles s'effectue sur le territoire selon – en théorie – une stratégie de distribution économiquement rationnelle, qui tient notamment compte d'une hiérarchisation des marchés potentiels pour ces films.

Mais cette rationalisation doit intégrer également la diversité potentielle de ces marchés, dans la mesure où nombre de ces films constituent aussi des offres culturelles relativement complexes (pour beaucoup d'entre eux), propres à susciter l'intérêt de publics eux-mêmes diversifiés.

Elle devrait donc également, pour ces mêmes raisons, intégrer la diversité réelle des salles qui proposent et relaient ces offres auprès de tous les publics potentiels. Ainsi, les salles Art et Essai se caractérisent par une démarche éditoriale distinctive, et des actions spécifiques, continues, qu'elles adaptent pour des publics divers en fonction des films qu'elles choisissent et proposent.

Culturellement, mais aussi économiquement, le principe inscrit dans la loi de « plus large diffusion des œuvres conforme à l'intérêt général » s'entend comme l'intégration de ces diversités dans la démarche de diffusion.

Le cinéma français a précisément, et jusqu'à maintenant, revendiqué cette diversité qui le constitue comme sa particularité et sa valeur, voire sa force distinctive.

Or, s'agissant de marchés de plus en plus concentrés, et donc de quelques acteurs économiques de plus en plus dominants, cette diversité est non pas jugée indésirable – cela serait politiquement très incorrect – du moins de plus en plus difficilement envisagée et respectée.

Par ailleurs, le parc de salles des villes économiquement les plus importantes pour la diffusion globale des films n'a eu de cesse de s'accroître, et les opérateurs d'exploitation les plus importants n'ont eu de cesse d'accroître leur parc.

Et alors que la diffusion numérique des films était sensée mieux intégrer un fonctionnement économique diversifié, maintenu malgré tout en France, c'est sensiblement l'inverse qui s'est concrètement mis en place jusqu'à maintenant, favorisant encore la concentration.

Conformément à ses missions, l'ADRC intervient pour la meilleure accessibilité au cinéma sur tout le territoire, à l'exception de Paris (qui constitue le marché directeur principal et prioritaire). Rappelons que ses actions concernent (à 95 % environ) les localités et salles qui ne constituent pas les marchés directeurs prioritaires des diffuseurs de films, **soit en 2015 de l'ordre de 2 000 localités différentes au total – dont 1 271 salles fixes – y compris de circuits itinérants** (soit 78 % des communes équipées d'une salle de cinéma fixe). Les actions de l'ADRC compensent ainsi fondamentalement les concentrations du marché du cinéma sur les films, et sur les localités et salles les plus importantes.

L'ADRC, afin d'établir la pertinence de ses interventions en réponse aux demandes des salles, observe et évalue en permanence cette évolution du parc de salles et de la diffusion des films. Elle actualise ainsi chaque année ses études dans ce domaine, en analysant par exemple les plans de diffusion concrets d'un ensemble de films dans l'année, selon l'ampleur de leur diffusion sur le territoire.

Ce travail lui permet – ainsi qu'à ses interlocuteurs institutionnels et professionnels – de saisir pleinement les problèmes évolutifs liés à cet enjeu primordial du meilleur accès des salles à la diversité des films.

Concentration de la diffusion des films

L'exploitation est parfois présentée comme un secteur relativement peu concentré, contrairement aux autres. Il est alors précisé que le critère utilisé est celui de l'équipement en établissements. Il en va autrement en effet si nous considérons d'autres critères d'évaluation.

Celui de la part des **établissements multiplexes** est régulièrement utilisé : en 2015 ils représentaient 10 % des établissements, mais 60,8 % des entrées, et en estimation, entre 65 % à 66 % des recettes. Si l'on considère les établissements composant, selon la définition professionnelle, **la grande exploitation** (des établissements réalisant plus de 450 000 entrées annuelles), nous obtenons de l'ordre de 14,7 % des établissements qui concentrent 65,6 % des entrées, et en estimation de l'ordre de 69 à 70 % des recettes.

Si l'on retient les **150 premiers établissements** en termes de fréquentation, tels qu'ils sont repérés dans la presse professionnelle, nous avons alors 7,4 % des établissements qui, en 2015, ont réalisé 55,3 % des entrées. Et nous avons donc 92,6 % des établissements qui se partageaient 44,7 % des entrées.

2015	Part du parc de salles	Part des écrans	Part des entrées
150 premiers établissements	7,4 %	32,9 %	55,3 %
200 premiers établissements	9,9 %	40,1 %	63,6 %

En ce qui concerne la distribution des films, les dix premiers distributeurs, soit **6,5 % des distributeurs actifs** en 2015 (154) ont sorti 23,0 % des films cette année. Ces derniers ont représenté 57 % des copies en Sortie Nationale et ont réalisé **71,1 % des entrées** (67,7 % en 2014).

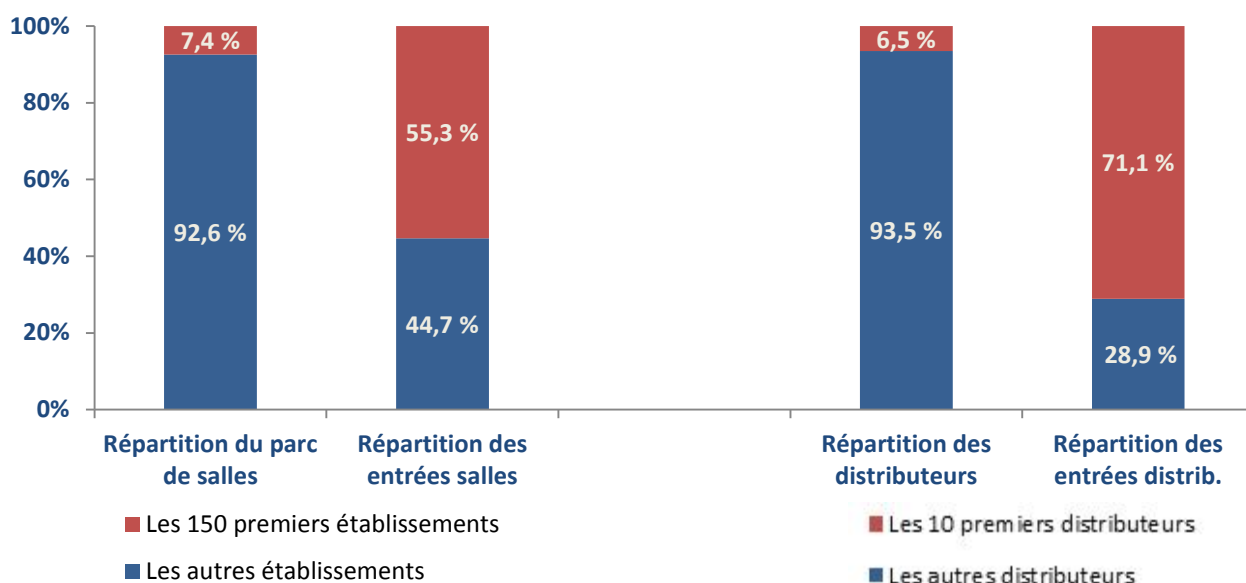
Les 5 premiers distributeurs ont fait autant d'entrées que tous les 149 autres distributeurs réunis.

2015	Part des structures actives	Part des copies SN	Part des entrées
5 premiers distributeurs	3,3 %	35 %	50,0 %
10 premiers distributeurs	6,5 %	57 %	71,1 %

Ces réalités économiques, dont la prégnance n'a eu de cesse de se renforcer, déterminent des rapports de force que peu d'acteurs économiques maîtrisent, et que la grande majorité des autres doivent subir au prix souvent d'une dépendance qui limite singulièrement leur capacité de réaliser leurs choix.

C'est pourquoi l'ADRC, en ce qui concerne ses interventions pour le meilleur accès des salles aux films, évalue dans la meilleure intelligence possible avec chaque distributeur, les conditions concrètes d'accessibilité du film. **Il s'agit donc avant tout d'un travail pragmatique où les demandes des différentes salles sont mises en perspective avec des réalités et des logiques qui s'imposent à la plupart des acteurs.**

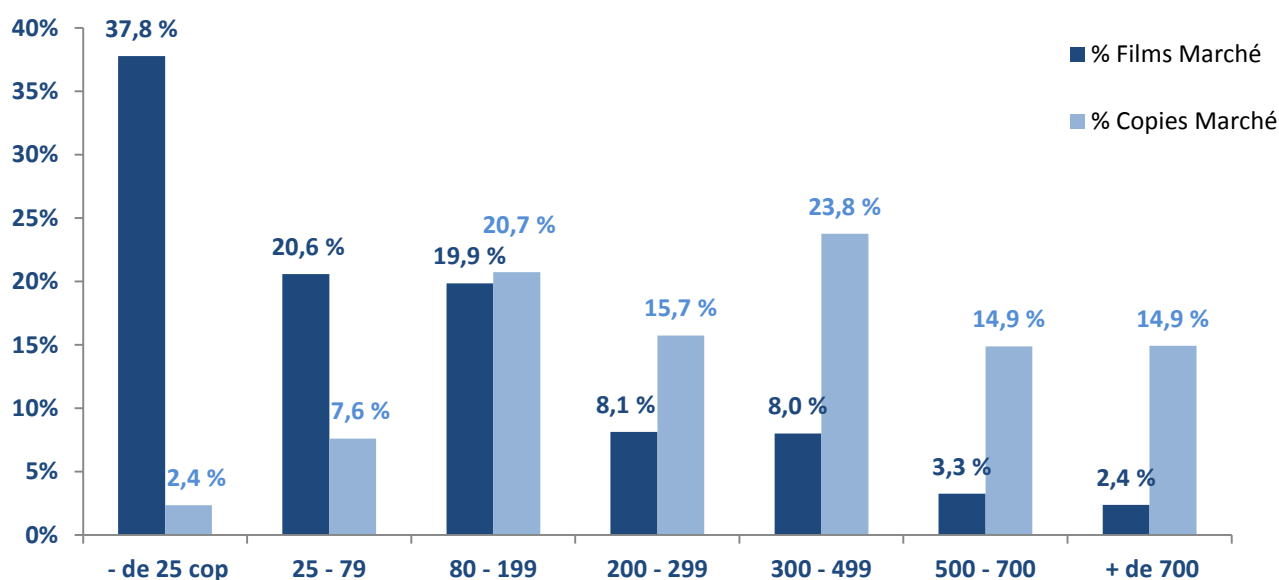
Concentration du parc de salles et de la distribution



Chaque année, de l'ordre de 85 % des films sont diffusés avec moins de 300 copies (en 2015 : 86,4 % et en 2014 : 85,2 %) et environ 95 % avec moins de 500 copies (en 2015 : 94,4 % et en 2014 : 94,8 %). Une grande majorité des salles, du fait de la concentration de diffusion dans les villes et sites prioritaires des distributeurs, peut ainsi connaître un problème d'accessibilité à une très grande majorité de films.

Au-delà de sa dimension économique, primordiale, le problème est aussi celui de l'accès à la culture de nos concitoyens puisque ces films diffusés avec moins de 300 copies représentent la quasi intégralité de l'offre culturelle diversifiée du cinéma caractérisant la France par rapport à tous les autres pays.

Répartition des films d'exclusivité 2015 par ampleur de diffusion



Ampleur de diffusion en copies

Données ADRC 2015 Lecture : 37,8 % des films d'exclusivité 2015 sont sortis en première semaine avec moins de 25 copies, ces films ont représenté 2,4 % du total des copies diffusées en exclusivité en 2015.

La concentration dans les villes ou salles clés

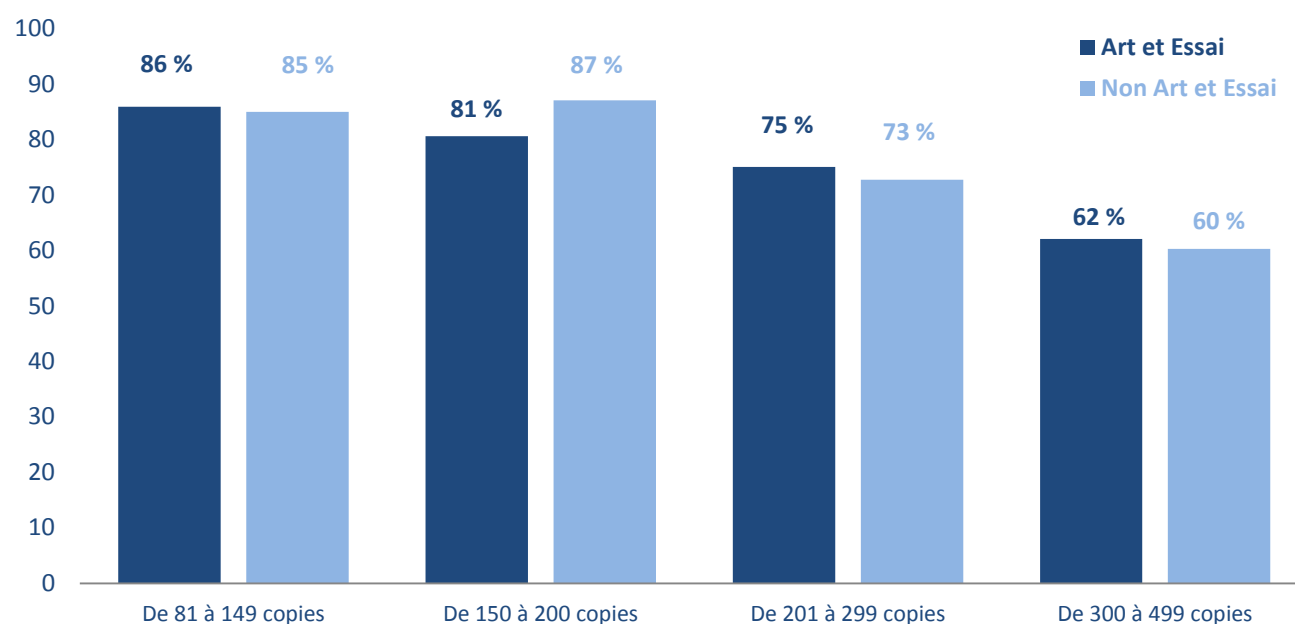
L'ADRC détermine chaque année la concentration croissante de la diffusion des films au niveau des villes et salles dites « clés » constituant le marché directeur prioritaire qui s'impose aux distributeurs de films.

Les observations de l'ADRC pour 2015 établissent, que pour des films sortant dans leur première semaine avec 80 à 300 établissements – soit plus de 90 % des films diffusés – leur diffusion se concentrait, en moyenne, à 84 % sur les villes et salles stratégiquement dominantes (comprenant de 120 à 200 sites environ selon les films. L'écart des moyennes s'étaient de 73 % à 96 %. Par exemple, pour un film diffusé avec 200 « copies » numériques environ, de 160 à près de 180 copies sont absorbées par villes ou sites jugés les plus importants par les distributeurs.

Ainsi, de 10 à 15 % environ des localités équipées d'une salle concentrent 84 % de la diffusion de ces films représentant plus de 90 % des films diffusés en 2016.

En 2012, pour les mêmes tranches de diffusion, cet écart de moyennes s'étalait de 73 %, ou 75 % pour les films AE, à 85 %, ou 86 % pour l'AE.

Concentration des copies en SN dans les VILLES CLÉS - Régions hors IdF



Ampleur de diffusion des films (base : échantillon de 51 films)

Etude ADRC 2012

Lecture : 86 % en moyenne des copies de films recommandés Art et Essai diffusés entre 81 à 149 copies se concentrent en sortie nationale dans les villes clés.

En 2015, dans les régions hors Île de France, les observations de l'ADRC sur les plans de diffusion de films établissent que la **concentration de diffusion dans les villes ou sites clés est en moyenne de 84 %** pour des diffusions comprises entre 80 à 300 points en sortie nationale, et de **72 % en moyenne** pour des films diffusés sur 300 à 400 établissements.

L'écart des concentrations par film est très important : de 67 à 96 %.

Par ailleurs, l'écart de concentration **selon les régions considérées** est également important : la concentration varie **de 71 à 75 % pour la région cinématographique de Marseille, et de 80 % à 95 % pour celle du Nord ou de l'Est**. La **médiane de concentration** pour ces deux régions s'établit même **régulièrement à 100 % de la diffusion régionale du film**. *Se manifeste ainsi une véritable inégalité des régions sur cet enjeu décisif de l'accès aux films.*

La région de Lyon, après les implantations de nombreux multiplexes, est par exemple la 3^{ème} région hors IdF (selon l'analyse de l'ADRC) de plus grande concentration dans la diffusion des films au niveau des villes clés. Ceci explique que cette région, comportant un nombre très important de salles non alimentées en sortie nationale, notamment de villes moyennes, soit devenue la région de plus forte activité de l'ADRC.

Si l'on envisage la concentration de diffusion, cette fois au niveau des unités urbaines où les films voient leur exploitation être partagée entre plusieurs salles – **les villes à partage** – elle s'établit **en moyenne à 31 %**. L'écart de concentration est ici encore plus important : **de 6 à 58 % !**

Autre constat important pour ces villes à partage concurrentiel, **la concentration de diffusion y est d'autant plus forte que la diffusion du film est large** : elle s'accroît de 5 % en moyenne pour des films diffusés à partir de 300 points, par rapport à ceux diffusés entre 98 à 297 points. Et à l'exception de la région Nord où l'accroissement de diffusion fait diminuer la concentration dans les villes à partage, **toutes les autres régions confirment ce constat de progression de concentration de diffusion dans les villes à partage, avec des variations de 5 à 12 %**.

Par ailleurs, **c'est au niveau des distributeurs d'activité importante – par exemple les majors – que s'observent les concentrations les plus importantes dans ces villes à égalité**, et sans que l'accès des autres localités soit amélioré par rapport aux distributeurs d'activité annuelle moins intense.

La « stratégie » (mais s'agit-il d'un choix véritablement libre pour chacun des distributeurs ?) consiste à **concentrer l'exploitation et surexploiter le film dans ces villes ou sites clés**, ce qui, au vu des plans de diffusion réels qui n'ont pas augmenté en proportion, ne peut se traduire que **par une sous-diffusion notable au niveau des villes jugées désormais non prioritaires**. Ainsi, nombre de villes moyennes n'accèdent plus à des films dont la même ampleur de diffusion auparavant leur permettait l'accès.

Le développement du parc des zones stratégiques – de l'ordre de 120 à 200 selon les films, soit de l'ordre de 10 % à 15 % environ des communes équipées d'une salle – étoffé notamment de nombreux multiplexes, réalise systématiquement, par la multiplication des salles sur ces zones ou ces localités, une concentration et surexposition des films jugés, à un moment donné, comme les plus porteurs. Cette surexploitation dans des

sites souvent de même type (la plupart du temps des multiplexes) se traduit souvent par la fragilisation accrue des films, et leur carrière de plus en plus éphémère, diluée entre ces nombreux écrans. Et bien évidemment, se réduit ainsi d'autant l'accès de toutes les autres villes et salles qui sont jugées moins rentables, à très court terme, par les distributeurs.

Cette évaluation de rentabilité rapide est devenue, avec le fonctionnement économique de la diffusion numérique, la norme de raisonnement qui s'applique à toutes les salles qui ne font pas partie des 10 à 15 % de sites jugés, en permanence, prioritaires.

La diffusion numérique a encore accru une **stratégie économique qui crée le vide autour de ces zones prioritaires** – et « protégées » par les exigences des principaux programmeurs – sur les films diffusés jusqu'à 400 établissements environ en sortie nationale. Ainsi, en contradiction avec les objectifs proclamés des promoteurs de la diffusion numérique, l'accès aux films peut donc se réduire encore plus pour la majorité des salles non dominantes sur leurs territoires.

La question des villes moyennes

Le constat s'avère récurrent : depuis le développement de la diffusion numérique des films, une grande part des villes moyennes non seulement n'ont pas connu d'amélioration de leur accès aux films, mais pour nombre d'entre elles, ont plutôt subi une détérioration sur des diffusions inférieures à 400 points en sortie nationale.

Les raisons de cette détérioration ont été présentées publiquement à maintes reprises, notamment cet **accroissement de la concentration avec la diffusion numérique au niveau des villes les plus fortes, des établissements, et des circuits de plus en plus dominants dans la diffusion des films**, que nous avons vu précédemment.

Le nouveau développement des multiplexes depuis quelques années, nous l'avons vu également, étant une composante essentielle de cette évolution dommageable au meilleur accès à la diversité des œuvres cinématographiques sur le territoire (voir le rapport de M. Serge LAGAUCHE paru au mois de mai 2014).

Les difficultés accrues d'accès des villes moyennes sont apparues comme un révélateur des évolutions de concentration de la diffusion des films, liées à la diffusion numérique qui les accélèrent, mais aussi plus fondamentalement aux stratégies de distribution dans les industries culturelles.

Pour des diffusions de films se situant, en sortie nationale, d'une centaine de points à près de 450 parfois, **les villes moyennes ce sont alors celles qui restent régulièrement à la lisière, à la frontière, de ces plans de diffusion. La ville moyenne pourrait se définir ainsi très souvent comme celle que l'on n'intègre pas dans sa première sortie, au bénéfice de salles supplémentaires dans les villes stratégiquement les plus importantes.**

Ce qui prime dans l'accélération générale de la rentabilisation des œuvres est évidemment la captation de part de marché sur un territoire, et la réactivité immédiate de l'offre, en capacité notamment.

Bien-sûr il y a des variations, que l'ADRC repère par son étude constante des plans de diffusion, comme celle de la plus grande concentration, sur les villes à égalité d'exploitation, opérée par les "majors" de la distribution ou grands distributeurs (en volume de films) par rapport aux distributeurs indépendants de taille moyenne.

Cette définition par défaut des villes moyennes – en gros : « les premières dont on ne veut pas » – a été en quelque sorte intégrée en système par le raisonnement économique institué par la diffusion numérique : désormais, chaque salle – qui n'est pas commercialement incontournable pour le diffuseur en raison de son importance stratégique – est évaluée individuellement en fonction de ses capacités de rentabilisation rapide sur le film en question.

Les salles qui sont devenues stratégiquement marginales ne sont plus intégrées dans un raisonnement économique global d'amortissement à moyen terme, mais différées ou refusées selon cette capacité individuelle de rentabilisation quasi immédiate.

Ce raisonnement microéconomique n'est imposé, encore une fois, qu'aux salles ne bénéficiant pas d'un statut de salle prioritaire (en fonction, par exemple, de l'importance du circuit dont elle fait partie, ou de l'importance de son programmateur).

Nombre d'établissements – de multiplexes avant tout – sont par contre intégrés « automatiquement » dans des plans de diffusion de films auxquels ils ne correspondent pas, et réalisent ainsi des mauvais résultats, inférieurs à ceux que réalisent des salles Art et Essai ou généralistes de villes moyennes qui connaissent le privilège d'avoir accédé au film dans la même semaine.

Cette automaticité pour quelques-uns, et l'hyper sélectivité pour tous les autres, constituent la nouvelle inégalité concurrentielle qui marginalise de plus en plus de salles.

La concentration de programmation

L'ADRC évalue donc chaque année le niveau de concentration dans la diffusion et l'exploitation des films afin de mieux appréhender l'enjeu et l'importance de ses interventions régulatrices.

En 2015, selon la même préoccupation, l'Agence a cette fois analysé **la concentration des entrées des premiers circuits nationaux en termes de programmation de l'exploitation** (données du parc de salles en 2014), non seulement au niveau global de chacune des régions cinématographiques, mais également au niveau des principales villes clés de chacune de ces régions.

Certes, globalement, en référence à l'ensemble des salles actives en France (qui se caractérise au niveau mondial, on le sait bien, par sa large répartition territoriale d'équipements-salles, fruit des volontés politiques publiques, tant nationale que locales), la concentration paraît relativement limitée :

- de l'ordre de **48 % des entrées nationales** pour la moyenne nationale ;
- et si **à Paris cette concentration atteint environ 85 % des entrées**, et **en périphérie environ 64 %** ; dans les autres régions, en raison du grand nombre de salles, elle varie globalement de 35 à 47 %.

Oui, mais il en va tout autrement si l'on envisage les principales villes clés de chacune des régions.

. dans **63 % de ces principales villes clés**, les taux de concentration de programmation au niveau des premiers circuits nationaux **dépassent les 70 %** ;

. dans **46 %** de ces villes, ils **dépassent les 80 %**, et **dans 28 % les 85 %** ;

. et même **dans 13 % de ces principales villes clés les 90 % de concentration sont dépassés**. Quelques-unes sont d'ailleurs **à 100 %**, ou en passe de l'être...

Or, la diffusion des films dans ces villes s'avère, au vu des plans de diffusion des films, décisive sur l'accessibilité régionale des films car cette concentration n'est pas compensée en proportion – voire pas du tout – pour toutes les autres villes de chacune des régions.

C'est pourquoi le terme de concentration est hélas bien approprié.

Cette concentration de programmation des écrans d'accès aux films a atteint des niveaux que l'on croyait, il y a quelques années – pour constater là un problème majeur dans l'accès à la culture –, « réservés » à la diffusion physique de la musique.

Or aujourd'hui, la diffusion du cinéma en salles, dans la majorité des villes les plus décisives, approche, et dans nombre de cas dépasse même ce niveau jugé précédemment contraire (pour la musique) au principe inscrit dans la loi de « plus large diffusion des œuvres conforme à l'intérêt général ».

Comment, dans ces conditions de concentration de programmation, les distributeurs non intégrés ou non dominants, peuvent-ils continuer à exercer librement une des fonctions fondamentales de leur métier : le choix des salles en fonction de l'intérêt du film, de sa spécificité, et non en fonction du poids économique des programmeurs de salles dominants ?

Cela ne constitue-t-il pas une mainmise sur la diffusion des films elle-même ? Sur l'accès aux films eux-mêmes ?

L'action régulatrice de l'ADRC

Se développent donc de cette manière des inégalités, des déséquilibres, et une hiérarchie préjudiciables à l'accès aux films de la plupart des villes et des salles. Autant d'évolutions qui peuvent être dommageables à l'accès aux films de publics nombreux et variés, forcés de devoir se déplacer – si cela « vaut le coup », et le coût, avec les conséquences culturelles que l'on peut aisément supposer – dans ces zones et lieux où le cinéma ainsi ne cesse de se concentrer.

Les évolutions économiques des industries culturelles n'ont eu de cesse de se traduire par la concentration de leurs canaux et structures de diffusion. Alors que les technologies de production, ainsi que de diffusion, favorisent (tout au moins théoriquement) la diversité d'offres, l'organisation économique de la diffusion des œuvres, par contre, et donc la condition structurelle de leur accessibilité pour les publics, n'a jamais été aussi concentrée entre les mains de quelques opérateurs.

En matière de cinéma, si notre parc de salles comprend en 2015 plus de 2 000 établissements (2 033), pour 5 741 écrans, la diffusion des films, elle, se concentre toujours plus au niveau des villes et des salles dont le poids commercial est le plus important (grandes villes, ou salles dont l'opérateur est économiquement dominant, et donc très souvent incontournable).

Ce parc « directeur » s'est fortement étoffé depuis plus de dix ans par l'implantation de multiplexes qui ont accru d'autant son poids économique, l'exposition des films les plus importants y étant multipliée. Par l'implantation de nouveaux multiplexes, des villes qui proposaient 4 ou 5 établissements sur le même film, voient aujourd'hui des films sortir sur 6 ou 7 sites, et parfois plus. Ce parc s'impose économiquement aux distributeurs et il leur est de plus en plus difficile de refuser d'alimenter des salles dont les parts de marché n'ont cessé de croître.

Or, il faut rappeler que ce caractère d'évidence stratégique, pour nombre de ces salles prioritaires (par exemple des multiplexes), est loin d'être la conséquence logique d'une performance économique universelle – quels que soient les films qui y sont exploités et les publics a priori concernés. Leur priorité permanente d'accès aux films est fréquemment liée au poids économique de l'opérateur qui l'exploite ou le programme.

Des études de l'ADRC sur les carrières de films ont notamment montré que les performances économiques des films recommandés Art et Essai sont la plupart du temps liées à la nature des salles qui les exploitent, en l'occurrence l'Art et Essai se porte vraiment mieux dans les salles Art et Essai. Mais encore faut-il qu'elles obtiennent les films !

Mais le travail d'optimisation de la diffusion d'un film en fonction des caractéristiques propres de ce film est donc fortement relativisé, voire empêché, par une réalité économique lourde qui s'impose à l'ensemble des acteurs, et avant tout à ceux qui ne peuvent exercer une maîtrise sur ce marché.

La concentration d'exploitation et de diffusion des films est encore plus préoccupante à cet égard sur les films du secteur Art et Essai qui font l'objet de la demande la plus concurrentielle entre tous les types de salles, dès lors que ces films peuvent s'avérer, un tant soit peu, commercialement intéressants.

Devant batailler toujours plus pour offrir légitiment ces films à leurs publics, les salles Art et Essai voient ainsi leur viabilité économique régulièrement mise en cause, et donc leur possibilité de proposer tous les autres films – plus exigeants, de diffusion plus réduite et moins médiatisée – qu'elles sont les plus à même, ou les seules, à pouvoir faire exister.

Il y a là une véritable remise en cause et menace pour l'accès des publics à une des pratiques culturelles, le cinéma, les plus répandues et socialement les plus larges.

Nous entendons de plus en plus souvent que toutes ces villes et salles, jugées plus ou moins « accessoires », peuvent bien attendre que les films leur arrivent, par exemple en 5^{ème} semaine à partir de laquelle les distributeurs ne doivent plus investir en nouvelles contributions numériques (s'ils rajoutent des salles à leur plan de diffusion).

C'est trop vite oublier que les équipements de grande dimension, dont le fondement économique est précisément de concentrer rapidement les publics sur une aire géographique étendue et extensible, **ont directement une incidence sur la consommation des films, envisagée explicitement comme telle, et donc sur leur mode de diffusion et de réception par les publics.** Cette concentration géographique accrue, dans un temps plus réduit et plus concurrentiel, ne peut s'appuyer que sur une intensification de marchandisation des films et de l'offre qui nuit à la diversité du cinéma, et à terme l'élimine.

Interventions ADRC et marché en 2015

Dans un tel contexte l'ADRC joue un rôle majeur, décisif, dans l'accès des salles, et donc des publics, à la pluralité des films (230 en 2015), et avant tout aux films composant l'Art et Essai.

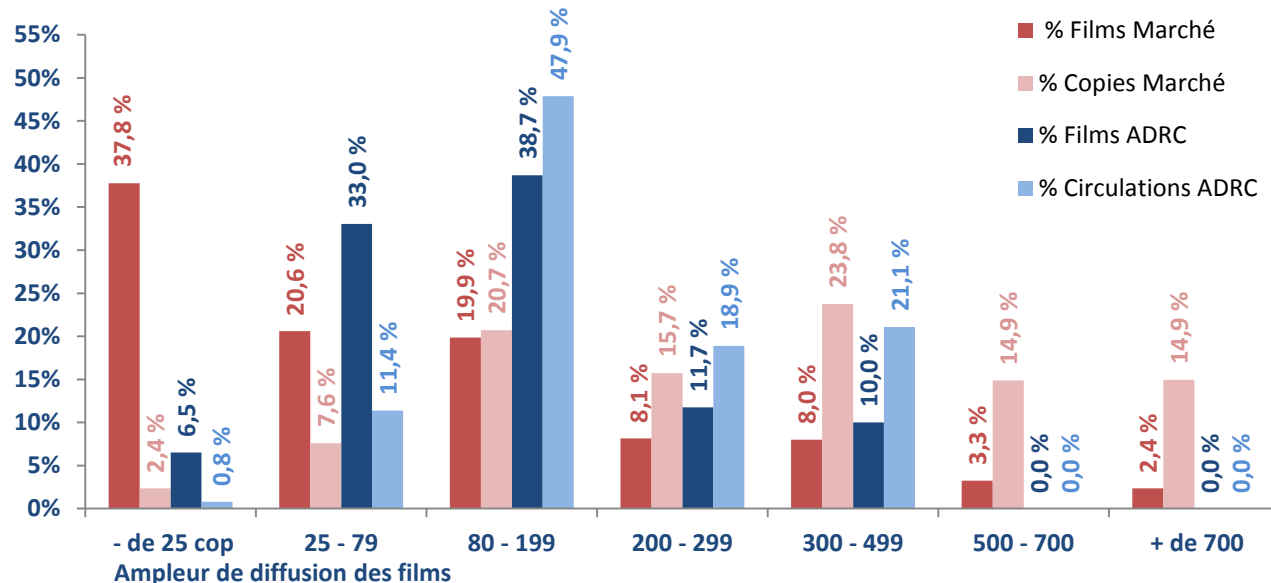
Intervenant en permanence entre les distributeurs et les exploitants afin de répondre aux demandes d'accès aux films de ceux-ci non satisfaites par les distributeurs – échanges parfois conflictuels que l'Agence contribue à résoudre à son niveau – l'ADRC analyse chaque semaine les plans de diffusion réels des films sur lesquels les salles lui demandent d'agir.

Ainsi est repérée concrètement la constitution du marché primaire de chaque film selon les stratégies économiques des distributeurs, celles-ci tenant compte de leurs priorités, impératifs et contraintes qui ont été décrits précédemment.

L'ADRC intervient dès lors, assurée de la pertinence de son action, pour répondre à des demandes légitimes, et assumées, au bénéfice de localités et salles ne bénéficiant pas de cet accès premier du marché par le distributeur.

Ainsi, selon ses missions, sur l'ensemble du territoire, pour l'ensemble des localités que le marché est porté à considérer comme d'un intérêt secondaire ou très relatif, l'ADRC est un opérateur concret et quotidien de l'accessibilité à une des pratiques culturelles les plus répandues et socialement les plus larges.

Diffusion des films en 2015 et interventions ADRC



Lecture : 19,9 % des films sont sortis en 2015 dans une tranche de diffusion de 80 à 199 copies, et 33,0 % des interventions de l'ADRC en films ont porté sur cette tranche de diffusion ; 20,7 % des copies distributeurs

L'essentiel des interventions de l'ADRC concerne donc **les films diffusés entre 25 et 299 établissements en SN** (82,8 % des films et 78,2 % des circulations), et dans une moindre mesure ceux diffusés entre 300 et 499 établissements et, de l'autre côté du spectre, ceux de moins de 25 salles.

Pour les films diffusés **entre 25 et 199 copies, la part d'intervention en films de l'ADRC est de 71,7 %** contre 40,5 % des films pour le marché. **Il s'agit là du cœur de l'action correctrice de l'ADRC.**

Concernant les tranches de diffusion les plus importantes (300 à 499 copies), nous voyons une intervention ADRC inférieure en part de films par rapport au marché, 10 % contre 13,7 %, mais surtout en nombre de copies, 21 % au lieu de 53,6 % pour le « marché ».

Du fait de la **rarité** progressive des copies 35 mm au cours de l'année 2012, l'ADRC était intervenue dans la tranche des plus de 500 copies, pour des salles isolées, se programmant elles-mêmes, et pour des circuits itinérants. Alors que la diffusion numérique des films est devenue la norme, l'ADRC n'est, depuis 2013, plus intervenue sur cette tranche à plus de 500 copies.

Pour les films diffusés avec moins de 25 copies en France, l'ADRC – comme l'ensemble des acteurs professionnels impliqués sur ces films – est confrontée à des difficultés croissantes qui se cumulent.

Ces difficultés comprennent aussi bien, à un bout de la chaîne, une fréquentation des publics souvent pointée comme en forte érosion, et donc un problème récurrent dans l'attente ou le désir qui s'attachent à ces films (sauf d'heureuses exceptions qui, en France, continuent à pouvoir se produire). D'un autre côté, ces difficultés comprennent tous les problèmes liés à une économie de diffusion réduite ou très réduite, et donc d'un accès au marché qui pourrait s'apparenter à une guérilla quasi permanente.

Si l'on ajoute à cela les **importantes et récurrentes difficultés d'accès des salles Art et Essai** – concernées par ces films au premier chef – **aux films porteurs ou relativement porteurs s'inscrivant dans le champ de l'Art et Essai, et dont l'exploitation est une condition de la viabilité économique de ces salles, la demande sur ces films peu ou très peu diffusés ne peut effectivement que se rétracter.**

Répetons-le : **les films qualifiés de « porteurs Art et Essai », sont l'objet d'une demande concurrentielle maximale**, l'ensemble des types d'établissements (Art et Essai bien sûr, mais aussi multiplexes et salles non classées Art et Essai) s'attachant à les obtenir en exploitation.

Ceci explique les difficultés croissantes, en termes de concurrence, des salles classées Art et Essai, et cela situe l'enjeu décisif de leur meilleur accès à ces films quant au maintien de la diversité du cinéma dans sa diffusion et son offre auprès des publics.

Elles ne peuvent en effet, à l'évidence, continuer à proposer à leurs publics des cinématographies plus exigeantes, ou d'économies plus fragiles et de diffusion réduite, qu'à la condition d'accéder à des films d'envergure commerciale plus large garantissant notamment leur viabilité économique, et permettant leur politique de propositions culturelles en regard de la diversité de leurs publics.

Aussi l'ADRC travaille avec constance à favoriser l'accès à ces « films Art et Essai porteurs », souvent de diffusion moyenne malgré tout, des films décisifs pour les salles indépendantes.

Une régulation de fond, et de principe, toujours plus nécessaire

Mais – et l'ADRC par ses adhérents, ses administrateurs et son équipe l'affirme et le répète avec constance – l'ADRC ne saurait évidemment suffire à compenser des inégalités et des déséquilibres désormais profonds dans la diffusion et l'accès aux films à l'échelle de notre territoire.

Il s'avère même fondamentalement préoccupant pour l'Agence qu'elle doive agir toujours plus pour commencer à contrer, ou compenser comme elle le peut, les effets d'une concentration que l'on laisse devenir toujours plus importante, au détriment immédiat de la diversité des salles, des films et des publics, à court, moyen et long termes.

Et cela, dans un contexte de rigueur budgétaire publique qui pèse de plus en plus sur l'ADRC, et sur le CNC également.

Il faut donc impérativement que se remette enfin en place une régulation politique concertée seule à même de rétablir, non seulement les équilibres nécessaires entre les divers acteurs des filières, mais aussi, grâce à cela, une concurrence qualitative de démarches et d'offres qui ne peut plus aujourd'hui être réellement efficiente, mais n'est devenue dans les faits qu'apparente, masquant des oligopoles toujours plus dominants.

3. Les interventions de l'ADRC en 2015

La fréquentation des salles en 2015

Bien qu'en léger recul de 1,8 % par rapport à 2014 (209 millions d'entrées), la fréquentation globale a été estimée satisfaisante, dépassant pour la deuxième année consécutive, et pour la sixième fois en 10 ans, les 200 millions de billets vendus, avec 205,3 millions d'entrées. Ce résultat global établissait la fréquentation française comme la plus élevée d'Europe.

Cependant, alors que l'année 2014 avait été exceptionnelle pour les films français avec une part globale de 44,4 % des entrées, celle-ci est retombée à 35,5 %. Selon le CNC, cette part du film français est inférieure à son niveau moyen constaté sur dix ans, soit 39,5 %. Par contre, la part des films américains, avec 105,2 millions d'entrées en 2015, a fortement progressé, s'établissant à 52 %, ce qui la situe bien au-dessus de sa part moyenne des dix dernières années (47,5 %).

Sur les dix films ayant réalisé en 2015 plus de 4 millions d'entrées, sept donc 70 % étaient américains, un était dit britannique – le James Bond *007 Spectre* –, et deux étaient français.

Par ailleurs, cette fréquentation se caractérise également par des fractures qui s'accroissent.

Ainsi sa concentration sur les films les plus « performants » continue de croître. Selon le bilan annuel du CNC, le poids des 10, 20, 30, 50 et 100 films les plus importants progresse en 2015.

Le poids des 30 films les plus performants progresse de 5 % par rapport à 2014, soit son plus haut niveau de la décennie avec 49 %.

Les 100 premiers films – soit 0,1 % des 7 377 films projetés en 2015, ou 1,5 % des 654 nouveaux films sortis dans l'année – représentent 76,7 % des entrées totales de 2015.

Selon les observations du magazine Ecran Total, sur 50 à 100 films à l'affiche chaque semaine, **seuls 4 films environ concentrent de l'ordre de 50 % des spectateurs.**

Par ailleurs, la standardisation de l'offre croît également : la forte progression de la part des films américains, à 52 % en 2015, serait constituée **à 80 % de suites ou de franchises.**

Le recul de l'Art et Essai

La fréquentation Art et Essai globale est, pour la deuxième année consécutive, en baisse importante : elle diminue de 6,8 % par rapport à 2014. Elle s'établit ainsi à 20,8 % des entrées totales, au lieu de 21,4 %, et 26,4 % en 2013.

C'est notamment sur les films les plus porteurs que la variation est sensible : quatre films ont réalisé plus d'un million d'entrées contre sept en 2014, alors que dans les 100 premiers films les plus performants en 2015 il y avait 20 films recommandés Art et Essai, et 15 en 2014.

Mais pour l'Art et Essai, la part des films américains diminue en 2015, passant de 27,1 % à 26,5 %, malgré la performance d'*American Sniper* qui a engrangé 3,13 millions de spectateurs, contre les 2 millions réalisés par *Le Loup de Wall Street*, film le plus performant en 2014.

La part des films français a de son côté légèrement progressé, passant de 50,8 % à 52,3 % de la fréquentation Art et Essai.

Selon les informations disponibles à la date de ce rapport, l'ensemble des salles classées Art et Essai semble avoir connu une baisse quasiment identique à celle du marché, entre 1 à 2 %.

Mais cette baisse serait plus marquée pour les salles classées des villes les plus importantes (catégories A et B du classement Art et Essai), dont le recul s'établirait entre 6 à 6,5 %, que pour les salles classées des localités de taille plus réduite (catégories C, D ou E du classement AE).

L'évolution mensuelle de la fréquentation Art et Essai subit moins d'accidents statistiques que celle du marché global dont les variations sont beaucoup plus abrupts, entre les pics escarpés des vacances de février, de novembre ou de décembre, ou ceux des dates de jours fériés, et les creux marqués de janvier, mai, juin, août et surtout septembre. La courbe d'évolution mensuelle de l'AE est donc plus lisse, connaissant cependant les mêmes pics – mais moins accentués – des mois de février, novembre et décembre, et les baisses des mois de janvier, juin ou septembre.

Si l'on superpose la courbe d'intervention mensuelle de l'ADRC – qui manifeste une assez grande stabilité sur les trois dernières années, avec ses pics situés eux en janvier, et surtout septembre, et moins marqués en avril-mai, et ses creux en février, juillet et novembre-décembre.

Nous obtenons une quasi parfaite évolution inverse de celle du marché, et dans une mesure moins accentuée de celle de l'Art et Essai. Les plus fortes périodes d'intervention de l'ADRC s'inscrivent quasi systématiquement dans les périodes de faible fréquentation des salles, et inversement. Cela est évidemment logique car les périodes de fortes fréquentations potentielles sont celles où l'offre de films importants se concentre, créant d'ailleurs des débats concurrentiels souvent coriaces, et les « besoins » des salles diminuent en conséquence.

Les interventions ADRC 2015

Cette année 2015 fut pour l'Agence très active en matière d'intervention pour l'accès aux films puisqu'elle surpasse les années 2014 et 2013 – première année de plein exercice numérique. 2014, avec 3 173 circulations, représentait déjà la plus forte intervention de l'ADRC depuis sa création.

En effet, elle a mis en place **3 285 circulations** de films, en réponse aux demandes fortement accrues des salles. Cela représente une hausse de 3,5 % par rapport à 2014. Elles ont bénéficié à près de 1 300 localités dotées d'une salle fixe sur tout le territoire, soit environ 78 % des communes équipées d'au moins une salle de cinéma, ainsi qu'à 800 points estimés de circuits itinérants.

Rappelons que les premières interventions numériques de l'ADRC ont débuté en octobre 2012, en réponse aux demandes des professionnels, et notamment évidemment des exploitants, qui n'avaient pas manqué de constater que la diffusion numérique des films n'étaient pas LA solution à un accès large et diversifié aux films.

Dès ce démarrage à la fin 2012, uniquement avec son dispositif destiné aux « Petites Villes » – ceux destinés aux villes plus importantes restant en « attente » sur la question en expertise au CNC du remboursement de la contribution numérique en cas de succès – l'Agence a été confrontée à des niveaux de demande d'accès aux films importants, essentiellement sur des films recommandés Art et Essai porteurs et de diffusion moyenne.

Ainsi, sur le dernier trimestre 2012, elle est intervenue sur 40 films, alors que pour les 9 mois précédents, où elle ne pouvait intervenir qu'en argentique, ses circulations avaient concerné 91 films. L'ADRC pouvait enfin à nouveau répondre aux problèmes essentiels d'accès numériques aux films, constamment et publiquement signalés par toutes les salles qui constituent le pluralisme de notre exploitation.

Mais en même temps, les problèmes d'accès aux films des villes moyennes augmentaient, en raison des pratiques de diffusion concentrée qui continuaient à se développer (voir précédemment). Il fallait donc qu'au plus vite, les possibilités d'action et réaction de l'ADRC soient à nouveau complètes, comme cela était le cas en argentique, selon les typologies de salles et leurs besoins spécifiques.

Depuis, l'Agence n'a eu de cesse, en menant les consultations nécessaires auprès des professionnels, de travailler à l'adaptation de ses divers dispositifs d'intervention dans les fonctionnements de diffusion numérique, notamment pour les besoins spécifiques des villes moyennes (voir précédemment). Elle a ainsi démontré encore une fois que **la réactivité de l'ADRC est une composante essentielle de ses actions régulatrices.**

Les interventions ADRC pour 2015

La répartition des circulations ADRC en 2015 selon les procédures		
Procédure PETITES VILLES	230 titres	3 084 circulations
Procédure VILLES MOYENNES	10 titres	186 circulations
Procédure ART ET ESSAI	1 titre	15 circulations
ENSEMBLE	230 titres *	3 285 circulations

* Un titre pour bénéficier à la fois de la procédure PV et VM ou AE

- **77 %** des films et **81 %** des circulations ont concerné des **films recommandés Art et Essai**.
- **90 %** des films, **79 %** des circulations concernaient des **films de diffusion réduite ou moyenne (jusqu'à 300 copies)**.
Dans ces catégories de films, **86 %** des circulations pour **82 %** des titres concernaient des films recommandés Art et Essai. La quasi-intégralité des films de diffusion réduite (- de 80 copies) ont été recommandés Art et Essai (99 %).
- La part des **films de diffusion dite large** (plus de 300 copies) s'élevait à **10 %** des films et **21 %** des circulations.
- **68 %** des films et **80 %** des circulations concernaient des **films européens**.
Les films français représentaient **45 %** du total des films et **60 %** des circulations.
Les films d'autres nationalités qu'européennes ou des USA représentaient **21 %** du total des films pour **11 %** des circulations, ces films étant tous recommandés Art et Essai.
La part des **films des Etats-Unis** était de **12 %** pour **10 %** des circulations, 94 % de ces titres ayant été recommandés Art et Essai.

Évolutions 2014 - 2015

En 2015, les interventions de l'ADRC ont donc concerné 230 films (194 en 2014 : + 19 %).

La progression des interventions ADRC en 2015 s'accompagne d'une stabilisation de la part Art et Essai : **79 % des circulations (contre 82 % en 2014 et 79 % en 2013)**. En retranchant les circulations reprises par les distributeurs suite à des arrêts de programmation, cette part Art et Essai atteint même 84 % des circulations.

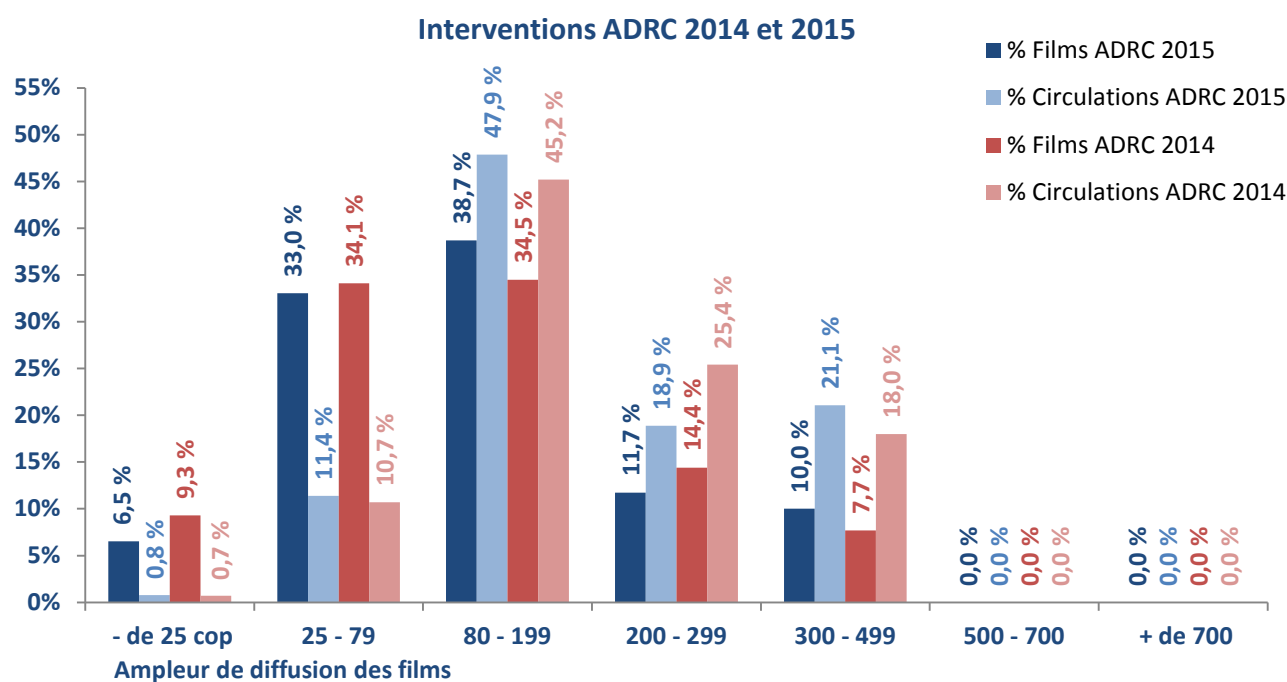
Mais l'année 2015 s'est hélas caractérisée par un recul global de 6,8% des résultats réalisés par les films recommandés AE. L'intervention ADRC sur les films AE dits « porteurs » est, dans ce contexte, d'autant plus déterminante pour la vitalité économique de toutes les salles indépendantes.

Répetons-le : **les films qualifiés de « porteurs Art et Essai » sont l'objet d'une demande concurrentielle maximale**, l'ensemble des types d'établissements (Art et Essai bien sûr, mais aussi multiplexes et salles non classées Art et Essai) s'attachant à les obtenir en exploitation.

Ceci explique les difficultés croissantes, en termes de concurrence, des salles classées Art et Essai, et cela situe l'enjeu décisif de leur meilleur accès à ces films quant au maintien de la diversité du cinéma dans sa diffusion et son offre auprès des publics.

Elles ne peuvent en effet, à l'évidence, continuer à proposer à leurs publics des cinématographies plus exigeantes, ou d'économies plus fragiles et de diffusion réduite, qu'à la condition d'accéder à des films d'envergure commerciale plus large garantissant notamment leur viabilité économique, et permettant leur politique de propositions culturelles en regard de la diversité de leurs publics.

Aussi l'ADRC travaille avec constance à favoriser l'accès à ces « films Art et Essai porteurs », souvent de diffusion moyenne malgré tout, des films décisifs pour les salles indépendantes.



Lecture : 38,7 % des films ayant bénéficié de circulations ADRC en 2015 figurent dans une tranche de diffusion de 80 à 199 copies, et 47,9 % des circulations ADRC ont porté sur cette tranche de diffusion ; tandis qu'en 2014, ces taux étaient de 34,5 % des films et 45,2 % des circulations.

La part Art et Essai dans les interventions de l'ADRC est encore plus forte au sein de ce qui constitue le cœur de l'action de l'Agence, **les films de diffusion réduite et moyenne : 82 % des films et 86 % de ces circulations sont recommandés.**

Notons également que 90 % des films sur lesquels l'ADRC est intervenue en 2015 étaient de diffusion réduite ou moyenne, dont 78 % diffusés sur moins de 200 établissements en sortie nationale. Nous verrons plus loin en détail le contenu de cette fonction à laquelle l'ADRC veille avec constance dans le cadre de ses missions d'intérêt général : **l'action correctrice de l'ADRC par rapport au marché.**

En 2015, les interventions de l'ADRC ont concerné à 90,0 % des films diffusés jusqu'à 299 copies, et 79,0 % des circulations ADRC ont répondu aux demandes des salles sur ces films (92,3 % des films et 82,2 % des circulations en 2014).

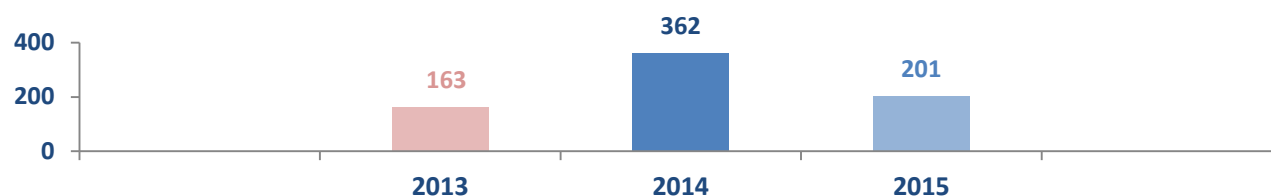
Le comparatif 2014/2015 de l'activité de l'Agence permet de mesurer notamment la progression des films diffusés entre 80 et 199 copies au détriment de ceux distribués entre 200 et 299 copies.

Interventions selon les dispositifs ADRC

Alors que les interventions destinées aux Petites Villes sont en nette progression – 3 084 circulations pour 230 films, contre 2 811 circulations pour 194 films en 2014 – **celles destinées aux Villes Moyennes ont connu un tassement, tant en circulations (201 : - 44 %) qu'en films (11 : - 52 %), tout en restant au-dessus des interventions de 2013.**

Par ailleurs, 100 % de ces circulations destinées aux villes moyennes concernaient des films recommandés Art et Essai.

Nombre de circulations VM + AE en 2013, 2014 et 2015



En 2015, si 201 circulations ont été mises en place par l'ADRC pour les Villes Moyennes, les distributeurs en ont ajouté pour leur part 115 supplémentaires, à la demande de l'ADRC, soit 36 % du total des 316 extensions de diffusion spécifiquement destinées aux villes moyennes.

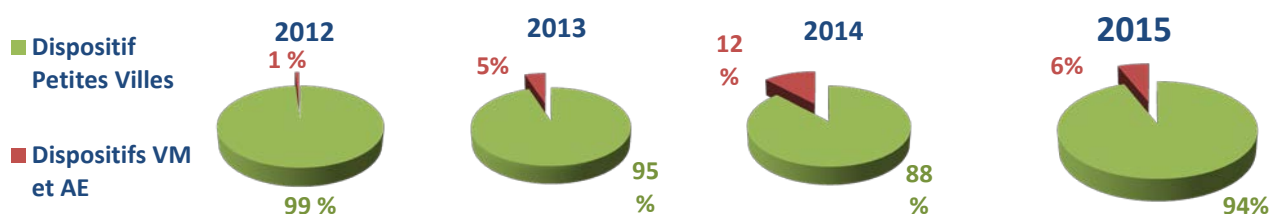
En effet, afin de mieux répondre aux difficultés accrues des villes moyennes sur leur accès aux films depuis la diffusion numérique des films, l'ADRC a réadapté à plusieurs reprises, au second semestre 2013, ses dispositifs d'action numérique destinés aux Villes Moyennes en assouplissant leur fonctionnement, mais **en instaurant aussi la nécessité d'un effort de diffusion des distributeurs pour les villes moyennes** dès lors qu'ils sollicitent l'ADRC pour ces localités.

Cette démarche de l'ADRC – de responsabilisation des distributeurs pour la résolution des difficultés des villes moyennes – a donc porté ses fruits puisque la part assumée par ceux-ci s'établit concrètement à 36 % des extensions demandées à l'ADRC, alors que le minimum demandé dans le fonctionnement des interventions destinées aux villes moyennes est de 25 %.

Rappelons que chaque demande d'intervention produite à l'ADRC au titre des villes moyennes fait l'objet d'un travail continu de l'Agence auprès du distributeur, sur la base du plan de diffusion du film et de ses premiers résultats d'exploitation. Il s'agit de déterminer la liste des salles en demande d'accès au film, et la répartition, entre ADRC et distributeur, des extensions nécessaires en deuxième semaine de sortie du film.

Répartition par dispositifs d'intervention ADRC de 2012 à 2015

Circulations ADRC	2013	2014	2015
Petites Villes	2 878 sur 208 films	2 811 sur 194 films	3 084 sur 230 films
Villes Moyennes et Art et Essai	163 sur 11 films	362 sur 23 films	201 sur 11 films



La progression des interventions de 2014 à 2015 est constituée par la hausse (+ 10 %) des circulations du dispositif Petites Villes.

Les circulations destinées explicitement aux Villes Moyennes, dont celles du dispositif dit « Art et Essai », se sont rétractées après la forte progression de 2014, du fait d'une moindre demande des distributeurs concernés. On retrouve ainsi un niveau d'intervention, légèrement supérieur, à celui de l'année 2013.

Cette baisse est notamment à mettre en relation avec le recul des résultats des films porteurs de l'Art et Essai en 2015.

Il faut en effet rappeler que pour ces deux dispositifs ADRC, ce sont les distributeurs qui synthétisent les demandes des salles formulées auprès d'eux, afin de les formaliser à l'ADRC en établissant en même temps la part d'extension de diffusion qu'ils prennent en charge.

Alors que pour la deuxième année consécutive, les résultats des films recommandés AE se sont avérés en retrait (en 2015 de 6,8 %), les distributeurs ne sont pas incités à étendre la diffusion de ces films, mais bien plutôt à conforter ou défendre leur parc de salles initial.

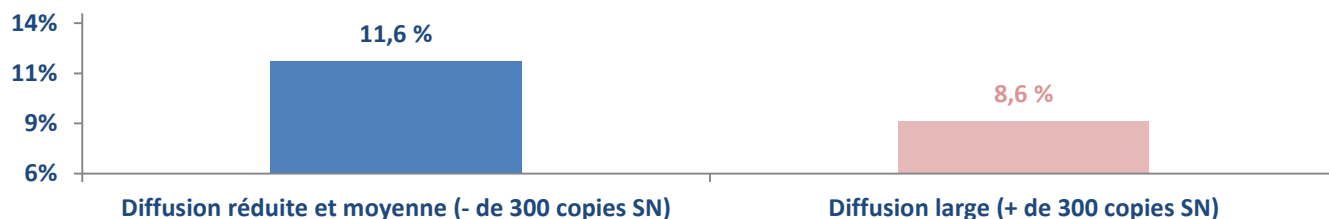
Le nombre de circulations ADRC reprises par les distributeurs en fonction de leurs arrêts sans continuation (voir chapitre 4), en forte augmentation en 2015 (560 circulations, soit une hausse de 85 % par rapport à 2014) manifeste d'ailleurs la réalité de ce retrait de résultats sur ces films...

Poids des interventions ADRC

Mise en rapport avec le nombre de « copies » numériques mises en place par les distributeurs sur les films ayant bénéficié en 2015 de circulations complémentaires de l'Agence, **les interventions ADRC représentaient en moyenne générale 10,8 % de ce total de copies distributeurs** (13,1 % en 2014, 9,7 % en 2013).

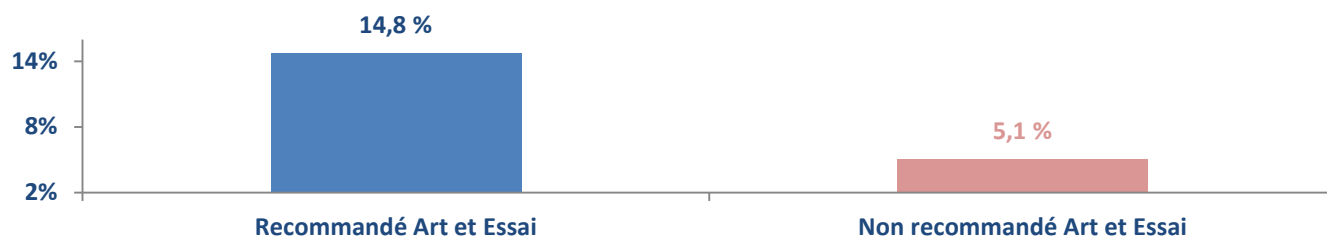
Cette part des interventions ADRC peut être analysée de façon plus détaillée : elle est ainsi plus forte concernant les films de diffusion réduite et moyenne, recommandés Art et Essai et provenant de pays autres que la France ou les Etats-Unis.

Selon l'ampleur de diffusion des films



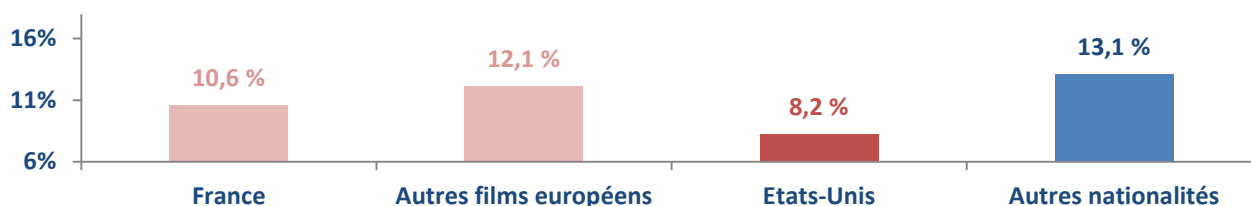
Le poids des interventions ADRC est plus élevé pour les films de diffusion modérée.

Selon la recommandation Art et Essai des films



L'écart est ici beaucoup plus important, près de 10 points, et manifeste **l'importance de l'action de l'ADRC pour l'accès aux films du champ Art et Essai.**

Selon la nationalité des films



La part moyenne de l'accès ADRC dans la diffusion des films est sensiblement plus importante sur les films dits « de la diversité », de nationalités autres que française ou des Etats-Unis.

4. Circulations ADRC et contributions numériques

Les contributions numériques ADRC

Selon le système adopté par l'ADRC en octobre 2012, après tous les débats menés avec ses administrateurs, et de multiples concertations avec les professionnels, **chaque circulation numérique ADRC génère une contribution qui est répartie équitablement sur six semaines entre les salles constituant cette circulation** (une circulation ADRC ne peut générer plus d'une contribution entière). La contribution est versée par la Caisse de répartition (PROCIREP), sur les indications de l'ADRC, et son montant est le même que celui des contributions d'extension des distributeurs, elles aussi versées par la même Caisse.

Pour les circulations habituelles du dispositif Petites Villes, l'établissement attributaire de chacune des 6 semaines de circulation obtient ainsi une part de 1/6^{ème} de contribution.

Concernant certaines circulations spécifiques Art et Essai du dispositif Petites Villes (où des localités plus importantes peuvent être intégrées à la circulation et peuvent être programmées sur deux semaines consécutives, ou décalées dans la durée pour mieux gérer le bouche à oreille), **une salle programmée deux semaines obtient ainsi 1/3 de contribution.**

Ces circulations Art et Essai Petites Villes ont été créées pour faciliter l'accès des villes moyennes aux films Art et Essai, et les conditions de travail des salles sur ces films, par la confirmation de programmation ferme et obtenue plus tôt. Ces salles de villes moyennes demandent ce type d'intervention pour mettre en place un travail anticipé.

En effet, dans les dispositifs Villes Moyennes ou Art et Essai, la demande formulée par le distributeur intervient pour la deuxième semaine, en fonction des premiers résultats d'exploitation du film, et est expertisée avec l'ADRC par un Comité Technique de Professionnel qui peut refuser la demande ou la réduire.

Spécificités des Villes Moyennes

Pour les circulations des dispositifs dits « Villes Moyennes » et « Art et Essai », où 3 localités sont desservies pour deux semaines chacune sur les six semaines de répartition, chaque établissement obtient ainsi une part de 1/3 de contribution.

Dans les mois qui ont suivi la mise en œuvre en numérique des dispositifs destinés aux villes moyennes (en avril 2013), le Conseil d'administration de l'ADRC a à nouveau réformé ces dispositifs pour qu'ils soient davantage sollicités par les distributeurs, en les assouplissant, afin de répondre aux difficultés propres aux villes moyennes dans leur accès aux films.

Le premier assouplissement consiste dans la possibilité que certaines salles ne jouent le film concerné qu'une seule semaine. Dans ce cas, ces salles se voient attribuer 1/6^{ème} de contribution et non pas 1/3.

Le deuxième, dans la continuation de ces circulations destinées aux villes moyennes, des localités plus petites peuvent être programmées, facilitant de cette manière le travail de suivi des distributeurs sur les circulations ADRC.

Par contre, des établissements réalisant à eux seuls au moins 200 000 entrées annuelles doivent être directement desservis par les distributeurs.

Les assouplissements de ce fonctionnement érigeaient en principe de ces interventions une contrepartie de responsabilité : leur participation à l'extension de diffusion ADRC demandée en direction des villes moyennes. Tout distributeur qui sollicite l'ADRC sur ces dispositifs doit prendre en charge une part de l'extension ADRC qu'il souhaite obtenir sur son film, d'un minimum de 25 % de la demande.

Les circulations non génératrices de contributions

L'ADRC, dans ses dispositifs d'intervention argentique, avaient intégré un **mécanisme de reprise par les distributeurs du démarrage de ses circulations en 2^{ème} semaine** dès lors que ces distributeurs enregistraient déjà, à l'issue de la 1^{ère} semaine d'exploitation de leurs films, des arrêts de copies 35 mm sans continuation, des arrêts « secs ».

En récupérant la copie 35 mm arrêtée du distributeur pour l'affecter au démarrage de sa circulation en 2^{ème} semaine, **l'ADRC réalisait l'économie de ne pas investir sur une copie 35 mm supplémentaire**, tout en garantissant toujours les dates d'accès aux salles de sa circulation, et faisait circuler une copie distributeur devenue disponible. Tous – ADRC, salles, et distributeurs – s'avèrent ainsi gagnants.

Cette évolution de fonctionnement de l'ADRC tirait les conséquences de la concentration de diffusion constatée des films, pour leur sortie nationale, au niveau des villes et sites clés (voir précédemment) où les films sont partagés entre plusieurs salles (et parfois de nombreuses salles !). La dilution des résultats du film qui en résulte – et donc la fragilisation de leur exploitation dans ces sites – occasionne très fréquemment dans ces villes clés l'arrêt de quelques-unes de ces salles dès la fin de la 1^{ère} semaine d'exploitation.

L'intervention de l'ADRC procède de manière inverse. Face à cette concentration de diffusion dans l'espace des zones clés, et la semaine de la sortie nationale, elle assure par ses circulations l'accès au film dans le temps, grâce à des dates fermes et confirmées, pour toutes les salles souhaitant proposer le film à leurs publics, et ne pouvant obtenir du distributeur de réponse ferme ou de garantie sur une date (en plus de conditions économiques d'exploitation « abordables »).

Ainsi, les deux voies d'accès aux films – distributeur d'abord, ADRC ensuite – peuvent être gérées de manière véritablement complémentaire, les travers commerciaux de la première devenant une possibilité d'action à moindre coût pour l'ADRC. Cela s'est fait en bonne intelligence avec les distributeurs à qui les avantages d'une telle pratique ont été régulièrement rappelés.

Avec la diffusion numérique qui a renforcé la concentration de diffusion dans les sites clés, l'ADRC a continué et développé d'autant plus ce pragmatisme d'action dans un dialogue constant avec les distributeurs. Les circulations ADRC reprises par les distributeurs à l'issue de la première semaine d'exploitation se sont ainsi développées.

Désormais, ce ne sont plus des tirages de copies 35 mm qui sont économisés par l'ADRC, mais des contributions numériques ADRC (puisque les contributions ont été préalablement acquittées par les distributeurs) permettant, à budget constant, d'accroître les circulations et accès ADRC aux films pour les salles.

Depuis la fin du mois de mai 2014, se sont ajoutées à cela toutes les circulations ADRC reprises tout au long de leur durée par les distributeurs dès lors que ceux-ci pouvaient constater et confirmer, au fil des semaines, des arrêts sans continuation sur leurs films. **Ce nouveau mode de fonctionnement dit de « reprises continues » de circulations ADRC, conçu et aussitôt testé par l'équipe de l'Agence à l'issue de l'AG du 27 mai 2014**, a permis de répondre au dilemme qui s'imposait à l'ADRC au premier trimestre 2014, entre la progression continue des demandes des salles, et un budget des contributions ADRC qui ne pouvait être augmenté par le CNC (voir ci-après : Intervenir plus... à budget constant !).

En 2015, ce sont ainsi 560 circulations ADRC démarrant en 2^{ème} semaine qui ont été reprises par les distributeurs du fait des arrêts qu'ils enregistraient, soit une progression de 85 % par rapport à 2014 manifestant le retrait des résultats des films constaté en 2015.

Intervenir plus, à budget constant...

La progression des interventions de l'ADRC, en réponse aux problèmes accrus des salles pour leur accès aux films, s'est observée dès les premiers mois de l'année 2014. Le mois de janvier, en progression de 23 %, mais surtout celui de février avec une augmentation des demandes de 63 % par rapport à 2013, ont été considérés par la direction de l'ADRC comme les signes d'une tension nécessitant une vigilance accrue sur la consommation des budgets d'action de l'Agence.

En 2013, qui était sa première année pleine d'intervention numérique, et donc sans référence de fonctionnement dans cette nouvelle économie de diffusion numérique, l'ADRC avait été confrontée à une augmentation des demandes des salles de 88 % par rapport à 2012 (1 616 circulations), mais surtout de 38 % par rapport à 2011 (2 207 circulations) année de la plus forte activité de l'Agence depuis l'année 2000.

Cette progression des actions de l'ADRC, du fait du fonctionnement économique de la diffusion numérique, progression que l'Agence et ses interlocuteurs institutionnels ont progressivement constatée en 2013, a nécessité un abondement du budget des contributions, au total de 9,4 % de son montant initial, afin de pouvoir assumer cette évolution.

Mais en 2014, dans son dialogue constant avec le CNC, il est apparu qu'un tel abondement du budget contributions ne pouvait, cette année, être assuré par le Centre.

L'ADRC a alors porté ce débat auprès des professionnels et de ses adhérents, avec cette question essentielle pour la conjoncture 2014 :

- ***alors que l'ADRC est la seule instance à intervenir concrètement chaque semaine auprès des salles pour compenser, au niveau de leur accès aux films, les effets des concentrations, comment l'Agence peut-elle continuer à répondre aux besoins accrus des salles, jusqu'à la fin de l'année, dès lors que son budget ne pourra être augmenté par le CNC ?***

L'Assemblée générale de l'ADRC du 27 mai 2014 a permis de réaffirmer la priorité que doit représenter pour l'ADRC, qui plus est dans un contexte de concentration non régulé, le meilleur accès des salles aux films, gage de leur vitalité économique et du meilleur accès des publics aux œuvres.

Dès lors, l'équipe de l'Agence avec ses administrateurs ont choisi de ne pas réduire a priori ses capacités de réponse aux demandes d'accès accrues des salles, en réduisant par contre l'augmentation des contributions qui en sont une des conséquences, et qui pouvaient ainsi contraindre à la baisse ces interventions.

Le moyen en a été trouvé dans **la systématisation, tout au long des semaines de programmation des circulations ADRC – et pas seulement pour leur démarrage – du système de reprise des circulations ADRC par les distributeurs dès lors que ceux-ci enregistrent des arrêts sans continuation sur leur propre programmation.** Par cette reprise par le distributeur, à la semaine n, de la circulation mise en place par l'ADRC du fait d'un arrêt « sec » de programmation chez le distributeur, l'Agence fait l'économie des parts de contributions qui aurait été dues à partir de cette semaine n. En effet, la contribution avait été précédemment acquittée par le distributeur, avant cet arrêt sans continuation.

Ce système dit de « reprise continue » des circulations ADRC a été testé dès la fin mai 2014 par l'équipe de l'Agence et évalué en continu pendant l'été. Son fonctionnement et ses résultats confirmant qu'il s'agissait là de la solution à la difficile équation du contexte 2014, les administrateurs, en lien avec le CNC, ont avalisé en Conseil d'administration sa continuation, puis son adoption définitive.

Grâce à un dialogue constant avec les distributeurs, qui en ont bien saisi l'importance et l'enjeu, tant pour l'ADRC, pour les salles, et pour leurs films, ce nouveau fonctionnement a permis à l'Agence – à budget des contributions constant – de répondre pleinement aux besoins accrus des salles, objectif qu'elle avait défini comme prioritaire.

Durée des circulations ADRC

La durée des circulations ADRC est l'un des critères d'évaluation de son action en fonction de la diversité des films sur lesquels elle intervient. Selon ses missions d'origine, les circulations ADRC doivent permettre de faire bénéficier le plus grand nombre de salles d'un accès à un film, dès lors qu'un support ADRC de ce film est mis en place. Cela est d'ailleurs opérant, qu'il s'agisse d'un film d'exclusivité comme d'un film dit de « Patrimoine ».

Pour les dispositifs Villes Moyennes et Art et Essai, ces durées de circulation sont établies à 6 semaines pendant lesquelles le distributeur – qui est responsable de la circulation de ces « copies » ADRC – doit effectivement répondre aux demandes de programmation des salles, et rend des comptes à l'ADRC sur la base de ces six semaines pour chaque circulation.

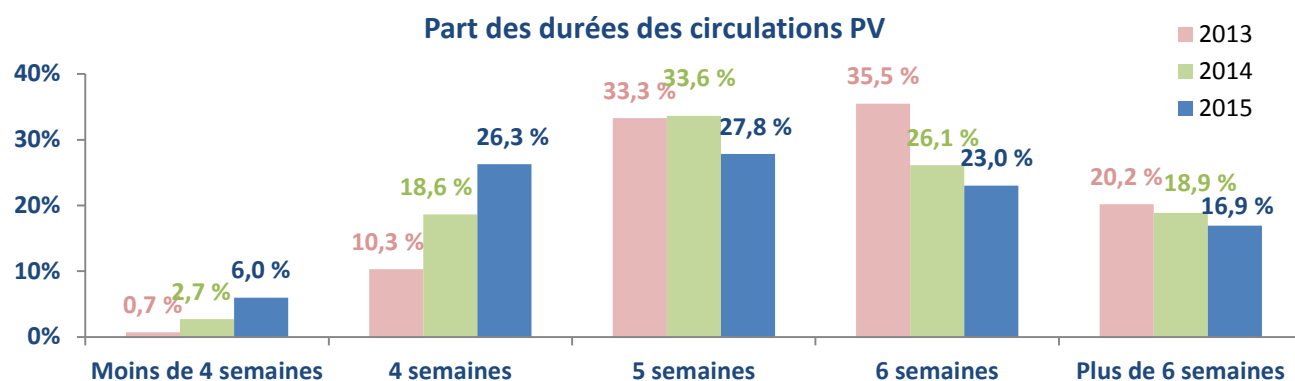
Mais ces circulations peuvent être plus longues, le distributeur ne rendant des comptes que sur la base de ces six semaines.

Les circulations du dispositif Petites Villes sont établies sur une base de 6 semaines en général (à raison d'une semaine par localité, mais la semaine peut alimenter plusieurs localités, jusqu'à une localité par jour). Pour ce dispositif, ce sont les correspondants régionaux de l'ADRC qui mettent en place, sous forme de circulation, les demandes d'accès des salles qui apparaissent sur un film, et qui ne sont pas satisfaites par le distributeur.

Selon la progression de cette demande, et de la vie du film, ces circulations peuvent ainsi s'étendre dans le temps.

Le critère d'évaluation de la durée de circulation n'est présenté ici que sur le dispositif Petites Villes (hors circulations reprises par les distributeurs suite à des arrêts sans continuation du distributeur), afin de mieux apprécier cette variation de durée selon les régions et les films concernés.

En 2015 la durée moyenne des circulations du dispositif Petites Villes a été de 5,39 semaines. Elle est en recul par rapport à 2014 (5,67).

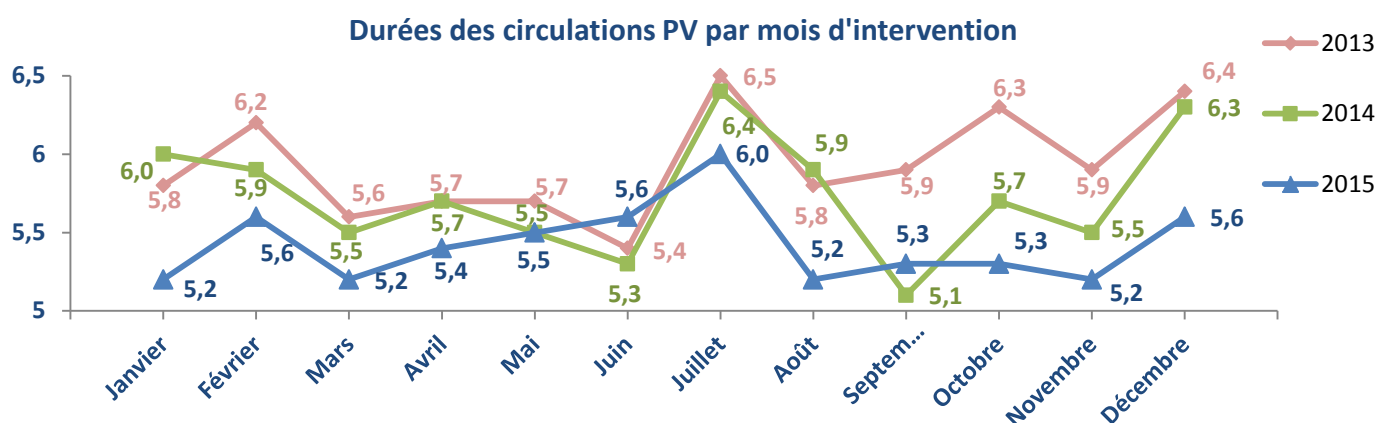


39,9 % des circulations ADRC ont connu une durée de circulation au moins égale à 6 semaines contre 45,0 % en 2014. C'est là une donnée importante dont l'ADRC observe l'évolution.

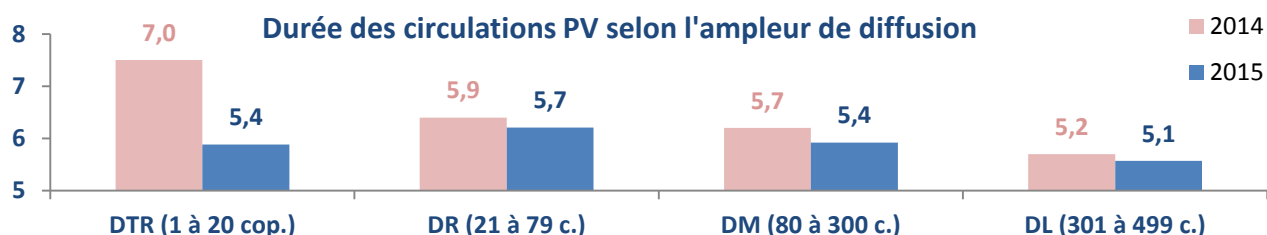
Chacun s'accorde en effet à constater qu'avec le numérique la durée d'exploitation des films s'est sensiblement raccourcie. Et par ailleurs, l'accès rapide dans les premières semaines est devenu un enjeu permanent de nombreuses salles car générateur de contribution numérique.

Pour l'ADRC, l'enjeu de ses actions sur l'accès aux films n'est évidemment pas de raccourcir la vie des films mais de mieux irriguer le territoire avec une diversité de films.

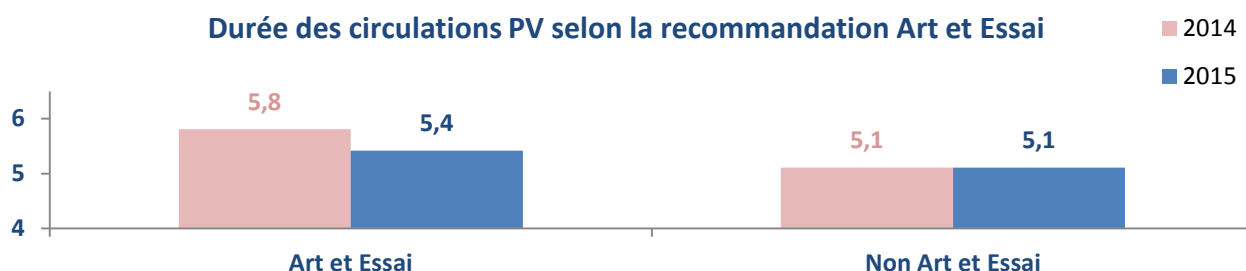
C'est pourquoi il est nécessaire d'observer avec attention la réalité, selon les films, d'un « raccourcissement numérique » de la vie des films en salles avec un suivi mensuel précis et détaillé, tel que résumé ci-dessous.



Pour l'année 2015, il apparaît que les films de diffusion réduite (moins de 80 copies en sortie nationale) bénéficient de circulations plus longues que les films de diffusion moyenne ou large, et c'est d'autant plus le cas pour les diffusions réduites (de 21 à 79 copies) avec une moyenne de 5,7 semaines.



Les films Art et Essai profitent de circulations nettement plus étendues (5,4 contre 5,1 pour les films non recommandés).



Les films de la diversité, ou plus fragiles, sont ainsi ceux qui profitent le plus d'une exposition dans la durée. L'exploitant a ainsi l'avantage, non de la rapidité maximale (qui ne s'avère bénéfique qu'à une minorité de films dans l'année), mais de la certitude d'une date de programmation permettant de préparer et gérer un travail plus exigeant ou délicat sur le film.

6 288 parts de contributions attribuées aux salles, soit 482 080 €

En fonction de ce nouveau système conçu et mis en place par l'ADRC, en 2015, ce sont ainsi 560 circulations ADRC démarrant en 2^{ème} semaine qui ont été reprises par les distributeurs du fait des arrêts qu'ils enregistraient, soit une progression de 85 % par rapport à 2014 manifestant le retrait des résultats des films constaté en 2015.

Alors qu'en 2015 les interventions de l'ADRC progressaient encore pour s'établir à 3 285 circulations – comprenant donc 560 circulations « reprises », l'ADRC a ainsi attribué un total de **6 288 parts de contributions numériques à 1/6^{ème} de CN** (les parts à 1/3 ont été converties en parts à 1/6^{ème} pour les statistiques). Ces contributions ont bénéficié à **931 établissements différents, pour un total de 2 725 circulations numériques génératrices de contribution.**

Le dispositif Petites Villes a comptabilisé 5 763 parts à 1/6^{ème} de contribution sur un total de 173 films ayant généré 2 524 circulations. Les dispositifs « Villes moyennes » et « Art et Essai » ont comptabilisé 262,5 parts à 1/3 de contribution sur un total de 11 films ayant généré 201 circulations.

Au total en 2015, c'est l'équivalent de 1 048 contributions entières qui ont été générées par les circulations ADRC, soit 482 080 € attribués aux salles. Le taux d'attribution de contribution numérique par circulation était donc de 38 % (soit 2,3 parts effectivement générées par circulation) en raison du mode de fonctionnement lié aux systèmes de reprises définis auparavant.

Sur le total des 3 285 circulations initiées en 2015 par l'ADRC, **560 n'étaient donc pas génératrices de contributions car « reprises » à leur démarrage ADRC en 2^{ème} semaine par les distributeurs** du fait d'arrêts de salles enregistrés par eux et sans continuation dès la fin de leur 1^{ère} semaine d'exploitation. Ces arrêts distributeurs ont ainsi alimenté autant de circulations ADRC à leur démarrage en 2^{ème} semaine et évité à l'Agence de générer des contributions déjà octroyées à la sortie nationale par le distributeur.

Les tableaux suivants tiennent également compte des contributions économisées par le fonctionnement dit de « reprises continues » qui a singulièrement diminué cet investissement qu'aurait dû occasionner la progression des interventions ADRC en 2015.

Relevé mensuel du dispositif Petites Villes avec attributions de parts à 1/6^{ème}

2015	NB DE FILMS	NB DE CIRCULATIONS	NB DE PARTS 1/6 ^{ème}	NB DE PARTS/CIRC.
Janvier	13	245	513	2,1
Février	15	110	266	2,4
Mars	15	219	445	2,0
Avril	16	271	646	2,4
Mai	12	217	578	2,7
Juin	14	210	455	2,2
Juillet	15	99	153	1,5
Août	10	246	597	2,4
Septembre	21	353	754	2,1
Octobre	16	243	619	2,5
Novembre	11	169	392	2,3
Décembre	15	142	345	2,4
TOTAL PV	173	2 524	5 763	2,3

Relevé mensuel des dispositifs Villes Moyennes et Art et Essai avec attributions de parts à 1/3

2015	NB DE FILMS	NB CIRCULATIONS	NB DE PARTS 1/3	NB DE PARTS/CIRC.
Janvier	0	0	0	/
Février	0	0	0	/
Mars	0	0	0	/
Avril	2	28	32	1,1
Mai	3	87	115	1,3
Juin	2	26	33	/
Juillet	0	0	0	1,5
Août	1	12	18	1,5
Septembre	1	30	39	1,3
Octobre	0	0	0	/
Novembre	1	9	12	1,3
Décembre	1	9	13,5	1,5
TOTAL VM, AE	11	201	262,5	1,3

Evaluation de l'économie budgétaire totale en 2015

L'extension du fonctionnement des reprises de circulations ADRC grâce aux arrêts distributeur sans continuation a donc permis – à budget constant – d'accroître les accès ADRC au bénéfice des salles.

Conçu et mis en place durant l'année 2014, à l'issue de l'AG du 27 mai, ce système a contribué directement à réaliser, dès cette année 2014, **une économie totale sur le budget de 731 000 €, soit 49 % du budget qui aurait été nécessaire pour financer les 3 173 circulations mises en place en 2014** (soit 1 491 310 €).

En 2015, première année de pleine application de ces nouveaux modes de gestion des circulations, l'économie budgétaire est donc encore plus importante :

En 2015, c'est-à-dire pour 3 285 circulations ADRC au total mises en place pour les salles :

. **L'économie budgétaire totale**, réalisée grâce aux divers systèmes mis en place par l'ADRC pour mieux gérer les moyens qui lui sont octroyés, **s'établit à 1 051 000 €** par rapport à un budget qui, avec 3 285 circulations, aurait dû, en théorie, être de 1 543 950 €, **soit une économie globale de 68 % du budget nécessaire ;**

. L'économie représentée par les reprises de circulations ADRC à leur démarrage, soit 560 circulations parmi les 3 285 au total, est de **263 200 €, soit 25 % des 1 051 000 € au total ;**

. L'économie réalisée sur les 2 725 circulations génératrices de contributions ADRC en 2015 (3 285 – 560 circulations reprises au démarrage), grâce à la gestion des dispositifs de circulations ADRC, et le système de « reprise continue » **est évaluée à 787 800 €, soit 75 % des 1 051 000 €.**

Ainsi, depuis 2014, l'économie budgétaire réalisée se monte au total à 1 782 000 €, soit 58 % des budgets qui auraient été nécessaires.

Continuer à intervenir toujours plus, à budget constant ?

Dans le contexte contraint du financement public que nous connaissons depuis des années, la question de l'évolution des budgets de l'ADRC est évidemment sensible, et fait l'objet d'une évaluation constante de la part de l'Agence, et bien-sûr d'un débat régulier avec le CNC tout au long de l'année.

Comme cela a été vu précédemment, devant les besoins accrus des salles dès le début de l'année 2014, l'Agence a également porté ce débat auprès des professionnels et de ses adhérents, comme lors de son Assemblée générale du 27 mai 2014.

L'extension du fonctionnement des reprises de circulations ADRC grâce aux arrêts distributeur sans continuation a donc permis – à budget constant – d'accroître les accès ADRC au bénéfice des salles.

La réactivité de l'ADRC a donc non seulement consisté à adapter en permanence ses modes d'action et de fonctionnement en rapport aux évolutions qu'elle constate, et évalue en permanence, dans une relation constante avec ses interlocuteurs professionnels et institutionnels, et en fonction des priorités définies par ses missions d'intérêt général.

Mais elle a encore consisté à trouver, autant que faire se peut, dans un contexte de contrainte budgétaire, les solutions de gestion lui permettant de répondre aux besoins accrus des salles résultant des concentrations qu'elles subissent et contre lesquelles l'ADRC constitue la seule ressource immédiatement opérationnelle, semaine après semaine. **Ce travail de l'ADRC a donc permis de réaliser notamment, sur les années 2014 et 2015, une économie qui se monte à 1 782 000 €.**

Cependant – il est très important de le réaffirmer –, chacun est bien conscient que l'accroissement d'activité de l'ADRC sera très loin de suffire à rétablir des situations de concentration fondamentalement préjudiciables à la diversité du cinéma en France, et à la meilleure diffusion des œuvres telle que le principe en est inscrit dans la loi.

Chacun est bien conscient – et l'ADRC parmi les premiers – qu'il s'agit avant tout de déséquilibres structurels à résoudre et de régulations fondamentales à opérer.

Le maintien indispensable d'un espace diversifié de salles nécessite un aménagement sur le territoire qui prenne enfin en compte ce pluralisme fondamental, de même qu'un accès aux films à la légitimité mieux établie et garantie.

Dans l'attente de ces réformes cruciales, l'ADRC doit rester vigilante et réactive, comme elle l'a fait tout au long de l'année 2013 et à nouveau en 2014 et en 2015, sur la question fondamentale de l'accès aux films, et avant tout dans la diffusion de films porteurs Art et Essai dont l'enjeu est, nous l'avons vu, vital pour toutes les salles indépendantes sur leurs territoires.

L'ADRC le pourra si, par ailleurs, on lui donne toujours les moyens d'intervenir tout au long de l'année, étant la seule structure qui concrètement, sur le terrain, toutes les semaines, veille à compenser les inégalités radicales d'accès à la diversité des films, conséquences des inégalités concurrentielles non moins radicales qui se développent.

Peut-on d'ailleurs, au fond, continuer à parler de « marché » – dans son acception libérale constitutive – quand une minorité d'opérateurs peut « librement » réduire dans ces proportions la concurrence à son avantage ?

5. Localités desservies

Les trois dispositifs d'intervention de l'ADRC pour l'accès au film ont permis de desservir en 2015 :

Plus de 2 000 localités différentes au total, dont 1 271 salles fixes (hors points de circuits itinérants)
Soit 78 % des communes équipées d'une salle de cinéma (hors circuits itinérants)
 (79 % en 2014, 80 % en 2013, 67 % en 2012)

Le dispositif dit « Petites Villes » a alimenté 1 179 localités dotées de salles fixes et environ 800 points de circuits itinérants, soit près de 2 000 localités au total.

Les dispositifs « Villes Moyennes » et « Art et Essai » ont alimenté 504 localités.

412 localités ont bénéficié à la fois de copies « Petites Villes » et de copies « Villes Moyennes » ou « Art et Essai ».

Près de 95 % de ces localités ne sont pas des villes clés, c'est-à-dire des villes commercialement dominantes, jugées par les distributeurs, pour des raisons diverses (dont le poids économique de leur programmeur ou exploitant), comme commercialement incontournables.

Dispositif Petites Villes

Durant l'année 2015, les circulations mises en place par l'Agence selon la procédure Petites Villes ont été programmées dans :

1 179 localités à salle fixe et environ 800 points itinérants, soit près de 2 000 localités

La liste des localités hors points de circuits itinérants figure en annexe.

Les copies ADRC ont circulé dans environ 800 points de projection de 35 circuits itinérants.

Le nombre de copies varie selon les salles (hors points itinérants), les cinémas de petites agglomérations et de banlieues qui présentent à leur public les programmes les plus diversifiés étant ceux qui bénéficient du plus grand nombre de circulations de copies ADRC :

TRANCHES DE CIRCULATIONS	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS	EVOLUTION 2014/2015
25 circulations et plus	297 établissements	+ 20 %
15 à 24 circulations	236 établissements	- 4 %
10 à 14 circulations	157 établissements	- 5 %
5 à 9 circulations	221 établissements	- 5 %
Moins de 5 circulations	315 établissements	- 4 %

Les chiffres indiqués correspondent au nombre d'établissements et non pas de localités (1 localité pouvant avoir plusieurs cinémas).

Dispositifs Villes Moyennes et Art et Essai

Les circulations mises en place en 2015 selon les procédures Villes Moyennes et Art et Essai ont été programmées dans :

504 localités différentes (638 en 2014, 376 en 2013 et 68 en 2012)

486 localités ont été desservies au total par les circulations destinées aux Villes Moyennes, et 53 localités l'ont été avec les copies du dispositif Art Et Essai. Un établissement peut obtenir des copies des deux dispositifs, c'est le cas de 35 localités en 2015.

6. Répartition géographique par régions ADRC

Rappel totaux Petites Villes 2015 : **2 524 circulations – 173 titres**. [En 2014 : 2 507 circulations – 163 titres]
(Hors circulations reprises par les distributeurs)

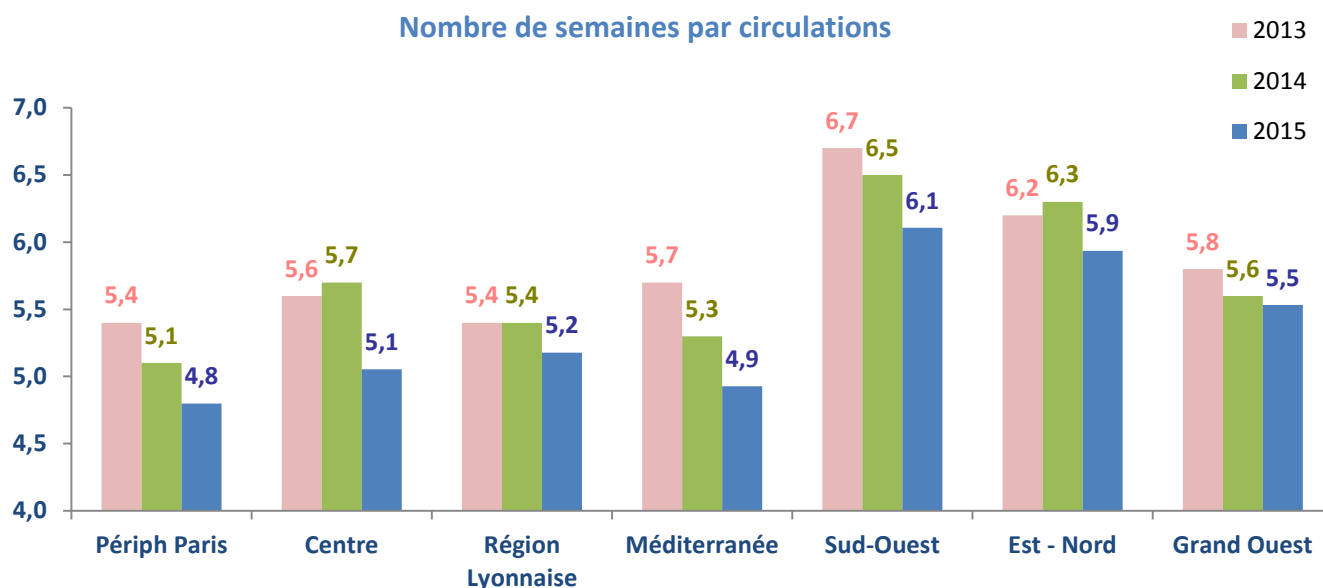
Tableau comparatif 2014 / 2015

Régions	% Etablissements		% Circulations		Nb total circ.		Nb total titres	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Sud-Ouest	24,5	24,6	15,5	18,3	388	461	106	110
Grand-Ouest	19,0	18,7	14,1	13,4	353	338	96	109
Région Lyonnaise	19,0	18,3	31,3	28,4	784	718	122	122
Méditerranée	11,7	12,1	12,0	12,2	301	307	94	104
Périphérie de Paris	10,3	10,2	11,0	12,0	278	303	97	102
Nord - Est	11,7	12,3	11,9	12,0	298	303	106	110
Centre	3,8	3,8	4,2	3,7	105	94	64	60

Chaque région fait l'objet, dans les pages suivantes, d'un commentaire propre.

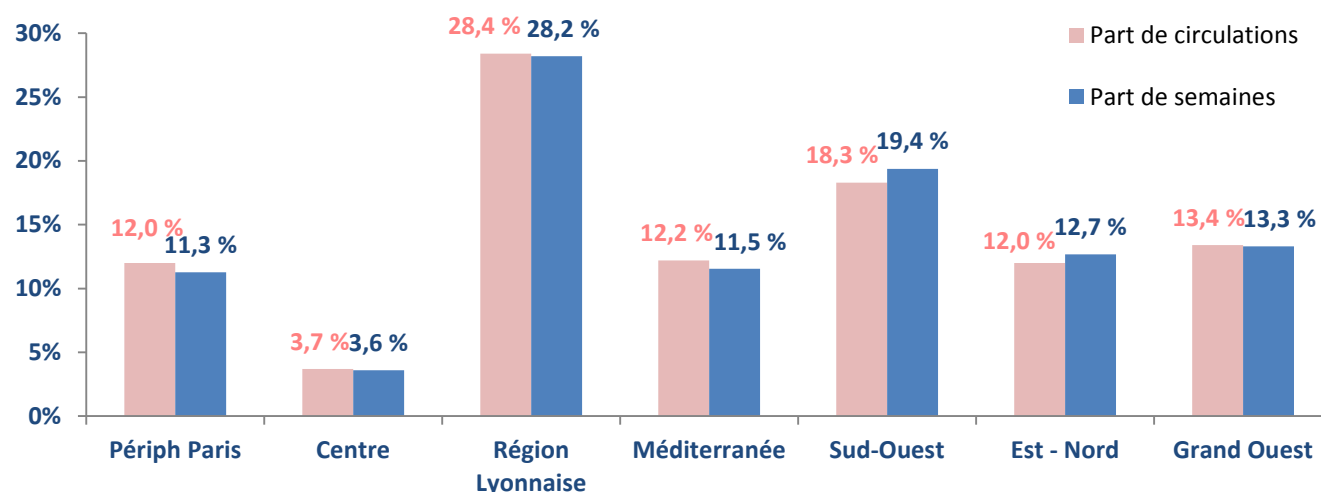
Ainsi qu'il a été indiqué plus avant, toutes les régions – hors la périphérie parisienne évidemment – ont bénéficié d'un accès ADRC important pour leurs circuits itinérants. Ne sont indiquées ici que les salles fixes.

Durée des circulations Petites Villes selon les régions ADRC



Lecture : La Région Sud-Ouest a une moyenne 2015 de 6,1 semaines par circulation, alors qu'elle était de 6,5 en 2014 et 6,7 en 2013.

Part des semaines de programmation et des circulations ADRC 2015



Lecture : La Région Périphérie Parisienne a mis en place en 2015 12,0 % du total des circulations ADRC et a programmé 11,3 % des semaines de programmation ADRC.

La région de Lyon, après les implantations de nombreux multiplexes, constitue la 3^{ème} région hors IdF de plus grande concentration dans la diffusion des films au niveau des villes clés (selon l'analyse de l'ADRC 2014). Elle comprend par ailleurs un nombre très important de salles non desservies en sortie nationale, et notamment de villes moyennes, ce qui explique que cette région soit celle de la plus forte activité de l'ADRC.

La Région Rhône-Alpes, Auvergne, Franche Comté, Bourgogne en 2015

La région : les 8 départements de Rhône-Alpes, 4 de l'Auvergne, 3 de Bourgogne et 3 de Franche Comté

Le correspondant régional ADRC : Nicolas VILLETTE

Nombre d'établissements desservis en 2015 : 226

Nombre de titres : 122	} Soit une moyenne de 5,88 circulations par film, représentant 70,5 % des titres ADRC
Nombre de circulations : 718	
} et 28,4 % des circulations ADRC France (Petites Villes).	

Analyse de la diffusion

L'intervention de l'ADRC dans la région de Lyon a un peu diminué en 2015 après s'être stabilisée en 2014 : 718 circulations ont été servies (sur un total de 122 titres différents). Soit une légère diminution de 66 copies par rapport à l'activité de 2014. La part des tirages Lyon par rapport à l'ensemble du territoire est passée quant à elle de 31,3 % à 28,4 % en 2014. Les tirages ont concerné 122 titres cette année, exactement comme l'an dernier, la moyenne de copies par titres a donc quelque peu baissé à 5,88 copies par titres (contre 6,42 en 2014 et 5,83 en 2013). Le nombre d'établissement servis a très peu bougé : 226 cette année contre 236 l'an dernier.

Voyons en détail maintenant les grandes caractéristiques de l'activité de l'Agence dans la région. **Les tirages ont concerné 77,9 % de titres Art et Essai, pour 77,2 % de copies sur les films recommandés.** C'est une très légère baisse par rapport à 2014, qui avait vu notre intervention concerner 83,5 % de titres Art et Essai pour 80,5 % des circulations. Des chiffres qui restent toutefois supérieurs aux statistiques de 2013 sur les titres (75,4 % en 2013) et légèrement inférieurs sur les copies (79,3 % des circulations).

De même, sur les films soutenus AFCAE, nous retrouvons à peu près les niveaux d'intervention de 2013 (13,1 % des titres, 17 % des copies) avec respectivement 13,9 % des titres et 14,5 % des circulations. La diversité des interventions se remarque également par la belle stabilité des interventions sur les films soutenus par le GNCR : 4,9 % des titres cette année (tout comme 2014), pour 1,7 % des copies (contre 1,1 % en 2014).

Dans le même temps les retirages sur les films soutenus par l'ACID ont baissé et concerné 1 titre pour 1 copie, au même niveau qu'en 2013, mais un peu inférieur à 2014.

En détail, voici l'analyse des ampleurs de diffusion des films concernés :

- 4 copies sur 4 titres différents ont été tirées sur des films à diffusion très réduite (DTR), soit 0,6 % des copies dans la région. C'est un pourcentage parfaitement stable par rapport à l'an dernier.
- 56 copies sur 27 titres différents concernaient des films à diffusion réduite (DR) (soit 7,8 % des copies tirées (22,1 % des titres). C'est une légère baisse de notre activité (9,7 % des copies l'an dernier).

- 471 copies sur 72 titres différents ont été tirées sur les films à diffusion moyenne (DM) dont 327 copies sur les films sortant entre 80 et 199 copies/France (45,5 % des copies tirées en 2015), et donc 134 copies sur des films sortis entre 200 et 300 copies/France (18,7 % des copies tirées cette année). L'ensemble des films DM retirés représente 64,2 % des circulations mises en place en 2015, contre 71 % l'an dernier. On remarquera donc que c'est sur ce segment que l'on constate les variations les plus fortes d'une année à l'autre.
- 197 copies sur 19 titres différents ont été tirées sur les films à diffusion large (300 à 400 copies/France), soit 27,4 % des tirages de copies de l'année, contre 18,6 % l'an dernier, 24 % en 2013 et 22,1 % en 2012. On constate donc que c'est sur les diffusions larges que la région a connu une nette progression de ses interventions, pour retrouver des niveaux un peu supérieurs à l'année 2013.

Il apparaît que les variations sur un an se font plutôt à la marge, l'essentiel étant une forme de vase communicant entre les copies à diffusion moyenne et les copies à diffusion large.

Au niveau des nationalités d'origine des films sur lesquels nous sommes intervenus, **les tirages ont concerné 53,3 % de titres français et 63,5 % des copies** (63,4 % en 2014 et 66,7 % en 2013, toujours très stable, donc). 9,2 % des circulations ont concerné des films américains, contre 12,9 % l'an dernier (14,4 % en 2013), soit une légère baisse continue qui se confirme à moyen terme.

La part des films européens est en très forte hausse cette année puisqu'elle concerne 17,7 % des circulations, contre 10,3 % l'an dernier, et 12,3 % des copies en 2013. Cette progression est à mettre sur le compte de l'offre de films de l'année 2015, très fortement européenne. Dans la région nous sommes par exemple intervenus sur 4 films allemands (dont *Le Labyrinthe du silence* pour 10 copies), 2 films belges (dont 17 copies sur *Le Tout nouveau testament*), mais encore 13 copies sur le film hongrois *Le Fils de Saül*, 12 copies sur l'italien *Mia Madre*...

La part des films issus des autres nationalités a quant à elle baissé après avoir fortement augmenté l'an dernier, elle passe de 13,4 % en 2014 à 9,6 % cette année.

Pour finir, si l'activité de la région représente 28,4 % des copies tirées par l'ADRC en 2015, notons que cette proportion est légèrement supérieure sur les films à diffusion moyenne (29,5 %), et les films à diffusion large (31,2 %), ainsi que sur les films français (30,7 %). Ceci au bénéfice d'une plus grande diversité de titres : si la région intervient sur 70,5 % des titres sur lesquels l'Agence a fait des copies, cela représente 73,9 % des titres de films soutenus par l'AFCAE, 86,7 % des films à diffusion moyenne, 83,3 % des films français, ainsi que 81,3 % des films américains.

Enfin, il convient de rappeler **l'importance des Rencontres de Charlieu ainsi que leur succès**. En effet, ces rencontres, qui désormais durent trois jours, permettent aux exploitants de la région (jusqu'à 180 personnes cette année), de découvrir des films dans leur plus grande diversité, et qu'ils n'auraient pu voir dans un autre contexte. Elles permettent aussi aux exploitants de rencontrer les distributeurs, qu'ils ne connaissent pas lorsqu'ils sont programmés, ou lorsque ceux-ci sont sous-distribués dans la région par MC4. Ces rencontres contribuent donc grandement à la diversité des demandes d'intervention dans la région. 31 films ont été présentés cette année, dont 20 films européens. 10 films ont connu une intervention de l'ADRC pour 88 copies (dont *Fatima*, *Mia Madre*, *Je suis à vous tout de suite* ou *L'Etreinte du serpent*). Parmi ceux-ci, des films AFCAE, AFCAE Jeune Public, des films GNCR, un film Patrimoine avec l'ADRC Patrimoine, ainsi que des films ACID et Rhône-Alpes Cinéma. Rappelons que les Rencontres de Charlieu sont organisées chaque année avec le soutien du cinéma Les Halles de Charlieu et de son association *Au fil du temps*, ainsi qu'avec l'ACRIRA, les CIB, Les Ecrans, le GRAC et Plein champ, ainsi que Rhône-Alpes Cinéma.

La Région Méditerranée en 2015

La région : les 13 départements des régions de Corse, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

La correspondante régionale ADRC : Cécile CAMILLERI

Nombre d'établissements desservis en 2015 : 149

Nombre de titres : 104	}	Soit une moyenne de 3,0 circulations par film, représentant 60,1 % des titres ADRC et 12,2 % des circulations ADRC France (Petites Villes).
Nombre de circulations : 307		

Analyse de la diffusion

L'activité de l'ADRC dans la région Méditerranée est en légère progression avec une augmentation du nombre de films sur lesquels nous sommes intervenus. 94 titres qui ont donné lieu à 307 circulations, nous sommes donc à un niveau de diffusion des films quasi identique à celui de l'année précédente.

Les œuvres recommandées Art et Essai demeurent stables avec 88 titres pour 261 circulations, soit un niveau identique à celui de l'année 2014. Néanmoins les films soutenus Art et Essai connaissent une baisse significative avec 14 titres pour 45 circulations, contre 24 titres pour 82 circulations l'année précédente. De plus, les projets mis en place mais finalement repris par le distributeur sont nettement à la hausse avec 30 titres pour 41 circulations, 20 titres et 27 circulations en 2014. Ce qui nous confirme clairement la nécessité de ce mécanisme de coopération entre l'Agence et les distributeurs.

Les films sortant dans une ampleur de diffusion moyenne comprise entre 80 et 300 copies en sortie nationale demeurent largement majoritaires en représentant 53 % des interventions de l'Agence sur la région. Ainsi dans cette catégorie, nous avons accompagné la sortie de 55 films et mis en en place 181 circulations dont une très large majorité de films compris entre 80 et 199.

Les diffusions larges sont en augmentation avec 15 titres pour 78 circulations soit 14 % de nos interventions sur la région. 30 % des demandes exploitants portent sur des films à diffusion réduites (21 à 79 copies) qui concernent 32 titres et 45 circulations. Pour les diffusions très réduites (1 à 20 copies) il n'y a eu que trois circulations concernant deux titres. Enfin, il n'y a eu aucune intervention sur les diffusions très larges (au-delà de 500 copies).

En 2015 les exploitants ont souhaité, comme l'année précédente, avoir accès en majorité à des œuvres de nationalité française soit 48 films et 160 circulations représentant 46 % des copies ADRC en Méditerranée.

Les œuvres de nationalité européennes connaissent une hausse sensible avec 24 films pour 71 circulations soit 23 % des interventions. Les films américains sont en légère baisse avec 12 titres pour 37 circulations, soit 11 % des tirages sur la région. Enfin les films hors Europe et USA représentent 20 titres pour 39 circulations.

À noter que certains titres ont fait l'objet d'une demande particulièrement soutenue de la part des exploitants, parmi lesquels nous pouvons citer pour les films étrangers : *L'Homme irrationnel* de Woody Allen avec 8 circulations, *Le Labyrinthe du silence* (7 circulations), *Big Eyes* (7 circulations) et *Le Tout nouveau testament* (9 circulations). Parmi les films français ayant le plus intéressé les exploitants l'an dernier : *Valley of Love* de Guillaume Nicloux (8 circulations), *Floride* de Philippe Legay (10 circulations). Enfin, la dernière Palme d'Or du Festival de Cannes, *Deephan* de Jacques Audiard a logiquement été très demandée avec (10 circulations).

Pour la troisième année consécutive, nous avons été partenaire des Rencontres cinématographiques du Sud organisées à Avignon au mois de mars. « Une journée ADRC » consacrée uniquement à l'Art et Essai avec une programmation de 4 films inédits ou en réédition : *Le Labyrinthe du silence*, *Une belle fin*, *Test* et un film répertoire *Le Soleil brille pour tout le monde* de John Ford. Cet événement a rencontré un beau succès avec une cinquantaine de participants.

L'an dernier nous avons collaboré avec les deux associations régionales à l'organisation de trois prévisionnements dans les salles : à Argelès-sur-Mer (66) le 29 mai avec l'ACCILR pour la région Languedoc-Roussillon, à Châteaurenard (13) le 19 février et à Arles (13) le 19 novembre avec Cinémas du Sud pour la région PACA.

Nous tenons à souligner notre souci permanent d'accompagner au mieux les demandes d'accès aux films exprimées par les exploitants. Pour se faire nous mettons en place des circulations qui vont sur les deux régions Méditerranée et si nécessaire des circulations inter-régionales.

Enfin, dans le cadre du redécoupage territorial des régions, l'ADRC a participé lors du Festival d'Auch à la première réunion entre les deux associations régionales : l'ACREAMP (Association des cinémas d'Art et Essai en Aquitaine, Limousin et Midi-Pyrénées) et l'ACCILR (Association des cinémas et circuits itinérants art et essai du Languedoc-Roussillon). Nous continuons de suivre de près l'évolution de ce rapprochement entre les associations concernées qui sont très actives dans le soutien aux salles art et essai.

La Région Grand-Ouest en 2015

La région : les 14 départements des régions Bretagne, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays-de-la-Loire

La correspondante régionale ADRC : Solenne BIANCO

Nombre d'établissements desservis en 2015 : 231

Nombre de titres : 109

Nombre de circulations : 338

} Soit une moyenne de 3,1 circulations par film, représentant 63,0 % des titres ADRC
et 13,4 % des circulations ADRC France (Petites Villes).

Analyse de la diffusion

L'activité dans le Grand Ouest se caractérise par une double évolution avec une hausse du nombre de titres et dans le même temps une baisse du nombre de circulations.

Pour l'année 2015 l'Agence est intervenue sur 109 titres sur un total de 338 circulations, contre 96 titres et 353 circulations en 2014. Nous constatons donc **une plus grande diversité des films, avec une concentration moins forte que les années précédentes.**

Concernant l'Art et Essai nous observons une stabilité du nombre de titres dans la région qui représentent 80 % des accès aux films demandés par les exploitants. Dans le même temps la part des circulations d'œuvres Art et Essai a légèrement diminué pour représenter 78,1 % des films (79,9 % en 2014). Les films recommandés sont au total de 88 titres pour 264 circulations. À noter la stabilité du nombre de titres, soit 88 films en 2015 et 79 en 2014.

Les exploitants ont également largement moins sollicités l'ADRC pour avoir accès aux films soutenus par l'AFCAE. Avec 14 titres pour 42 circulations, nous constatons un recul significatif d'environ 50 % de nos interventions dans ce secteur. Les films soutenus par le GNCR connaissent une sensible augmentation en passant de 2 à 7 titres et de 2 à 10 circulations ces deux dernières années.

Les projets de copies repris par les distributeurs sont en forte hausse, ainsi ils représentent 55 titres pour 86 circulations, soit 28 % du total des copies reprises sur l'ensemble des copies ADRC.

Les films de nationalité française demeurent largement dominants avec 54 œuvres pour 207 circulations, soit 50 % des films pour 61 % des circulations. Les films européens sont toujours au second rang avec 25 titres pour 72 circulations. Remarquons que cette catégorie connaît une progression significative depuis l'an dernier pour représenter 23 % des interventions dans la région, contre 14 % en 2014.

Nous pouvons constater que les tirages les plus importants en volume de copies sont concentrés sur des films français. *Deephane* de Jacques Audiard a fait l'objet de l'intervention la plus massive sur le Grand Ouest avec 12 circulations. Evidemment, cela est directement lié à l'obtention de la Palme d'Or, ce qui explique la demande particulièrement soutenue des exploitants sur ce film. Parmi les autres titres très demandés nous pouvons citer : *La Tête haute* (9 copies), *La Loi du marché* (8 copies), *Comme un avion* (9 copies), *Marguerite* (9 copies). Pour les films américains, le tirage le plus important est le film de Woody Allen *L'Homme irrationnel*.

Les interventions de l'Agence sont encore concentrées sur les œuvres de diffusion moyennes (entre 80 et 300 copies en sortie nationale). Elles représentent 65 titres pour 203 circulations, soit 60 % du total des actions dans la région. Les diffusions réduites sont au second rang avec 27 titres pour 39 circulations, soit 25 % des copies pour l'an dernier. Les diffusions larges représentent 16 titres pour 95 circulations, soit 15 % des copies. À noter qu'il n'y a eu aucune diffusion très large, et une seule pour les films à diffusion très réduite. Il s'agit du film canadien *Le Prix à payer*, sorti en France par ARP sélection sur 18 copies.

Précisons que le travail de l'ADRC dans le Grand Ouest a été réalisé en partenariat avec 32 distributeurs (56 au niveau national), soit une légère progression par rapport à 2014 (29 distributeurs).

En région, la correspondante Grand Ouest était présente aux événements suivants afin de rencontrer les exploitants :

- En janvier : rencontres de Bretagne, à Dinard
- En mars : visionnement MACAO à Condé-sur-Noireau
- En avril : Assemblée générale de MACAO à Villedieu-les-Poêles
- En juin : Visionnement Graines d'Image au Mans
- En septembre : Congrès national de la Fédération des Cinémas à Deauville
- En novembre : Rencontres organisées dans le cadre du Festival des Trois Continents

La Région Sud-Ouest en 2015

La région : les 21 départements des régions Midi-Pyrénées, Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, et 1 département des Pays-de-la-Loire : la Vendée.

Le correspondant régional ADRC : Adrien SOUSTRE

Nombre d'établissements desservis en 2015 : 304

Nombre de titres : 110

Soit une moyenne de 4,2 circulations par film, représentant 63,6 % des titres ADRC

Nombre de circulations : 461

et 18,3 % des circulations ADRC France (Petites Villes).

Analyse de la diffusion

Comme l'année dernière, les interventions de l'ADRC ont connu une légère évolution en 2015. Le nombre global de copies Petites Villes est passé de 2 507 à 2 524. De la même manière, **dans le Sud-Ouest, l'activité a connu une hausse sensible**. Ainsi, le nombre de copies Petites Villes passe de 388 à 461 (soit une augmentation de près de 19 %), tandis que le ratio copies/titres évolue également de 3,7 à 4,2. Le nombre de localités desservies augmente lui aussi : 304 communes ont été alimentées par des copies ADRC en 2015, contre 299 en 2014. L'activité dans le Sud-Ouest représente cette année 18 % des copies tirées au niveau national. Nous noterons la petite poussée logique de cette donnée par rapport à 2013, où l'activité de la région représentait 15,5 % des copies. Parallèlement à la hausse du nombre de copies, le nombre de titres augmente doucement, de 106 à 110.

89 % des copies tirées dans la région concernent des films recommandés Art et Essai. La situation est plutôt stable par rapport à l'année précédente, où la part de ces films atteignait 88 %. Quant au nombre de circulations de films Art et Essai, il suit la même courbe, en évoluant de 3 %.

Sur les 26 autres films à « lourde intervention » (plus de 7 copies), 23 sont recommandés Art et Essai :

- 16 copies : *Dheepan*
- 14 copies : *Floride*
- 13 copies : *Le Tout Nouveau Testament*
- 12 copies : *Belles-familles* et *Comme un Avion*
- 11 copies : *La Loi du Marché*, *Youth* et *L'Homme irrationnel*
- 10 copies : *Le Journal d'une femme de chambre*, *La Tête haute* et *Marguerite*
- 9 copies : *La Rançon de la gloire* et *Trois souvenirs de ma jeunesse*
- 8 copies : *Discount*, *Big Eyes*, *La Belle Saison*, *Much Loved*, *Le Fils de Saül*, *L'Hermine* et *Mia Madre*
- 7 copies : *Le Labyrinthe du Silence*, *Valley of Love* et *Mustang*

L'AFCAE a soutenu quatre d'entre eux : *La Rançon de la gloire*, *Much Loved*, *Le Fils de Saül* et *Mia Madre*. Enfin, trois autres films ont bénéficié d'un tirage supérieur à 7 copies : *Les Souvenirs* (9 copies), *Une famille à louer* et *Nos futurs* (7 copies). Ils font partie des quelques 15 films non classés sur lesquels nous sommes intervenus sur la région Sud-Ouest.

Comme les années précédentes, du fait de la haute proportion de films Art et Essai, la diffusion s'est majoritairement faite en version originale, parfois en version multiple et très rarement en version française.

L'aide apportée aux films à diffusion réduite (de 20 à 80 copies en Sortie Nationale) a très nettement augmenté. Ces titres représentent désormais près d'un tiers du corpus de l'année. Le soutien aux films à diffusion moyenne (de 80 à 300 copies en SN) constitue toujours le cœur de l'action de l'ADRC dans le Sud-Ouest. Environ 60 % des copies tirées concernent ces films. On note une baisse des interventions concernant ces films : en 2014, 70 % des circulations concernaient des films à diffusion moyenne. Cette évolution provient exclusivement de la chute des demandes sur les films de la « fourchette haute » de cette catégorie (de 80 à 200 copies) : ils représentent 25 % en 2014 et 15 % en 2015. **Ainsi, cette année, les interventions de l'ADRC se concentrent très largement sur les diffusions à moins de 200 copies en SN (74 % des titres et 58 % des circulations).**

Si le nombre des films à diffusion large (de 300 à 400 copies en SN) reste stable, le nombre de circulations, quant à lui, augmente sensiblement, de 71 à 121 titres. Ce type d'interventions reste marginal ; néanmoins il représente 14 % des titres et surtout 26 % des circulations (contre 18 % en 2014). Cette année encore, aucun film à diffusion très large (plus de 400 copies en SN) n'a été aidé.

En revanche, nous avons soutenu trois films à diffusion très réduite (moins de 20 copies en SN) : *Paris Of The North*, *Casa Grande* et *La Forteresse* (soutien AFCAE JP).

Il est intéressant de noter l'évolution de la diversité de nationalités. Dans le Sud-Ouest, le nombre de circulations de films français reste stable. En revanche, **les films américains ne représentent plus que 11 % des circulations. Cette évolution se répercute surtout sur les films européens** (hors France) : 14 films pour 40 copies en 2014 / 22 films pour 86 copies en 2015. Et dans une moindre mesure sur les films étrangers, hors Europe et USA. Notons quelques interventions importantes, preuves de la diversité des nationalités : *Béliers* (Islande – 5 copies), *Une belle fin* (Italie – 6 copies), *Une seconde mère* (Brésil – 6 copies), *Taxi Téhéran* (Iran – 4 copies) et *Notre petite sœur* (Japon – 3 copies).

Il convient de terminer cette analyse en enregistrant la baisse de la diffusion des films Jeune Public, par le biais de l'ADRC, dans le Sud-Ouest : 7 films pour un total de 12 circulations (contre 8 films pour 25 circulations en 2014) : *Les Moomins*, *Lamb* (soutien AFCAE JP), *Anina* (soutien AFCAE JP), *La Forteresse* (soutien AFCAE JP), *Phantom Boy* (soutien AFCAE JP), *Adama* (soutien AFCAE JP), *La Course du siècle*. Seul le film *La Course du siècle* n'a pas été recommandé Art et Essai.

À l'occasion de diverses manifestations bien précises, l'ADRC a permis à certains établissements d'obtenir des films (soutenus par l'AFCAE et le GNCR) en Sortie Nationale. Ce dispositif spécial a concerné quatre titres : *Hope*, *Gente de bien*, *Phantom Boy* et *Adama*.

En 2015, nous avons servi régulièrement 7 circuits itinérants, pour un total de 36 circulations sur 150 points de diffusion.

Enfin, concernant la diffusion des films « soutenus » dans la région, 21 titres ont reçu le soutien de l'AFCAE, 7 celui du GNCR et aucun de l'ACID. Pour terminer, nous avons travaillé avec 27 distributeurs différents au cours de l'année. Voici les principales interventions : *Le Pacte* (12 titres – 58 copies), *Mars Films* (8 titres – 45 copies), *Pyramide* (8 titres – 40 copies), *UGC* (3 titres – 37 copies), *Studio Canal* (7 titres – 34 copies), *Gaumont* (5 titres – 32 copies), *Wild Bunch* (4 titres – 27 copies), *Ad Vitam* (5 titres – 22 copies), *ARP* (3 titres – 20 copies), *Memento* (2 titres – 20 copies), *Diaphana* (5 titres – 19 copies) et *Pathé* (2 titres – 17 copies).

La banlieue parisienne en 2015

La région : les 7 départements de la région Île-de-France, hors Paris

La correspondante régionale ADRC : Audrey BOURIC

Nombre d'établissements desservis en 2015 : 126

Nombre de titres : 102

Nombre de circulations : 303

} Soit une moyenne de 2,9 circulations par film, représentant 59,0 % des titres ADRC
et **12,0 % des circulations ADRC France** (Petites Villes).

Analyse de la diffusion

L'intervention en périphérie augmente très légèrement en 2015 avec 5 titres en plus qu'en 2014 (97 titres en 2014 / 102 titres en 2015) et 25 circulations supplémentaires soit une augmentation de 8 % des interventions (278 circulations en 2014 / 303 circulations en 2015). À noter que 53 circulations ont été reprises par le distributeur au lundi matin.

Le nombre d'établissements en demande de copies ADRC a également augmenté par rapport à 2014 avec des interventions concernant 126 établissements en 2015 contre 116 en 2014. Treize établissements bénéficient de plus de 30 copies par an.

La part d'intervention Art et Essai reste sensiblement la même qu'en 2014 avec 86,5 % des circulations (- 1 point). Les films soutenus par le GNCR et l'ACID augmentent représentant au total 15 % des titres, mais seulement 7 % des circulations. Cette intervention est néanmoins supérieure à la moyenne nationale de 3,5 %. Enfin, 2 % des interventions pour la périphérie sont consacrés aux films sans soutien.

Les films à diffusion moyenne qui représentent toujours plus de la moitié des interventions (65 %) majoritairement sur les films à diffusion moyenne basse (entre 80 et 199 copies) qui représentent 49 %, soit 148 circulations pour 43 titres. Les interventions sur des films à diffusion réduite et très réduite restent stables entre 2014 et 2015 (33 films pour 45 circulations) composant au total 32 % des titres et 15 % des circulations au total, légèrement au-dessus de la moyenne nationale. Les films à diffusion large restent sur une base similaire que l'année précédente avec 12 titres et 60 circulations, soit 20 % des circulations.

Les productions françaises représentent toujours la majeure partie des tirages de l'ADRC (54 %). Les films européens augmentent de 10 points par rapport à 2014 avec 22 % des circulations (67 circulations pour 18 titres), à ce titre des films tels que *Dheepan*, *Le Tout nouveau testament* ou *Le Labyrinthe du silence* ont bénéficiés entre 8 et 10 copies. La part des circulations sur les films Hors Europe et USA augmentent également représentant 21 % des titres et 13 % des circulations avec des films tels que *Les Nouveaux sauvages*, *Much Loved* ou *Le Bouton de nacre*. Enfin, les productions américaines affichent la plus grosse baisse avec une intervention de l'ordre de 10 % (- 10 points) (10 titres pour 31 circulations) avec trois titres représentant plus de la moitié des interventions : *L'Homme irrationnel*, *Inherent Vice* et *Big Eyes*.

La Région Nord-Est en 2015

La région : les 2 départements d'Alsace, 4 de Lorraine, 4 de Champagne-Ardenne, 3 de Picardie et 2 du Nord-Pas-de-Calais

Le correspondant régional ADRC : Benoît GAURIAU

Nombre d'établissements desservis en 2015 : 153

Nombre de titres : 110	} Soit une moyenne de 2,8 circulations par film, représentant 63,6 % des titres ADRC
Nombre de circulations : 303	

et 12,0 % des circulations ADRC France (Petites Villes).

Analyse de la diffusion

En 2015, l'intervention de l'ADRC a été relativement stable par rapport à 2014 en termes de circulations associées à des contributions numériques (2 524 circulations sur 173 films contre 2 507 sur 163 films en 2014). **La région Nord-Est reflète cette même tendance avec 303 copies sur 110 films contre 298 circulations sur 106 films en 2014, soit 12 % des circulations ADRC.** À noter que 64 circulations sur 44 films ont été reprises par les distributeurs, suite aux décrochages au lundi matin, soit 11,4 % des 560 projets de circulations repris par les distributeurs en 2015. Enfin, les circulations mises en place sur la région ont permis de collaborer avec 38 distributeurs différents.

Avec 86 % des circulations et 84,5 % des titres, la part Art et Essai dans le Nord-Est reste élevée et même supérieure à la moyenne nationale (83 % des circulations – 82 % des titres). 20 % des circulations ont été réalisées sur des films soutenus par l'AFCAE avec 59 circulations sur 19 films ; à titre d'exemple, *La Rançon de la gloire* de Xavier Beauvois a bénéficié de 7 circulations et *Fatima* de Philippe Faucon a fait l'objet de 5 circulations. Par ailleurs, 9 films plus pointus soutenus par le GNCR et/ou l'ACID ont bénéficié de 14 circulations, avec notamment 5 copies sur *L'Ombre de femmes* de Philippe Garel, présenté à la Quinzaine des Réalisateurs et 2 sur *Réalité* de Quentin Dupieux, soit près de 5 % des circulations mises en place sur la région.

Au regard des ampleurs de diffusion, **61 % des tirages ont été effectués sur des films de diffusion moyenne (de 80 à 300 copies France en sortie nationale).** Plus particulièrement, **près de la moitié des circulations ont été réalisées sur des films sortant sur 80 à 199 copies** (entre 5 et 7 copies sur *Fatima*, *Youth* de Paolo Sorrentino, *Trois souvenirs de ma jeunesse* d'Arnaud Desplechin, *La Loi du marché* de Stéphane Brizé, *Discount* de Louis-Julien Petit (film tourné dans le Nord) et *La Rançon de la gloire*) ; 14 % sur des films sortant sur 200 à 300 copies, avec notamment 6 circulations sur *Comme un avion* de Bruno Podalydès et 7 sur *La Tête haute* d'Emmanuelle Bercot. Le Nord-Est suit donc la tendance nationale avec 62 % des circulations sur des films à diffusion moyenne (80 à 299 copies en sortie nationale).

Une légère évolution du nombre de circulations de films à diffusion réduite (21 à 79 copies en SN) et très réduite (1 à 20 copies en SN) est à noter en 2015 avec 17,5 % des circulations dans la région (contre à peine 15 % en 2014) ; à titre d'exemple, *El Club* de Pablo Larrain, *L'Ombre des femmes* et *Difret* de Zeresenay Mehari ont bénéficié d'au moins 4 copies chacun et représentent à eux seuls près des 30 % des circulations des films à diffusion réduite et très réduite dans le Nord-Est.

Quant aux films à diffusion large (de 301 à 400 copies), leur proportion a très fortement augmenté avec 22 % des tirages pour la région (15 % en 2014) mais moins importante qu'au niveau national (25,5 %). À noter que les 10 copies sur *Une famille à louer* de Jean-Pierre Améris, les 8 sur *Dheepan* de Jacques Audiard, les 7 sur *Le Tout nouveau Testament* de Jaco Van Dormael et les 6 sur *Les Souvenirs* de Jean-Paul Rouve représentent près de la moitié des tirages. Enfin, 42 des 66 circulations ont été réalisées sur des films recommandés Art et Essai.

Pour finir, 55 % des tirages pour le Nord-Est ont été réalisés sur des films français, avec une moyenne d'un peu plus de 3 copies par film (les 10 copies sur *Une famille à louer* de Jean-Pierre Améris restent exceptionnelles, les 8 sur *Dheepan* de Jacques Audiard, la Palme d'Or 2015 plus habituelles, notamment au regard de notre collaboration avec ce type de distributeur (UGC). **Faire près d'un quart des tirages sur des films européens (autres que français) augure une belle diversité**, même si les circulations sur *Le Tout nouveau Testament*, *Youth*, *Le Labyrinthe du silence*, *Une belle fin* et *Mia Madre* représentent près d'un quart des circulations avec 4 à 7 copies chacun. La proportion de films américains est relativement faible avec à peine 7 % dont le tiers sur le film de Woody Allen, *L'Homme irrationnel* (7 circulations). Enfin, pour prolonger cette idée de diversité de programmation, 16 % des circulations ont été réalisées sur des films d'autres nationalités (hors Europe et USA), avec notamment 4 circulation sur un film éthiopien (*Difret*), un brésilien (*Une seconde mère*), un turc (*Mustang*), un marocain (*Much Loved*), un chilien (*El Club*) et un japonais (*Notre petite sœur*).

La Région Centre en 2015

La région : les 6 départements de la région Centre (Le Cher, l'Eure-et-Loir, l'Indre, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et le Loiret).

La correspondante régionale ADRC : Audrey BOURIC

Nombre d'établissements desservis en 2015 : 47

Nombre de titres : 60	}	Soit une moyenne de 1,56 circulations par film, représentant 34,7 % des titres ADRC et 3,7 % des circulations ADRC France (Petites Villes).
Nombre de circulations : 94		

Analyse de la diffusion

Dans la région Centre, l'intervention a légèrement baissé avec 94 circulations sur 60 films soit 1,6 copies par film en moyenne. Ainsi, les circulations mises en place pour le Centre représentent un peu moins de 4 % des copies ADRC France. À noter cependant que 14 projets de circulations ont été repris par les distributeurs au lundi matin. Enfin, les circulations mises en place sur la région ont permis de travailler avec 25 distributeurs différents.

La part Art et Essai reste importante dans le Centre 79 % des titres et 81 % des circulations et atteint presque la moyenne nationale (82,1 % des titres et 82,8 % des circulations). Néanmoins, moins de circulations ont été réalisées sur les films soutenus par l'AFCAE et le GNCR avec 13 circulations sur 10 films soit 14 % des circulations totales pour la région.

S'agissant de notre intervention au regard des ampleurs de diffusion, **61 % des tirages ont été effectués sur des films de diffusion moyenne (de 80 à 300 copies France en sortie nationale). Plus particulièrement, 43,6 % des circulations ont été réalisées sur des films sortant entre 80 et 199 copies** (par ex : *Taxi Téhéran*, *Une seconde mère*, *Mia Madre*) et 18 % sortant sur 200 à 300 copies (ex : *La Tête haute*, *Marguerite* ou *Premiers crus*).

La part des circulations sur des films de diffusion réduite (entre 20 et 80 copies) reste à 10,5 % des tirages, quant aux films de diffusion large (de 301 à 400 copies), ils représentent plus de 27 % des tirages pour la région (+ 7 points par rapport à 2014), proportion plus importante qu'au niveau national (25,5 %) avec des tirages plus importants pour 2 titres : *Dheepan* et *Une famille à louer*.

Enfin, 66 % des tirages pour le Centre ont été réalisés sur des films français, 12,8 % sur des films européens (hors films français) soit une hausse de 4 points, 9,5 % sur des films américains et 11,7 % sur des films d'autres nationalités (hors Europe et USA).

7. Répartition par dispositifs d'intervention

En 2015, pour un nombre de titres en forte augmentation de 18,6 % par rapport à 2014 (de 194 à 230), la somme des circulations – tous dispositifs confondus – a augmenté de 3,5 % (de 3 173 à 3 285). Le nombre de films concernés se situe donc à un niveau historiquement très élevé (un record) puisqu'en progression de 73 % par rapport à la moyenne des années 2000.

Cette progression est due avant tout à la hausse des interventions Petites Villes : 3 084 en 2015, soit une évolution de + 9,7 % par rapport à 2014 et de + 7,2 % par rapport à 2013. Les circulations Villes Moyennes et Art et Essai sont, elles, en retrait : 201 circulations en 2015 contre 362 en 2014.

Le nombre de circulations Petites Villes par film s'élève en 2015 à 13,4.

PETITES VILLES

	Nombre de films	Nombre de circulations	Nombre de circulations par film
1997	111	1 112	10
1998	112	1 023	9,1
1999	136	1 401	10,3
2000	135	1 669	12,4
2001	161	1 499	9,3
2002	132	1 319	10
2003	134	1 415	10,5
2004	131	1 367	10,4
2005	121	1 349	11,1
2006	112	1 262	11,3
2007	137	1 236	9
2008	137	1 408	10,3
2009	133	1 281	9,6
2010	123	1 525	12,4
2011	133	1 926	14,5
2012	131	1 605	12,3
2013	208	2 878	13,8
2014	194	2 811	14,5
2015	230	3 084	13,4

VILLES MOYENNES ET ART ET ESSAI

	Nombre de films	Nombre de circulations	Nombre de circulations par film
1997	38	701	18,5
1998	28	436	15,6
1999	47	816	17,4
2000	39	783	20,0
2001	35	425	12,1
2002	35	437	12,5
2003	44	535	12,2
2004	44	619	14,1
2005	30	443	14,8
2006	24	448	16,6
2007	31	457	14,7
2008	27	375	13,9
2009	33	377	11,4
2010	21	240	11,4
2011	23	281	12,2
2012	4	11	2,8
2013	11	163	14,8
2014	23	362	15,7
2015	11	201	18,3

Le fonctionnement des CTP Villes Moyennes et Art et Essai

Le Comité Technique Professionnel chargé de donner un avis sur les demandes des distributeurs au profit des établissements de Villes Moyennes a étudié **un ensemble de demandes portant sur un total de 291 circulations pour 11 films. 10 films ont bénéficié du dispositif et 186 circulations ont été mises en place, soit 64 % de la demande sur ces titres. 36 % de ces demandes ont donc été assurés par des retirages distributeurs**, conformément aux modes d'interventions de l'Agence : le distributeur doit participer à l'effort d'extension à une hauteur minimale de 25 % de la demande.

Le CTP du dispositif « Art et Essai » a étudié **des demandes concernant 1 film pour un total de 25 circulations sollicitées. Sur ce film, le CTP Art et Essai a décidé la mise en place de 15 circulations, soit 60 % de la demande.**

Ventilation des tirages Petites Villes selon le nombre de circulations par film

Le tableau ci-dessous souligne l'écart entre les films, en faible nombre, bénéficiant d'un nombre important de circulations ADRC, et un nombre plus élevé de titres disposant chacun d'un nombre faible ou moyen de circulations, diffusés de manière plus sélective en fonction du dialogue avec les salles région par région.

Nb de circulations	Année 2014			Année 2015		
	Circul.	Circul.	Moyenne	Titres	Circul.	Moyenne
1 à 6	89	225	2,5	111	321	2,9
7 à 10	21	171	8,1	32	267	8,3
11 à 20	33	496	15,0	34	507	14,9
21 à 30	16	386	29,7	21	514	24,5
31 à 50	27	1 085	40,2	22	878	39,9
Plus de 50	8	448	56,0	10	597	59,7
Total	194	2 811	14,5	230	3 084	13,4

Dix films ont bénéficié en 2015 de plus de 50 circulations Petites Villes au lieu de 8 en 2014, 9 en 2013, 2 en 2012 et 6 en 2011. Il s'agit de *Dheepan* (84 circulations), *Le Tout nouveau testament* (65 circ.), *L'Homme irrationnel* (61 circ.), *Marguerite* (59 circ.), *Floride* (57 circ.), *Comme un avion* (56 circ.), *La Tête haute* (55 circ.), *La Rançon de la gloire* (54 circ.), *La Loi du marché* (54 circ.) et *Une famille à louer* (52 circ.).

À noter qu'en additionnant les circulations Villes Moyennes et Art et Essai, c'est *Marguerite* et *La Loi du marché* qui sont en tête (89 circ.) suivi par *La Tête haute* (85 circ.), *Deephan* (84 circ.), *Trois souvenirs de ma jeunesse* (71 circ.) et *Valley of Love* (67 circ.).

Ce comparatif permet de souligner la présence toujours active des interventions ADRC sur les films ayant bénéficié de moins de 31 circulations (198 titres – 86 % des films). Du fait de l'augmentation d'activité générale depuis le début de l'année 2013, la présence a également été plus soutenue qu'auparavant sur les films bénéficiant de plus de 31 circulations (32 titres – 14 % des films – et 1 494 circulations contre 1 533 en 2014, 1 159 circulations en 2013 et 442 en 2012).

8. Répartition par nationalités des films

Sur l'ensemble des procédures, la répartition des films révèle la part prépondérante du cinéma français et européen, ainsi que la place plus importante prise ces deux dernières années par les aires géographiques autres qu'européenne et des Etats-Unis.

Dans cet ensemble, les films français sont les plus nombreux, représentant 45 % du total des 194 titres (47 % en 2014). Les autres films européens sont particulièrement nombreux en 2015 (53 titres), soit 23 % du total (37 titres en 2014). Les films européens, incluant les films français, représentent donc 68 % des titres, ainsi que 80 % des circulations.

Les films ne relevant ni de l'aire européenne ni de l'aire des Etats-Unis sont au nombre de 47 (36 en 2014) et représentent 21 % des titres et 11 % des circulations. Le Japon, Israël, l'Iran, la Chine, le Guatemala, l'Uruguay, le Brésil, le Cambodge ou l'Ethiopie font partie des 22 pays concernés (18 en 2014, 17 en 2013, 8 en 2012) avec des films comme *Notre petite sœur*, *Au-delà des montagnes*, *Casa Grande*, *L'Image manquante*, *Ixcanul* ou *Difret*. La quasi-totalité de ces films sont recommandés Art et Essai (96 % des films).

La part des films des Etats-Unis s'élève à 11 % des titres et 10 % des circulations (respectivement 15 et 16 % en 2014). Un titre est soutenu à la fois par le GNCR et l'ACID. 74 % de ces films sont recommandés Art et Essai avec notamment *Les Secrets des autres*, *Les Chansons que mes frères m'ont apprises*, *Foxcatcher*, *Inherent Vice*, *Lost River*, *Dope* ou *While we're young*.

40 nationalités différentes sont représentées dans les circulations de 2015, ce qui établit un record de diversité dans les interventions de l'Agence.

Répartition 2015 des titres par pays d'origine selon les procédures

	PETITES VILLES		VILLES MOYENNES ET ART ET ESSAI	
	Nb	%	Nb	%
Ensemble Europe	156	68	9	82
(dont France)	(104)	(45)	(6)	(55)
Etats-Unis	27	11	0	0
Autres pays	47	21	2	18

En 2015, un film hors Europe et Etats-Unis a bénéficié du dispositif Villes Moyennes (*Mustang* – Turquie) et un autre du dispositif Art et Essai (*Taxi Téhéran* – Iran). Trois films européens (hors France) ont pris part au dispositif Villes Moyennes (*Le Labyrinthe du Silence* – Allemagne, *Le Fils de Saül* – Hongrie, *Mia Madre* – Italie), et 6 films français ont eu recours aux Villes Moyennes, parmi lesquels *La Tête haute*, *Trois souvenirs de ma jeunesse*, *La Loi du marché*, *Valley of Love*, *La Belle saison* et *Marguerite*.

Nombre de circulations (toutes procédures) et répartition selon l'origine des films

Année	Nb titres	Europe	%	Etats-U.	%	Autres	%	Total
1997	116	1 114	61,4	610	33,6	89	4,9	1 813
1998	112	1 014	69,5	423	29,0	23	1,6	1 460
1999	145	1 697	76,5	407	18,4	113	5,1	2 217
2000	141	1 646	67,1	685	27,9	121	4,9	2 452
2001	165	1 703	88,5	116	6,0	105	5,5	1 924
2002	136	1 521	86,6	33	1,9	202	11,5	1 756
2003	139	1 535	78,7	208	10,5	207	10,5	1 950
2004	134	1 355	68,2	305	15,4	326	16,4	1 986
2005	123	1 308	73,0	330	18,4	154	8,6	1 792
2006	113	1 343	78,6	305	17,8	62	3,6	1 710
2007	139	1 395	82,4	99	5,8	199	11,7	1 693
2008	138	1 485	83,3	124	6,9	174	9,8	1 783
2009	136	1 374	82,9	164	9,9	120	7,2	1 658
2010	123	1 519	86,1	79	4,5	167	9,5	1 765
2011	133	1 828	82,8	202	9,2	177	8,0	2 207
2012	131	1 404	86,8	63	3,9	149	9,2	1 616
2013	208	2 404	79,1	421	13,8	216	7,1	3 041
2014	194	2 264	71,4	497	15,6	412	13,0	3 173
2015	230	2 611	79,5	313	9,5	361	11,0	3 285

Les 40 nationalités présentes dans les interventions 2015

Nationalités	Nb films	Titres
France	104	
États-Unis	27	<i>Foxcatcher, Inherent Voice, Selma, Amy, While we're young, L'Homme irrationnel, Dope...</i>
Grande-Bretagne	12	<i>Les Jardins du roi, L'Homme au tableau, Frank, The Program, Mac Beth, Les Suffragettes...</i>
Allemagne	8	<i>Phoenix, Le Labyrinthe du silence, Elsa un héros ordinaire, The Cut, Victoria...</i>
Japon	8	<i>De l'autre côté de la porte, La Maison au toit rouge, Vers l'autre rive, Notre petite sœur...</i>
Italie	7	<i>Les Merveilles, Hungry Hearts, Une belle fin, Mia Madre, Vierge sous serment...</i>
Belgique	5	<i>Le Tout nouveau testament, Tokyo Fiancée, Melody, Je suis mort mais j'ai des amis...</i>
Argentine	4	<i>Les Nouveaux sauvages, Jauja, Refugiado, Argentina</i>
Norvège	4	<i>1001 grammes, Les Optimistes, L'Épreuve, Back Home</i>
Canada	4	<i>Captives, Le Prix à payer, Felix et Meira, Tu dors Nicole</i>
Inde	4	<i>Titli, Masaan, Umrika, La Forteresse</i>
Colombie	3	<i>Gente de Bien, Manos Sucias, L'Étreinte du serpent</i>
Turquie	2	<i>Mustang, La Révélation d'Ela</i>
Brésil	2	<i>Casa Grande, Une seconde mère</i>
Suède	2	<i>Snow Therapy, Un pigeon perché sur une branche philosophait sur l'existence</i>
Islande	2	<i>Paris of the North, Béliers</i>
Ethiopie	2	<i>Difret, Lamb</i>
Espagne	2	<i>La Isla Mínima, La Nina de Fuego</i>
Chili	2	<i>Le Bouton de nacre, El Club</i>
Suisse	2	<i>Amnesia, La Vanité</i>
Israël	2	<i>Mon fils, Fin de partie</i>
Corée du Sud	2	<i>Hard Day, Hill of Freedom</i>
Portugal	2	<i>Les Mille et une nuits Vol. 1, Les Mille et une nuits Vol. 3</i>
Russie	2	<i>Le Souffle, Les Nuits blanches du facteur</i>
Hongrie	1	<i>Le Fils de Saül</i>
Iran	1	<i>Taxi Téhéran</i>
Maroc	1	<i>Much Loved</i>
Grèce	1	<i>The Lobster</i>
Chine	1	<i>Au-delà des montagnes</i>
Uruguay	1	<i>Anina</i>
Finlande	1	<i>Les Moomins sur la Riviera</i>
Algérie	1	<i>Les Terrasses</i>
Guatemala	1	<i>Ixcanul-Le Volcan</i>
Thaïlande	1	<i>Cemetery of Splendour</i>
Estonie	1	<i>Crosswind</i>
Mexique	1	<i>Chronic</i>
Croatie	1	<i>Bonté divine</i>
Slovénie	1	<i>L'Ennemi de la classe</i>
Cambodge	1	<i>L'Image manquante</i>
Géorgie	1	<i>Le Président</i>

9. Répartition selon l'ampleur de diffusion des films

Cette répartition, qui confronte l'intervention de l'Agence à l'ampleur de diffusion initiale définie par les distributeurs, permet d'analyser plus finement les circulations en fonction de la réalité de diffusion des films en question.

Les interventions de l'ADRC – tous dispositifs – concernent en 2015 à 90 % des films de diffusion réduite ou moyenne (jusqu'à 300 copies France) et à 78 % des films diffusés avec moins de 200 copies.

Les films de diffusion réduite et très réduite (moins de 80 copies France) représentent 40 % des titres.

Les films de diffusion large (plus de 300 copies) représentent 10 % des titres.

Nb de copies distributeurs	FILMS		CIRCULATIONS ADRC	
	Nb	%	Nb	%
1 à 20	13	5,7	22	0,7
21 à 79	78	33,9	378	11,5
80 à 300	116	50,4	2 193	66,7
301 à 499	23	10,0	692	21,1
500 et plus	0	0	0	0
Ensemble	194	100	3 285	100

Comparatif 2014/2015

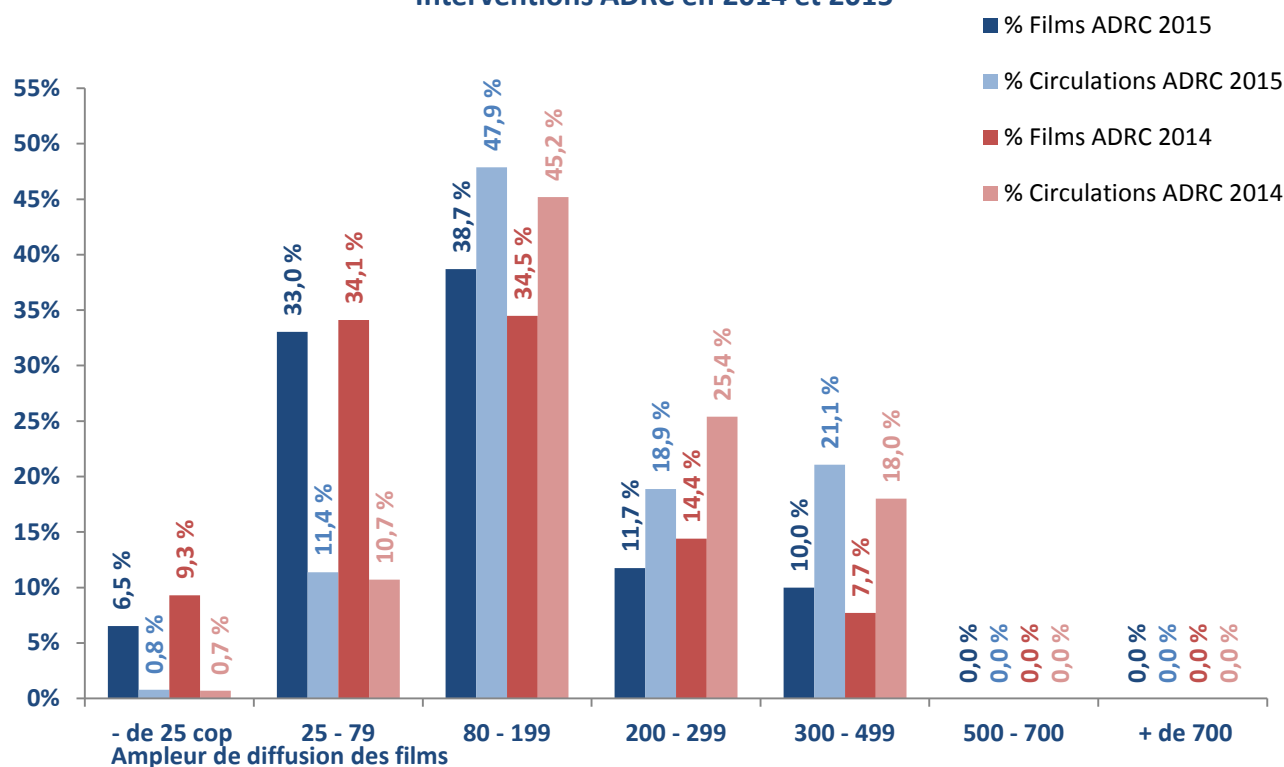
La part des films de diffusion réduite (moins de 80 copies France) a sensiblement diminué en 2015, passant de 43,4 % à 39,6 % des titres. Par contre, la part des circulations correspondantes est en légère hausse : de 11,3 % à 12,2 %. 98 % de ces circulations sont issues de films recommandés Art et Essai.

La part des films englobant diffusion réduite et moyenne (moins de 300 copies France) est toujours largement majoritaire : 90,0 % des films et 78,9 % des circulations en 2015 contre 92,3 % et 82,2 % en 2014. 86 % de ces circulations sont issues de films recommandés Art et Essai. **C'est surtout la tranche basse de la catégorie des diffusions moyennes qui a le plus progressé ces dernières années (80 à 199 copies) : de 34,6 % des circulations en 2013 à 45,2 % en 2014, puis 47,9 % en 2015.**

La part des films de diffusion large a quant à elle un peu augmenté : 10,0 % des films et 21,1 % des circulations contre 7,7 % et 17,8 % en 2014 (14,4 % et 24,2 % en 2013).

Enfin, aucun film de diffusion large (plus de 500 copies) n'a été concerné par les dispositifs de l'ADRC en 2015, à l'instar de 2014 et 2013 et au contraire de 2012 (2,3 % des titres) et de 2011 (1,5 % des titres).

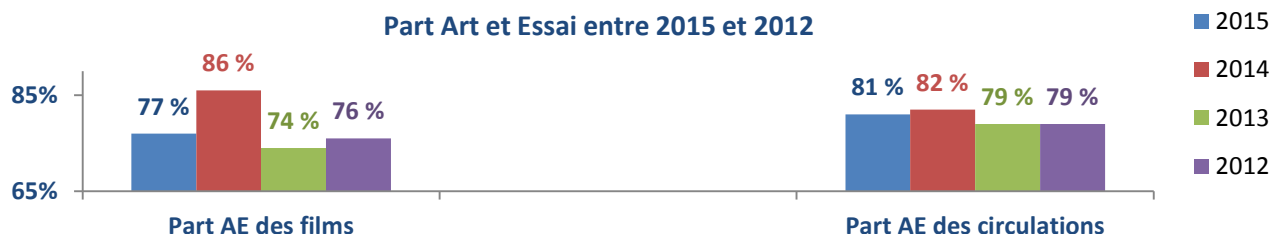
Interventions ADRC en 2014 et 2015



Lecture : 38,7 % des films ayant bénéficié de circulations ADRC en 2015 figurent dans une tranche de diffusion de 80 à 199 copies, et 47,9 % des circulations ADRC ont porté sur cette tranche de diffusion ; tandis qu'en 2014, ces taux étaient de 34,5 % des films et 45,2 % des circulations.

10. Part de l'Art et Essai

Mesurée sur la base de la procédure de recommandation des films Art et Essai mise en place par l'AFCAE et le CNC, la part de ces films en 2015 représente **81 % du total des circulations et 77 % du total des titres**.



Il s'agit de 2 656 circulations sur 177 titres. En retranchant les circulations reprises par les distributeurs suite à des arrêts non réaffectés, la part de l'Art et Essai s'élève à 84 % des circulations.

En rapport aux interventions ADRC les plus importantes, à partir de 50 circulations, 93 % des films et 95 % des circulations concernaient des films recommandés Art et Essai.

La part Art et Essai est donc d'autant plus importante dans les interventions ADRC que ces interventions par film sont massives, illustrant une nouvelle fois que les actions de l'Agence portent en très grande majorité sur l'Art et Essai et s'avèrent décisives dans ce domaine pour toutes les salles bénéficiaires.

Les interventions les plus importantes (au moins 40 circulations) ont concerné ces films recommandés :

Film	Réalisateur/trice	Distributeur	Circ.	Part ADRC	Nb loca.
La Loi du marché	Stéphane Brizé	Diaphana	89	49,4 %	576
Marguerite	Xavier Giannoli	Memento	89	31,9 %	578
La Tête haute	Emmanuelle Bercot	Wild Bunch	85	29,9 %	516
Dheepan	Jacques Audiard	UGC	84	27,1 %	566
Trois souvenirs de ma jeunesse	Arnaud Desplechin	Le Pacte	71	35,7 %	434
Valley of Love	Guillaume Nicloux	Le Pacte	67	35,1 %	409
Le Tout nouveau testament	Jaco van Dormael	Le Pacte	65	16,8 %	455
L'Homme irrationnel	Woody Allen	Mars	61	19,7 %	361
Floride	Philippe Le Guay	Gaumont	57	18,6 %	449
Comme un avion	Bruno Podalydès	UGC	56	22,4 %	379
Mia Madre	Nanni Moretti	Le Pacte	56	30,4 %	349
Le Labyrinthe du silence	Giulio Ricciarelli	Sophie Dulac	55	60,4 %	379
Le Fils de Saül	László Nemes	Ad Vitam	54	35,8 %	321
La Rançon de la gloire	Xavier Beauvois	Mars	54	49,1 %	325
Journal d'une femme de chambre	Benoît Jacquot	Mars	48	29,1 %	340
Belles familles	Jean-Paul Rappeneau	ARP	47	12,4 %	270
Discount	Louis-Julien Petit	Wild Bunch	45	26,3 %	286
L'Hermine	Christian Vincent	Gaumont	45	12,1 %	253
Taxi Téhéran	Jafar Panahi	Memento	43	30,7 %	262
La Belle saison	Catherine Corsini	Pyramide	42	18,4 %	294
Youth	Paolo Sorrentino	Pathé	42	31,6 %	291
Big Eyes	Tim Burton	Studio Canal	41	12,8 %	287

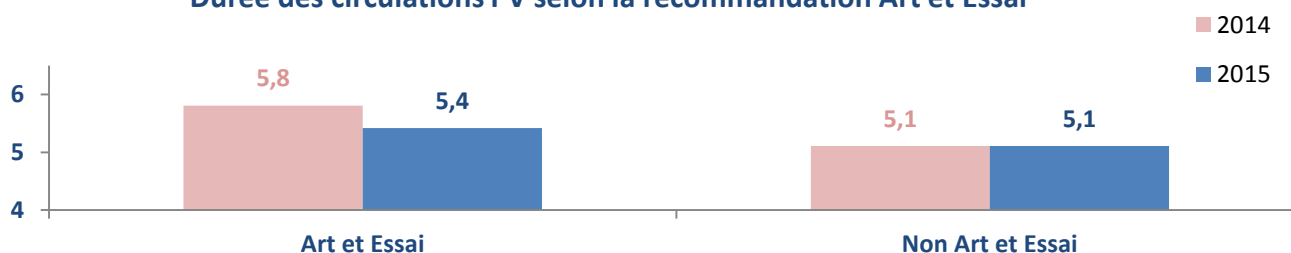
Lecture : *Valley of Love* a bénéficié de 67 circulations ADRC, ce qui représente 35 % du total des Sorties Nationales du distributeur. 306 localités ont été desservies par l'ADRC.

La procédure dite Art et Essai, analogue à celle des Villes Moyennes, a concerné 1 seul titre (*Taxi Téhéran*) et 15 circulations pour des salles et des films inscrits dans le champ de l'Art et Essai.

177 titres recommandés Art et Essai ont donc bénéficié de circulations ADRC, soit **35 % du total des films recommandés par l'AFCAE et le CNC en 2015** (ce taux était de 41 % en 2014, 29 % en 2013 et de 19 % en 2012).

La durée des circulations ADRC mises en place s'inscrit d'autant plus dans la longueur que ces interventions prennent cadre dans le domaine de l'Art et Essai : toutes diffusions confondues, les circulations Art et Essai durent en moyenne 5,4 semaines quand celles non recommandées durent 5,1 semaines.

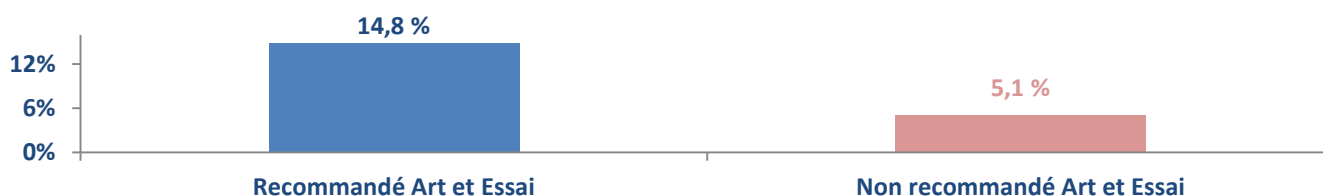
Durée des circulations PV selon la recommandation Art et Essai



Les films de diffusion très réduite (DTR : 1 à 20 copies en Sortie Nationale) et réduite (DR : 21 à 79 copies) sont quasiment intégralement Art et Essai (96 % : 87 films sur 91). Si l'on englobe les diffusions réduites et moyennes (jusqu'à 300 copies), le taux Art et Essai est de 81 % des films et 85 % des circulations. Ce sont ces films représentatifs de la diversité qui obtiennent les moyennes de durée de circulation les plus hautes (5,7 pour les Diffusions Réduites, tandis que les diffusions à plus de 300 copies atteignent 5,1 semaines).

Mise en rapport avec le nombre de copies mises en place par les distributeurs sur les films ayant bénéficié en 2015 de circulations complémentaires de l'Agence, **les interventions ADRC représentaient en moyenne générale 10,8 % de ce total de copies distributeurs (13,1 % en 2014) et, plus précisément, 14,8 % pour les films recommandés Art et Essai.**

Poids d'intervention ADRC selon la recommandation Art et Essai des films



L'écart du poids d'intervention entre films recommandés et non – près de 10 points – manifeste l'importance de l'action de l'ADRC pour l'accès aux films du champ Art et Essai.

Les films soutenus par l'AFCAE

20 films sur les 21 soutenus par le groupe Actions-Promotion de l'AFCAE en 2015 ont bénéficié d'interventions de l'ADRC, soit 95 % des films soutenus (100 % en 2014, 92 % en 2013).

Il s'agit, dans l'ordre d'interventions ADRC Petites Villes-Villes Moyennes-Art et Essai, des films ci-dessous :

Film	Distributeur	Circ.	Part ADRC PV	Nb loca. servies
Mia Madre	Le Pacte	56	25,6 %	349
Le Fils de Saül	Ad Vitam	54	29,8 %	321
La Rançon de la gloire	Mars	54	43,6 %	325
Taxi Téhéran	Memento	43	20,0 %	262
Fatima	Pyramide	34	33,0 %	247
Much Loved	Pyramide	32	28,3 %	227
Une belle fin	VO Condor	28	31,1 %	202
Une seconde mère	Memento	24	18,5 %	184
The Lobster	Haut et Court	19	15,1 %	122
Béliers	ARP	18	26,9 %	153
Vincent n'a pas d'écailles	Le Pacte	17	21,3 %	144
Le Grand jeu	Bac	12	12,8 %	57
Hope	Pyramide	10	21,7 %	80
El Club	Wild Bunch	8	14,8 %	56
À peine j'ouvre les yeux	Shellac	8	12,1 %	56
Hungry Hearts	Bac	7	12,1 %	49
Le Bouton de nacre	Pyramide	5	9,3 %	36
Ixcanul	ARP	5	9,8 %	45
Crosswind	ARP	3	4,8 %	38
Vierge sous serment	Pretty Pictures	2	5,7 %	14

Au total, **439 circulations ADRC** ont été élaborées, soit une moyenne de **22 circulations par film**.

14 % des circulations ADRC en 2015 ont concerné des films soutenus par l'AFCAE – Actions-Promotion, alors qu'ils représentent 9 % du total des films.

Le ratio de circulations par rapport aux plans de sortie initiaux de ces films s'élève à 24 % (25 % en 2014).

En outre, **6 films soutenus par le Groupe Jeune Public de l'AFCAE** ont bénéficié de circulations ADRC. Soit tous les longs métrages soutenus, hormis *Shaun le mouton* dont le plan de sortie nationale était trop élevé pour bénéficier de l'action de l'ADRC :

Film	Distributeur	Circ.	Part ADRC PV	Nb loca. servies
Phantom Boy	Diaphana	32	18 %	209
Avril et le monde truqué	Studiocanal	14	9 %	76
Anina	La 7 ^e Factory	10	13 %	78
Adama	Océan	8	6 %	62
Lamb	Haut et Court	6	10 %	38
La Forteresse	Films du Préau	2	15 %	16

Au total, **72 circulations ADRC** ont été élaborées (+ 6 % par rapport à 2014), soit une moyenne de **12 circulations par film**.

Les films soutenus par le GNCR

53 % des films soutenus par le GNCR en 2015 ont bénéficié d'interventions de l'ADRC (17 films sur 32 contre 13 en 2014). Ce taux était de 59 % en 2014, 41 % en 2013 et de 25 % en 2012. Ci-dessous les films concernés :

Film	Distributeur	Circ.	Part ADRC	Nb loca. servies
L'Ombre des femmes	SBS	21	34 %	128
Réalité	Diaphana	11	16 %	78
L'Étreinte du serpent	Diaphana	8	17 %	47
Spartacus et Cassandra	Nour	7	27 %	43
Un pigeon perché sur une branche	Losange	7	13 %	41
Ni le ciel ni la terre	Diaphana	7	11 %	39
Gente de Bien	Ad Vitam	6	14 %	47
Jauja	Le Pacte	4	14 %	31
Cemetery of Splendour	Pyramide	4	6 %	25
Tu dors Nicole	Acacias	3	10 %	18
Le Secret des autres	ED	2	8 %	13
Inupiluk	Jour2Fête	1	7 %	4
La Révélation d'Ela	Zootrope	1	8 %	4
Les 1001 Nuits Vol. 1	Shellac	1	2 %	6
Les 1001 Nuits Vol. 3	Shellac	1	2 %	4
Hill of Freedom	Acacias	1	3 %	8
L'Image manquante	Acacias	1	13 %	5

Au total, 96 circulations ADRC ont été élaborées (35 en 2014 : + 174 %), soit une moyenne de **près de 6 circulations par film**. On constate donc une forte progression d'intervention aussi bien en termes de titres que de circulations. L'action de l'Agence en 2015 a donc étendu le spectre des films concernés.

534 localités cumulées sur les 17 films ont été servies par des circulations ADRC, **soit 288 localités différentes**.

En 2014, 159 localités différentes ont été servies.

Les films soutenus par l'ACID

4 films soutenus par l'ACID (soit 31 % de l'ensemble) ont bénéficié d'interventions de l'ADRC (5 en 2014) :

Film	Distributeur	Circ.	Part ADRC	Nb loca. servies
Spartacus et Cassandra	Nour	7	27 %	43
La Vanité	Happiness	3	8 %	18
Les Secrets des autres	ED	2	8 %	13
Brooklyn	UFO	1	11 %	4

Il se constate à nouveau que très peu de salles produisent une demande d'accès à ces films.

Au total, 13 circulations ADRC ont été élaborées (12 en 2014), soit une moyenne de **plus de 3 circulations par film**.

11. Répartition par distributeurs

Cette année, le total des distributeurs est en hausse avec **56 distributeurs différents**, contre 51 en 2014, 50 en 2013 et 35 en 2012. Ce total est le plus élevé depuis 1999, la hausse concernant avant tout des structures de taille modeste qui ont ainsi collaboré avec l'ADRC de façon plus massive.

On observe en 2015 une stabilisation du nombre de distributeurs ayant bénéficié de plus de 100 circulations (11 également en 2014 et 9 en 2013).

8 de ces 11 distributeurs sont des structures indépendantes de taille moyenne (Le Pacte, Mars, Wild Bunch, Pyramide, Diaphana, Ad Vitam, Memento, ARP), les 3 autres étant Studio Canal, UGC et Gaumont.

7 distributeurs contre 6 en 2014 et 9 en 2013 ont obtenu de 50 à 99 circulations.

Le nombre de structures ayant obtenu entre 20 et 49 circulations s'élève à 5 (5 en 2014, 7 en 2013).

33 distributeurs à moins de 20 circulations ont collaboré avec l'ADRC, c'est le plus haut niveau de la tranche depuis la création de l'Agence. Parmi ces structures, on compte des sociétés comme Eurozoom, Gébéka, Jour2fête, Shellac, Océan, Happiness, Alfama, Les Acacias, Les Films de l'Atalante, UFO ou ED.

Les structures d'activité moyenne et petite (hors distributeurs intégrés et « majors ») représentent 84 % de celles associées aux activités de l'Agence en 2015 (80 % en 2014).

Répartition des distributeurs selon l'ampleur des circulations ADRC

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
100 circulations et +	5	7	5	7	7	6	6	7	7	9	11	11
50 à 99 circulations	9	4	7	4	7	7	5	10	5	9	6	7
20 à 49 circulations	4	5	4	14	5	5	9	6	7	7	5	5
5 à 19 circulations	11	11	12	7	9	7	14	7	9	14	14	17
moins de 5 copies	12	14	13	15	21	18	5	12	7	11	15	16
Total	41	41	41	47	49	43	39	42	35	50	51	56

Les tableaux des pages suivantes permettent d'identifier les distributeurs auxquels l'Agence s'est associée, avec pour chacun le rappel du nombre de films qui ont donné lieu à intervention au cours de l'année dans tous les dispositifs et notamment celui des Petites Villes. Pour chaque distributeur, la part des circulations de films recommandés Art et Essai est indiquée, ainsi que la moyenne de circulations mises en place par film.

Plus de 100 copies : 11 distributeurs

	Total circulations ADRC		Moyenne par film	Circu Art et Essai	Petites Villes	VM et AE
	Nb circu	Nb films	Nb circu/film	Part en %	Nb circu	Nb circu
Films 2015						
LE PACTE	401	16	25,1	93	347	54
MARS	278	17	16,4	79	278	0
STUDIO CANAL	273	12	22,8	56	273	0
UGC	238	6	39,7	59	238	0
WILD BUNCH	234	9	26,0	75	204	30
PYRAMIDE	230	13	17,7	100	218	12
DIAPHANA	202	8	25,3	100	167	35
GAUMONT	185	10	18,5	61	185	0
AD VITAM	172	9	19,1	100	160	12
MEMENTO	166	4	42	100	121	45
ARP	103	10	10,3	100	103	0

De 50 à 99 copies : 7 distributeurs

	Total circulations ADRC		Moyenne par film	Circu Art et Essai	Petites Villes	VM et AE
	Nb circu	Nb films	Nb circu/film	Part en %	Nb circu	Nb films
Films 2015						
PATHÉ	93	7	13,3	87	93	0
SND	92	6	15,3	0	92	0
BAC	80	9	8,9	81	80	0
SOPHIE DULAC	63	3	21,0	100	50	13
WARNER	55	2	27,5	100	55	0
HAUT & COURT	53	7	7,6	100	53	0
VO CONDOR	50	4	12,5	100	50	0

De 20 à 49 copies : 5 distributeurs

	Total circulations ADRC		Moyenne par film	Circu Art et Essai	Petites Villes	VM et AE
Films 2015	Nb circu	Nb films	Nb circu/film	Part en %	Nb circu	Nb circu
FILMS DU LOSANGE	38	6	6,3	100	38	0
METROPOLITAN	33	4	8,3	0	33	0
SBS	26	2	13,0	81	26	0
KMBO	21	2	10,5	0	21	0
DISNEY	20	2	10,0	80	20	0

De 5 à 19 copies : 17 distributeurs

	Total circulations ADRC		Moyenne par film	Circu Art et Essai	Petites Villes	VM et AE
Films 2015	Nb circu	Nb films	Nb circu/film	Part en %	Nb circu	Nb circu
EUROZOOM	16	6	2,7	88	16	0
GÉBÉKA	14	3	4,7	100	14	0
LA 7 ^E FACTORY	14	2	7,0	71	14	0
JOUR2FÊTE	13	3	4,3	100	13	0
SHELLAC	13	5	2,6	100	13	0
DAMNED	11	2	5,5	100	11	0
RÉZO	11	4	2,8	55	11	0
OCÉAN	10	2	5,0	80	10	0
HAPPINESS	9	3	3,0	100	9	0
ALFAMA	8	2	4,0	100	8	0
NOUR	7	1	7,0	100	7	0
FILMS DE L'ATALANTE	5	1	5,0	100	5	0
LES ACACIAS	5	3	1,7	100	5	0
PANAME	5	2	2,5	100	5	0
PARADIS	5	2	2,5	60	5	0
PRETTY PICTURES	5	2	2,5	100	5	0
UFO	5	3	1,7	100	5	0

Moins de 5 copies : 16 distributeurs

Films 2015	Total circulations ADRC		Moyenne par film	Circu Art et Essai	Petites Villes	VM et AE
	Nb circu	Nb films	Nb circu/film	Part en %	Nb circu	Nb films
BOREALIA	4	1	4,0	100	4	0
ZELIG	4	1	4,0	100	4	0
LA BELLE COMPANYY	3	1	3,0	100	3	0
BODEGA	3	1	3,0	100	3	0
ED	3	2	1,5	100	3	0
URBAN	3	1	3,0	100	3	0
FILMS DU PRÉAU	2	1	2,0	100	2	0
WIDE	2	1	2,0	100	2	0
ARIZONA	1	1	1,0	100	1	0
ASC	1	1	1,0	100	1	0
BELLISSIMA	1	1	1,0	100	1	0
EPICENTRE	1	1	1,0	100	1	0
EUROPACORP	1	1	1,0	0	1	0
VISIOSFEIR	1	1	1,0	0	1	0
ZED	1	1	1,0	100	1	0
ZOOTROPE	1	1	1,0	100	1	0

Les structures d'activité moyenne et petite (hors distributeurs intégrés et « majors ») représentent 84 % de celles associées aux activités de l'Agence en 2015 (80 % en 2014).

12. Répartition des entrées

Les entrées réalisées sur les circulations ADRC en 2015 atteignent un total général de :

1 520 764 entrées

Ce total se répartit :

- 1 424 299 entrées réalisées sur les 3 285 circulations mises en place sur les films 2015,
- 96 465 entrées réalisées en 2015 sur des circulations de films sortis en 2014,

sur des films comme *Charlie's Country*, *Fidelio* ou *Whiplash* (sortis les 17 et 24 décembre 2014).

Les résultats des circulations 2015 se répartissent comme suit :

- Dispositif Petites Villes : **1 391 468 entrées**
- Dispositif Villes Moyennes et Art et Essai : **129 296 entrées**

Les résultats sur les seuls films sortis en 2015 se répartissent comme suit :

- Dispositif Petites Villes, 3 084 circulations : **1 303 525 entrées**
- Dispositif Villes Moyennes et Art et Essai, 201 circulations : **120 774 entrées**

Ce constat est lié à la baisse générale et significative des entrées des films recommandés Art et Essai depuis deux ans, - 12,9 % en 2014 puis - 6,8 % en 2015, alors que ces films recommandés représentent la plus grande part des interventions totales de l'ADRC, c'est-à-dire 81 %.

Cette baisse affecte particulièrement en 2015 les dispositifs Villes Moyennes et Art et Essai dont les résultats diminuent quasiment de moitié, avec un nombre de circulations qui a baissé de 44 % (201 au lieu de 362), et un nombre de films concernés en baisse de 52 % (11 films au lieu de 23), des films qui, par ailleurs en 2015, **étaient tous recommandés Art et Essai**.

Les interventions ADRC sur ces deux dispositifs sont sollicités par les distributeurs qui synthétisent les demandes des villes moyennes faites auprès d'eux pas les salles. Et ainsi que cela a été rappelé précédemment, confrontés depuis deux ans à une rétractation du marché Art et Essai, les distributeurs concernés ont beaucoup moins sollicité ces deux dispositifs ADRC pour étendre des plans de diffusion alors que leur préoccupation était plutôt de défendre le périmètre de leurs sorties initiales.

Ainsi en 2015, au-delà du fait que le nombre de films et de circulations sont sur ces deux dispositifs en forte baisse, les résultats moyens des circulations ADRC sur ces films sont en nette diminution par rapport à ceux de 2014. Alors que sur 12 films en 2014 la moyenne réalisée par circulation dépassait les 500 entrées, ces films n'étaient plus qu'au nombre de 5 en 2015.

Si l'on considère les résultats France des films considérés, la différence est tout aussi manifeste : en 2014, 5 films dépassaient le million d'entrées, ils ne sont plus que 2 en 2015, et il y avait 17 films qui dépassaient les 300 000 entrées en 2014, ils ne sont plus que 7 en 2015.

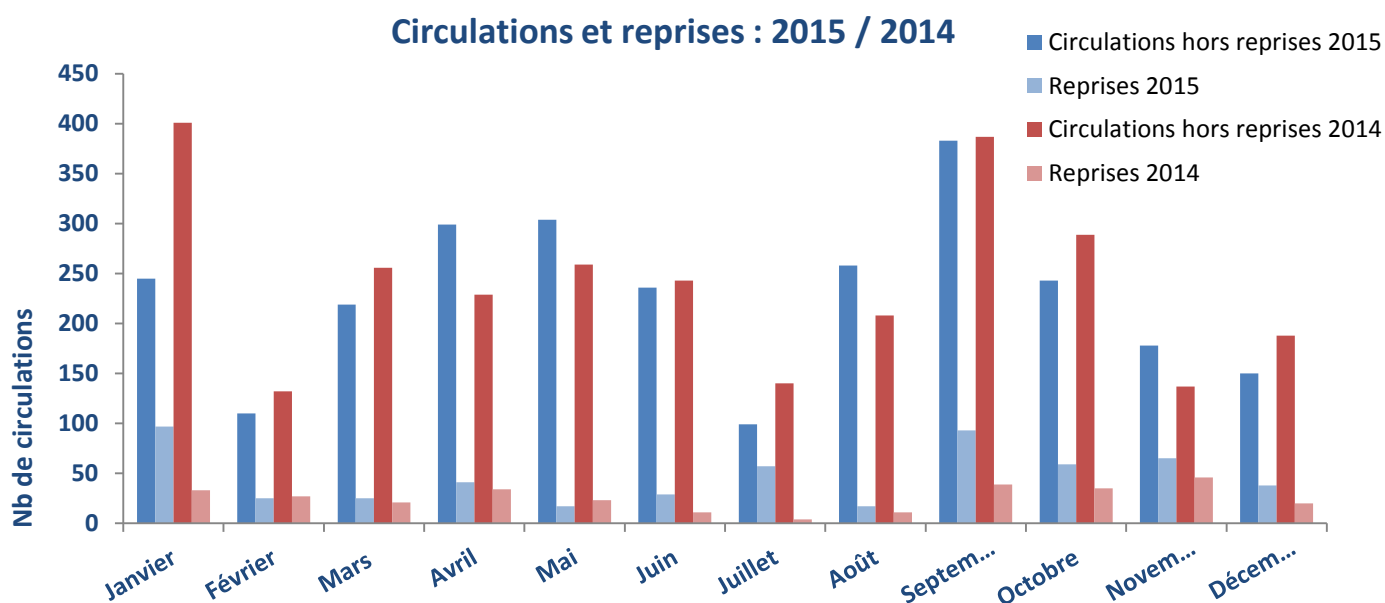
Circulations ADRC reprises à leur démarrage en 2015

La proportion des circulations ADRC qui ont été reprises à leur démarrage en deuxième semaine par les distributeurs des films concernés, du fait des arrêts sans continuation qu'ils ont pu connaître dès la programmation de la 2^{ème} semaine de ces films, peut être un véritable indicateur de la fragilité d'exploitation de ces films à un moment donné.

En 2015, ce sont ainsi 560 circulations ADRC qui ont été reprises à leur démarrage, soit une progression de 85 % par rapport à 2014, manifestant la baisse des résultats des films constaté en 2015.

À ces reprises au démarrage des circulations ADRC, ce sont par ailleurs ajoutées les « reprises continues » effectuées tout au long des circulations ADRC, par un dialogue hebdomadaire constant mené par l'Agence auprès de chaque distributeur concerné afin de faire le point chaque lundi matin sur leurs « arrêts secs ». Ces dernières manifestent également une érosion des films, plus étalée dans le temps.

Les variations mensuelles des interventions en circulations hors reprises, et en reprises au seul démarrage des circulations ADRC, entre 2015 et 2014, se présentent comme suit :



Avec les mois de mars à juin, puis août, nous pouvons voir qu'il n'y a pas de corrélation systématique entre un haut niveau d'intervention, et un fort niveau de reprise de circulation ADRC à leur démarrage par les distributeurs.

Nous observons également les cycles de forte intervention de l'ADRC – en janvier et septembre surtout, et de mars à juin, puis août et octobre – et les creux de février, et de juillet, puis, dans une moindre mesure, de novembre et décembre. Bien entendu celui de juillet – creux de fréquentation de l'année – ne connaît pas les mêmes raisons que ces autres mois de vacances scolaires manifestant on le sait bien des pics de fréquentation et d'offres en « blockbusters » potentiels.

Concernant le dispositif destiné aux Petites Villes, alors que le nombre de circulations mises en place par l'ADRC a connu une hausse de 9,7 % par rapport à 2014, on constate une baisse de 6,7 % de leurs entrées. Les constats opérés ci-dessus établissent les premières raisons de cette évolution en termes de résultats.

L'activité de l'ADRC en 2015 a nettement moins connu de films à très grand succès public. Certains films Art et Essai aux entrées France conséquentes n'ont été que peu représentées dans l'activité de l'ADRC, du fait de leurs plans de sortie initiaux importants : par exemple, on compte seulement 14 018 entrées ADRC PV sur le film le mieux classé au box-office : *Le Dernier loup*, n° 32 du BO.

Si l'on considère les vingt films ayant bénéficié des plus fortes interventions de l'ADRC, on constate un potentiel moindre cette année par rapport à 2014. Les 20 plus grandes interventions de 2014 ont effectué des entrées France supérieures de 13,8 % à celles de 2015 (13 170 778 entrées en 2014 et 11 347 442 en 2015). L'écart est encore plus important quand on concentre l'analyse aux dix films les plus accompagnés par l'ADRC : les entrées en 2015 de ces films sont inférieures de 17,7 % à celles de 2014.

Les entrées des dix films aux plus fortes interventions ADRC en 2014 et en 2015

Entrées 2014		Entrées 2015	
12 Years a Slave	1 696 934	Marguerite	1 025 106
Yves Saint-Laurent	1 645 942	La Loi du marché	975 222
Mommy	1 116 219	L'Homme irrationnel	950 866
Hippocrate	914 860	Le Tout nouveau test.	819 444
Gemma Boverly	582 300	La Tête haute	707 310
2 jours, 1 nuit	520 352	Dheepan	644 943
Jimmy's Hall	455 758	Comme un avion	473 932
3 Cœurs	380 679	Floride	417 765
Aimer, boire et chanter	312 380	3 souvenirs de ma jeun.	216 416
Party Girl	192 373	Valley of Love	199 984
TOTAL TOP 10	7 817 798 entrées		6 430 988 entrées

Les entrées indiquées sont comptabilisées dans le périmètre de l'année 2015 seulement (24/12/14 au 29/12/15)

L'ADRC et le « Box-Office »

Sur les films recommandés Art et Essai porteurs (+ de 500 000 entrées France), l'ADRC est intervenu à hauteur de 79 % (15 films bénéficiaires sur 19 au total), et même à 87 % pour les films Art et Essai se situant entre 500 000 et 1 M d'entrées.

Les interventions ADRC ne portent qu'en minorité sur les films composant la tête du box-office et qui ne sont pas recommandés Art et Essai (9 films à plus de 500 000 entrées, soit 12 % des films non Art et Essai de cette tranche).

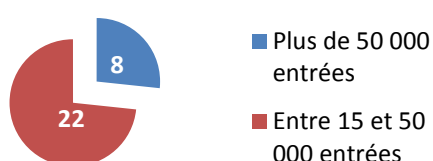
En 2015, l'ADRC n'est ainsi intervenue que sur 5 films parmi les 44 films ayant réalisé au moins un million d'entrées (soit 11 % de ces films, contre 22 % en 2013 par exemple) et sur aucun film parmi les 23 ayant réalisé plus de deux millions d'entrées.

Et si l'on étend le spectre d'analyse aux 90 films ayant réalisé plus de 500.000 entrées en 2015, l'ADRC n'est intervenue que sur 24 de ces films, soit 27 %.

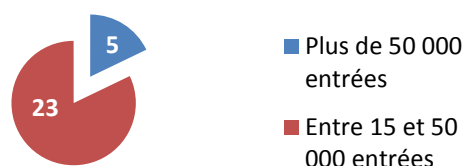
Ceci illustre le rôle correcteur de l'ADRC quant au fonctionnement du marché qui se concentre toujours plus, en tendances moyenne et longue, sur les films les plus porteurs, très majoritairement non recommandés Art et Essai (seulement 9 % des films à plus d'1 M d'entrées et 21 % des films à plus de 500 000 entrées sont recommandés ; dans la tranche des films « millionnaires », 11 % étaient recommandés Art et Essai en 2014, et 16 % en 2013).

Et d'autre part, le tassement des performances des films porteurs Art et Essai est à mettre en corrélation avec la très forte proportion de films Art et Essai dans les interventions de l'Agence – 81 % des circulations sont recommandées en 2015 – pour évaluer pleinement les variations des résultats réalisés sur les circulations ADRC d'une année à l'autre.

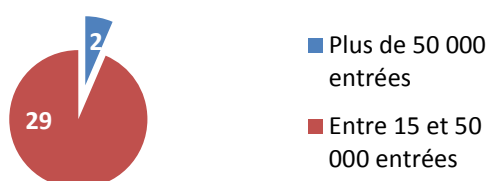
Répartition par tranches des entrées
2011



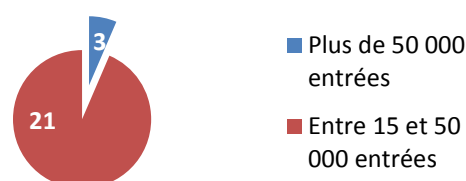
Répartition par tranches des entrées
2013



Répartition par tranches des entrées
2014



Répartition par tranches des entrées
2015



2012 n'entre pas dans l'analyse étant donné son caractère particulier d'année charnière de transition numérique des activités ADRC.

Le nombre de films considéré dans la tranche à plus de 15 000 entrées ADRC est plus faible que celui des années précédentes (30 en 2011, 28 en 2013, 31 en 2014 et 24 en 2015). En 2015, ces films ayant réalisé les meilleures performances sur les circulations ADRC ont effectué des entrées France très clairement en retrait par rapport aux dernières années.

Le total des entrées France effectué par ces films était de 27 238 021 en 2013 et 17 535 641 en 2014, alors qu'il est de 14 255 532 en 2015. Le marché sur ce type de films relevant de l'action de l'Agence était donc très nettement plus haut en 2012, 2013 et même 2014.

L'accroissement du nombre de titres ayant bénéficié de l'action de l'Agence en 2015 s'est ainsi plus concentré sur des films relevant de la diversité, à l'instar de *L'Image manquante* (3 953 entrées France), *Paris of the North* (2 491 entrées France) ou *Francofonia*, *Le Louvre sous l'Occupation* (31 429 entrées France) ; plutôt que sur des films au potentiel commercial plus élevé (29 films avaient en 2014 réalisé entre 15 et 50 000 entrées ADRC alors qu'ils ne sont plus que 21 en 2015).

13. L'apport économique très positif de l'ADRC

Il s'agit ici d'évaluer certains des apports économiques résultant des interventions de l'ADRC menées dans le cadre de ses missions.

« Certains de ces apports » car il est en effet impossible d'approcher par exemple l'évaluation des actions de conseils ou d'assistance aux projets de salles, qui plus est sur une seule année. Or, cet apport économique est non moins réel que pour les entrées générées par les circulations annuelles de copies ADRC. Ce travail d'accompagnement aux projets de salles de cinéma se traduit très souvent, de la part de l'Agence, par des préconisations d'économie en lien avec les marchés potentiels ou les contextes de la future exploitation des lieux. Et ces économies réalisées à terme sur les projets de salles ne peuvent être isolées d'un ensemble.

Les apports économiques de l'ADRC évalués ici ne peuvent ainsi comprendre que les seuls résultats « visibles » générés par les circulations de copies ADRC en 2015, qui eux sont identifiés salle par salle, et copie par copie, tant sur les films d'exclusivité que sur ceux du patrimoine cinématographique. Cet apport économique est donc encore plus important que l'évaluation qui en est faite ici avec ces seuls apports directs. Par contre, bien-sûr, tous les coûts de l'ADRC sur l'année ont été pris en compte.

Ainsi l'apport économique global net – après déduction de l'ensemble des coûts et dépenses de l'ADRC en 2015 (1) – est estimé à 7,354 millions d'Euros ;

Cet apport est de **7,496 millions d'Euros**, en rapport aux seules subventions reçues pour 2015 (2).

Ainsi, pour un Euro investi dans l'ADRC :

- . En regard de l'ensemble des coûts ADRC (1) : **4,14 Euros ont été générés au total en 2015**. Pour la seule économie du cinéma (TSA + recettes exploitation et distribution, hors TVA et SACEM), le rapport est de 3,87 € pour 1 € investi ;
- . En regard du total des subventions reçues (2) : **4,41 Euros ont été générés au total**, et 4,12 € pour l'économie du cinéma.

Les circulations de copies ADRC en 2015 (exclusivité et patrimoine) ont généré environ 9,693 millions d'Euros évalués de recettes guichet, se composant entre autres de 8,016 millions d'Euros évalués de recettes exploitants et distributeurs, et 1,039 millions d'Euros évalués de TSA (voir ci-dessous les bases d'évaluation).

Le total des budgets ADRC 2015 (fonctionnements et actions, y compris le budget contributions numériques entre le CNC et la PROCIREP) est de 2,339 millions d'Euros, et le total des subventions attribuées (y compris au titre des contributions) est de 2,197 millions d'Euros.

Bases d'évaluation (Géographie du cinéma CNC sept. 2015 (données 2014), bilan CNC 2015) :

- . Recette/entrée moyenne estimée : 6,01 €, soit 5,93 € en moyenne + 1,6 % (progression RME moyenne en 2015/2014, données CNC géographie sept. 2015 France : 6,38 € ; zones rurales : 5,63 ; communes 10.000 – 20.000 : 5,60 ; communes 20.000 – 50.000 : 6,05 ; communes 50-100 00 : 6,43)
- . TSA : 10,72 %
- . Parts exploitation + distribution : 93,42 % (données CNC 2015)

Rappelons que les pouvoirs publics (Ministère de la Culture et de la Communication) ont instauré, en créant en 1983 l'ADRC et ses missions, cette **intelligence économique d'intervention** pour remédier à la concentration de la diffusion des films qui privilégiait les plus grandes villes au détriment de très nombreuses localités alimentées beaucoup plus tardivement (parfois jusqu'à plus d'un an), voire pas du tout.

Il s'agissait donc de recréer une activité (devenue moins performante) là où le marché ne voulait, ou ne pouvait plus, la prendre en compte en raison de ses évolutions économiques structurelles.

C'est précisément le même contexte général d'évolution de la diffusion des films – cette exigence renforcée de performance économique à très court terme, mais aussi de renouvellement et rotation rapide de l'offre, propres aux industries culturelles – qui détermine aujourd'hui l'utilité générale, économique et culturelle, de l'ADRC. Il s'agit toujours de développer l'activité économique des salles et des territoires que le marché ne considère pas comme assez rentable, en tous les cas à court ou très court terme.

Utiles et nécessaires, le meilleur accès des salles à la pluralité des films et le meilleur accès des films aux salles constituent des investissements publics économiquement judicieux, et des enjeux culturels et sociaux décisifs pour les territoires.

Annexes



- Tableau général Petites Villes : films – circulations – résultats
- Liste des localités ayant bénéficié de la procédure Petites Villes

Tableau général Petites Villes : films – circulations – résultats

TITRES	Date de SN	Nb de circ.	Nb d'entrées	Moy./copie
FRUITVALE STATION	01-janv-14	10	889	89
JAMAIS LE PREMIER SOIR	01-janv-14	11	6 927	630
NYMPHOMANIAC - VOLUME 1	01-janv-14	16	3 705	232
À CIEL OUVERT	08-janv-14	1	870	870
PHILOMENA	08-janv-14	46	50 749	1 103
POUR TON ANNIVERSAIRE	08-janv-14	1	207	207
YVES SAINT-LAURENT	08-janv-14	64	78 372	1 225
À COUP SÛR	15-janv-14	2	195	98
AMOUR EST UN CRIME PARFAIT (L')	15-janv-14	47	26 200	557
DIVIN ENFANT	15-janv-14	1	70	70
MERE ET FILS	15-janv-14	7	1 889	270
12 YEARS A SLAVE	22-janv-14	45	44 395	987
AUTRE VIE (UNE)	22-janv-14	7	1 093	156
LULU FEMME NUE	22-janv-14	39	36 290	931
PRÊT À TOUT	22-janv-14	2	759	380
VENT SE LEVE (LE)	22-janv-14	30	24 579	819
BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN	29-janv-14	1	44	44
DALLAS BUYERS CLUB	29-janv-14	10	4 174	417
ETOILES (DES)	29-janv-14	2	378	189
JACKY AU ROYAUME DES FILLES	29-janv-14	3	286	95
NYMPHOMANIAC VOLUME 2	29-janv-14	8	1 589	199
TONNERRE	29-janv-14	5	1 395	279
AMERICAN BLUFF	05-févr-14	12	4 769	397
BEAU DIMANCHE (UN)	05-févr-14	12	7 846	654
JACK ET LA MECANIQUE DU CŒUR	05-févr-14	7	4 334	619
VIVA LA LIBERTA	05-févr-14	5	1 944	389
ABUS DE FAIBLESSE	12-févr-14	1	23	23
GRANDES ONDES (LES)	12-févr-14	8	2 921	365
IDA	12-févr-14	13	17 355	1 335
SECRET DE LA PIERRE DE LUNE (LE)	12-févr-14	4	1 590	398
TANTE HILDA !	12-févr-14	14	3 593	257
BETHLEEM	19-févr-14	1	163	163
EXPERIENCE BLOCHER (L')	19-févr-14	1	678	678
GLORIA	19-févr-14	19	9 782	515
ONLY LOVERS LEFT ALIVE	19-févr-14	15	4 047	270
ÉTÉ À OSAGE COUNTY (UN)	26-févr-14	19	11 332	596
SENS DE L'HUMOUR (LE)	26-févr-14	4	985	246
WEEK-ENDS	26-févr-14	18	6 876	382
ARRETE OU JE CONTINUE	05-mars-14	16	4 937	309
DIPLOMATIE	05-mars-14	46	23 918	520
WEEK-END A PARIS (UN)	05-mars-14	14	3 853	275
COUR DE BABEL (LA)	12-mars-14	14	5 488	392
SON EPOUSE	12-mars-14	1	178	178
HER	19-mars-14	24	8 631	360
PIECE MANQUANTE (LA)	19-mars-14	2	686	343
SITUATION AMOUREUSE - C'EST COMPLIQUE	19-mars-14	21	4 804	229
WRONG COPS	19-mars-14	4	605	151
AIMER BOIRE ET CHANTER	26-mars-14	59	29 209	495
DE TOUTES NOS FORCES	26-mars-14	42	37 120	884
LECONS D'HARMONIE	26-mars-14	1	187	187
REAL	26-mars-14	4	737	184
AVIS DE MISTRAL	02-avr-14	2	1 697	849
DANCING IN JAFFA	02-avr-14	1	178	178
EASTERN BOYS	02-avr-14	3	413	138
NEBRASKA	02-avr-14	22	5 400	245
PELO MALO	02-avr-14	2	512	256
SALAUD - ON T'AI ME	02-avr-14	12	5 034	420
APPRENTI GIGOLO	09-avr-14	21	6 208	296
BELLE VIE (LA)	09-avr-14	3	1 097	366
HELI	09-avr-14	1	126	126
MY SWEET PEPPER LAND	09-avr-14	26	13 245	509
TOUT EST PERMIS	09-avr-14	2	476	238
METABOLISME OU QUAND LE SOIR TOMBE SUR BUC.	15-avr-14	1	74	74

3 SŒURS DU YUNNAN (LES)	16-avr-14	1	438	438
BEST OFFER (THE)	16-avr-14	1	283	283
PROMESSE (UNE)	16-avr-14	21	6 033	287
TOM A LA FERME	16-avr-14	6	2 349	392
AMANTS ELECTRIQUES (LES)	23-avr-14	1	193	193
DANS LA COUR	23-avr-14	38	21 560	567
ÉTÉ DES POISSONS VOLANTS (L')	23-avr-14	1	148	148
GIRAFADA	23-avr-14	6	753	126
LIGNE DE PARTAGE DES EAUX (LA)	23-avr-14	2	428	214
NIGHT MOVES	23-avr-14	1	209	209
NOOR	23-avr-14	1	445	445
RENCONTRE (UNE)	23-avr-14	7	3 878	554
STATES OF GRACE	23-avr-14	16	3 661	229
24 JOURS, LA VERITE SUR L'AFFAIRE ILAN H	30-avr-14	1	211	211
CONVERSATION ANIMEE AVEC NOAM C.	30-avr-14	1	320	320
JOE	30-avr-14	3	512	171
PAS SON GENRE	30-avr-14	44	22 025	501
D'UNE VIE À L'AUTRE	07-mai-14	24	7 969	332
PROMENEUR D'OISEAU (LE)	07-mai-14	5	1 888	378
CHAMBRE BLEUE (LA)	16-mai-14	15	3 721	248
HOMESMAN (THE)	18-mai-14	47	17 738	377
DEUX JOURS, UNE NUIT	21-mai-14	55	30 871	561
MAPS TO THE STARS	21-mai-14	30	5 109	170
DROLES DE POISSONS-CHATS (LES)	28-mai-14	5	1 225	245
ÎLE DE GIOVANNI (L')	28-mai-14	9	1 020	113
LISTE DE MES ENVIES (LA)	28-mai-14	35	20 272	579
VIEUX QUI NE VOULAIT PAS FETER SON ANNIV.	28-mai-14	22	7 697	350
BIRD PEOPLE	04-juin-14	20	7 351	368
SOUS LES JUPES DES FILLES	04-juin-14	21	13 912	662
TRISTESSE CLUB	04-juin-14	11	1 597	145
BLACK COAL	11-juin-14	12	4 721	393
CUPCAKES	11-juin-14	1	130	130
RITOURNELLE (LA)	11-juin-14	39	23 536	603
AU FIL D'ARIANE	18-juin-14	40	16 537	413
JERSEY BOYS	18-juin-14	1	348	348
RESISTANCE NATURELLE	18-juin-14	1	146	146
XENIA	18-juin-14	5	1 710	342
CONTE DE LA PRINCESSE KAGUYA (LE)	25-juin-14	19	7 043	371
ON A FAILLI ETRE AMIES	25-juin-14	17	5 226	307
PROCES DE VIVIANE AMSALEM (LE)	25-juin-14	15	5 470	365
UNDER THE SKIN	25-juin-14	2	1 067	534
ZERO THEOREM	25-juin-14	6	502	84
À LA RECHERCHE DE VIVIAN MAIER	02-juil-14	4	2 063	516
JIMMY'S HALL	02-juil-14	40	20 976	524
GOUDRON ET DES PLUMES (DU)	09-juil-14	24	4 579	191
HOMME QU'ON AIMAIT TROP (L')	16-juil-14	36	12 152	338
BOYHOOD	23-juil-14	3	1 461	487
CHEVAUX ET DES HOMMES (DES)	23-juil-14	1	213	213
COMRADES	23-juil-14	1	345	345
MAESTRO	23-juil-14	9	3 750	417
WINTER SLEEP	06-août-14	32	20 921	654
BEAU MONDE (LE)	13-août-14	13	3 051	235
GRAND HOMME (LE)	13-août-14	2	156	78
COMBATTANTS (LES)	20-août-14	41	17 007	415
LENDEMAINS QUI CHANTENT (DES)	20-août-14	8	1 045	131
SILS MARIA	20-août-14	32	10 252	320
BUDORI, L'ETRANGE VOYAGE	27-août-14	1	143	143
ENEMY	27-août-14	7	1 026	147
PARTY GIRL	27-août-14	41	13 515	330
SALVATION (THE)	27-août-14	3	255	85
HIPPOCRATE	03-sept-14	57	49 183	863
MAINTENANT OU JAMAIS	03-sept-14	6	970	162
METAMORPHOSES	03-sept-14	5	767	153
GEMMA BOVERY	10-sept-14	57	32 439	569
INSTITUTRICE (L')	10-sept-14	8	2 619	327
MADEMOISELLE JULIE	10-sept-14	1	123	123
NEAR DEATH EXPERIENCE	10-sept-14	7	1 277	182

RECETTES DU BONHEUR (LES)	10-sept-14	17	6 137	361
3 CŒURS	17-sept-14	46	18 088	393
BON RÉTABLISSEMENT	17-sept-14	27	13 894	515
HOMME TRES RECHERCHE (UN)	17-sept-14	4	702	176
MANGE TES MORTS	17-sept-14	12	3 350	279
SHIRLEY, UN VOYAGE DANS LA PEINTURE	17-sept-14	4	1 636	409
BREVES DE COMPTOIR	24-sept-14	10	4 163	416
ELLE L'ADORE	24-sept-14	33	13 168	399
LEVIATHAN	24-sept-14	32	13 228	413
SAINT LAURENT	24-sept-14	52	24 037	462
BODYBUILDER	01-oct-14	3	662	221
STILL THE WATER	01-oct-14	14	5 345	382
TRIBE (THE)	01-oct-14	1	164	164
GARCON ET LE MONDE (LE)	08-oct-14	15	7 032	469
MOMMY	08-oct-14	50	44 587	892
NATIONAL GALLERY	08-oct-14	3	1 094	365
À LA POURSUITE DU ROI PLUMES	15-oct-14	14	7 004	500
BOXTROLLS (LES)	15-oct-14	33	22 379	678
GERONIMO	15-oct-14	20	6 434	322
SEL DE LA TERRE (LE)	15-oct-14	16	12 275	767
BANDE DE FILLES	22-oct-14	43	14 916	347
CHANTE TON BAC D'ABORD	22-oct-14	2	799	400
MAGIC IN THE MOONLIGHT	22-oct-14	53	37 186	702
OF MEN AND WAR	22-oct-14	1	238	238
CHEMIN DE CROIX	29-oct-14	5	679	136
VIE SAUVAGE	29-oct-14	26	12 108	466
71	05-nov-14	5	1 279	256
A GIRL AT MY DOOR	05-nov-14	1	194	194
BOUBOULE	05-nov-14	4	630	158
DE L'AUTRE CÔTÉ DU MUR	05-nov-14	2	1 099	550
NOUVELLE AMIE (UNE)	05-nov-14	51	24 932	489
LOVE IS STRANGE	12-nov-14	2	442	221
MARIE HEURTIN	12-nov-14	43	25 758	599
PROCHAINE FOIS JE VISERAI LE CŒUR (LA)	12-nov-14	21	10 572	503
QUI VIVE	12-nov-14	7	1 539	220
RESPIRE	12-nov-14	6	2 102	350
CASANOVA VARIATIONS (THE)	19-nov-14	3	360	120
EDEN	19-nov-14	2	330	165
HOMME DU PEUPLE (L')	19-nov-14	1	82	82
IN THE FAMILY	19-nov-14	1	326	326
OPPORTUNISTES (LES)	19-nov-14	2	446	223
ORANAIS (L')	19-nov-14	1	163	163
À LA VIE	26-nov-14	8	2 783	348
DE LA NEIGE POUR NOËL	26-nov-14	8	5 081	635
SEARCH (THE)	26-nov-14	11	918	83
TIENS-TOI DROITE	26-nov-14	4	239	60
HERITIERS (LES)	03-déc-14	18	9 698	539
IRANIEN	03-déc-14	2	604	302
MR.TURNER	03-déc-14	26	15 277	588
RETOUR A ITHAQUE	03-déc-14	5	1 111	222
WHITE GOD	03-déc-14	4	700	175
BELLE JEUNESSE (LA)	10-déc-14	2	255	128
CHANT DE LA MER (LE)	10-déc-14	16	5 781	361
TIMBUKTU	10-déc-14	36	23 778	661
CHARLIE'S COUNTRY	17-déc-14	10	1 238	124
COMING HOME	17-déc-14	1	92	92
FIDELIO	24-déc-14	9	265	29
TERRE EPHEMERE (LA)	24-déc-14	2	349	175
WHIPLASH	24-déc-14	39	4 997	128
ZOUZOU	24-déc-14	1	10	10
PASOLINI	31-déc-14	3	3	1
COLD IN JULY	31-déc-14	6	59	10
A MOST VIOLENT YEAR	31-déc-14	7	291	42
MON AMIE VICTORIA	31-déc-14	3	81	27

Les entrées, et donc les moyennes par circulation, réalisées par les films sortis en novembre et décembre 2014 ne comprennent ici que les résultats réalisés durant l'année 2014. Les entrées réalisées en 2015 par ces copies seront comptabilisées en 2015.

Localités servies en circulations ADRC pour l'année 2014 sur la procédure PV

ABBZIA (PRUNELLI	BACCARAT	BOURBON LANCY	CASTELSARRASIN	CLAMART
ABBEVILLE	BAGNERES DE	BOURBON	CASTETS	CLAYES SOUS BOIS
ACIGNE	BAGNOLES DE	BOURBONNE LES	CASTILLONNES	CLAYETTE (LA)
AGDE	BAGNOLET	BOURBOULE (LA)	CATEAU CAMBRESIS	CLELLES
AGEN	BAGNOLS SUR CEZE	BOURG ARGENTAL	CAUDEBEC EN CAUX	CLERMONT
AGON COUTAINVILLE	BAILLEUL	BOURG D'OISANS	CAUDRY	CLERMONT
AIGLE (L')	BAIN DE BRETAGNE	BOURG EN BRESSE	CAUSSADE	CLERMONT
AIGUES MORTES	BALBIGNY	BOURG ST MAURICE	CAUTERETS	CLICHY
AIGUILLON	BAR SUR AUBE	BOURGANEUF	CAVAILLON	CLISSON
AIGUILLON SUR MER	BARAQUEVILLE	BOURGES	CAVALAIRE SUR MER	CLUNY
AIGURANDE	BARBEZIEUX ST	BOURGET (LE)	CAZERES	CLUSES
AIRE SUR L'ADOUR	BARBOTAN LES	BOURGNEUF LA	CERIZAY	COGOLIN
AIZENAY	BARCELONNETTE	BOURGUEIL	CERNAY	COLOMBES
ALBERTVILLE	BAREGES	BOUSBEQUE	CESSON SEVIGNE	COLOMIERS
ALBI	BARJAC	BOUSSY ST ANTOINE	CESTAS	COMBOURG
ALENCON	BARJOLS	BRAY DUNES	CHALLANS	COMBS LA VILLE
ALES	BARNEVILLE	BRAY SUR SEINE	CHALLES LES EAUX	COMMERCE
ALLEVARD	BASTIA	BREAL SOUS	CHALONNES SUR	CONCARNEAU
ALTKIRCH	BAUGE	BRESSUIRE	CHALONS-EN-	CONDE SUR
AMBERIEU EN	BAUME LES DAMES	BRETONOUX (BIARS)	CHAMBON SUR	CONDE SUR VIRE
AMBERT	BAYONNE	BRETIGNOLLES SUR	CHAMONIX	CONDOM
AMBOISE	BAZAS	BRIANCON	CHAMPAGNOLE	CONFLANS EN
AMELIE LES BAINS	BEAUFORT	BRICQUEBEC	CHANTILLY	CONFLANS STE
AMIENS	BEAUFORT EN	BRIE COMTE ROBERT	CHANTONNAY	CONFOLENS
ANCENIS	BEAUGENCY	BRIOUDE	CHAPELLE BASSE	CONTES
ANCIZES COMPS	BEAULIEU SUR MER	BRIVE LA GAILLARDE	CHAPONNAY	CONTIS ST JULIEN EN
ANDELYS (LES)	BEAUMONT DE	BRON	CHARBONNIERES LES	CORBEIL ESSONNES
ANDERNOS LES	BEAUMONT SUR	BRUAY LA BUISSIÈRE	CHARITE SUR LOIRE	COSNE COURS SUR
ANGERS	BEAUPREAU	BRUZ	CHARLIEU	COTE ST ANDRE (LA)
ANGLES (LES)	BEAUREPAIRE	BUIS LES BARONNIES	CHARMOILLES	COTIGNAC
ANNECY	BEAUVAIS	BUISON DE CADOIN	CHAROLLES	COUARDE SUR MER
ANNEMASSE	BEDARIEUX	BUZANCAIS	CHARTRES	COUDEKERQUE
ANNONAY	BELLAC	CABESTANY	CHARTRES DE	COULGENS -
ANOST	BELLEGARDE	CABOURG	CHASSENEUIL SUR	COULOMMIERS
ANTONY	BELLEVILLE SUR	CABRERETS	CHÂTEAU ARNOUX	COURBEVOIE
APT	BELLEY	CADILLAC	CHÂTEAU CHINON	COURNEUVE (LA)
ARCUEIL	BENFELD	CAEN	CHÂTEAU D'OLONNE	COURNON
ARGELES GAZOST	BENODET	CAEN (CONDE SUR	CHÂTEAU DU LOIR	COURPIERE
ARGELES SUR MER	BERCK SUR MER	CAGNES SUR MER	CHÂTEAU GONTIER	COURRIERES
ARGENT SUR	BERNAY	CAHORS	CHÂTEAU RENARD	COURS LA VILLE
ARGENTAN	BERNERIE EN RETZ	CALAIS	CHÂTEAU RENAULT	COURTINE (LA)
ARGENTAT	BERRE L'ETANG	CALLAC	CHATEAU SALINS	COUTANCES
ARGENTEUIL	BESANCON	CALUIRE ET CUIRE	CHÂTEAUBOURG	COUTRAS
ARGENTIERE LA	BESSE ET ST	CAMARET SUR MER	CHÂTEAUBRIANT	CRAN GEVRIER
ARGENTON SUR	BESSE SUR ISSOLE	CAMBO LES BAINS	CHÂTEAUGIRON	CRAPONNE
ARGENTRE DU	BESSIERES	CAMBRAI	CHÂTEAULIN	CRECHE (LA)
ARLES	BETTON	CAMPBON	CHÂTEAUNEUF LA	CRECY EN PONTIEU
ARMENTIERES	BEYNES	CANCALE	CHATEAURENARD	CREIL
ARRENS MARSOUS	BEZONS	CANDE	CHÂTEAUROUX	CREON
ARS SUR MOSELLE	BIARS SUR CERE	CANEJAN	CHATELLERAULT	CREPY EN VALOIS
ARUDY	BIGANOS	CANNES	CHATENAY MALABRY	CREST
ATHIS MONS	BISCAROSSE BOURG	CANNES LA BOCCA	CHATILLON	CRETEIL
AUBENAS	BISCAROSSE PLAGE	CANNET (LE)	CHATILLON EN	CROISIC (LE)
AUBERGENVILLE	BISCHWILLER	CANTELEU	CHATILLON SUR	CROZON
AUBERVILLIERS	BLAGNAC	CAPBRETON	CHATILLON SUR	CRUAS
AUBIGNY	BLAIN	CAPDENAC	CHATRE (LA)	CUCURON
AUBIGNY SUR NERE	BLAINVILLE SUR	CAPTIEUX	CHAUDES AIGUES	DAMGAN
AUBUSSON	BLAMONT	CAPVERN	CHAUFFAILLES	DAMPIERRE SUR
AUCAMVILLE	BLANC (LE)	CARANTEC	CHAUMONT	DAX
AUCH	BLANC MESNIL (LE)	CARBON BLANC	CHAUNY	DECAZEVILLE
AUCHEL	BLANQUEFORT	CARBONNE	CHAUVIGNY	DECINES CHARPIEU
AUDIERNE	BLANZAC	CARCANS	CHAVILLE	DECIZE
AULNAY SOUS BOIS	BLAVOZY	CARENTAN	CHEF BOUTONNE	DESCARTES
AUNAY SUR ODON	BLAYE	CARHAIX PLOUGUER	CHELLES	DESVRES
AURAY	BLENOD LES PONT A	CARMAUX	CHEMILLE	DIE
AUTERIVE	BOBIGNY	CARNOUX EN	CHEVILLY LARUE	DIEPPE
AUTRANS	BOEN SUR LIGNON	CARPENTRAS	CHEYLARD (LE)	DIEULEFIT
AUTUN	BOHAIN EN	CARQUEFOU	CHILLY MAZARIN	DIGNE LES BAINS
AUXONNE	BOIS D'ARCY	CARROS	CHINON	DIGOIN
AUZIELLE	BOLLENE	CARRY LE ROUET	CHOISY LE ROI	DINAN
AVALLON	BONNEUIL SUR	CASSIS	CI CINEMAUDE	DINARD
AVESNES SUR HELPE	BORT LES ORGUES	CASTANET TOLOSAN	CINEMAGINAIRE	DIVES SUR MER
AVIGNON	BOUGUENAI	CASTELJALOUX	CIOTAT (LA)	DOL DE BRETAGNE
AVION	BOULOGNE	CASTELMAUROU	CIVRAY	DOLE
AX LES THERMES	BOULOGNE SUR MER	CASTELNAUDARY	CIZOS	DOMONT

DOMPIERRE SUR	GENCAY	JOSSELIN	MARSEILLE	MONTMORILLON
DONGES	GENNEVILLIERS	JOUY LE MOUTIER	MARTHON	MONTPON
DONZERE	GERARDMER	JUVISY SUR ORGE	MARTIGUES	MONTREDON
DORAT (LE)	GIEN	KEMBS	MARVEJOLS	MONTREJEAU
DOUAI	GIMONT	LABRUGUIERE	MASSEUBE	MONTREUIL
DOUARNENEZ	GISORS	LACANAU	MATHA	MONTRICHARD
DOUCHY LES MINES	GIVET	LAGNY SUR MARNE	MATHES (LES)	MONTROND LES
DOURDAN	GONESSE	LAIGNES	MATOUR	MONTROUGE
DOUVRES LA	GORRON	LALANNE TRIE	MAUBEUGE	MONTSURS
DUNIERES	GOURDON	LALOUVESC	MAULE	MORCENX
DUNKERQUE	GOURETTE - EAUX	LAMALOU LES BAINS	MAULEON	MORESTEL
EAUZE	GOURIN	LAMASTRE	MAULEON LICHARRE	MOREZ
ECULLY	GOURNAY EN BRAY	LAMBALLE	MAURE DE	MORLAIX
EGLETONS	GRAMAT	LAMBERSART	MAURIAC	MORNANT
ELANCOURT	GRANDE SYNTHE	LAMOTTE BEUVRON	MAUVEZIN	MORTAGNE AU
ELBEUF	GRANS	LANDERNEAU	MAYENNE	MOUREAU
ELNE	GRASSE	LANDIVISIAU	MAZAMET	MOURENX
EMBRUN	GRAU DU ROI (LE)	LANGAIS	MAZERES	MUGRON
ENGHIEN LES BAINS	GRAULHET	LANGOGNE	MELLE	MULSANNE
ENTRAYGUES SUR	GRAVELINES	LANGON	MELUN	MUNSTER
ENTRE DEUX GUIERS	GREOUX LES BAINS	LANGRES	MENDE	MUR DE BARREZ
EQUEURDEVILLE-	GROIX (ILE DE)	LANNEMEZAN	MERIBEL	MURAT
ERNEE	GRUISSAN	LANS EN VERCORS	MERIGNAC	MURE (LA)
ERQUY	GUEBWILLER	LARAGNE	MERS LES BAINS	MUREAUX (LES)
ERSTEIN	GUEMENE PENFAO	LARUNS	MERU	MURET
ESPALION	GUEMENE SUR	LAVAL	MERVILLE	MUSSIDAN
ETAMPES	GUER	LAVAU	MESCHERS SUR	MUTZIG
ETEL	GUERCHE DE	LAVELANET	METABIEF	MUZILLAC
EVAUX LES BAINS	GUERET	LECTOURE	METZ	NANGIS
EVRON	GUEUGNON	LEERS	MEUDON	NANTES
EYGUIERES	GUICHEN	LEGE	MEXIMIEUX	NANTUA
EYMOUTIERS	GUILHERAND	LEGUEVIN	MEYMAC	NARBONNE
EYSINES	GUIPRY MESSAC	LENCLOITRE	MEYTHET	NARBONNE -
FALAISE	GUISE	LEOGNAN	MEYZIEU	NERAC
FAQUET (LE)	GUJAN MESTRAS (LA)	LEON	MEZE	NEUBOURG (LE)
FAYENCE	HAGETMAU	LESNEVEN	MILLAU	NEUFCHÂTEAU
FECAMP	HALLUIN	LESPARRE MEDOC	MIMIZAN	NEUFCHATEL EN
FERRIERE (LA)	HAM	LEZIGNAN	MIMIZAN BOURG	NEUFCHATEL
FERTE BERNARD (LA)	HARNES	LIFFRE	MIRAMAS	NEUILLY PLAISANCE
FERTE MACE (LA)	HASPARREN	LILAS (LES)	MIRANDE	NEUVIC
FERTE MILON (LA)	HAUTEVILLE	LILLEBONNE	MIREPOIX	NEUVILLE DE POITOU
FEURS	HAUTEVILLE SUR	LIMOUX	MIRIBEL	NEUVILLE SUR
FIGEAC	HAUTMONT	LION SUR MER	MITRY MORY	NEVERS
FIRMINY	HAY LES ROSES (L')	LIT ET MIXE	MOELAN SUR MER	NOGARO
FLECHE (LA)	HAYANGE	LIVRY GARGAN	MOIRANS EN	NOGENT LE ROTROU
FLERS	HAYE DU PUIITS (LA)	LOCHES	MOISSY CRAMAYEL	NOGENT SUR SEINE
FLEURANCE	HAZEBROUCK	LOCMINE	MONCLAR DE	NOIRETABLE
FOIX	HENDAYE	LODEVE	MONCOUTANT	NOIRMOUTIER
FOIX - CASTELNAU	HERBIERS (LES)	LONGVY	MONEIN	NOISIEL
FONT ROMEU	HERIC	LONS LE SAUNIER	MONETIER LES BAINS	NOISY LE GRAND
FONTENAY AUX	HEROUVILLE ST	LORIOI SUR DROME	MONISTROL SUR	NONTRON
FONTENAY LE	HIRSON	LOROUX BOTTEREAU	MONNAIE	NORT SUR ERDRE
FONTENAY LE	HONFLEUR	LOUDENVILLE	MONS EN MONTAIS	NOTRE DAME DE
FONTENAY SOUS	HOSSEGOR (SOORTS)	LOUDUN	MONSEGUR	NOTRE DAME DE
FONTVIEILLE	HOULGATE	LOUHANS	MONSEMPRON	NOVES
FORCALQUIER	HOURTIN	LOURDES	MONT DE MARSAN	NOYON
FORT MAHON PLAGE	HUELGOAT	LUC (LE)	MONT DORE (LE)	NOZAY
FOS SUR MER	IBOS	LUDE (LE)	MONT ST AIGNAN	NUITS ST GEORGES
FOSSES	ILE BOUCHARD (L')	LUNEL	MONTAGNE (LA)	NYONS
FOUGERES	ILE D'AIX	LUNEVILLE	MONTAIGU	OBERNAI
FOURAS	ILE D'YEU	LURE	MONTAUBAN DE	OISSEL
FOURMIES	ILE ROUSSE-	LUXEUIL LES BAINS	MONTAUROUX	OLLIERES SUR
FOURNEAUX	INGRANDES	LUZ ST SAUVEUR	MONTBARD	OLORON STE MARIE
FRANCONVILLE LA	INZINZAC LOCHRIST	LUZY	MONTBAZON	ORANGE
FREJUS	ISIGNY SUR MER	LYON	MONTBELIARD	ORBEY
FRESNES	ISLE EN DODON (L')	MACHECOUL	MONTBRISON	ORCIERES
FRONTIGNAN	ISLE ADAM (L')	MAICHE	MONTDIDIER	ORLEANS
FRONTON	ISLE JOURDAIN (L')	MAISONS LAFFITTE	MONTELIMAR	ORLY
FURIANI	ISLE SUR LA SORGUE	MALAKOFF	MONTFORT	ORMESSON SUR
GACE	ISSOUDUN	MALESTROIT	MONTFORT SUR	ORNANS
GAILLAC	ISSY LES	MALLEMORT	MONTGERON	ORRY LA VILLE
GAILLON	ISTRES	MAMERS	MONTGUYON	ORSAY
GANGES	IVRY SUR SEINE	MANOSQUE	MONTIGNAC	ORTHEZ
GANNAT	JANZE	MARCIAC	MONTIGNY LE	OSSEJA
GAP	JARD SUR MER	MARCIGNY	MONTIGNY LES	OUISTREHAM
GARDANNE	JARNY	MARCO EN BAROEUL	MONTJEAN SUR	OYONNAX
GARDE (LA)	JARZE	MARENNES	MONTMEDY	OZOIR LA FERRIERE
GARGES LES	JEUMONT	MARIGNANE	MONTMELIAN	PAIMPOL
GARLIN	JOEUF	MARLY	MONTMIRAIL	PALAIS (LE)
GAUDE (LA)	JOINVILLE LE PONT	MARLY LE ROI	MONTMOREAU ST	PAMIERES
GEMENOS	JONZAC	MARMANDE	MONTMORENCY	PANISSIERES

PANTIN	REVILLE	ST AUBIN D'AUBIGNE	ST OUEN	URBALLE (LA)
PARAY LE MONIAL	REZE LES NANTES	ST AUBIN DU	ST OUEN SUR SEINE	UGINE
PARTHENAY	RIBEAUVILLE	ST AULAYE	ST PALAIS	ULIS (LES)
PAUILLAC	RIBERAC	ST AVOLD	ST PALAIS SUR MER	UNIEUX
PAVILLONS SOUS	RICHELIEU	ST BONNET LE	ST PAUL DE	UNION
PEAGE DE	RIEUPEYROUX	ST BREVIN LES PINS	ST PAUL TROIS	URRUGNE
PELUSSIN	RILLIEUX LA PAPE	ST CALAIS	ST PHILBERT DE	USSEL
PENMARCH	RIOM	ST CAST LE GUILDON	ST PIERRE DES NIDS	USSON-EN-FOREZ
PENNE SUR	RIOM ES	ST CERE	ST PIERRE D'OLERON	UZERCHE
PERONNE	RION DES LANDES	ST CHAMOND	ST PIERRE SUR DIVES	UZES
PERREUX SUR	RIVE DE GIER	ST CHELY D'APCHER	ST POL DE LEON	VAGNEY
PERTUIS	RIXHEIM	ST CIERS SUR	ST POL SUR	VAISON LA ROMAINE
PESSAC	ROANNE	ST CLAUDE	ST PRIEST	VAL DE REUIL
PEYRAT LE CHÂTEAU	ROCHE BERNARD	ST CLOUD	ST QUAY PORTRIEUX	VALBERG
PEYREHORADE	ROCHE CHALAIS (LA)	ST DENIS	ST REMY DE	VALBONNE
PHALSBOURG	ROCHE SUR FORON	ST DIE	ST RENAN	VALDAHON
PIERRE BENITE	ROCHE SUR YON (LA)	ST DIZIER	ST SAVINIEN	VALENCE
PIERRELATTE	ROCHEFOUCAULT	ST DONAT	ST SEVER	VALENCE D'AGEN
PIN DE LA LEGUE	ROISSY EN BRIE	ST EGREVE	ST SYMPHORIEN SUR	VALETTE DU VAR
PIROU	ROMAINVILLE	ST ETIENNE DE	ST TROPEZ	VALLET
PITHIVIERS	ROMANS SUR ISERE	ST FARGEAU-	ST VALLIER	VALOGNES
PLAISANCE DU GERS	ROMILLE	ST FLORENT LE VIEIL	ST VINCENT DE	VALREAS
PLAISANCE DU	ROMORANTIN	ST FLORENT SUR	ST YRIEIX LA PERCHE	VALS LES BAINS
PLELAN LE GRAND	RONCE LES BAINS	ST FLOUR	STE FOY LA GRANDE	VANS (LES)
PLESSIS ROBINSON	RONCQ	ST GALMIER	STE FOY LES LYON	VANVES
PLESTIN LES GREVES	ROQUEFORT LES	ST GAUDENS	STE HERMINE	VAUGNERAY
PLEURUIT	ROQUES SUR	ST GENEST	STE LIVRADE SUR	VAULX EN VELIN
PLOERMEL	ROSCOFF	ST GENIES BELLEVUE	STE MARIE SUR MER	VAUX LE PENIL
PLOMBIERES LES	ROSIERES	ST GENIEZ D'OLT	STE MAURE DE	VAYRAC
PLOUESCAT	ROSNY SOUS BOIS	ST GENIS DE	STE SIGOLENE	VENCE
PLOUGASTEL	ROSTRENNEN	ST GENIS LAVAL	STE TULLE	VENISSIEUX
PLOUGONVELIN	ROUSSES (LES)	ST GENIX SUR	SUCY EN BRIE	VERDUN SUR
PLOUGUENAST	RUFFEC	ST GEORGES DE	SULLY SUR LOIRE	VERNEUIL SUR AVRE
POITIERS -	RUMILLY	ST GEORGES DE	SURGERES	VERNEUIL SUR SEINE
POLIGNY	RUOMS	ST GERVAIS SOUS	TALAUDIERE (LA)	VERNOUX EN
POMMERAYE (LA)	SABLE SUR SARTHE	ST GILLES CROIX DE	TALMONT ST HILAIRE	VERRIERES LE
POMPIGNAC	SABRES	ST GIRON	TARARE	VERTOU
PONS	SAIN BEL	ST GOBAIN	TARASCON	VERVINS
PONT A MOUSSON	SAINTES	ST GRATIEN	TARASCON SUR	VESINET (LE)
PONT DE	SALIES DE BEARN	ST HERBLAIN	TASSIN LA DEMI	VEULES LES ROSES
PONT DE ROIDE	SALLES	ST HILAIRE DU	TAVERNY	VEYNES
PONT L'EVEQUE	SALON DE	ST HILAIRE LA PALUD	TEIL SUR ARDECHE	VIC EN BIGORRE
PONT ST ESPRIT	SAMATAN	ST HONORE LES	TEMPLEUVE	VIC FEZENSAC
PONT STE MAXENCE	SANARY SUR MER	ST JEAN D'ANGELY	TENCE	VIERZON
PONTARLIER	SARLAT	ST JEAN D'ARVES	TERGNIER	VIEUX BOUCAU LES
PONTAULT	SARREBOURG	ST JEAN DE	TERRASSON LA V.	VIGAN (LE)
PONTCHARRA	SARTENE	ST JEAN DE LUZ	THANN	VIHIERS
PONTONX SUR	SARZEAU	ST JEAN DE	THEIL SUR HUISNE	VILLARD BONNOT
PORNIC	SAULIEU	ST JEAN DE MONTS	THIERS	VILLÉ
PORT DE BOUC	SAVERDUN	ST JEAN PIED DE	THIONVILLE	VILLE D'AVRAY
PORT LEUCATE	SAVERNE	ST JORIOZ	THIVIERS	VILLEDIEU LES
PORT VENDRES	SAVIGNY LE TEMPLE	ST JULIEN EN	THIZY	VILLEFONTAINE
PORTES LES VALENCE	SCEAUX	ST JUNIEN	THONES	VILLEFRANCHE DE
PORTICCIO	SEES	ST JUST EN	THONON LES BAINS	VILLEFRANCHE DE
PORTO VECCHIO	SEGRE	ST LARY SOULAN	THORENS GLIERES	VILLEFRANCHE SUR
POUILLY SUR LOIRE	SELESTAT	ST LAURENT DE	THOUARS	VILLEJUIF
POULIGUEN (LE)	SELLES SUR CHER	ST LAURENT DU	THUMERIES	VILLENEUVE D'ASCQ
POUZAUGES	SEMUR EN AUXOIS	ST LEONARD DE	THURY HARCOURT	VILLERS COTTERETS
PRADES	SENLIS	ST LO	TIGNES	VILLERS SUR MER
PRATS DE MOLLO LA	SENONCHES	ST LOUIS	TINCHEBRAY	VILLEURBANNE
PRAYSSAC	SEREMANGE	ST LUNAIRE	TONNAY BOUTONNE	VILLIERS SUR MARNE
PREFAILLES	SETE	ST MACAIRE EN	TONNEINS	VIRE
PRIVAS	SEVRES	ST MALO	TONNERRE	VITRE
QUEND	SEYNOD	ST MALO DE	TOUL	VITROLLES
QUESTEMBERT	SEYSSSEL	ST MANDRIER	TOUQUET (LE)	VITRY LE FRANCOIS
QUILLAN	SISTERON	ST MARCELLIN	TOURCOING	VITRY SUR SEINE
QUIMPER	SIX-FOURS	ST MARS LA JAILLE	TOUR-DU-PIN (LA)	VITTEL
QUIMPERLE	SOLRE LE CHÂTEAU	ST MARTIN DE CRAU	TOURNON SUR	VIZILLE
QUINTIN	SOMMIERES	ST MARTIN D'HERES	TOURNUS	VOREPPE
RABASTENS	SOULLAC	ST MARTIN EN HAUT	TOURS	VOUZIERES
RAMONVILLE ST	SOULAC SUR MER	ST MAUR DES	TRANCHE SUR MER	WITTENHEIM
RAON L'ETAPE	SOUSTONS	ST MAX	TRAPPES	WOIPPY
REDON	SOUTERRAINE (LA)	ST MAXIMIN LA STE	TREMBLAY EN	YDES
REICHSHOFFEN	ST AFFRIQUE	ST MEDARD EN	TREPORT (LE)	YERRES
RENAZE	ST AIGNAN	ST MEEN LE GRAND	TRETS	YSSINGEAUX
REOLE (LA)	ST AMAND	ST MICHEL CHEF	TREVoux	YVETOT
RETIERS	ST ANDRE DE	ST MICHEL DE	TRIMOUILLE (LA)	
RETOURNAC	ST ANTONIN NOBLE	ST NAZAIRE	TULLE	
REVEL	ST ASTIER	ST OMER	TULLINS	